

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2015

SÉCURITÉS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2015 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2015, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2015 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2015. Le cas échéant les données relatives à l'exécution 2014 peuvent avoir été retraitées.

La mission fait apparaître un bilan stratégique et un bilan des réformes.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FDC) et les attributions de produits (ADP) réalisées en 2015, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2014 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés ;
- la présentation des dépenses complètes associées à chaque action du programme, et la comparaison sans déversement des coûts directs et des dépenses directes au niveau du programme, obtenues après traitement des comptabilités budgétaire et générale de l'État.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

SÉCURITÉS	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
Analyse des coûts	17

Programme 176

POLICE NATIONALE	23
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	24
Objectifs et indicateurs de performance	29
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	38
Justification au premier euro	45
Opérateurs	74

Programme 152

GENDARMERIE NATIONALE	85
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	86
Objectifs et indicateurs de performance	89
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	103
Justification au premier euro	110

Programme 207

SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES	135
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	136
Objectifs et indicateurs de performance	138
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	142
Justification au premier euro	147

Programme 161

SÉCURITÉ CIVILE	161
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	162
Objectifs et indicateurs de performance	165
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	172
Justification au premier euro	179

MISSION

SÉCURITÉS

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
Analyse des coûts	17

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le ministère de l'intérieur a été confronté en 2015 à la gestion des attaques terroristes d'une ampleur inédite et à l'aggravation d'une crise migratoire sans précédent à l'échelle européenne.

Un engagement fort contre le terrorisme, dans la gestion des flux migratoires et la lutte contre la délinquance quotidienne

Après les actions terroristes perpétrées en janvier et novembre 2015, la police et la gendarmerie nationales ont engagé tous leurs moyens pour identifier rapidement et neutraliser leurs auteurs. Les services de la sécurité civile ont également été mobilisés pour protéger et secourir les populations. Face à une menace élevée qui s'inscrit désormais dans la durée, le Gouvernement a décidé de renforcer les moyens humains et matériels, mais également de créer et de réorganiser certaines structures existantes :

- S'agissant des moyens, dès le mois de janvier 2015, le plan de renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme s'est concrétisé par l'allocation de crédits supplémentaires (84,5 M€ de crédits hors-titre 2 et 26 M€ en titre 2, dont 17 M€ au titre des réserves civile et militaire) afin de financer la création de 500 postes, dont 100 pour la gendarmerie et 400 au bénéfice de la police, et l'acquisition de nouveaux équipements et moyens d'armement, de protection et d'intervention pour les personnels. Ces renforts sont venus s'ajouter aux créations d'effectifs d'ores et déjà prévues d'ici 2018 à la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).
- S'agissant de l'organisation, les deux forces de sécurité intérieure ont renforcé les dispositifs de recherche et de traitement du renseignement au niveau national, mais également en développant des structures de détection des phénomènes de radicalisation au niveau local. Un État-major opérationnel de prévention du terrorisme (EMOPT) a été créé auprès du cabinet du ministre en juin 2015, pour assurer, en lien avec l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), un suivi effectif des individus signalés. Cette entité regroupe des représentants des deux forces, afin de décloisonner et fluidifier les échanges d'informations entre les services.

L'accroissement des flux migratoires et la gestion de l'ordre public qui en résulte, notamment dans le Calais, le Dunkerquois et les Alpes-Maritimes, ont nécessité un important déploiement des forces mobiles, et entraîné une hausse corrélative de l'activité des services de police et des unités de gendarmerie en charge des zones frontalières. Afin de traiter durablement ce phénomène, un plan de lutte contre l'immigration clandestine, présenté le 16 septembre 2015 par le Premier ministre, met l'accent sur le démantèlement des filières d'immigration illégales et l'amélioration de la prise en charge des migrants.

En plus de leur engagement soutenu dans la lutte contre le terrorisme et la gestion des flux migratoires, la police et la gendarmerie nationales ont obtenu des résultats positifs dans la lutte contre les violences aux personnes et les atteintes aux biens, sous l'effet conjugué des différents plans nationaux de lutte contre la délinquance d'appropriation. Dans le même temps, le taux d'élucidation des cambriolages, ou encore celui des vols avec violences ont progressé.

Dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP), la logique de concentration des efforts sur des objectifs précis a été poursuivie.

Des objectifs de lutte contre la délinquance routière maintenus malgré une hausse de la mortalité

Le nombre de tués sur les routes s'inscrit à la hausse alors même que les accidents corporels diminuent. Ce bilan doit néanmoins être mis en perspective avec les résultats des dix dernières années, période durant laquelle la mortalité routière a baissé assez fortement (-26,4 %). Ainsi, après deux années de hausse, le nombre de tués enregistrés en 2015 demeure inférieur de 5,8 % au bilan de l'année 2012.

Pour passer sous le seuil des 2 000 personnes tuées sur les routes par an à l'horizon 2020, le Gouvernement a édicté vingt-six mesures, qui s'articulent autour de quatre axes majeurs : sensibiliser, prévenir et former ; protéger les plus

vulnérables ; lutter contre les infractions graves et améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures. La plupart de ces mesures sont effectives depuis le 31 décembre 2015, tel l'abaissement de la limite autorisée du taux d'alcoolémie pour les titulaires d'un permis probatoire ou les conducteurs en apprentissage.

Par ailleurs, concernant les jeunes et l'éducation routière, la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire annoncée en juin 2014 se poursuit. Elle comprend un ensemble de mesures simples, avec comme objectif principal, la réduction de moitié d'ici deux ans du délai de passage du permis en cas d'échec à la première présentation, soit quarante-cinq jours.

Des dispositifs efficaces de protection des populations et de gestion de crises

Les services et moyens de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) ont été fortement mobilisés sur des événements d'ampleur en 2015, en France comme à l'étranger :

- à l'intérieur du territoire, la DGSCGC a renforcé sa posture opérationnelle afin de concourir à la gestion d'événements prévisibles (la COP21) et imprévisibles (attentats de Paris, crash de la Germanwings). Ses services ont également piloté les opérations de secours aux populations à l'occasion d'épisodes saisonniers compliqués tels les inondations d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes, et les feux de forêts exceptionnels du mois de juillet 2015 ;
- hors du territoire, les principaux engagements effectués sous l'égide du ministère des affaires étrangères ont concerné les actions sanitaires de lutte contre le virus Ebola en Guinée, et l'aide à la population du Népal frappé par un violent séisme.

Cette activité importante permet de mieux comprendre et d'analyser l'évolution des indicateurs de mission relatifs à la sécurité civile. Le taux de disponibilité élevé des hélicoptères (93,5 %) doit ainsi s'apprécier au regard de la hausse des secours aux personnes réalisés par le vecteur aérien. De même, la diminution des missions traditionnelles d'élimination des munitions (taux d'évolution des stocks en baisse de 6,9 %) s'explique par une activité plus soutenue des services de déminage dans le cadre de la menace terroriste. Enfin, le dispositif de protection des forêts s'est une nouvelle fois montré efficace en prévenant l'extension des incendies, comme le montre le pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares, qui se maintient à 93,5 %.

Une adaptation permanente des structures pour plus d'efficience

Malgré une activité intense et un engagement maximum, les responsables de programme de la mission ont poursuivi les réformes utiles d'organisation, tant dans le domaine opérationnel que dans celui du soutien, pour en améliorer l'efficience.

La montée en puissance des services de renseignement intérieur et territorial s'est accélérée pour faire face au terrorisme. Les effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), du service central du renseignement territorial (SCRT) et de la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP) ont augmenté en même temps que leurs moyens d'action avec la loi du 24 juillet 2015.

En matière de police technique et scientifique, le regroupement de tous les services du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale sur le site de Pontoise est terminé. Ainsi, la colocalisation du service central de renseignement criminel (SCRC) avec l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) permet dorénavant un accès unique et rapide à l'ensemble des données criminalistiques. Pour sa part, la police nationale a poursuivi son plan de modernisation et d'accréditation des laboratoires des services d'identité judiciaire.

La rénovation du cadre statistique pour une information complète du citoyen s'est poursuivie en 2015. Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure gère désormais la conception, la production et la diffusion des statistiques de la délinquance pour la police et la gendarmerie nationales. Depuis le 1^{er} décembre 2015, toutes ces données sont mises à la disposition du public sur son site internet « InterStats ».

Enfin, dans le domaine du soutien non opérationnel, la mise en place des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) s'achèvera en 2016 par l'Île-de-France. Le secrétariat général du ministère s'est doté en 2015 d'outils de pilotage et d'évaluation sous la forme d'un tableau de bord de chacune de ces structures mutualisées au niveau zonal, en charge des fonctions support des deux forces de sécurité intérieure et de la sécurité civile.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF MSB.1 (P176.1) : Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

Indicateur P176.1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nombre	118 266	107 948	en baisse	en baisse	98 916	en baisse
Évolution du nombre des violences physiques crapuleuses	%	1,29	-8,73	en baisse	en baisse	-8,37	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nombre	201 714	211 403	suivi	suivi	233 394	suivi
Évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	%	1,12	4,80	suivi	suivi	10,40	suivi

Indicateur P176.1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	nombre	1 579 346	1 563 782	en baisse	en baisse	1 517 367	en baisse
Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	%	2,70	-0,99	en baisse	en baisse	-2,97	en baisse
Nombre de cambriolages	nombre	221 296	223 607	en baisse	en baisse	231 471	en baisse
Évolution du nombre de cambriolages	%	7	1,04	en baisse	en baisse	3,52	en baisse

OBJECTIF MSB.2 (P176.2) : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Indicateur P176.2.1 : Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	12,41	12,28	en hausse	en hausse	10,77	en hausse
Taux d'élucidation des cambriolages	%	10,32	10,43	en hausse	en hausse	10,41	en hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	81,56	81,65	82	en hausse	66,98	en hausse

OBJECTIF MSB.3 (P176.4) : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Indicateur P176.4.1 : Nombre de tués en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de tués en zone police	nombre	976	989	en baisse	en baisse	988	en baisse

OBJECTIF MSB.4 (P152.1) : Evaluer objectivement la prévention de la délinquance**Indicateur P152.1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nombre	13 151	13 251	en baisse	en baisse	13 256	en baisse
Evolution du nombre des violences physiques crapuleuses	%	+3,2	+0,8	en baisse	en baisse	0,0	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nombre	101 580	108 314	suivi	suivi	112 766	suivi
Evolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	%	+9,8	+6,6	suivi	suivi	+4,1	suivi

Indicateur P152.1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nombre	720 342	728 350	en baisse	en baisse	714 065	en baisse
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	%	+3,9	+1,1	en baisse	en baisse	-2,0	en baisse
Nombre de cambriolages	Nombre	168 256	159 704	en baisse	en baisse	157 280	en baisse
Evolution du nombre de cambriolages	%	+4,7	-5,1	en baisse	en baisse	-1,5	en baisse

OBJECTIF MSB.5 (P152.2) : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance**Indicateur P152.2.1 : Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	25,2	25,1	en hausse	en hausse	25,4	≥ 28
Taux d'élucidation des cambriolages	%	14,3	14,8	en hausse	en hausse	15,0	≥ 16,5
Taux d'élucidation des homicides	%	78,5	92,1	en hausse	en hausse	82,6	≥ 85

OBJECTIF MSB.6 (P152.4) : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**Indicateur P152.4.1 : Nombre de tués en zone Gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de tués	Nombre	2 442	2 549	≤ 2 319	<2 335	2 623	≤ 2 000

Sécurités

Mission BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

OBJECTIF MSB.7 (P161.2) : Assurer l'efficacité et l'efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles**Indicateur P161.2.1 : Taux de disponibilité des hélicoptères par flotte en base**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	92,2	92,9	95	95	93,5	95

OBJECTIF MSB.8 (P161.1) : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt**Indicateur P161.1.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	96	94	96	96	93,5	96

OBJECTIF MSB.9 (P161.3) : Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste**Indicateur P161.3.1 : Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	27,0	9,0	- 10,0	0	6,9	- 10,0

OBJECTIF MSB.10 (P161.4) : Assurer la solidarité nationale à travers la mise en oeuvre de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS**Indicateur P161.4.1 : Taux d'utilisation de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'utilisation de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS	%	nd	nd	50	so	77	50

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2015 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2015 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Police nationale			
Exécution	9 708 997 405	9 702 566 353	143 982
Prévision	9 824 241 316	9 793 427 268	145 215
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	9 656 144 316	9 690 164 602	145 197
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	168 097 000	103 262 666	
<i>Transferts d'ETPT prévus en gestion</i>			18
Gendarmerie nationale			
Exécution	8 162 375 497	8 147 322 792	95 488
Prévision	8 216 518 914	8 177 690 682	97 216
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	8 074 323 213	8 058 175 813	97 215
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	142 195 701	119 514 869	
<i>Transferts d'ETPT prévus en gestion</i>			1
Sécurité et éducation routières			
Exécution	41 029 055	39 605 902	
Prévision	42 636 934	40 868 753	
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	41 463 446	41 463 446	
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	1 173 488	-594 693	
Sécurité civile			
Exécution	641 406 869	423 629 597	2 382
Prévision	698 323 172	448 331 607	2 404
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	394 662 472	433 184 468	2 404
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	303 660 700	15 147 139	
Total Exécution	18 553 808 826	18 313 124 644	241 852
Total Prévision	18 781 720 336	18 460 318 310	244 835

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Sécurités

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2014	2015	2014	2015
176 – Police nationale	9 617 570 606 9 430 080 320	9 681 439 316 9 708 997 405	9 671 842 248 9 467 277 658	9 715 459 602 9 702 566 353
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 139 287 101 1 207 956 759	1 145 224 927 1 288 484 946	1 139 287 101 1 207 951 708	1 145 224 927 1 288 489 567
02 – Sécurité et paix publiques	3 078 707 468 2 354 653 581	3 091 919 032 2 880 029 236	3 078 707 468 2 354 653 581	3 091 919 032 2 880 029 236
03 – Sécurité routière	531 602 597 381 726 848	501 077 183 437 413 345	531 602 597 381 726 848	501 077 183 437 413 345
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	657 374 361 1 081 736 675	649 691 980 737 892 495	657 374 361 1 081 736 529	649 691 980 737 892 644
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 436 865 823 2 249 996 539	2 463 062 869 2 519 499 383	2 436 865 823 2 249 996 539	2 463 062 869 2 519 501 273
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 773 733 256 2 154 009 918	1 830 463 325 1 845 678 000	1 828 004 898 2 191 212 453	1 864 483 611 1 839 240 288
152 – Gendarmerie nationale	7 984 426 668 8 013 476 889	8 111 908 850 8 162 375 497	8 059 472 259 8 076 528 061	8 095 761 450 8 147 322 792
01 – Ordre et sécurité publics	3 349 792 690 3 152 031 438	3 191 545 501 3 184 755 136	3 349 792 690 3 151 983 587	3 191 545 501 3 184 786 759
02 – Sécurité routière	810 924 377 746 985 802	767 433 128 727 435 980	810 924 377 746 985 802	767 433 128 727 435 980
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 797 195 338 1 888 385 596	1 779 199 594 1 917 032 798	1 797 195 338 1 888 385 596	1 779 199 594 1 917 032 798
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 851 786 941 2 089 572 514	2 217 090 216 2 199 822 862	1 926 832 532 2 152 671 537	2 200 942 816 2 184 738 534
05 – Exercice des missions militaires	174 727 322 136 501 539	156 640 411 133 328 721	174 727 322 136 501 539	156 640 411 133 328 721
207 – Sécurité et éducation routières	47 706 213 42 043 145	41 563 446 41 029 055	47 706 213 43 117 488	41 563 446 39 605 902
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	4 113 713 2 694 622	3 304 000 2 809 720	4 113 713 2 853 511	3 304 000 2 611 720
02 – Démarches interministérielles et communication	19 900 000 21 005 678	16 680 446 20 068 515	19 900 000 21 855 988	16 680 446 19 044 859
03 – Éducation routière	23 692 500 18 342 845	21 579 000 18 150 820	23 692 500 18 407 989	21 579 000 17 949 323
161 – Sécurité civile	600 295 744 409 402 172	407 812 472 641 406 869	448 653 060 427 069 069	446 334 468 423 629 597
11 – Prévention et gestion de crises	23 530 860 35 371 955	27 637 068 34 660 773	30 643 116 34 115 180	32 787 823 32 447 822
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	427 709 211 229 748 365	234 849 606 465 092 084	260 045 008 237 576 881	254 870 702 244 611 074
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	142 865 708 137 617 331	142 125 881 135 625 324	151 774 971 148 525 502	155 476 026 140 900 744
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 189 965 6 664 521	3 199 917 6 028 688	6 189 965 6 851 506	3 199 917 5 669 957

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2014	2015	2014	2015
176 / Police nationale	9 617 570 606 9 430 080 320	9 681 439 316 9 708 997 405	9 671 842 248 9 467 277 658	9 715 459 602 9 702 566 353
Titre 2. Dépenses de personnel	8 708 632 049 8 568 243 732	8 718 418 488 8 692 715 650	8 708 632 049 8 568 243 732	8 718 418 488 8 692 715 650
Autres dépenses :	908 938 557 861 836 588	963 020 828 1 016 281 755	963 210 199 899 033 926	997 041 114 1 009 850 703
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	700 010 389 703 225 602	732 820 286 774 906 656	721 773 831 728 594 530	712 697 047 786 092 416
Titre 4. Charges de la dette de l'État	615		615	
Titre 5. Dépenses d'investissement	167 380 000 118 691 771	188 839 825 185 759 230	199 888 200 130 115 806	242 974 172 168 175 022
Titre 6. Dépenses d'intervention	41 548 168 39 928 025	41 360 717 55 615 869	41 548 168 40 322 975	41 369 895 55 585 062
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	-9 425	0	0	-1 797
152 / Gendarmerie nationale	7 984 426 668 8 013 476 889	8 111 908 850 8 162 375 497	8 059 472 259 8 076 528 061	8 095 761 450 8 147 322 792
Titre 2. Dépenses de personnel	6 816 550 374 6 859 377 041	6 848 898 820 6 908 622 728	6 816 550 374 6 859 377 041	6 848 898 820 6 908 622 728
Autres dépenses :	1 167 876 294 1 154 099 848	1 263 010 030 1 253 752 769	1 242 921 885 1 217 151 020	1 246 862 630 1 238 700 064
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 105 426 028 1 089 608 078	1 127 903 618 1 143 248 352	1 109 167 372 1 097 602 705	1 150 639 296 1 128 596 640
Titre 4. Charges de la dette de l'État	803	0	803	-1 217
Titre 5. Dépenses d'investissement	56 450 266 57 551 827	129 096 412 102 002 104	120 191 016 108 381 011	87 029 357 101 305 552
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 000 000 6 939 140	6 010 000 8 502 313	13 563 497 11 166 501	9 193 977 8 799 089
207 / Sécurité et éducation routières	47 706 213 42 043 145	41 563 446 41 029 055	47 706 213 43 117 488	41 563 446 39 605 902
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	31 250 713 31 562 038	27 536 000 30 701 928	31 250 713 31 730 405	27 536 000 29 487 280
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 800 000 1 832 073	3 300 000 1 606 322	3 800 000 2 416 474	3 300 000 1 427 193
Titre 6. Dépenses d'intervention	12 655 500 8 649 034	10 727 446 8 720 805	12 655 500 8 970 609	10 727 446 8 691 429
161 / Sécurité civile	600 295 744 409 402 172	407 812 472 641 406 869	448 653 060 427 069 069	446 334 468 423 629 597
Titre 2. Dépenses de personnel	162 759 801 164 907 498	166 611 496 164 121 620	162 759 801 164 907 498	166 611 496 164 121 620
Autres dépenses :	437 535 943 244 494 674	241 200 976 477 285 249	285 893 259 262 161 571	279 722 972 259 507 977

Sécurités

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2014	2015	2014	2015
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	305 175 148 118 187 857	102 733 286 341 421 318	138 175 148 140 377 732	130 628 728 133 328 752
Titre 5. Dépenses d'investissement	25 151 967 22 821 029	34 101 131 32 948 684	37 659 283 13 368 043	40 927 685 20 002 529
Titre 6. Dépenses d'intervention	103 418 828 101 067 788	100 797 635 100 115 130	106 268 828 105 997 796	104 597 635 103 377 462
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	3 790 000 2 418 000	3 568 924 2 800 117	3 790 000 2 418 000	3 568 924 2 799 234
Total des crédits prévus	18 249 999 231	18 242 724 084	18 227 673 780	18 299 118 966
Total des crédits consommés	17 895 002 526	18 553 808 826	18 013 992 276	18 313 124 644
dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel	15 687 942 224 15 592 528 271	15 733 928 804 15 765 459 998	15 687 942 224 15 592 528 271	15 733 928 804 15 765 459 998
Autres dépenses :	2 562 057 007 2 302 474 255	2 508 795 280 2 788 348 828	2 539 731 556 2 421 464 005	2 565 190 162 2 547 664 646
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 141 862 278 1 942 583 575	1 990 993 190 2 290 278 254	2 000 367 064 1 998 305 372	2 021 501 071 2 077 505 088
Titre 4. Charges de la dette de l'État	1 418	0	1 418	-1 217
Titre 5. Dépenses d'investissement	252 782 233 200 896 700	355 337 368 322 316 340	361 538 499 254 281 334	374 231 214 290 910 296
Titre 6. Dépenses d'intervention	163 622 496 156 583 987	158 895 798 172 954 117	174 035 993 166 457 881	165 888 953 176 453 042
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	3 790 000 2 408 575	3 568 924 2 800 117	3 790 000 2 418 000	3 568 924 2 797 437

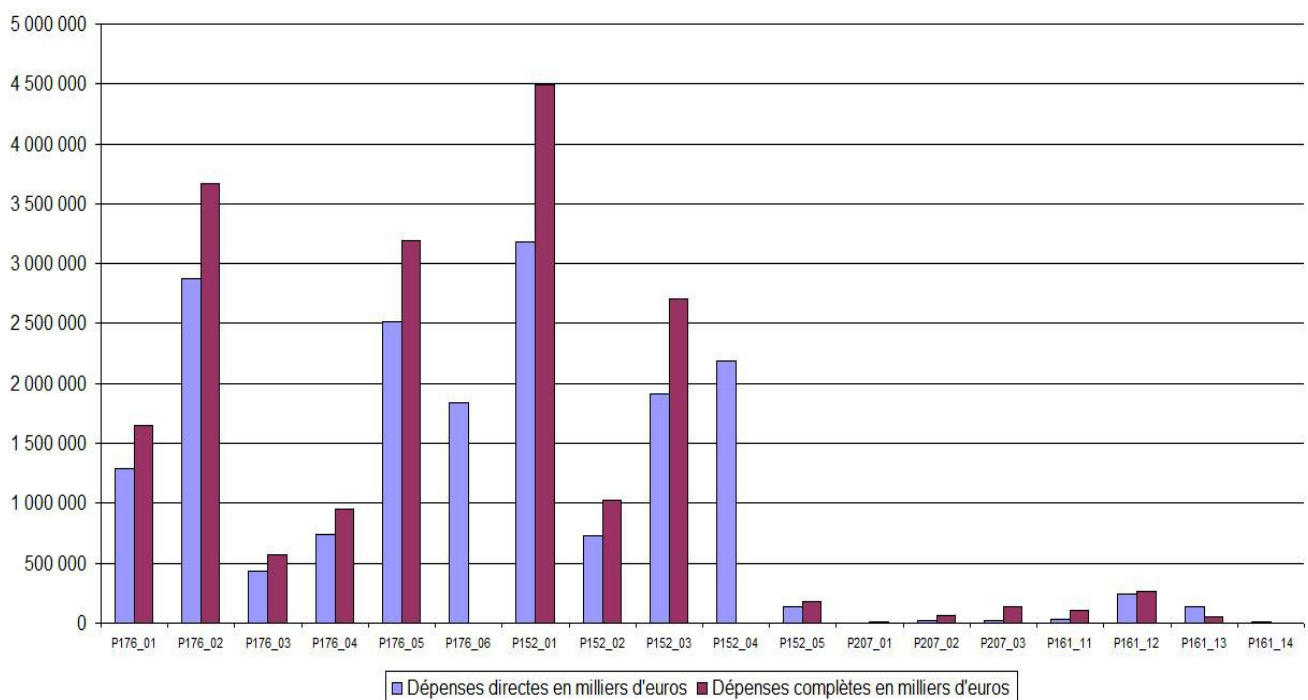
ANALYSE DES COÛTS

Note explicative

La comptabilité d'analyse des coûts est destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées dans le cadre des programmes (art. 27 de la LOLF). Elle est mise en œuvre par les ministères, les services du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), la direction du budget et la direction générale des finances publiques, et se présente en deux volets :

- les dépenses complètes par action des programmes : elles sont déterminées après ventilation des dépenses indirectes associées aux actions de conduite et de pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les seules actions de politique publique, afin de présenter l'ensemble des moyens budgétaires affectés directement et indirectement à la réalisation de ces actions. Ces déversements sont internes ou extérieurs au programme observé, voire à la mission de rattachement et s'appuient sur les données issues de la comptabilité budgétaire. Les dépenses complètes sont ensuite comparées aux crédits prévisionnels complets, afin de mettre en évidence les écarts entre les prévisions et les réalisations constatées.
- les coûts directs des programmes (hors déversements) issus de la comptabilité générale et leur comparaison avec les dépenses directes, afin d'enrichir l'information budgétaire d'une dimension patrimoniale.

COMPARAISON PAR ACTION DES DÉPENSES DIRECTES ET DES DÉPENSES COMPLÈTES



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les programmes de la mission « Sécurité » font l'objet de plusieurs déversements de crédits.

Pour mener à bien les politiques publiques qui lui incombent en matière de sécurité et d'éducation routières, le programme 207 « Sécurité et éducation routières » nécessite la participation active des fonctions support des programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » du ministère de l'intérieur et 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » du ministère de l'écologie, du

développement durable et de l'énergie. Il bénéficie à ce titre d'un déversement de crédits en provenance de ces programmes.

En matière de sécurité civile, l'activité des programmes 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », ainsi que celle du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » du ministère de l'économie et des finances, concourent aux actions de politiques publiques du programme 161 « Sécurité civile ».

Programme de politique publique, le programme 152 « Gendarmerie nationale » n'est à l'origine d'aucun déversement de crédits vers d'autres programme. En revanche, il bénéficie de déversements. En exécution 2015, les dépenses complètes du programme 152 représentent ainsi une hausse de 3,2 % par rapport aux dépenses directes. Cette hausse est essentiellement imputable aux déversements extérieurs de la mission « Défense » (programme 178 « Préparation et emploi des forces » et programme 212 « Soutien de la politique de la défense ») et de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » (programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »).

La totalité de ces déversements, qui s'élèvent à 258 M€, se ventilent dans les quatre autres actions du programme 152. L'action 01 « Ordre et sécurité publics » reçoit la majorité des déversements, soit 53,8 %.

Bien que n'ayant aucune incidence sur le montant total des dépenses complètes puisqu'il est interne au programme 152, le déversement le plus important provient de l'action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique » (2 185 M€). En effet, cette action comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation des autres actions du programme.

Enfin, le programme 176 « Police nationale » fait l'objet de plusieurs déversements de crédits :

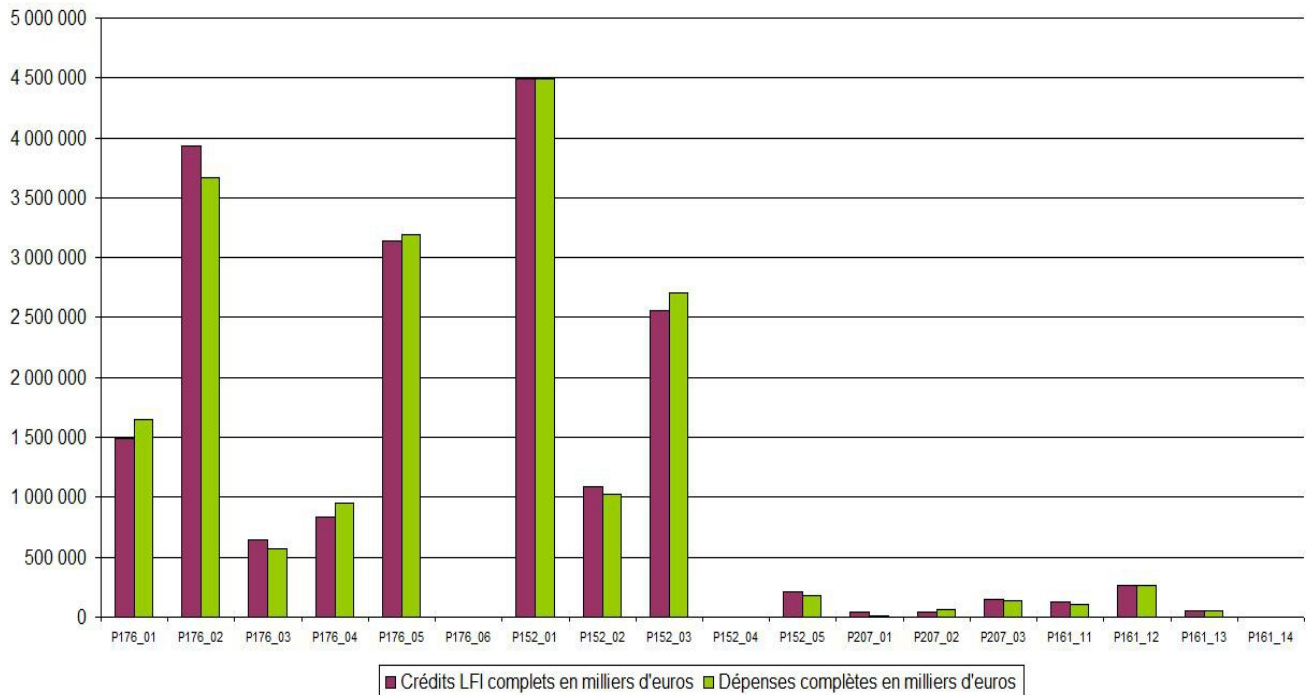
- des déversements internes de crédits de titre 2 et hors titre 2, inscrits à l'action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique » et répartis entre les cinq autres actions du programme ;
- des déversements externes provenant du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » relevant de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et ventilés au prorata des ETPT par action, excepté le déversement relatif au pôle renseignement de la police ;
- un déversement externe-extérieur en provenance du programme 309 « Entretien immobilier de l'État » du ministère de l'économie et des finances ventilé au prorata du nombre d'ETPT par action.

Par ailleurs, le programme 176 est à l'origine de déversements en direction du programme 161 « Sécurité civile » et du programme 307 « Administration territoriale », relevant de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Il s'agit de crédits correspondant à l'action sociale (logement), répartis en fonction des effectifs du périmètre ministériel hors gendarmerie au prorata du nombre d'ETPT par action.

Ainsi, le montant du programme 176 « Police nationale » en dépenses complètes s'établit à 10 036 M€ contre un montant en dépenses directes de 9 703 M€, après prise en compte de l'ensemble des déversements et des transferts en cours de gestion 2015, soit une augmentation de 3,14 % par rapport au montant des dépenses complètes en 2014 (9 730 M€).

Le montant total des dépenses complètes exécutées en 2015 de la mission « Sécurités » s'établit à 19 089 M€ contre un montant direct de 18 313 M€, variant peu par rapport à celui du RAP 2014 de 18 630 M€ (+ 2,4 %).

COMPARAISON PAR ACTION DES DÉPENSES COMPLÈTES ET DES CRÉDITS LFI COMPLETS



ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE DÉPENSES COMPLÈTES ET CRÉDITS LFI COMPLETS

D'un point de vue méthodologique, les règles et conventions adoptées lors de la préparation du RAP 2015 des quatre programmes de la mission « Sécurités » se caractérisent par leur stabilité par rapport à celles retenues au titre du PLF et de la LFI 2015.

Les écarts observés entre les dépenses complètes prévues et exécutées reflètent l'évolution des ressources budgétaires disponibles, liées à l'ensemble des mouvements réglementaires.

Sur le programme 176 « Police nationale » en particulier, les écarts observés entre les dépenses directes exécutées et la prévision et les écarts observés après ventilation interne reflètent d'une part la mise en œuvre du plan de lutte anti-terrorisme et le renforcement des dispositifs du plan Vigipirate, et d'autre part l'évolution des ressources budgétaires disponibles (mises en réserve effectuées, tant en titre 2 qu'en hors titre 2, mouvements de crédits ayant affecté les dotations des programmes en cours d'année et dégelés).

En titre 2, les évolutions par action sont très disparates entre prévision et consommation. L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté », l'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » et l'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » ont bénéficié des crédits supplémentaires tandis que l'action 02 « Sécurité et paix publiques » et l'action 03 « Sécurité routière » ont vu leurs consommations inférieures aux prévisions de LFI 2015.

Enfin, l'action support 06 « Commandement, ressources humaines et logistique », ventilée entre les cinq autres actions, connaît également une diminution des crédits consommés par rapport au prévisionnel, ce qui illustre le redéploiement des crédits au profit des actions opérationnelles dédiées à la sécurité et à la protection des personnes, dans un contexte de menace terroriste.

Sécurités

Mission ANALYSE DES COÛTS

DÉPENSES COMPLÈTES COMPARÉES AUX CRÉDITS LFI COMPLETS

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Dépenses directes (1) *	Ventilation des dépenses indirectes		Dépenses complètes (2) *	Variation en % entre (2) et (1)	LFI crédits complets (3) *	Variation en % entre (2) et (3)
		au sein du programme	entre programmes				
176 - Police nationale	9 702 566	0	+333 553	10 036 119	+3,4	10 051 983	-0,2
176_01 - Ordre public et protection de la souveraineté	1 288 490	+294 509	+69 823	1 652 821	+28,3	1 490 911	+10,9
176_02 - Sécurité et paix publiques	2 880 029	+664 420	+123 370	3 667 819	+27,4	3 935 947	-6,8
176_03 - Sécurité routière	437 413	+112 124	+19 838	569 376	+30,2	649 348	-12,3
176_04 - Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	737 893	+186 649	+27 211	951 752	+29	837 885	+13,6
176_05 - Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 519 501	+575 128	+99 721	3 194 350	+26,8	3 137 892	+1,8
176_06 - Commandement, ressources humaines et logistique	1 839 240	-1 832 829	-6 411	0	-100	0	0
152 - Gendarmerie nationale	8 147 323	0	+258 177	8 405 500	+3,2	8 342 384	+0,8
152_01 - Ordre et sécurité publics	3 184 787	+1 169 607	+138 902	4 493 296	+41,1	4 490 149	+0,1
152_02 - Sécurité routière	727 436	+264 817	+32 681	1 024 934	+40,9	1 086 391	-5,7
152_03 - Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 917 033	+706 178	+80 833	2 704 044	+41,1	2 559 565	+5,6
152_04 - Commandement, ressources humaines et logistique	2 184 739	-2 184 739		0	-100	0	0
152_05 - Exercice des missions militaires	133 329	+44 136	+5 761	183 226	+37,4	206 279	-11,2
207 - Sécurité et éducation routières	39 606	0	+178 661	218 267	+451,1	225 667	-3,3
207_01 - Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 612	-13 489	+26 351	15 474	+492,5	40 443	-61,7
207_02 - Démarches interministérielles et communication	19 045	+3 934	+40 902	63 881	+235,4	40 943	+56
207_03 - Éducation routière	17 949	+9 554	+111 408	138 912	+673,9	144 281	-3,7
161 - Sécurité civile	423 630	0	+5 734	429 364	+1,4	451 623	-4,9
161_11 - Prévention et gestion de crises	32 448	+76 447	+343	109 238	+236,7	125 031	-12,6
161_12 - Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	244 611	+17 647	+5 181	267 439	+9,3	268 588	-0,4
161_13 - Soutien aux acteurs de la sécurité civile	140 901	-88 417	+202	52 686	-62,6	58 005	-9,2
161_14 - Fonctionnement, soutien et logistique	5 670	-5 678	+8	0	-100	0	0
Total de la Mission	18 313 125	0	+776 125	19 089 249	+4,2	19 071 657	+0,1

* (y.c. FDC et ADP)

(en milliers d'euros)

Ventilation des dépenses indirectes vers les missions partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des missions partenaires contributrices (-)	-776 125
Mission « Administration générale et territoriale de l'État »	-512 301
Mission « Défense »	-154 302
Mission « Écologie, développement et mobilité durables »	-79 139
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	-18 410
Mission « Direction de l'action du Gouvernement »	-11 973

COÛTS DIRECTS COMPARÉS AUX DÉPENSES DIRECTES

Note explicative

La présentation des coûts directs par programme (hors déversements) comparés aux dépenses directes permet d'enrichir l'information budgétaire d'une dimension patrimoniale.

La comptabilité patrimoniale est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement (par exemple à travers la comptabilisation de charges à payer). Ces comptes en droits constatés visent également à présenter l'ensemble des engagements de l'État au-delà des flux d'encaissements et de décaissements à travers par exemple la constitution de provisions, d'amortissements, etc. (source : Présentation du Compte Général de l'État).

Ces coûts directs résultent donc des données de la comptabilité générale arrêtées, sans préjudice pour leur valeur significative, au 2 mars 2016 (les programmes hors CAC sont exclus de cette présentation).

(en milliers d'euros)

Programme	2015			2014		
	Coûts directs (a)	Dépenses directes (b)	Écart (a) – (b)	Coûts directs (c)	Dépenses directes (d)	Écart (c) – (d)
176 – Police nationale	9 693 366	9 702 566	-9 201	9 511 057	9 467 278	+43 779
152 – Gendarmerie nationale	8 100 717	8 147 323	-46 606	8 031 215	8 076 528	-45 313
207 – Sécurité et éducation routières	38 370	39 606	-1 236	124 067	43 117	+80 949
161 – Sécurité civile	417 829	423 630	-5 800	442 167	427 069	+15 098

L'écart de -62,8 M€ entre coûts directs et dépenses directes en 2015 s'explique essentiellement par les dépenses d'investissement très soutenues (+ 14 %) en raison du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme, mais aussi par des événements patrimoniaux n'ayant aucun impact immédiat en caisse .

Le programme 176 est marqué par des dépenses d'équipement et d'investissement à hauteur de 168 M€, qui progressent de 29 % par rapport à l'année 2014, les autres écarts s'expliquant par :

- des charges à payer importantes (76 M€), qui varient de 6 M€ par rapport à l'année précédente ;
- des dotations pour charges de personnel nettes des reprises qui s'élèvent à 42 M€ ;
- des dotations aux amortissements en légère baisse s'élevant à 91 M€.

Concernant le programme 152, l'écart de 47 M€ entre les coûts directs et les dépenses directes a pour origine :

- des dépenses d'investissement importantes (101 M€) ;
- des charges à payer à hauteur de 30 M€ qui varient nettement à la baisse par rapport à l'exercice 2014 (- 39 M€), notamment sur les dépenses d'investissement ;
- les dotations aux amortissements s'établissant à 69 M€.

L'écart de près de 6 M€ entre les coûts directs et les dépenses directes du programme 161 provient :

- des dépenses d'investissement en progression par rapport à l'année précédente et atteignant 20 M€ en 2015 ;
- des charges à payer similaires à l'année précédente, soit 11 M€ ;
- des provisions pour transfert nettes des reprises de 8 M€ dans le cadre de la participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris, au titre des dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Le programme 207 ne comprend plus depuis le 1^{er} janvier 2015 de crédits de rémunération, transférés au programme 216 « Conduite des politiques de l'intérieur ». Les dépenses d'investissement s'établissent pour ce programme à 1,4 M€.

PROGRAMME 176

POLICE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : BERNARD CAZENEUVE, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	24
Objectifs et indicateurs de performance	29
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	38
Justification au premier euro	45
Opérateurs	74

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Marc FALCONE

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

En 2015, la police nationale a déployé des moyens importants pour répondre aux enjeux majeurs que sont la lutte contre le terrorisme et la protection des populations. Les événements tragiques des mois de janvier et de novembre 2015 qui ont frappé la France, ont démontré l'engagement des services de police et leur capacité à se mobiliser et à se coordonner dans des situations de crise de grande ampleur.

Parallèlement, face à la crise migratoire européenne, la police nationale a fait également de la lutte contre les filières d'immigration clandestines une de ses priorités. Une attention particulière a notamment été portée sur les zones de transit où les forces de police jouent un rôle capital, renforcées par la mise en place d'une coopération européenne inter-services.

De plus, la police nationale a poursuivi ses efforts en matière de lutte contre les cambriolages, les trafics de stupéfiants et la grande criminalité, dont la finalité est d'accentuer la sécurité quotidienne des personnes et des biens. Elle poursuit également, grâce à ses unités spécialisées, ses efforts engagés dans la lutte contre l'insécurité routière, qui se traduit par une stabilité du nombre de tués en zone police entre 2014 et 2015, et ce, malgré une hausse globale de la mortalité routière en 2015.

Enfin, dans une volonté d'amélioration permanente de son efficacité, la police nationale continue de faire preuve d'innovations, en modernisant ses outils et en mutualisant ses structures, tout en développant des solutions nouvelles et transversales avec ses partenaires.

Une priorité donnée à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité des populations

La police nationale a su réagir rapidement aux attentats meurtriers des mois de janvier et de novembre 2015 en identifiant les auteurs et en déployant les moyens nécessaires à la protection de nos concitoyens.

Le Premier ministre a décidé, le 22 janvier 2015, de mettre en œuvre un plan de renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme qui s'est concrétisé par une première vague de recrutements exceptionnels pour les services concernés (environ 400 emplois en 2015 et 390 emplois prévus en 2016), par des achats d'équipements et par un investissement technologique dédié à cette menace.

Face à la gravité et l'ampleur des attentats perpétrés en novembre 2015, le Gouvernement a décrété le 14 novembre 2015 **l'état d'urgence**, suivi de l'annonce **du pacte de sécurité** instaurant des mesures exceptionnelles et prévoyant un renfort important de moyens et des recrutements supplémentaires. L'ensemble de ces dispositifs a eu pour conséquence une mobilisation opérationnelle sans précédent des forces de sécurité intérieure pour assurer la protection des populations sur l'ensemble du territoire national et plus particulièrement sur les sites sensibles.

Promulguée le 24 juillet 2015, la loi sur le renseignement avait déjà amorcé la montée en puissance de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et du service central du renseignement territorial (SCRT) créés en 2014. Elle s'est traduite par la création de 100 emplois supplémentaires pour la DGSI en 2015. Le SCRT a été, sur la même période, renforcé de 150 agents. En 2015, la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris a bénéficié, quant à elle, de 50 personnels. **Des sections zonales de recherche et d'appui (SZRA)** ont également été mises en place depuis 2015 en lien avec le SCRT afin de lutter contre le terrorisme et l'endoctrinement, avec pour mission de surveiller la menace au plus près des territoires et d'agir dans la proximité.

Par ailleurs, face à cette menace terroriste élevée, l'échange d'informations opérationnelles entre les structures nationales de renseignement a été conforté. Outre le bureau de liaison entre la DGSI et le SCRT (au plan central et au plan territorial), **l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT)**, grâce à son département de lutte contre la radicalisation, assure l'échange d'information et la détection des signaux faibles. Le **centre national d'assistance et**

de prévention de la radicalisation (CNAPR), rattaché à l'UCLAT, a décliné le plan gouvernemental de lutte contre la radicalisation. En juin 2015, un **État-major opérationnel de prévention du terrorisme (EMOPT)** a ainsi été créé afin d'assurer le contrôle du suivi effectif des individus signalés pour radicalisation. Cette entité regroupe des représentants de l'ensemble des forces et des services concernés dans une logique de transversalité et de partage de l'information.

La prévention est également un axe majeur de la lutte contre le terrorisme. À ce titre, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) s'est vu doté de ressources complémentaires pour poursuivre ses actions. Au total, 61,5 M€ de crédits de hors titre 2 ont été prévus en 2015.

Le plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme prévoit également des mesures visant à accroître la protection individuelle des fonctionnaires de police. Ainsi, des gilets pare-balles et des casques d'intervention viendront équiper les personnels des unités spécialisées et des services de voie publique.

Crise migratoire : un enjeu national de lutte contre l'immigration irrégulière ancrée dans une coopération européenne

Face à la crise migratoire qui touche l'Europe, un **plan de lutte contre l'immigration clandestine (PLIC)** a été engagé par le Premier ministre en septembre 2015. Ce plan, qui prévoit la création de 530 postes pour la police nationale, a pour objectif de renforcer les capacités d'intervention, de mettre l'accent sur le démantèlement des filières d'immigration illégales et d'améliorer la prise en charge des migrants.

La hausse des flux migratoires a entraîné un accroissement de l'activité des services de la police aux frontières dans les zones frontalières et transfrontalières, ainsi que le déploiement important des unités de forces mobiles CRS pour intensifier les contrôles et appuyer la surveillance dans les secteurs sensibles (notamment à Calais et à Menton).

L'ensemble de ces dispositifs déployés sur le plan national s'inscrit à une échelle européenne plus globale, avec la mise en place d'une coopération opérationnelle des forces de sécurité des différents pays partenaires. L'enjeu est de mieux contrôler les flux migratoires, de renforcer l'action de l'agence Frontex, de lutter contre la fraude documentaire et de mettre en place des outils communs de détection et de démantèlement des filières criminelles.

En 2015, 3 892 procédures ont été enregistrées en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger, dont les trois quarts ont été menés par les services de la police aux frontières. Cet indicateur est en hausse d'environ 8 % par rapport à 2014.

Les efforts mis en œuvre par les forces de police contre les réseaux d'immigration clandestine ont porté leurs fruits, puisqu'en 2015, 28 réseaux de passeurs ont été démantelés dans la région de Calais, soit le double de l'année précédente, et 251 filières ont été démantelées à l'échelle nationale.

Des zones de sécurité prioritaires (ZSP) confortées et des actions soutenues pour renforcer la sécurité des personnes et des biens

Les **ZSP** illustrent, avec succès, la démarche partenariale de lutte contre l'insécurité. En 2015, la police nationale a poursuivi, au sein de ses **69 ZSP** (dont 7 mixtes police-gendarmerie nationales), le travail d'accentuation de la présence policière sur la voie publique, de concentration de l'action sur les objectifs opérationnels, d'amélioration des taux d'élucidation, de recueil et d'exploitation du renseignement opérationnel (via le SCRT et la DCPJ), de participation aux actions de prévention. Pour mener à bien cette action, la DGPN a renforcé des ZSP en effectifs (forces mobiles dédiées en sécurisation) mais également en réservistes de la police nationale (59 référents police / population), avec une implication accrue des directions actives autres que la sécurité publique (notamment DCPJ/ DCPAF). L'évaluation du travail réalisé dans chaque ZSP a été renforcée, en lien avec le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SGCIPD). Cette évaluation régulière des ZSP a ainsi permis de procéder à des adaptations de périmètre de certaines d'entre-elles et des objectifs assignés, afin de prendre en compte les nouveaux phénomènes de délinquance et améliorer l'efficacité policière. Des caméras piétons ont été déployées en 2015 dans l'ensemble des ZSP afin d'accroître la sécurité en intervention des policiers nationaux. Ces outils permettent de renforcer également le respect du code de déontologie.

Par ailleurs, en matière de sécurité et de paix publiques, la police nationale a renforcé son action de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, notamment ceux réalisés au préjudice des résidences principales et secondaires. L'objectif principal a été de diminuer les violences crapuleuses et de contribuer à la révélation, ainsi qu'à une meilleure appréhension, des violences non crapuleuses. Le plan d'actions relatif à la lutte contre les vols par effraction et les vols à main armée a été reconduit et un plan d'action relatif aux vols de véhicules et de deux roues

motorisés a été mis en œuvre. En 2015, les taux d'élucidation des vols avec violence et des cambriolages sont en légère hausse et témoignent d'un engagement constant des services sur le terrain (avec 37,84 % en 2015).

À noter également sur l'agglomération parisienne : d'une part la mise en œuvre d'un plan particulier de protection des touristes, principales victimes des vols à la tire, prévoyant des campagnes de communication et sensibilisation en partenariat principalement avec les ambassades asiatiques. D'autre part, le démantèlement de plusieurs réseaux de traite des êtres humains, de vols (à la tire et de téléphones portables), grâce aux investigations menées par les services de police parisiens depuis 4 ans, en collaboration avec les forces de sécurité européennes.

Enfin, la police nationale a poursuivi ses efforts pour développer le volet patrimonial des enquêtes et faire progresser la saisie des avoirs criminels. En 2015, la valeur des avoirs criminels saisis s'est élevée à 421 291 450 €.

L'ensemble de ces dispositifs a contribué à combattre efficacement la délinquance. La diminution du nombre de crimes et de délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ainsi qu'aux biens témoigne de l'implication et de l'efficacité des forces de police (-8,47 % de violences physiques crapuleuses et -3 % de crimes et délits en matière d'atteinte aux biens en 2015 par rapport à 2014) et ce, malgré une légère hausse du nombre de cambriolages contenue grâce aux efforts des services de police.

Modernisation des outils et des équipements

En outre, la modernisation du parc roulant et des systèmes d'information et de communication s'est concrétisée par des mesures dédiées. La DGPN a contribué, en collaboration avec la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, au déploiement du **plan de modernisation technologique** issu des travaux du groupe de travail sur les technologies de sécurité intérieure (GTTSI). Ce plan ambitieux a vu le déploiement d'actions pour la modernisation des forces : proximité numérique, rénovation des réseaux radios, portabilité des outils, modernisation et mutualisation des salles de réception des appels, usage de drones, développement des capacités d'anticipation et de conduite opérationnelles.

Les efforts déployés depuis de nombreuses années par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) en matière de cybercriminalité prendront corps avec la création d'une nouvelle sous-direction en charge de la lutte contre la cybercriminalité. Dotée de trente effectifs supplémentaires et installée dans de nouveaux locaux, ce service aura pour mission de prendre en compte les nouvelles formes de délinquance commises sur Internet.

Enfin, la police nationale a rénové et resserré ses plate-formes de police technique et scientifique (PTS) afin de les mettre en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et les présenter à l'accréditation rendue obligatoire par une décision cadre de l'Union européenne. Un budget de 36 M€ est prévu et échelonné sur une durée de 6 ans depuis 2014 pour financer les plans de modernisation et d'accréditation des laboratoires des services d'identité judiciaire.

Vers une amélioration de l'efficacité des services de police : de nouvelles avancées en matière de modernisation et de mutualisation des structures

Malgré un renforcement de ses moyens opérationnels, la direction générale de la police nationale reste un acteur majeur du plan ministériel de modernisation et de simplification (PMMS). L'enjeu, par la mutualisation et la rationalisation des fonctions de soutien, la refondation des organisations, le recentrage sur le cœur de métier et le progrès technologique, est de dégager des marges de manœuvre au profit de la présence de terrain et de l'investissement.

L'année 2015 a été la première année de fonctionnement concomitant de la nouvelle chaîne de soutien constituée de trois types de structures mutualisées :

- en administration centrale, **le service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI)**, créé le 1^{er} janvier 2014), d'une part, et **le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI))**² créé en 2010), d'autre part ;
- au plan zonal, des **secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)**, créés le 1^{er} mai 2014).

L'enjeu de cette nouvelle chaîne est d'intégrer et d'optimiser les ressources et moyens de la police, de la gendarmerie, de la sécurité civile et, pour partie des préfectures, notamment en s'appuyant au niveau zonal sur des structures mutualisées : ateliers mécaniques communs, gestion des moyens territoriaux, notamment la logistique, les achats et les opérations immobilières.

Dans le cadre de la réforme territoriale instaurant une nouvelle cartographie des régions, un chantier de réorganisation zonale des services est engagé depuis fin 2015, avec notamment la mise en œuvre du rattachement de l'ancienne région Midi-Pyrénées à la zone Sud de Marseille.

L'année 2015 a également été marquée par la reprise du transfert à l'administration pénitentiaire des extractions judiciaires qui devra s'achever en 2019. Trois nouvelles régions ont été reprises au cours de l'année 2015 permettant aux policiers de se concentrer sur leurs missions essentielles.

* * *

Le programme s'articule autour de six actions :

- l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » a pour objectif de maîtriser les troubles à l'ordre public et de réduire les menaces ;
- l'action 02 « Sécurité et paix publiques » s'articule autour de quatre grands axes : sauvegarde des personnes et des biens, sécurité générale et prévention, police et action administratives, accueil du public et encadrement ;
- l'action 03 « Sécurité routière », vise à améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles du code de la route ;
- l'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » a pour objectif de lutter contre l'immigration irrégulière et de garantir le passage trans-frontière dans des conditions optimales de sécurité. Une partie des crédits relatifs à cette action (ceux nécessaires à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière et ceux relatifs à la rétention administrative) a été transférée en 2008 du programme « Police nationale » vers le programme « Immigration et asile » ;
- l'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, le rassemblement des preuves, la recherche des auteurs et de leurs complices, leur arrestation et leur remise aux autorités judiciaires compétentes ;
- l'action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique » a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de contribuer à l'efficacité des services opérationnels dans leur lutte contre la délinquance.

Le programme « Police nationale » assure la tutelle de deux opérateurs.

L'École nationale supérieure de police (ENSP), concourt, dans le cadre du volet « formation », à la mise en œuvre de l'action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique ». L'Institut national de la police scientifique (INPS), contribue à l'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice ».

Par ailleurs, le programme « Police nationale » concourt à douze politiques publiques interministérielles et participe, dans ce cadre, à autant de documents de politique transversale (DPT).

Enfin, cinq objectifs et seize indicateurs communs à la gendarmerie nationale, synthétisent l'objectif général de sécurité et de protection des personnes et des biens, et reflètent l'ensemble des actions des deux programmes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Évaluer objectivement la prévention de la délinquance
INDICATEUR 1.1	Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
INDICATEUR 1.2	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières
INDICATEUR 2.3	Bilan des avoirs criminels saisis
INDICATEUR 2.4	Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.5 Recentrage des forces sur leur coeur de métier

INDICATEUR 2.6 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

INDICATEUR 2.7 Délai moyen d'intervention de nuit

OBJECTIF 3 Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité

INDICATEUR 3.2 Nombre de jours de déplacements de longue distance

OBJECTIF 4 Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 Nombre de tués en zone police

INDICATEUR 4.2 Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

INDICATEUR 4.3 Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

INDICATEUR 4.4 Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse

OBJECTIF 5 Optimiser l'emploi des ressources

INDICATEUR 5.1 Taux de disponibilité technique des véhicules

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

INDICATEUR 1.1 mission

Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nombre	118 266	107 948	en baisse	en baisse	98 916	en baisse
Évolution du nombre des violences physiques crapuleuses	%	1,29	-8,73	en baisse	en baisse	-8,37	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nombre	201 714	211 403	suivi	suivi	233 394	suivi
Évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	%	1,12	4,80	suivi	suivi	10,40	suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Sont donc exclues les menaces. Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles et son évolution sont « suivi », car une partie du travail des forces de police consiste à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Source des données

Les données sont collectées auprès des unités locales, puis agrégées par les directions d'emploi (DCSP, DCPAF, DCCRS et PP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège.

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

Les données concernent tout le territoire national.

Analyse des résultats

Les forces de police ont obtenu des résultats satisfaisants avec une diminution importante des crimes et délits en matière d'atteinte à l'intégrité physique (-8,37 %). D'une part, la mobilisation des fonctionnaires de police dans les zones les plus criminogènes (ZSP) et un ciblage de la lutte contre la petite et moyenne délinquance au plus près des populations ont permis de réduire les violences physiques crapuleuses. D'autre part, le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et sexuelles est en hausse depuis 2014, illustrant l'implication des forces de police dans la révélation puis la prise en compte des victimes de violences intra-familiales.

En zone de sécurité publique, la rubrique « violences physiques non crapuleuses » est particulièrement touchée par l'évolution des faits d'homicides à l'encontre de mineurs de moins de 15 ans (+172 %), de violences à l'égard des enfants - violences, mauvais traitements et abandons d'enfants - (+ 3 367 faits).

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.2 mission**Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	nombre	1 579 346	1 563 782	en baisse	en baisse	1 517 367	en baisse
Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	%	2,70	-0,99	en baisse	en baisse	-2,97	en baisse
Nombre de cambriolages	nombre	221 296	223 607	en baisse	en baisse	231 471	en baisse
Évolution du nombre de cambriolages	%	7	1,04	en baisse	en baisse	3,52	en baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples, les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages, sont retenus les index 27 à 30 de l'état 4001.

Les valeurs cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Sources des données

Les données sont collectées auprès des unités locales, puis agrégées par les directions d'emploi (DCSP, DCPAF, DCCRS et PP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège.

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

Les données concernent la France entière.

Analyse des résultats

Tant la présence sur le terrain et le contact avec la population (prévention de proximité), que la concentration des efforts dans les secteurs les plus exposés (ZSP), ont permis de réduire le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police (-2,97 %). Malgré une hausse globale du nombre de cambriolages, les ZSP parisiennes obtiennent des résultats satisfaisants avec notamment des baisses significatives des infractions de vols avec violences (-30 % dans le 20^e arrondissement). L'accent mis sur les contrôles, les patrouilles et la répression dans les zones les plus sensibles, propices aux trafics et à la vente à la sauvette, ont ainsi porté leurs fruits.

En zone de sécurité publique, les forces de police continuent d'œuvrer à la bonne application des 16 mesures du plan de lutte contre les cambriolages et les vols à mains armées lancé fin 2013. L'implication des référents sûreté des DDSP auprès des établissements financiers ont également contribué au renforcement des mesures de sécurité passive et à la prévention des vols à mains armées. Ainsi, en dépit d'une hausse globale des vols à main armée (+2,3 %) en 2015, on constate des résultats encourageants, par exemple la diminution des vols à main armée contre les établissements industriels et commerciaux (-11 %). Quant à l'évolution des vols sans violence, elle est en diminution par rapport à 2014 (-1,4 %).

Enfin, les destructions et dégradations de véhicules privés sont en très nette diminution avec 20,2 % de faits en moins, grâce aux actions et de préventions menées par les services de la sécurité publique, avec notamment 11 729 véhicules préservés par rapport à 2014.

OBJECTIF N° 2**Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance****INDICATEUR 2.1 mission****Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	12,41	12,28	en hausse	en hausse	10,77	en hausse
Taux d'élucidation des cambriolages	%	10,32	10,43	en hausse	en hausse	10,41	en hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	81,56	81,65	82	en hausse	66,98	en hausse

Commentaires techniques

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Après les attentats terroristes survenus en 2015, le calcul du taux d'élucidation des homicides va faire l'objet d'ajustements. En effet, un homicide est considéré comme "élucidé" uniquement si l'auteur présumé a pu être entendu par les forces de sécurité avant la clôture de l'enquête et l'envoi de la procédure au parquet. Or, dans le contexte terroriste de 2015, le décès des auteurs des attentats, dans les heures ou les jours qui ont suivi, n'a pas permis de procéder aux auditions et in fine, ne permettra pas de classer ces homicides comme élucidés. Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a mis en place un groupe de travail afin de faire évoluer ces règles d'enregistrement et les modes de calcul de cet indicateur.

Source des données : La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. Les données concernent tout le territoire national.

Analyse des résultats

Les taux d'élucidation sont globalement en baisse en 2015 par rapport à l'année précédente.

En 2015, le taux d'élucidation des homicides s'est établi à 66,98 %, contre 81,65% en 2014. Cette rupture statistique, qui intervient sur un indicateur d'ordinaire stable dans la durée, est la conséquence du nombre des victimes d'actes de terrorisme en 2015 (148 personnes décédées) et de règles d'enregistrement inadaptées. A ce jour, le principe est en effet d'enregistrer un fait constaté par victime décédée et de ne pas comptabiliser de fait élucidé lorsque l'auteur a été abattu par les forces de l'ordre.

Malgré une baisse globale des taux d'élucidation, il convient de souligner la qualité du travail d'enquête mené par les services de police, avec notamment l'implication de structures partenariales associant les ministères de la Justice, de l'Intérieur et les acteurs locaux (bailleurs, collectivités, associations).

INDICATEUR 2.2**Lutte contre les filières**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	nombre	22 281	21 174	en hausse	en hausse	19 595	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	nombre	3 473	3 623	en hausse	en hausse	3 892	en hausse

Commentaires techniques

Source des données : La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (DCSP, DCPJ, DCPAF, PP) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

Nombre de personnes mises en cause (PMC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).

Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).

Commentaires : Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans le STIC-FCE aux index 55 et 56.

Nombre de procédures réalisées : (organisateurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance). Elles sont enregistrées dans le STIC – FCE 4001 à l'index 70.

Les données DOM et COM sont prises en compte. La série historique a été étendue à l'année 2012.

Analyse des résultats

Les données des index 55 et 56 ont été consolidées par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015. Après trois années consécutives de hausse, le nombre de personnes mises en cause pour revente et trafic de stupéfiant est en baisse.

En revanche, le nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger a progressé en 2015, avec plus de 200 procédures enregistrées.

Le nombre de facilitateurs interpellés est en hausse de 13 % en métropole, dans un contexte de crise migratoire européenne et une augmentation massive des flux migratoires, notamment aux frontières avec l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. Ces flux multiplient les possibilités de trafic de migrants. Face à cette crise migratoire, les unités spécialisées de la police aux frontières sont fortement mobilisées dans les zones sensibles, appuyées par les unités des forces mobiles déployées dans le cadre de la mise en oeuvre d'un plan national de lutte contre l'immigration clandestine.

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.3

Bilan des avoirs criminels saisis

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Valeur des avoirs criminels saisis	€	255 846 941	458 182 530	en hausse	en hausse	421 291 450	en hausse

Commentaires techniques

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Source des données : plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

Analyse des résultats

La saisie des avoirs criminels par les services de police est un outil de lutte contre les réseaux criminels particulièrement adapté. Comme énoncé par le Ministre de l'intérieur, la captation des avoirs criminels constitue l'un des fondements de la police judiciaire moderne et constitue un complément indispensable à la peine d'emprisonnement. Elle contribue également à réduire l'impact déstabilisateur de l'économie souterraine. En 2015, la valeur des avoirs saisis a diminué, après une année 2014 en hausse (marquée par la saisie de biens immobiliers), et s'établit à 421 M€. Les avoirs criminels saisis dans le cadre des perquisitions administratives représentent plus d'un million d'euros en numéraire.

INDICATEUR 2.4

Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux de couverture des cambriolages	%	92,43	89,59	100	100	82,17	100
Taux de signalisation biologique au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	68,86	74,72	en hausse	en hausse	82,27	en hausse
Taux de signalisation papillaire au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	72,25	74,88	en hausse	en hausse	77,93	en hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'éclaircissement des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données : DCPJ – sous-direction de la police technique et scientifique

Mode de calcul

Taux de couverture des cambriolages : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages

Taux de signalisation biologique : Nombre de prélèvements ADN "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

Taux de signalisation papillaire : Nombre de prélèvements papillaires "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC)

NOTA : modifications des valeurs du taux de signalisation biologique (FNAEG) suite au changement de mode de calcul.

Analyse des résultats

D'un point de vue global, les bons résultats enregistrés relèvent le dynamisme du réseau de la police nationale en matière de P.T.S et la qualité de son pilotage par la DCPJ.

En 2015, le taux de couverture des cambriolages est en baisse par rapport à 2014. Dans un contexte de stabilité du nombre de fonctionnaires affectés dans les services compétents, cette baisse procède mécaniquement d'une hausse du nombre de cambriolages commis en zone police. En valeur absolue, le nombre de déplacements sur les scènes d'infraction est resté stable (208 342 transports en 2015 contre 209 806 en 2014).

Le taux de signalisations biologiques a progressé en 2015, les services de police technique et scientifique ont signalisé 407 420 personnes contre 352 195 l'année précédente.

Le taux de signalisations papillaires a également augmenté entre 2014 et 2015, les services de police technique et scientifique ont signalisé 624 496 personnes en 2015 contre 605 277 en 2014.

INDICATEUR 2.5**Recentrage des forces sur leur cœur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Volume des missions périphériques	heures	6 807 104	7 105 853	en baisse	en baisse	7 620 642	en baisse
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	8	8,2	en baisse	en baisse	8,9	en baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante informatisée des services de la police nationale sous le code TEP 132.

Source des données : DCPJ, DCSP et PP

Mode de calcul

Volume des missions périphériques : nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques.

Taux de missions périphériques dans l'activité totale : nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles.

Analyse des résultats

En plus des missions de concours au Ministère de la Justice, les servitudes liées aux opérations d'assistance et de gardes engendrées par le contexte de lutte anti-terroriste, ont fortement contribué à la hausse du volume des missions périphériques (rubrique 38 de la MCI) et en particulier la protection des personnalités (+97.72%).

Ainsi, en zone sécurité publique, les mesures liées aux plans post-attentats ont induit un effort spécifique des services de 255 276 heures fonctionnaires (HF). S'y ajoutent 1 790 218 d'HF dans le cadre des opérations VIGIPIRATE (code MCI 275).

Dans l'agglomération parisienne, en 2015, le volume horaire dédié aux gardes de domiciles et protections des personnalités est de 179 178 HF contre 111 181 HF en 2014. En ce qui concerne les opérations de sécurisation VIGIPIRATE dans la capitale, le volume horaire a décuplé avec 749 395 HF réalisées en 2015 contre 72 519 HF en 2014.

Parallèlement, les grands événements 2015 tels que la COP 21, ont également largement mobilisé des unités de police pour accomplir des missions des services d'ordres au profit des autorités et des chefs d'État en déplacement dans la capitale.

INDICATEUR 2.6**Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	38,62	38,32	41	41	37,84	41

Commentaires techniques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante informatisée (MCI) (données centralisées depuis janvier 2005) et notamment sur le test d'emploi des personnels 1.3.1. défini par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance).

Le système d'information ne permet pas de distinguer le type des emplois. Tous les personnels sont pris en compte dans le nombre d'heures totales d'activité (potentiel horaire utilisé). Dès lors, deux facteurs contribuent à minorer le résultat de l'indicateur : d'une part, l'activité des personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont les statuts d'emploi ne les engagent pas sur le terrain ; d'autre part, l'obligation pour les policiers de rédiger un volume important d'actes de procédure résultant de la constatation des infractions et de l'élucidation des crimes et délits. Ces deux limites pèsent sur l'activité à l'extérieur des locaux.

Source des données : DCSP et PP

Mode de calcul : Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité

Analyse des résultats

Le taux d'engagement des effectifs sur le terrain connaît une intensité comparable aux années précédentes. Si le taux réalisé en 2015 est en deçà de la cible fixée, il démontre cependant la capacité qu'ont eu les services de police à maintenir leur présence auprès du public, dans le cadre de la lutte

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

contre le terrorisme, la délinquance quotidienne et la grande criminalité, tout en faisant face aux contraintes liées à la multiplication des investigations conduites et des procédures engagées, ainsi qu'aux servitudes des missions périphériques.

Par ailleurs, le plan d'urgence et les dispositifs VIGIPIRATE ont eu un impact sur l'activité des services de la sécurité publique. En conséquence, les actions de prévention et de dissuasion de la délinquance ont progressé d'un point, ce qui représente une variation de 1 181 449 d'heures fonctionnaires (HF). Le volume horaire consacré aux opérations de sécurisation de type VIGIPIRATE en 2015 représente plus de trois fois la valeur de 2014, passant de 651 619 HF à 2 360 837 HF. Idem dans la capitale, où 749 395 HF ont été effectuées en 2015 au titre des dispositifs VIGIPIRATE contre 72 519 HF en 2014.

INDICATEUR 2.7**Délai moyen d'intervention de nuit**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Délai moyen d'intervention de nuit	minutes	11	12'13"	<10	<10	16'17"	<10

Commentaires techniques

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS) ou d'une autorité (maire, préfet) par appel téléphonique sur le 17 et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un événement ou à une situation, suite à la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré de nuit sur tout type d'intervention entre 18h et 6h suite à appel vers les centres de police secours (17). Requête "État 232" sur la main courante informatisée (MCI).

Source des données : Remontées trimestrielles DCSP et PP. Métropole et DOM COM.

Mode de calcul : Somme des délais d'intervention entre 18h et 6h / Nombre d'interventions effectuées.

Analyse des résultats

En 2015, le délai moyen d'intervention de nuit est en deçà de l'objectif cible du PAP 2015 fixé à moins de 10 minutes. Entre 2014 et 2015, le délai moyen d'intervention de nuit augmente passant de 12,13 à 16,17 minutes. Ce résultat peut s'expliquer par les difficultés rencontrées lors de l'enregistrement d'appels reçus avant minuit (J-1) mais traités après minuit (J+1), ce qui est comptabilisé par la MCI comme une durée d'intervention plus longue que dans la réalité.

Il est également lié à la mobilisation d'effectifs sur des missions de sécurisation, parfois statiques.

OBJECTIF N° 3**Optimiser l'emploi des forces mobiles****INDICATEUR 3.1****Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	indice	1,05	0,94	>1	>1	0,57	>1

Commentaires techniques

Source des données: Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service général des compagnies républicaines de sécurité (CRS) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris)

Mode de calcul :

(Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service général au profit des services de sécurité de proximité de l'année N / Nombre d'heures fonctionnaires réalisées par les compagnies de service général au profit des services de sécurité de proximité de l'année N-1) / (Nombre d'heures fonctionnaires totales réalisées par les compagnies de service général de l'année N / Nombre d'heures fonctionnaires totales réalisées par les compagnies de service général de l'année N-1)

Commentaires : un résultat stable, ou en hausse, démontre une efficacité accrue car l'activité de renfort des unités est rapportée aux heures réalisées, toutes missions confondues.

Analyse des résultats

L'indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité s'établit à 0,57, en deçà de la valeur cible du PAP 2015 (>1). Ce résultat s'explique par le niveau historiquement bas de compagnies déployées en sécurité générale (en diminution de 7 unités/jour par rapport à 2014) au sein d'un emploi général qui s'est accru entre les deux exercices de référence (+ 0,13 unité/jour).

Cette configuration d'emploi résulte d'abord des événements terroristes qui ont frappé le territoire national aux mois de janvier et de novembre 2015 et du volume subséquent d'unités dédiées aux missions VIGIPIRATE (8,18 u/j).

Elle est ensuite la conséquence de la montée en puissance continue du contingent d'unités employées sur les missions de renfort de police aux frontières (5,35 u/j) dans le Calaisis ainsi qu'à la frontière franco-italienne. Elle s'explique enfin par des événements d'ampleur comme l'organisation de la 21^e conférence des parties à Paris sur le changement climatique (COP 21).

INDICATEUR 3.2**Nombre de jours de déplacements de longue distance**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de jours de déplacements de longue distance	Nombre	777 833	933 636	suivi	suivi	1 001 881	suivi

Commentaires techniques

Tout déplacement est qualifié de longue distance dès lors qu'un découché est nécessaire.

Le suivi de cet indicateur permet d'optimiser l'emploi des forces mobiles dans le cadre de la continuité des missions de sécurisation et de maintien de l'ordre par des renforts.

Sources des données : DCCRS

Analyse des résultats

En 2015, le nombre de jours de déplacements de longue distance s'élève à 1 001 881 contre 933 636 en 2014, soit une hausse de 7,3 %. Celle-ci résulte de l'intensité de l'emploi général des forces mobiles (+ 0,13 unité/jour) avec notamment l'accroissement des déplacements des unités de forces mobiles (+ 1,37 unité/jour en DP) pour assurer les missions de sécurité dans les zones sensibles dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme et du plan de lutte contre l'immigration clandestine.

OBJECTIF N° 4**Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR 4.1 mission****Nombre de tués en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de tués en zone police	nombre	976	989	en baisse	en baisse	988	en baisse

Commentaires techniques

Tout accident corporel ou mortel de la circulation routière doit faire l'objet d'une fiche BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés puis envoyés à l'ONISR pour enrichissement et exploitation.

Mode de calcul : Nombre de tués consolidé à 30 jours sur l'année N.

Source des données : ONISR

Les consolidations effectuées par l'ONISR, parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures, entraînent des modifications de données entre RAP et PAP. Le délai de 30 jours permet de déterminer si la cause du décès est liée à un accident de la route.

Analyse des résultats

Le nombre de tués, en zone police, reste stable (-1 mort) en 2015.

Sur l'agglomération parisienne, on observe toutefois une hausse du nombre des tués, avec près de 10 victimes en plus en 2015. Il est à noter que les piétons représentent 44,7 % des victimes et les conducteurs de deux et trois roues motorisées près de 18%. Cela s'explique par le fait que 58% des

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ménages de la capitale ne possèdent pas de voiture, faisant de la marche à pied le principal mode de déplacement des parisiens. Cette sur-représentation des piétons et 2 roues et les nombreux conflits d'usage qu'ils génèrent, expliquent ce particularisme.

C'est pourquoi, en 2016, les opérations de lutte contre l'insécurité routière et des actions de sensibilisation seront organisées avec un accent particulier sur la priorité due aux piétons et la circulation inter-files des deux roues.

INDICATEUR 4.2**Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	1,05	0,96	>1	>1	0,87	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Indice : évolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

Analyse des résultats

Alors que le nombre d'infractions d'alcoolémie relevées est en diminution de 8 % entre 2014 et 2015, le nombre d'alcoolémies positives constatées à la suite d'accidents corporels (mortels inclus) est en augmentation de 6 % sur la même période, ce qui explique la dégradation de l'indice en 2015. Il est ainsi en-deçà de l'objectif cible du PAP 2015.

La diminution des opérations de contrôle programmées résulte en partie de la réorientation nécessaire des forces de police vers la lutte contre le terrorisme à la suite des attentats des mois de janvier et de novembre 2015, ce qui a fortement nui aux résultats en matière de sécurité routière.

INDICATEUR 4.3**Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,02	1,03	>1	>1	1,16	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents corporels.

Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Indice : évolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP.

Analyse des résultats

En 2015, l'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants est meilleur qu'en 2014 grâce à l'action soutenue des forces de police. Ainsi, on constate une augmentation de 35 % du nombre d'infractions relatives aux stupéfiants sur la route. Malgré ces actions préventives et répressives, on observe également une augmentation du nombre de dépistages positifs aux stupéfiants à la suite d'un accident mortel.

INDICATEUR 4.4**Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	indice	18,19	15,58	16	17	14,50	17

Commentaires techniques

Il s'agit de la prise en compte de tous les types de contrôle : systèmes embarqués de contrôle automatisé pour lesquels les résultats sont disponibles dans l'infocentre géré par l'agence nationale pour le traitement automatisé des infractions (ANTAI) ; systèmes conventionnels dont les données, pour la sécurité publique, sont extraits du logiciel « contrôles spécifiques vitesse/alcoolémie » (CSPVITAL).

Les données relatives aux heures fonctionnaires dédiées à tous les types de contrôle sont issues de la main courante informatisée (MCI) pour tous les services de la sécurité publique et de la préfecture de police de Paris. Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité des opérations de contrôle vitesse.

Source de données :DCSP, DCCRS (winSG) et Préfecture de Police.

Mode de calcul : Nombre d'infractions vitesse relevées dans les zones accidentogènes par heure fonctionnaire dédiée au contrôle – tout type d'appareils de contrôle hors radars fixes de contrôle automatisé.

Analyse des résultats

Même si l'indice d'efficacité avec systèmes embarqués a diminué d'un point entre 2014 et 2015, il est proche de l'objectif cible, avec 14,5 contraventions établies par heure fonctionnaire dédiée au contrôle de vitesse.

OBJECTIF N° 5**Optimiser l'emploi des ressources****INDICATEUR 5.1****Taux de disponibilité technique des véhicules**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux de disponibilité technique des véhicules	%	95,64	96,21	>95	>95	97	>95

Commentaires techniques

Cet indicateur reflète la performance des ateliers des SGAP/SGAMI. Les données utilisées pour les calculer sont extraites de l'application GIPA (gestion informatisée de la production atelier). Les taux présentés concernent uniquement les directions actives de la police.

Sources des données : SAELSI

Analyse des résultats

On constate entre 2014 et 2015 une légère amélioration du taux de disponibilité des véhicules de police. Ce résultat s'explique par une activité de soutien en atelier performante, en termes de délais et de prestations rendues, ainsi que la poursuite de la mutualisation avec les ateliers garages de la gendarmerie nationale, qui permet de bénéficier d'un maillage territorial important et ainsi de réduire les délais d'immobilisation.

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2015</i>							
<i>Consommation 2015</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 145 223 427 1 288 475 497				1 500	1 145 224 927 1 288 484 946	1 145 224 927
02 – Sécurité et paix publiques	3 091 869 032 2 880 029 236	9 449			50 000	3 091 919 032 2 880 029 236	3 091 919 032
03 – Sécurité routière	501 076 183 437 413 345				1 000	501 077 183 437 413 345	501 077 183
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	649 691 980 737 885 703	6 792				649 691 980 737 892 495	649 691 980
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 463 062 869 2 519 501 273					2 463 062 869 2 519 499 383	2 463 062 869
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	867 494 997 829 410 596	714 745 286 774 892 305	181 619 825 185 759 230	41 308 217 55 615 869		1 805 168 325 1 845 678 000	1 830 463 325
Total des AE prévues en LFI	8 718 418 488	714 745 286	181 619 825	41 360 717		9 656 144 316	9 681 439 316
Ouvertures par voie de FDC et ADP	0			+28 112 389		+28 112 389	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)	+3 230 997			+136 753 614		+139 984 611	
Total des AE ouvertes	8 721 649 485			1 102 591 831		9 824 241 316	
Total des AE consommées	8 692 715 650	774 906 656	185 759 230	55 615 869	0	9 708 997 405	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2015</i>							
<i>Consommation 2015</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 145 223 427 1 288 475 497				1 500	1 145 224 927 1 288 489 567	1 145 224 927
02 – Sécurité et paix publiques	3 091 869 032 2 880 029 236	14 070			50 000	3 091 919 032 2 880 029 236	3 091 919 032
03 – Sécurité routière	501 076 183 437 413 345				1 000	501 077 183 437 413 345	501 077 183
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	649 691 980 737 885 703	6 941				649 691 980 737 892 644	649 691 980
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 463 062 869 2 519 501 273					2 463 062 869 2 519 501 273	2 463 062 869
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	867 494 997 829 410 596	694 622 047 786 071 405	235 754 172 168 175 022	41 317 395 55 585 062		1 839 188 611 1 839 240 288	1 864 483 611
Total des CP prévus en LFI	8 718 418 488	694 622 047	235 754 172	41 369 895		9 690 164 602	9 715 459 602
Ouvertures par voie de FDC et ADP	0			+28 112 389		+28 112 389	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)	+3 230 997			+71 919 280		+75 150 277	
Total des CP ouverts	8 721 649 485			1 071 777 783		9 793 427 268	
Total des CP consommés	8 692 715 650	786 092 416	168 175 022	55 585 062	-1 797	9 702 566 353	

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2014 Consommation 2014</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 139 287 101 1 207 876 187	80 572				1 139 287 101	1 139 287 101 1 207 956 759
02 – Sécurité et paix publiques	3 078 707 468 2 354 653 581					3 078 707 468	3 078 707 468 2 354 653 581
03 – Sécurité routière	531 602 597 381 726 848					531 602 597	531 602 597 381 726 848
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	657 374 361 1 081 729 278	7 397				657 374 361	657 374 361 1 081 736 675
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 436 865 823 2 249 989 759	6 780				2 436 865 823	2 436 865 823 2 249 996 539
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	864 794 699 1 292 268 079	681 640 389 703 130 853	160 350 000 118 691 771	41 548 168 39 928 025	-9 425	1 748 333 256	1 773 733 256 2 154 009 918
Total des AE prévues en LFI	8 708 632 049	681 640 389	160 350 000	41 548 168		9 592 170 606	9 617 570 606
Total des AE consommées	8 568 243 732	703 225 602	118 691 771	39 928 025	-9 425		9 430 080 320

Consommations sur le titre 4 : 615

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2014 Consommation 2014</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 139 287 101 1 207 876 187	75 521				1 139 287 101	1 139 287 101 1 207 951 708
02 – Sécurité et paix publiques	3 078 707 468 2 354 653 581					3 078 707 468	3 078 707 468 2 354 653 581
03 – Sécurité routière	531 602 597 381 726 848					531 602 597	531 602 597 381 726 848
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	657 374 361 1 081 729 278	7 251				657 374 361	657 374 361 1 081 736 529
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 436 865 823 2 249 989 759	6 780				2 436 865 823	2 436 865 823 2 249 996 539
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	864 794 699 1 292 268 079	703 403 831 728 504 978	192 858 200 130 115 806	41 548 168 40 322 975	0	1 802 604 898	1 828 004 898 2 191 212 453
Total des CP prévus en LFI	8 708 632 049	703 403 831	192 858 200	41 548 168		9 646 442 248	9 671 842 248
Total des CP consommés	8 568 243 732	728 594 530	130 115 806	40 322 975	0		9 467 277 658

Consommations sur le titre 4 : 615

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2014 (*)	Ouvertes en LFI pour 2015	Consommées en 2015 (*)	Consommés en 2014 (*)	Ouverts en LFI pour 2015	Consommés en 2015 (*)
Titre 2 – Dépenses de personnel	8 568 243 732	8 718 418 488	8 692 715 650	8 568 243 732	8 718 418 488	8 692 715 650
Rémunérations d'activité	5 048 787 573	5 122 385 723	5 124 543 687	5 048 787 573	5 122 385 723	5 124 543 687
Cotisations et contributions sociales	3 470 833 488	3 552 827 708	3 525 721 711	3 470 833 488	3 552 827 708	3 525 721 711
Prestations sociales et allocations diverses	48 622 671	43 205 057	42 450 252	48 622 671	43 205 057	42 450 252
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	703 225 602	714 745 286	774 906 656	728 594 530	694 622 047	786 092 416
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	670 132 469	683 021 310	745 478 938	695 512 560	662 898 071	756 497 872
Subventions pour charges de service public	33 093 133	31 723 976	29 427 718	33 081 970	31 723 976	29 594 544
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	615			615		
Charges financières diverses	615			615		
Titre 5 – Dépenses d'investissement	118 691 771	181 619 825	185 759 230	130 115 806	235 754 172	168 175 022
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	112 899 836	181 619 825	173 391 207	123 751 765	235 754 172	158 309 377
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 791 935	0	12 368 023	6 364 041	0	9 865 645
Titre 6 – Dépenses d'intervention	39 928 025	41 360 717	55 615 869	40 322 975	41 369 895	55 585 062
Transferts aux ménages	2 115 857		1 649 685	1 630 622		1 618 862
Transferts aux entreprises	524			524		
Transferts aux collectivités territoriales	28 787 625	30 474 137	28 693 622	28 787 625	30 483 315	28 693 622
Transferts aux autres collectivités	9 024 019	10 886 580	25 272 562	9 904 204	10 886 580	25 272 578
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-9 425		0	0		-1 797
Dotations en fonds propres	-9 425		0	0		-1 797
Total hors FDC et ADP		9 656 144 316			9 690 164 602	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+3 230 997			+3 230 997	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+164 866 003			+100 031 669	
Total (*)	9 430 080 320	9 824 241 316	9 708 997 405	9 467 277 658	9 793 427 268	9 702 566 353

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2014	Prévues en LFI pour 2015	Ouvertes en 2015	Ouverts en 2014	Prévus en LFI pour 2015	Ouverts en 2015
Dépenses de personnel	292 025		0	292 025		0
Autres natures de dépenses	23 294 561	25 295 000	28 112 389	23 294 561	25 295 000	28 112 389
Total	23 586 586	25 295 000	28 112 389	23 586 586	25 295 000	28 112 389

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2015		11 860		11 860				
20/11/2015						425 000		425 000
30/11/2015						85 168		85 168
07/12/2015	976 800		976 800					
Total	976 800	11 860	976 800	11 860		510 168		510 168

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2015		653 758		508 995	509 977		509 977	

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/04/2015	13 777 574	61 510 000	13 777 574	61 510 000				
23/10/2015						6 400 000		6 400 000
Total	13 777 574	61 510 000	13 777 574	61 510 000		6 400 000		6 400 000

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/06/2015						8 056 720		8 056 720
26/02/2016						2 640		2 640
Total						8 059 360		8 059 360

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS OUVERTS PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		13 306		13 306	0	0	0	0

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		11 394 904		24 842 007	0	0	0	0
27/03/2015		78 136 674			0	0	0	0
Total		89 531 578		24 842 007	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2015	0	1 316 342	0	1 316 342				
03/2015	0	445 826	0	445 826				
04/2015	0	3 209 394	0	3 209 394				
05/2015	0	156 071	0	156 071				
06/2015	0	470 301	0	470 301				
07/2015	0	63 995	0	63 995				
08/2015	0	3 214	0	3 214				
09/2015	0	311 266	0	311 266				
10/2015	0	2 114 225	0	2 114 225				
11/2015	0	2 745 540	0	2 745 540				
12/2015	0	348 992	0	348 992				
Total	0	11 185 166	0	11 185 166				

OUVERTURES PAR VOIE D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2015	0	1 825 917	0	1 825 917				
03/2015	0	1 167 055	0	1 167 055				
04/2015	0	1 244 569	0	1 244 569				
05/2015	0	726 210	0	726 210				
06/2015	0	1 441 035	0	1 441 035				
07/2015	0	1 445 927	0	1 445 927				
08/2015	0	1 609 611	0	1 609 611				
09/2015	0	2 539 874	0	2 539 874				
10/2015	0	1 032 032	0	1 032 032				
11/2015	0	1 160 022	0	1 160 022				
12/2015	0	2 257 886	0	2 257 886				
01/2016	0	479 725	0	479 725				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total	0	16 929 863	0	16 929 863				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/12/2015					11 013 400		11 013 400	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	14 754 374	179 835 531	14 754 374	115 001 197	11 523 377	14 969 528	11 523 377	14 969 528

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2015 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2015. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2015.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif pour 2014	Chiffrage initial pour 2015	Chiffrage actualisé pour 2015
520122 Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Droits d'enregistrement et de timbre	€	€	€
<i>Objectif : Aider les familles des policiers, gendarmes et agents des douanes décédés</i> <i>Bénéficiaires 2013 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - CGI : 796-I-9° et 10°</i>			
Coût total des dépenses fiscales²	0	0	0

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2015 ou 2014) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 145 223 427	1 500	1 145 224 927	1 145 223 427	1 500	1 145 224 927
	1 288 475 497	9 449	1 288 484 946	1 288 475 497	14 070	1 288 489 567
02 – Sécurité et paix publiques	3 091 869 032	50 000	3 091 919 032	3 091 869 032	50 000	3 091 919 032
	2 880 029 236	0	2 880 029 236	2 880 029 236	0	2 880 029 236
03 – Sécurité routière	501 076 183	1 000	501 077 183	501 076 183	1 000	501 077 183
	437 413 345	0	437 413 345	437 413 345	0	437 413 345
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	649 691 980	0	649 691 980	649 691 980	0	649 691 980
	737 885 703	6 792	737 892 495	737 885 703	6 941	737 892 644
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 463 062 869	0	2 463 062 869	2 463 062 869	0	2 463 062 869
	2 519 501 273	-1 890	2 519 499 383	2 519 501 273	0	2 519 501 273
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	867 494 997	937 673 328	1 803 463 325	867 494 997	971 693 614	1 864 483 611
	829 410 596	1 016 267 404	1 845 678 000	829 410 596	1 009 829 692	1 839 240 288
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>	8 718 418 488	937 725 828	9 681 439 316	8 718 418 488	971 746 114	9 715 459 602
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	+3 230 997	+164 866 003	+168 097 000	+3 230 997	+100 031 669	+103 262 666
Total des crédits ouverts	8 721 649 485	1 102 591 831	9 824 241 316	8 721 649 485	1 071 777 783	9 793 427 268
Total des crédits consommés	8 692 715 650	1 016 281 755	9 708 997 405	8 692 715 650	1 009 850 703	9 702 566 353
Crédits ouverts - crédits consommés	+28 933 835	+86 310 076	+115 243 911	+28 933 835	+61 927 080	+90 860 915

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : **250 000**

L'exécution 2015 du titre 2 présente une sous-exécution de 25,7 M€ par rapport à la LFI soit -0,29 %.

L'exécution 2015 du hors titre 2 s'établit à 1 009,85 M€ en CP, conformément à la cible fixée dans le cadre du schéma de fin de gestion. Elle est supérieure de 38,1 M€ par rapport à la LFI, essentiellement du fait de l'ouverture des crédits du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	8 718 418 488	944 453 561	9 662 872 049	8 718 418 488	978 473 847	9 696 892 335
Amendements	0	-6 727 733	-6 727 733	0	-6 727 733	-6 727 733
LFI	8 718 418 488	937 725 828	9 656 144 316	8 718 418 488	971 746 114	9 690 164 602

Pour le titre 2, le montant initial du PLF 2015 est de 8 718 418 488 € (en AE = CP), il n'a pas fait l'objet d'amendement. Le montant ouvert en LFI pour le titre 2 correspond au montant initial du PLF, la variation par rapport aux crédits LFI 2014 est de 0,11 %.

Le PLF hors titre 2, d'un montant de 944 453 562 € en AE et 978 473 847 € en CP a été amendé par :

- une taxation s'élevant à 6 775 108 € en AE et CP (amendement du Gouvernement) ;
- une diminution de 29 125 € en AE et CP au titre d'un transfert au profit de la Nouvelle-Calédonie ;
- un abondement au titre de la réserve parlementaire de 76 500 € en AE et CP.

Le montant ouvert en LFI hors titre 2 s'élève à 937 725 829 € en AE et 971 746 114 € en CP, soit une évolution de -1 % en AE et en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés par les mouvements réglementaires suivants :

- Décret n° 2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance : 13,8 M€ ont été ouverts pour assurer le financement en urgence des mesures du plan pluriannuel de lutte contre le terrorisme mises en œuvre en 2015 ;
- Décret n° 2015-1561 du 30 novembre 2015 portant virement de crédits : 0,51 M€ ont été ouverts pour le remboursement de subventions aux opérateurs sociaux dont le versement a été effectué par le programme 216 au bénéfice du programme 176 ;
- Décret n° 2015-1596 du 7 décembre 2015 portant transfert de crédits : 0,98 M€ ont été ouverts pour le remboursement par le ministère chargé de la ville des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- une annulation de 11,01 M€ a été effectuée au titre de la LFR par la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015.

Au total, les mouvements réglementaires et des lois de finances rectificatives hors fonds de concours ont abouti à une hausse des crédits du titre 2 de 3 230 997 €.

Les crédits hors titre 2 du programme ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice de 2015, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- l'arrêté du 27 mars 2015 portant reports de crédits pour un montant total de 89 544 884 € en AE et 24 855 313 € en CP correspondant à : 78 136 674 € en AE au titre des AE affectées non engagées en 2014 (AENE), 13 306 € en AE et en CP pour les fonds de concours perçus tardivement sur le programme ainsi que 11 394 904 € en AE obtenus pour renforcer les budgets des services et 24 842 007 € en CP suite au pilotage des crédits en fin de gestion 2014 ;
- le décret n° 2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance, permettant l'abondement du programme de 61 500 000 € en AE et en CP afin de financer les mesures retenues au titre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme, notamment l'achat de nouveaux équipements (véhicules, munitions, matériels de protection...) ;
- le décret n° 2015-1513 du 20 novembre 2015 portant transfert de crédits pour le remboursement, en provenance du programme 129, des déplacements d'experts nationaux pour un montant de 11 860 € en AE et CP ;
- le décret n° 2015-1561 du 30 novembre 2015 portant virement de crédits du programme 152 pour sa contribution à l'INPT (417 610 € en AE et CP), des programmes 216, 307, 152, 207, 161 au titre des élections professionnelles (162 648 € en AE et CP), du programme 216 pour le remboursement des subventions syndicales (73 500 € en AE et CP) et enfin la participation des programmes 216, 307, 152 à Dialogue 2 pour 467 450 € en CP seulement ;
- l'accord du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du 4 novembre 2015 pour une fongibilité asymétrique des crédits de titre 2 vers le hors titre 2 afin de prendre en charge le remboursement des rémunérations des personnels mis à disposition auprès de la police nationale pour 250 000 € en AE et en CP.

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits à hauteur de 8 056 720 € sur des crédits mis en réserve ;
- le décret n° 2015-1514 du 20 novembre 2015 portant transfert de crédits pour un total de 425 000 € en AE et en CP au bénéfice des services du Premier ministre au titre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme ;
- le décret n° 2015-1347 du 23 octobre 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance pour 6 400 000 € sur des crédits mis en réserve et qui n'auraient pas été consommés ;
- le décret n° 2015-1560 du 30 novembre 2015 portant transfert de crédits à l'attention du ministère des affaires étrangères d'un montant de 85 168 € en AE et en CP dans le cadre de la COP 21 au titre de la participation du programme au financement du poste de commandement opérationnel au Bourget ;

- le décret n° 2015-1561 du 30 novembre 2015 portant virement de crédits vers le programme 216 au titre d'une contribution à un projet immobilier d'administration centrale pour 612 213 € en CP.

Les mouvements réglementaires de crédits intervenus en gestion 2015 en hors titre 2 ont permis d'abonder le programme de 137 M€ en AE et de 72,16 M€ en CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Sur le hors titre 2 l'encaissement des recettes par voie de fonds de concours et d'attributions de produits s'est élevé en 2015 à 28,11 M€, contre 25,29 M€ prévus au PAP 2015.

51,8 % de ces recettes sont constituées des deux attributions de produits suivantes :

- « Services d'ordre indemnisés (SOI) autres que Préfecture de police de Paris » (11,48 M€) ;
- « Services d'ordre indemnisés (SOI) Préfecture de police de Paris » (3,07 M€).

Les fonds de concours les plus importants sont :

- « Participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale »

Ce fonds de concours bénéficie de versements du fonds européen pour les frontières extérieures (FFE), du fonds européen pour le retour (FR), du fonds sécurité intérieure (FSI), de Frontex et de l'OLAF (Office européen de lutte anti-fraude). L'exécuté 2015 est supérieur aux prévisions établies à 3,5 M€ et atteint 6,51 M€.

Le montant prévisionnel a été dépassé en raison du déport de recettes attendues en 2014, mais finalement perçues en 2015 et par des recettes au titre du FSI, initialement non intégrées dans les prévisions compte tenu des retards de versement anticipés, liés à la mise en place du FSI.

- « Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité »

La prévision initiale de 0,3 M€ a été dépassée de 1,8 M€ en raison du versement de fonds provenant de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC).

Notamment, la contribution relative à la prise en charge des frais afférents au dispositif dit des « collaborateurs de justice » prévu par l'article 706-63-1 du Code de procédure pénale, d'un montant de 0,45 M€, a été versée. Elle permet au service interministériel d'assistance technique (SIAT) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) de mettre en œuvre les programmes préalablement validés par la commission nationale de protection et de réinsertion (CNPR). L'AGRASC, a par ailleurs voté lors de son conseil d'administration du 18 juin 2015, le financement de projets d'acquisition de matériels présentés par la DGPN pour un montant total de 1,54 M€.

En revanche, le fonds de concours « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement » n'a été alimenté qu'à hauteur de 0,86 M€, pour un montant estimé initialement à 5 M€.

Ce fonds de concours est destiné à recevoir les contributions de soutien du conseil régional d'Île-de-France (CRIF) aux programmes immobiliers de la PN en Île-de-France ainsi que la participation financière d'EDF aux investissements (études, rénovation de chaufferie, isolation, double vitrage...) éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE), dans le cadre de l'accord-cadre sur la promotion et la maîtrise de l'énergie conclu entre le ministère de l'intérieur et EDF.

Cependant, la contribution du CRIF est dépendante de la réalisation d'opérations prévues dans la programmation immobilière et des crédits dont dispose réellement le CRIF en gestion. Or, un décalage dans la programmation des opérations ainsi qu'une dotation insuffisante du CRIF en CP, a conduit à un niveau d'ouverture de crédits inférieur aux prévisions (0,86 M€). La participation financière d'EDF au dispositif CEE s'est faite, quant à elle, de manière conforme aux attentes.

Enfin, s'agissant du titre 2, aucune attribution de produits ni aucun fonds de concours n'ont été rattachés au programme.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	43 592 093	73 541 642	117 133 735	43 592 093	76 263 265	119 855 358
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-39 100 000	-39 100 000	0	-14 100 000	-14 100 000
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-14 456 720	-14 456 720	0	-14 456 720	-14 456 720
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (DA et LFR de fin d'année)	43 592 093	19 984 922	63 577 015	43 592 093	47 706 545	91 298 638

Pour le titre 2, la réserve de précaution s'élevait à 43 592 093 € en début de gestion.

Les crédits du titre 2 n'ont pas fait l'objet de gels complémentaires, ni d'annulations de crédits mis en réserve.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, 27,1 M€ de crédits hors CAS mis en réserve ont été dégelés, *in fine*, seulement 15,5 M€ hors CAS dégelés ont été consommés. Aucun dégel de crédits CAS n'a été nécessaire sur la gestion 2015.

Une fongibilité asymétrique de 250 000 € a été effectuée vers le HT2 pour la prise en compte sur le budget de fonctionnement des personnels hors État en position de mise à disposition entrante.

Sur le hors titre 2, le montant initial de la réserve en 2015 était de 73 541 642 € en AE et de 76 263 265 € en CP.

Deux décrets ont annulés des crédits mis en réserve pour un total de 14 456 720 € en AE et CP :

- décret n° 2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits à hauteur de 8 056 720 € ;
- décret n° 2015-1347 du 23 octobre 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance pour 6 400 000 €.

Deux dégelés sont intervenus en cours de gestion pour un total de 39,1 M€ en AE et 14,1 M€ en CP :

- Le premier dégel, d'un montant de 14,1 M€ en AE=CP, est intervenu le 23 septembre pour financer les projets retenus dans le cadre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme.
- Le second dégel, d'un montant de 25 M€ en AE seulement, est intervenu le 13 novembre pour couvrir les besoins de fonctionnement courant, pour renforcer les moyens de la lutte anti-terrorisme et pour anticiper l'achat de matériels pour le déroulement de l'Euro 2016. Enfin, une mesure de surgel de 10 M€ en CP est intervenue en dans le cadre du pilotage de fin de gestion.

En fin d'année, la mise en réserve s'élevait alors à 19 984 922 € en AE et à 47 706 545 € en CP.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois (ETPT)				Dépenses		
	Transferts de gestion 2014	Réalisation 2014	LFI + LFR 2015	Transferts de gestion 2015	Réalisation 2015	Écart à LFI + LFR 2015 (après transferts de gestion) 5 - (3 + 4)	Réalisation 2015
	1	2	3	4	5		
Personnels administratifs		12 886	12 899	+2	13 204	+303	661 867 728
Personnels techniques		4 011	4 797		4 770	-27	242 835 765
Ouvriers d'Etat		590	520		555	+35	29 181 370
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)		11 115	10 813	+8	10 716	-105	1 103 883 956

Catégorie d'emplois	Emplois (ETPT)					Dépenses	
	Transferts de gestion 2014 1	Réalisation 2014 2	LFI + LFR 2015 3	Transferts de gestion 2015 4	Réalisation 2015 5	Écart à LFI + LFR 2015 (après transferts de gestion) 5 - (3 + 4)	Réalisation 2015
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)		100 898	101 007	+8	101 388	+373	6 314 299 248
Personnels scientifique (police nationale)		1 955	2 257		2 056	-201	108 678 342
Adjoints de sécurité (police nationale)		11 312	12 904		11 293	-1 611	231 969 241
Total		142 767	145 197	+18	143 982	-1 233	8 692 715 650

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI 6	Mesures de transfert en LFI 7	Corrections techniques 8	Impact des schémas d'emplois pour 2015 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2014 sur 2015 (9)	dont impact des schémas d'emplois 2015 sur 2015 (10)
Personnels administratifs		+177	+1	+138	+155	-17
Personnels techniques		+574	+1	+184	+143	+41
Ouvriers d'Etat		-2		-33	-17	-16
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)		-47	-9	-351	-240	-111
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)		-118	-4	+604	-274	+878
Personnels scientifique (police nationale)		-5		+106	+99	+7
Adjoints de sécurité (police nationale)		-14	-4	-1	+607	-608
Total		+565	-15	+647	+473	+174

Les corrections techniques apportées en colonne 8 tiennent compte du mode de calcul de l'impact du schéma d'emplois de 2015 sur 2015 pour lequel les mois moyens d'entrées et de sorties sont arrondis à une seule décimale.

Les mesures de transfert réalisées ont été exécutées comme suit :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT
Création SGAMI : transfert effectifs SZSIC filière SID	216	176	624
Création SGAMI : transfert effectifs GN	152	176	279
Renforcement DCI	216	176	12
Renforcement DCI	161	176	2
Bascule des paies des agents des préfectures d'outre-mer	307	176	3
Création de la DGSJ	176	216	-4
Transfert de 2 médecins préfecture de police	176	216	-2
Transfert de gestion ARE par CPPI	176	216	-2
Transfert d'1 photographe du SICOP vers la DICOM	176	216	-1
Transfert de 4 chauffeurs du SCA	176	216	-4
Création de la mission IGA d'audit comptable et financier	176	216	-1
Transfert DDSP 68	176	152	-1
Transfert SCRTA	176	152	-5
Transferts agents SAELSI et STS12	176	152	-251
Extractions judiciaires	176	107	-77
Renforcement SFACT de la DGFIP	176	156	-7
Total transferts :			565

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre prog. du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
								Réalisation	Prévision PAP
Personnels administratifs	908	277	7,6	1 120	618		8,8	212	-36
Personnels techniques	259	71	7,4	421	244		8,4	162	131
Ouvriers d'Etat	39	31	6,5	10	0		7	-29	-57
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	410	332	7,6	126	54		6	-284	-238
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	2 785	1 800	7,6	3 504	2 914		5,7	719	157
Personnels scientifique (police nationale)	48	5	6,5	131	95		10	83	165
Adjoints de sécurité (police nationale)	3 524	0	7,1	3 214	3 162		8,8	-310	121
Total	7 973	2 516		8 526	7 087			553	243

Note méthodologique : ce tableau ne recense pas les mouvements internes au programme sauf pour les ADS. En effet, quand ces derniers rejoignent le corps d'encadrement et d'application, le mouvement est comptabilisé comme une sortie nette du corps des ADS et comme une entrée nette dans le corps des gardiens de la paix, bien que restant sous le même programme.

La LFI pour 2015 prévoyait 243 créations d'emplois. Suite aux événements survenus en janvier 2015, 400 ETP supplémentaires ont été alloués au programme dans le cadre du plan de lutte anti-terrorisme (PLAT). La sur-exécution de 96 ETP de l'exercice 2014 a été compensée en 2015.

En 2015, le total des créations d'emplois s'élevait à 547 ETP.

Au terme de l'exécution, un dépassement de 6 ETP est constaté. Les emplois excédentaires ont été déduits du schéma d'emplois 2016 lors de l'élaboration du DGPECP.

Les évolutions du schéma d'emplois, mouvements internes au programme compris, se présentent comme suit :

Catégorie d'emplois	Evolution du schéma d'emplois (en ETP)
Personnels administratifs	189,2
Personnels techniques	153,2
Ouvriers d'Etat	-28,9
CCD, CC	-243,1
CEA	681,4
PTS	111,7
ADS	-310,5
TOTAL	553

La consommation ETPT de l'année 2015 s'élève à 143 982, pour un plafond établi à 145 197 ETPT, soit un écart au plafond de -1 215 ETPT hors transferts de gestion (-1 233 ETPT transferts de gestion compris). La vacance d'emplois de -934 ETPT constatée en 2014, s'est amplifiée en 2015 de 299 ETPT.

Transfert en gestion des délégués du préfet

18 ETPT ont été transférés en gestion sur le programme 176 « Police nationale » par décret n° 2015-1596 du 7 décembre 2015 portant transfert de crédits, au titre de la compensation des délégués du préfet.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2015
Administration centrale	5 847	6 274	6 405
Services régionaux	19 246	18 216	18 420
Services départementaux	100 294	98 403	99 012
Opérateurs	731	744	734
Services à l'étranger	317	293	269
Autres	18 762	20 052	19 518
Total	145 197	143 982	144 358

La répartition des emplois par service réalisée en PLF repose sur la répartition constatée au RAP N-2 considérant que la structure de la répartition des emplois est stable. Elle peut être modulée de réorganisations connues par anticipation ou d'éventuels renforts d'effectifs fléchés.

Depuis l'élaboration du PLF 2015, des réorganisations de services ont conduit à des ajustements dans la répartition par service et le plan de lutte anti-terrorisme a été mis en œuvre en 2015 à destination notamment des services de renseignements (293 ETP).

La catégorie « Administration centrale » a augmenté en 2015 du fait du renforcement des services de renseignement centraux dans le cadre du plan de lutte anti-terrorisme. De plus, un redécoupage des catégories a conduit à rattacher à l'administration centrale l'établissement central de logistique de la police nationale (142 ETPT) qui était précédemment compris dans la catégorie « Autres ».

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris, hors la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et la direction de l'ordre public et de la circulation.

Les directions départementales de la sécurité publique et de la police aux frontières (DDSP et DDPAF), les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris figurent dans la catégorie « Services départementaux ».

La catégorie « Opérateurs » comprend les effectifs de l'Institut national de police scientifique (INPS).

La ligne « Autres » comprend principalement les directions zonales des compagnies républicaines de sécurité (DZCRS) (13 011 ETPT), les offices centraux rattachés à la sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), et de la DCPAF (104 ETPT), les délégations interrégionales de formation, les centres de préparation aux concours et de formations de la sous-direction de la formation et du développement des compétences et les élèves (4 250 ETPT), l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) (46 ETPT), les centres d'infractions routières de la DCSP (28 ETPT) et le service de la protection (SDLP) (1 337 ETPT) issu de la fusion du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI) et du service central automobile (SCA) depuis le 1^{er} octobre 2013. À noter que les services du SCA et du SSMI étaient précédemment comptabilisés au sein de la ligne « Administration centrale ».

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la catégorie « Autres » compte aussi le nouveau service des forces d'interventions de la police nationale (FIPN) regroupant les GIPN et le RAID (315 ETPT). Les GIPN étaient auparavant comptabilisés au niveau inter-régional ou départemental au sein de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP).

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	19 075	20 726
02 – Sécurité et paix publiques	51 484	47 837
03 – Sécurité routière	8 344	7 265
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	10 818	12 800
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	40 995	41 341
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 481	14 013
Total	145 197	143 982
Transferts de gestion		18

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2014	Prévision LFI 2015	Exécution 2015
Rémunération d'activité	5 048 787 573	5 122 385 723	5 124 543 687
Cotisations et contributions sociales	3 470 833 488	3 552 827 708	3 525 721 711
Dont contributions d'équilibre au CAS Pensions	2 822 789 846	2 887 909 347	2 863 885 646
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	2 818 749 774	2 884 188 063	2 855 986 249
<i>Militaires</i>	4 033 787	3 721 284	7 894 604
<i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>	1 241		47
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>	5 044		4 746
Dont cotisation employeur au FSPOEIE	8 734 985	8 992 694	8 726 948
Dont autres cotisations	639 308 657	655 925 667	653 109 117
Prestations sociales et allocations diverses	48 622 671	43 205 057	42 450 252
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	8 568 243 732	8 718 418 488	8 692 715 650
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	5 745 453 886	5 830 509 141	5 828 830 004
<i>FDC et ADP prévus</i>			

Les taux appliqués en 2015 ont été les suivants :

- contribution employeur personnels militaires : 126,07 % ;
- contribution employeur personnels civils : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers de l'État : 34,28 %.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions (en millions d'euros)

Socle Exécution 2014 retraitée	5 703,4
<i>Exécution 2014 hors CAS Pensions</i>	5 745,5
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2015 / 2014</i>	20,2
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-62,2
<i>GIPA</i>	-5
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	-22,9
<i>Mesures de restructurations</i>	-1,8
<i>Autres</i>	-32,5
Impact du schéma d'emplois	13,9
<i>EAP schéma d'emplois 2014</i>	3,4
<i>Schéma d'emplois 2015</i>	10,5
Mesures catégorielles	21

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions (en millions d'euros)

Mesures générales	6
<i>Rebasage de la GIPA</i>	3,1
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	2,9
GVT solde	24,1
<i>GVT positif</i>	65,3
<i>GVT négatif</i>	-41,2
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	61,8
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	26,4
<i>Mesures de restructurations</i>	0,4
<i>Autres</i>	35
Autres variations des dépenses de personnel	-1,4
<i>Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23</i>	-1,3
<i>Autres</i>	-0,1
Total	5 828,8

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de -32,5 M€ comprend :

- les rétablissements de crédit (43,6 M€) ;
- le versement rétroactif de la nouvelle bonification indiciaire (-0,6 M€) ;
- le versement de prestations sociales exceptionnelles (-4,9 M€) ;
- la réserve civile (-14,6 M€) ;
- la prime de résultat exceptionnel (-25,7 M€) ;
- la réintégration du jour de carence (1,4 M€) ;
- la dépense d'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT), -30,4 M€ ;
- la dépense générée par la régularisation de l'avantage spécifique d'ancienneté (-5,5 M€) ;
- la moindre dépense d'indemnité de sujétion spéciale police (ISSP), 4,2 M€.

La ligne « Autres » dans la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de 35 M€ comprend :

- les dépenses suivies en enveloppes (80,2 M€), à savoir les dépenses liées à l'avantage spécifique d'ancienneté dans le cadre de la régularisation des contentieux (4,3 M€), la réserve civile (20,8 M€), les indemnités journalières d'absence temporaire (IJAT) 30 M€, la prime de résultats exceptionnels (24,5 M€) et la rémunération des apprentis (0,6 M€).
- les rétablissements de crédits (-45,2 M€).

La catégorie « Autres variations des dépenses de personnels » comprend :

- les dépenses de prestations sociales (-1,3 M€). L'année 2014 a été marquée par une dépense exceptionnelle liée à une provision versée à pôle emploi dans le cadre de la convention passée pour la prise en charge de l'allocation de retour à l'emploi. Cette dépense exceptionnelle de 4 886 000 € avait été débasée. Ce montant a donc été retiré de l'exécution 2014 pour le calcul du différentiel des prestations sociales 2014/2015, justifiant le montant de -1,3 M€ ;
- diverses variations indemnitaires (-0,1 M€).

La consommation de masse salariale hors CAS pensions en 2015 s'est élevée à 5 828,8 M€, quand la ressource s'établissait à 5 844,3 M€, correspondant à l'enveloppe hors CAS de la LFI amendée des crédits ouverts en cours de gestion par décret d'avance, dans le cadre du plan de lutte anti-terrorisme. L'écart entre le disponible et l'exécution, soit 15,5 M€, résulte de deux mouvements :

- des prévisions surévaluées à hauteur de 32 M € détaillées comme suit :
 - la dépense 2014 retraitée inférieure de 5 M€ à la prévision retenue ;
 - des mesures bas salaires et GIPA inférieures de 6,4 M€ en raison de la moindre inflation ;
 - une sous-exécution du schéma d'emplois de 11,6 M€ (en raison d'un décalage des recrutements par rapport à la prévision initiale) ;
 - des rétablissements de crédits supérieurs aux prévisions de 7,7 M€ ;
 - des prestations sociales inférieures aux prévisions de 1,3 M€.
- des prévisions sous-estimées à hauteur de 16,5 M€, dont 5,2 M€ de GVT solde.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (*)		Coûts de sortie (*)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Personnels administratifs	31 174	33 641	35 940	36 012
Personnels techniques	31 920	32 761	36 286	34 846
Ouvriers d'Etat	45 603	49 335	51 956	49 968
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	46 021	51 637	67 701	75 331
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	32 736	32 441	46 644	42 590
Personnels scientifique (police nationale)	32 501	32 140	33 511	38 492
Adjoints de sécurité (police nationale)	24 048	23 780	24 048	23 780

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrées CAS Compris	Coûts Sorties CAS Compris
Personnels administratifs	50 698 €	53 143 €
Personnels techniques	48 121 €	50 561 €
Ouvriers de l'État	49 335 €	49 968 €
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	81 186 €	116 126 €
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	49 464 €	67 224 €
Personnels Scientifiques (police nationale)	46 781 €	54 888 €
Adjoints de sécurité (police nationale)	23 780 €	23 780 €

Le coût moyen de l'ETPT s'établit en 2015 à 40 483 € hors CAS et à 60 374 € CAS compris.

Par catégorie d'emplois, les coûts moyens sont les suivants :

Catégorie d'emplois	Coût Moyen HCAS	Coût Moyen CAS Compris
Personnels administratifs	34 666€	50 622 €
Personnels techniques	37 163 €	50 578 €
Ouvriers de l'État	52 570 €	52 570 €
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	68 223 €	103 037 €
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	41 115 €	62 653 €
Personnels scientifiques (police nationale)	36 638 €	52 782 €
Adjoints de sécurité (police nationale)	23 780 €	23 780 €

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul des coûts moyens par catégorie :

- les dépenses n'étant pas directement liées à une consommation d'emplois (vacataires, réserve civile) pour un montant de 24,6 M€ ;
- les rétablissements de crédits n'entraînant pas de diminution de la consommation d'emplois pour un montant de 45,2 M€ ;
- les dépenses de rémunérations des cadets (ADS) pour 7,9 M€, correspondants à l'allocation d'études et aux charges.

MESURES GÉNÉRALESAucune dépense liée à la revalorisation du point d'indice n'est constatée en 2015, la dernière revalorisation étant intervenue le 1^{er} juillet 2010.Le SMIC a été revalorisé le 1^{er} janvier 2015 de 0,8 %. Le coût des mesures bas salaires s'est élevé en 2015 à 2,9 M€.

Le montant dépensé en 2015 au titre de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) s'est élevé à 3,1 M€.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2015	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2014 ou années précédentes						14 940 000	26 480 000
Indemnité Police Technique et Scientifique	2 000	A,B et C	Tous les corps de la Police Technique et Scientifique	07-2014	6	1 000 000	2 000 000
Adaptation de la nouvelle grille Catégorie B	101 388	B	Corps d'encadrement et d'application	09-2014	8	13 600 000	20 400 000
Revalorisation des personnels administratifs et techniques de catégorie B et C	16 223	B et C		02-2014	1	340 000	4 080 000
Mesures statutaires						4 050 000	4 050 000
Revalorisation des grilles "nouvel espace statutaire"	16 223	B et C	Tous les corps administratifs et techniques de catégorie B et C.	01-2015	12	3 930 000	3 930 000
Mise en oeuvre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM)	786	A	Attachés de l'administration de l'État.	01-2015	12	120 000	120 000
Mesures indemnitaires						1 600 000	3 200 000
Revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)	13 037	A,B et C	Personnels tous corps des compagnies républicaines de sécurité (CRS).	07-2015	6	1 600 000	3 200 000
Transformations d'emplois (requalification)						400 000	400 000
Repyramidage des corps (RULP)	80	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2015	12	400 000	400 000
Total						20 990 000	34 130 000

Les écarts par rapport aux prévisions sont liés aux éléments suivants :

- la revalorisation des indemnités journalières d'absences temporaires (IJAT) des personnels CRS. Conformément au protocole d'accord signé le 15 juin 2015, l'indemnité journalière a été revalorisée de 3 €, passant de 30 € à 33 € à compter du 1^{er} juillet 2015. L'impact 2015 de cette dépense non budgétée s'établit à 1,6 M€ ;
- le report en gestion sur l'exécution 2016 de la mesure statutaire d'adaptation de la nouvelle grille indiciaire de catégorie B budgétée à hauteur de 1,1 M€. En effet, compte tenu de la publication tardive du décret n° 2015-1547 du 27 novembre 2015, instituant la mesure, elle n'a pas été intégrée sur le mouvement de paye de mois de décembre 2015.

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif exécuté s'élève à 1,47 % contre une prévision de 1,60 % s'établissant à 5,3 M€ en dessous de la prévision, soit à 65,3 M€.

Le GVT négatif s'est établi à 10,5 M€ au-delà de la prévision, soit à -41,2 M€.

Au total le GVT solde est supérieur de 5,2 M€ à la prévision, et s'établit ainsi à 24,1 M€.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		14 900 000	13 114 803
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité			
Remboursement domicile travail	7 310	2 800 000	3 218 701
Capital décès		3 000 000	3 234 507
Allocations pour perte d'emploi	2 578	14 700 000	14 568 034
Autres		7 805 057	8 314 207
Total		43 205 057	42 450 252

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Par rapport à la prévision, la différence de dépense relative aux accidents de service, de travail et maladies professionnelles (-1,8 M€) s'explique par une prévision basée sur une dépense 2014 marquée par des régularisations de retards.

La ligne « Autres » s'élevant à 8,3 M€ comprend les dépenses des regroupements de comptes 231, 237 et 239 à savoir :

- les secours pour 1,3 M€ au profit de 1 857 bénéficiaires ;
- les prestations facultatives enfants handicapés pour 2,1 M€ au profit de 1 162 bénéficiaires ;
- les bourses pour 0,2 M€ au profit de 133 bénéficiaires, orphelins de la police nationale ;
- les allocations invalidité temporaire pour 0,5 M€ ;
- les prestations assurance maladie pour 1,4 M€ ;
- les allocations familiales pour 2,8 M€ (spécifiquement dans les DOM et les COM).

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration				
Logement	508	20 817 769	697 089	21 514 858
Famille, vacances	44 683	8 835 810	1 044 974	9 880 784
Mutuelles, associations				
Prévention / secours				
Autres	57	302 056	-122 576	179 480
Total		29 955 635	1 619 487	31 575 122

Dépenses d'action sociale (24,96 M€ en AE et 31,57 M€ en CP)

Les fonctions « Famille, vacances », « Subventions aux associations » et « Autres » comprennent à titre principal :

- la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance :
 - 4905 aides ont bénéficié aux agents en 2015, réparties ainsi :
 - 892 places en crèche réservées ;
 - 1874 chéquiers CESU dédiés aux familles monoparentales pour la garde d'enfants de 0 à 12 ans ;
 - 2139 chéquiers CESU attribués aux agents en couple affectés en Île-de-France pour la garde d'enfants de 6 à 12 ans ;
- l'arbre de Noël au bénéfice de 39 778 agents ;
- la subvention de la fédération sportive de la police nationale ;
- les aides à l'insertion des personnes handicapées (57 bénéficiaires en 2015).

Dont dépenses de logement (14,94 M€ en AE et 21,51 M€ en CP)

La fonction « logement » correspond à la politique de réservation de logements, en particulier en région Île-de-France. Elle a pour objet d'accroître l'offre de logements au bénéfice de l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur. La compétence « logement » au sein du ministère est entièrement dévolue à la sous-direction de l'action sociale de la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

La politique innovante de prêts bonifiés d'accession à la propriété en Île-de-France constitue le deuxième volet de cette fonction.

En 2015, 508 agents ont bénéficié de cette politique avec la réservation de 220 logements nouveaux et le financement de 288 nouveaux prêts à taux zéro.

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

PROJETS DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION LES PLUS IMPORTANTS

Dans le cadre de la politique du ministère de l'intérieur en matière de modernisation technologique, le programme « Police nationale » développe plusieurs grands projets informatiques.

Prise en compte des défis technologiques des forces de sécurité

Afin de répondre aux défis technologiques auxquels sont d'ores et déjà confrontés les forces de sécurité, le ministère de l'intérieur a décidé, dans une perspective stratégique qui s'inscrit sur les cinq prochaines années, de concentrer son effort sur un certain nombre d'actions susceptibles de constituer des leviers de transformations fortes.

Ces projets s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

- répondre à une société de plus en plus numérique par une proximité renouvelée ;
- améliorer l'efficacité du primo intervenant ;
- développer des capacités d'anticipation et de conduite opérationnelle ;
- lutter contre la criminalité avec des moyens adaptés à la menace.

Le chantier le plus important portera à moyen terme sur la modernisation des réseaux radio, qui est un impératif indispensable pour maintenir et développer l'efficacité des forces de sécurité intérieure.

D'autres projets seront initiés comme par exemple l'unification de la réception des appels d'urgence ou encore le développement d'une nouvelle génération d'outils de police technique et scientifique.

En 2015, afin d'engager cette démarche, 8,33 M€ en AE et 2,82 M€ en CP ont été consommés par la police nationale. Il s'agit notamment du projet d'unification des plates-formes d'urgence, d'évolution du réseau radio. Une partie importante des paiements survenus en fin d'année est reportée sur l'année 2016.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIDÉO-PROTECTION

Le projet de vidéo-protection pour la ville de Paris a permis de doter la capitale d'un millier de caméras et de fournir aux forces de police un système performant et fiable permettant d'exploiter opérationnellement et judiciairement les renvois d'images provenant des dix mille caméras exploitées par différents opérateurs publics ou privés. Compte tenu de la complexité du projet, il a été décidé de le conduire sous la forme d'un partenariat public-privé.

Le coût total du contrat sur 15 ans s'élève à 251,9 M€ en crédits de paiement, sous la forme du versement d'un loyer annuel. Ce loyer englobe l'amortissement de l'investissement initial, les frais financiers, la maintenance, le renouvellement des équipements et l'exploitation du dispositif.

Les dépenses exécutées en 2015 correspondent au paiement des loyers trimestriels pour l'investissement, la maintenance et la provision pour le grand entretien renouvellement ainsi que les frais de gestion du PPP.

Le premier loyer a été versé en 2012. En 2015, le loyer a représenté **12,6 M€ en AE et en CP.**

Par ailleurs, la préfecture de police s'est vue allouer, dans le cadre du plan de renforcement des moyens de la lutte contre le terrorisme, un montant de 0,2 M€ en 2015. Ces crédits, provenant initialement de l'enveloppe du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme, ont financé les études relatives à la densification dans Paris des caméras pour porter à 10 % la surface vidéoprotégée. Il s'agit d'ajouter sur des mats du plan de vidéoprotection pour Paris existants de nouvelles caméras numériques mobiles.

■ LA MODERNISATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT

Les salles d'information et de commandement de la police nationale, conçues à l'origine comme une concentration de moyens de transmission, ont été transformées en véritables organes de commandement pour l'accomplissement des missions de police grâce au programme de modernisation PEGASE (pilotage des événements, gestion de l'activité, sécurisation des équipages). Elles sont devenues des centres d'information et de commandement (CIC), constitués d'un centre opérationnel de commandement centralisé, d'un centre d'accueil et de traitement des appels d'urgence et d'un centre d'analyse de l'information opérationnelle.

L'enjeu de doter les forces de police des outils modernes nécessaires à une gestion optimale des interventions et des ressources engagées sur le terrain (appels 17, cartographie, radiolocalisation, interfaces radio, vidéo, enregistreur et alarmes) a été atteint sur 48 centres de commandement modernisés depuis le démarrage du projet dont, en 2012, le CIC de la police d'agglomération parisienne qui unifie la vision opérationnelle sur Paris et la petite couronne. De plus, la radiolocalisation des patrouilles à pied, qui renforce la sécurité des policiers, est désormais possible depuis 2013. Enfin, une 49^e CIC a été réalisée à Evry (91) durant le 4^e trimestre de 2014.

Par ailleurs, une réflexion sur la mise en place d'un dispositif modernisé de CIC a été initiée en 2014 afin de pouvoir assurer une continuité et une transition harmonieuse entre le déploiement à venir et la fin du marché de MCO du système actuel.

Dans une recherche de rationalisation des coûts d'efficacité et d'amélioration du service rendu à l'utilisateur, cette réflexion prend également en compte la possibilité d'une mutualisation des plateformes d'appel d'urgence avec les autres acteurs de la sécurité et du secours à personne, dont en particulier la gendarmerie nationale (GN), les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les services d'aide médicale d'urgence (SAMU).

Au-delà du financement du futur système, 3,6 M€ en AE et 3 M€ en CP ont permis d'assurer le MCO des 49 systèmes déployés à la fin de l'année 2014. Cette dépense est globalement conforme aux prévisions.

■ LE PROJET DIALOGUE 2

DIALOGUE est le système d'information en ressources humaines (SIRH) de la police nationale. Il permet la gestion administrative et la pré-liquidation de la paie des fonctionnaires gérés par la DRCPN et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI). Il comprend un infocentre qui assure des restitutions en effectifs et en masse salariale conformes aux besoins induits par la LOLF. Tous les services locaux de police ont accès, via la technologie Internet, à l'outil DIALOGUE.

En 2015, le projet DIALOGUE 2 a consisté à mettre en conformité le SIRH unique du ministère de l'intérieur (DIALOGUE 1) avec le modèle de SIRH interministériel.

Ce projet, pour lequel le ministère de l'intérieur est désigné comme pilote, nécessite l'acquisition et la maintenance des logiciels et des matériels nécessaires à l'adaptation de la version progicelle de DIALOGUE 1, ainsi que des besoins en matière de tierce maintenance applicative (TMA) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le projet DIALOGUE, dans son ensemble, représente un montant global pour 2015, de 6,4 M€ en AE et de 6,6 M€ en CP. Les crédits exécutés ont été de 2,55 M€ en AE et 3,44 M€ en CP. Ce moindre niveau de consommation s'explique par le report de la livraison d'une suite logicielle par l'éditeur à avril 2016, la suspension du volet organisationnel du projet décidé en COSTRAT de mai 2015 et l'arrêt de la maintenance de deux modules logiciels non utilisés.

■ LES GRANDS FICHIERS DE POLICE

Les grands fichiers de police dédiés à l'identification et à l'investigation poursuivent leur modernisation majoritairement dans le cadre d'une mutualisation poussée entre police et gendarmerie.

Le fichier national des empreintes génétiques (FNAEG) a fortement évolué en 2014 avec une refonte des technologies utilisées et, en particulier, celle du moteur de rapprochement et une industrialisation de son interopérabilité avec les pays signataires du traité de Prüm grâce à la prise en compte de nouveaux marqueurs biologiques. En 2015, ces évolutions ont été mises en service ainsi que des développements nouveaux, étudiés et lancés en vue de compléter

les fonctionnalités de l'outil, notamment pour assurer une meilleure gestion de l'identité. **0,2 M€ en AE et 0,23 M€ en CP** ont été consacrés et correspondent globalement à la prévision budgétaire

Dans le cadre de sa reprise de maîtrise d'œuvre, la composante alphanumérique du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) a été modernisée. Un nouveau logiciel d'enregistrement des empreintes est aussi en cours de développement afin de permettre notamment une réduction des coûts d'équipement des différents services. Le nouveau système permettra de prendre en compte l'ensemble des évolutions juridiques. Dans le cadre de la maîtrise des coûts, certains investissements ont été poursuivis en 2015 pour pouvoir ré-internaliser par la suite certaines prestations. **4,35 M€ en AE et 2,9 M€ en CP** ont été consacrés à ce projet en 2015, soit une exécution globalement conforme aux prévisions.

Dans le cadre du projet de nouveau système d'information d'investigation (NSII), différents fichiers seront modernisés. En 2013, le traitement des antécédents judiciaires (TAJ) a été mis en service. Un nouveau marché de maintien en condition opérationnelle portant des travaux d'évolution afin de conserver à niveau les technologies et de transférer les compétences en vue d'une plus grande internalisation du MCO a été notifié en 2014.

Cette même année a vu le fichier consacré aux objets signalés et volés (FOVeS) prendre en compte les véhicules volés. L'alimentation des deux systèmes (TAJ et FOVeS) est assurée par le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN) dont le déploiement a été achevé à la fin de l'année 2014.

Le LRPPN fournit également les données au système de statistiques en cours de refonte pour intégrer les nouveaux indicateurs et incrémenter une cartographie opérationnelle de la délinquance. L'interopérabilité entre le NSII et le système du ministère de la justice pour s'assurer de la prise en compte de la réponse pénale a été assurée en 2014 pour permettre l'alimentation du logiciel CASIOPEE. Dans la continuité, en 2015, la première phase de réalisation du nouveau FPR a débuté. 2,8 M€ en AE et 2,2 M€ en CP ont été consommés en 2015 dans le cadre du NSII. Un décalage d'1 M€ dans les engagements programmés est dû au délai d'optimisation du FPR.

Enfin, la nouvelle main courante informatisée (N-MCI), qui elle aussi participe aux nouveaux indicateurs statistiques, est entrée dans une phase de déploiement dans les services de sécurité publique en 2014. La généralisation de cet outil s'est poursuivi en 2015 tout en prenant en compte de nouvelles fonctionnalités. Un retard de déploiement repoussant la consommation des budgets à 2016 a conduit à un engagement de 0,1 M€ en AE et à une consommation de 0,39 M€ en CP, soit le double de la programmation en CP.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant de 15,5 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 000 000 0	8 000 000 134 707	0	0 49 348	0	0 110 950	0 115 578	0 120 228	0 7 469 189
Fonctionnement	0 0	1 000 000 198 682	0	0 79 473	0	16 243 16 243	16 661 16 661	16 911 16 911	671 950
Financement	0 1 000 000	8 000 000 823 410	0	0 271 093	0	272 290 272 290	269 779 269 779	266 103 266 103	0 6 097 325

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette, pour un montant total de 11 M€, a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	0	5 050 000 161 910	0	0 65 810	0	0 70 766	0 74 998	0 79 482	0 4 597 034
Fonctionnement	0 0	1 821 840 160 000	0	0 65 477	0	62 939 62 939	63 569 63 569	64 205 64 205	0 1 405 650
Financement		5 000 000 697 035	0	0 247 581	0	242 627 242 627	237 195	233 910	0 3 341 652

AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique, pour 257 agents, et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, d'un coût global de 61,7 M€ TTC, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement		33 905 134 6 000 000	0	0 1 572 372	0	0 1 651 760	0 1 713 434	0 1 792 709	0 21 174 859
Fonctionnement		4 000 000 4 000 000		694 287 694 287		688 499 688 499	758 683 758 683	784 858 784 858	7 043 674 7 043 674
Financement		6 972 040 6 972 040		1 097 225 1 097 225		1 027 478 1 027 478	966 678 966 678	897 402 897 402	4 159 177 4 159 177

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 17 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 16,7 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 15,7 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 17,6 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement		42 353 335	0	0	0		0	0	26 205
		7 747 317		1 801 346		1 855 719	1 957 482	2 085 676	26 905 795
Fonctionnement		2 822 637		578 766		585 984	608 369	625 017	5 189 227
		2 822 637		578 766		585 984	608 369	625 017	5 189 227
Financement		5 096 431		1 028 822		1 149 914	1 098 371	1 017 567	6 438 897
		5 096 431		1 028 822		1 149 914	1 098 371	1 017 567	6 438 897

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint Cyr au Mont-d'Or, d'une surface totale de 1 962 m² de SHON, comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global est de 14,5 M€ TTC

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement		8 532 500	0		0		0	0	0
		1 961 048		413 407		429 155	336 320	349 790	5 042 780
Fonctionnement	0	579 837		114 881		120 000	116 197	116 889	1 322 196
	0	579 837		114 881		120 000	116 197	116 889	1 322 196
Financement		1 701 412		264 390		370 000	231 354	213 508	809 336
		1 701 412		264 390		370 000	231 354	213 508	809 336

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 83,2 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8.383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement		24 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	0	800 000		145 500		364 951	382 449	392 428	21 914 672
Fonctionnement		9 483 297	0	0	0	173 647	180 856	183 569	1 978 631
		360 000		351 100		173 647	180 856	183 569	10 750 828
Financement		40 500 000	0		0		0	0	0
		2 506 170		1 095 485		1 307 495	1 297 157	1 289 941	33 003 752

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur financé	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	22 432	22 432	19 815	19 815
Subventions pour charges de service public	22 432	22 432	19 815	19 815
INPS - Institut national de police scientifique (P176)	8 271	8 271	9 812	9 812
Subventions pour charges de service public	8 271	8 271	8 000	8 000
Dotations en fonds propres			1 812	1 812
Total des subventions pour charges de service public	30 703	30 703	27 815	27 815
Total des dotations en fonds propres	0	0	1 812	1 812
Total des transferts				
Total général	30 703	30 703	29 627	29 627

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2015 (*) (E1) 1 102 841 831	CP ouverts en 2015 (*) (P1) 1 072 027 783
AE engagées en 2015 (E2) 1 016 281 755	Total des CP consommés en 2015 (P2) 1 009 850 703
AE affectées non engagées au 31/12/2015 (E3) 59 883 657	dont CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 147 891 126
AE non affectées non engagées au 31/12/2015 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 26 676 419	dont CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 861 959 577

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2014 brut (R1) 727 064 927				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014 (R2) -173 390				
Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/ 2014 net (R3) = (R1) + (R2) 726 891 537	–	CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 147 891 126	=	Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R4) = (R3) – (P3) 579 000 411
AE engagées en 2015 (E2) 1 016 281 755	–	CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 861 959 577	=	Engagements 2015 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R5) = (E2) – (P4) 154 322 178
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/ 2015 (R6) = (R4) + (R5) 733 322 589
				Estimation des CP 2016 sur engagements non couverts au 31/12/2015 (P5) 147 891 125
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2016 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2015 (P6) = (R6) – (P5) 585 431 464

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2015 + reports 2014 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2015 est de 733,3 M€ contre 727 M€ au 31 décembre 2014. Cette stabilité correspond principalement à l'annuité 2015 du projet Batignolles et de la convention passée entre la DGPN et le STIF compensée par des restes à payer au titre du plan de lutte contre le terrorisme.

En 2015, les CP consommés sur AE antérieures à 2015 s'élèvent à 147,9 M€ soit une exécution globalement conforme à la prévision. Ces dépenses concernent pour la majorité le titre 5 de l'immobilier de la Police nationale (101,8 M€), les investissements d'informatique et de télécommunications (26,9 M€ dont le PVPP) et les baux simples de titre 3 ayant donné lieu à des AE de couverture pluriannuelle (19,15 M€).

De la même manière, les estimations de CP 2016 et au-delà sur engagements non couverts au 31/12/2015 concernent l'immobilier titre 3 et 5 (dont le projet Batignolles), l'informatique et les réseaux de télécommunications (dont le Plan de vidéo-protection de la ville de Paris).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**Ordre public et protection de la souveraineté**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 145 223 427	1 500	1 145 224 927	1 288 475 497	9 449	1 288 484 946
Crédits de paiement	1 145 223 427	1 500	1 145 224 927	1 288 475 497	14 070	1 288 489 567

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		9 449		14 070

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	1 500		1 500	

ACTION N° 02**Sécurité et paix publiques**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	3 091 869 032	50 000	3 091 919 032	2 880 029 236	0	2 880 029 236
Crédits de paiement	3 091 869 032	50 000	3 091 919 032	2 880 029 236	0	2 880 029 236

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	50 000		50 000	

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION N° 03**Sécurité routière**

	Prévision LFI			Réalisation		
	(y.c. FDC et ADP) Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	501 076 183	1 000	501 077 183	437 413 345	0	437 413 345
Crédits de paiement	501 076 183	1 000	501 077 183	437 413 345	0	437 413 345

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	1 000		1 000	

ACTION N° 04**Police des étrangers et sûreté des transports internationaux**

	Prévision LFI			Réalisation		
	(y.c. FDC et ADP) Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	649 691 980	0	649 691 980	737 885 703	6 792	737 892 495
Crédits de paiement	649 691 980	0	649 691 980	737 885 703	6 941	737 892 644

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 792		6 941

ACTION N° 05**Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Prévision LFI			Réalisation		
	(y.c. FDC et ADP) Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	2 463 062 869	0	2 463 062 869	2 519 501 273	-1 890	2 519 499 383
Crédits de paiement	2 463 062 869	0	2 463 062 869	2 519 501 273	0	2 519 501 273

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-1 890		0

ACTION N° 06

Commandement, ressources humaines et logistique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	867 494 997	962 968 328	1 830 463 325	829 410 596	1 016 267 404	1 845 678 000
Crédits de paiement	867 494 997	996 988 614	1 864 483 611	829 410 596	1 009 829 692	1 839 240 288

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	683 021 310	745 464 587	662 898 071	756 476 861
Subventions pour charges de service public	31 723 976	29 427 718	31 723 976	29 594 544
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>18 075 000</i>		<i>18 075 000</i>	

Les dépenses de fonctionnement de la police nationale s'élèvent au total en 2015 à 774,9 M€ en AE et 786,1 M€ en CP.

Elles comprennent :

- des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel pour un montant de 745,47 M€ en AE et 756,86 M€ en CP. Les dépenses de fonctionnement du programme ont fortement évolué dans le courant de la gestion 2015 en raison de la forte activité opérationnelle des services et de la dotation obtenue dans le cadre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme ;
- des subventions pour charge de service public majoritairement versées aux opérateurs pour lesquels la direction générale de la police nationale assure la tutelle, pour un montant de 29,43 M€ en AE et 29,59 M€ en CP, dont 19,82 M€ ont été versés à l'École nationale de la police nationale (ENSP) et 9,42 M€ à l'INPS. Des dépenses d'un montant de 0,187 M€ en AE et 0,354 M€ ont été imputées à tort sur cette catégorie de dépenses.

Ces crédits de soutien comprennent notamment :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 149,61 M€ EN AE ET 166,66 M€ EN CP

- les dépenses de fonctionnement courant des services pour 63,5 M€ en AE et 57,56 M€ en CP

Le budget de fonctionnement courant des services recouvre principalement les dépenses de fournitures de bureau, de papier, de communication, de téléphonie. La réduction de ces dépenses participe à l'effort transversal d'économie.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent également les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrières pour un total de 11 M€ en AE et CP.

- les dépenses de formation ont été exécutées à hauteur de 18 M€ en AE et 17,34 M€ en CP

10,7 M€ en AE et 10 M€ en CP ont été destinés à la formation continue des personnels du périmètre police nationale. Parmi ces formations figurent les formations promotionnelles : qualifications au grade de brigadier, formation à la qualification d'officier de police judiciaire et de brigadier-chef.

Ces crédits ont permis de financer en outre les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité...).

Par ailleurs, 7,3 M€ ont été exécutés dans le cadre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, adjoints de sécurité et cadets de la République) et pour le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix. Cette mesure de défraiement des élèves, qui a été instaurée en 2014 a eu un impact plus important en 2015 par rapport à 2014 (+1,8 M€).

- les dépenses de déplacements et de changements de résidence pour 54,06 M€ en AE et 77,8 M€ en CP

Ces dépenses concernent les frais de changement de résidence (8,4 M€ en AE et CP), soit une exécution légèrement inférieure au montant de la LFI (9 M€), les congés bonifiés (3 M€), les frais de déplacements, dont ceux liés aux missions opérationnelles des services de la police nationale ou à l'hébergement des unités CRS en déplacement, et les cartes de circulation.

Les frais de changement de résidence sont alloués aux agents mutés, changeant de résidence administrative, et consécutivement, de résidence familiale. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour le calcul de cette indemnité dont principalement le kilométrage et la situation familiale.

Les congés bonifiés bénéficient aux fonctionnaires d'origine ultra-marine en métropole et aux fonctionnaires métropolitains affectés outre-mer. Leurs frais de voyage et ceux de leurs familles sont pris en charge par l'administration une fois tous les trois ans.

Les cartes de circulation "Police" sont attribuées aux fonctionnaires de police actifs de Paris des trois départements de petite couronne ainsi qu'à ceux affectés dans les services d'administration centrale du ministère de l'intérieur pour leurs déplacements professionnels. L'écart entre AE et CP s'explique par l'engagement en 2013 d'un montant d'AE correspondant à 3 années fermes, en conformité avec la durée de la convention entre la DGPN et le STIF qui prévoit la délivrance des cartes de circulation "Police".

- les dépenses d'alimentation des forces pour 11,1 M€ en AE et 10,97 M€ en CP

Il s'agit pour plus de 81 % de dépenses d'alimentation des forces mobiles. Les autres dépenses concernent l'alimentation des écoles et l'achat de rations pour les gardes à vue. L'exécution 2015 est légèrement supérieure à la prévision et à l'exécuté 2014 qui s'établissait à 10,8 M€.

-les frais d'enquêtes et de surveillance pour 2,94 M€ en AE=CP.

DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES : 84,8 M€ EN AE ET 85,24 M€ EN CP

Les dépenses de fonctionnement relatives aux moyens mobiles s'établissent à 10 M€ en deçà du montant prévu en LFI. Cet écart s'explique notamment par le niveau d'exécution sur le poste des dépenses de carburant. Grâce à la poursuite de la baisse du prix du carburant à la pompe, au tarif du vrac négocié par le service des essences des armées et aux signes d'amélioration de la conduite en zone urbaine, les dépenses de carburant se sont ainsi élevées en 2015 à 43,93 M€ en AE et 43,91 M€ en CP soit une nouvelle diminution de 6 M€ en AE et de 7,3 M€ en CP par rapport aux dépenses de 2014.

Les dépenses consacrées aux frais de péage, à l'entretien et aux réparations des 28 000 véhicules de la police nationale ont été exécutées à hauteur de 41,46 M€ en 2015, soit un niveau de dépenses en reconduction par rapport à 2014 et très proche de la budgétisation.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 86,28 M€ EN AE ET 79,32 M€ EN CP

- les dépenses d'équipement et de logistique gérées par le SAELSI pour 49,9 M€ en AE et 43,9 M€ en CP

Le niveau de l'exécution de la dépense est nettement supérieur aux crédits de la LFI du fait de l'ouverture de crédits exceptionnels liés au plan de lutte contre le terrorisme.

Elles regroupent le marché d'externalisation de l'habillement, le renouvellement des matériels de protection des policiers (gilets pare-balles, housses de gilets pare-balles, armements divers et tenues nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques), le renouvellement des munitions et la logistique opérationnelle des grands événements.

Pour l'ensemble du programme, les dépenses d'habillement et d'équipement de moyens de protection ont représenté 41,5 M€ d'AE et 36,8 M€ en CP soit une dépense nettement supérieure aux crédits inscrits en LFI (22 M€ en AE et 24 M€ en CP).

Les dépenses d'habillement ont été exécutées à hauteur de 29,3 M€ en AE, dont 26,3 M€ pour le seul marché d'externalisation (au titre du compte à points des fonctionnaires et des effets pour les sorties d'école). Les dépenses d'habillement ont été très peu modifiées par le PLAT. En revanche, l'exécution du nouveau marché d'habillement (2014) fait en sorte que la première année, le nouveau prestataire a des difficultés pour fournir certains effets commandés qu'il n'a pu fournir qu'au cours de l'année 2015, d'où l'effet rebond en 2015.

Les dépenses relatives aux matériels de protection et d'intervention ont atteint 12,3 M€ en AE et 10,9 M€ en CP. Elles ont notamment permis le remplacement de 3 090 gilets pare-balles individuels, la poursuite du plan de renouvellement des tenues NRBC d'intervention et d'instruction (3 080 tenues commandées en 2015), la mise en place de 564 casques pare-coups et l'acquisition de 16 000 protections auditives dans la perspective du maintien de l'ordre du futur Euro 2016 de football. Sur ces 12,3 M€, 6 M€ ont été directement consacrés aux dépenses liées au plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme avec notamment la mise à disposition de 2 370 gilets pare-balles lourds, de 700 gilets pare-balles légers pour les agents du service de la protection et de 200 casques pare-balles de maintien de l'ordre.

La force d'intervention de la police nationale (FIPN) a pu ainsi bénéficier de 10 boucliers roulants d'intervention type RAMSES et de 1 M€ de matériel spécifique d'intervention. 1,7 M€ ont enfin été dégagés spécifiquement pour l'acquisition de 1 740 casques pare-balles au profit des brigades anti-criminalité (BAC).

Les dépenses d'armement ont également progressé fortement en 2015. 4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP ont ainsi été consacrés au renouvellement de pistolets automatiques (type GLOCK 17 et 26), de fusils (type HKG36, HK417 et MOLOT pour le RAID). 125 lanceurs multi-coups ont également pu être acquis dont 96 pour les compagnies républicaines de sécurité dans le cadre du programme SPI4G CRS. Enfin, 100 pistolets à impulsion électrique défectueux ont pu être remplacés et 680 ont été affectés spécifiquement aux BAC de sécurité publique.

Les dépenses de munitions ont été moins importantes en 2015. L'effort de reconstitution des stocks a été porté à la fin de l'année 2014, en fonction des besoins découlant de la formation continue et des quantités de munitions nécessaires correspondant à la consommation minimale définie par instructions du DGPN, dans le cadre du règlement d'emploi des forces de police. Elles ont représenté pour 2015 une dépense de 4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP dont 0,6 M€ au titre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme.

- 36,4 M€ en AE et 35,4 M€ en CP ont été consacrés à l'achat, la location et l'entretien des matériels ainsi qu'à la police technique et scientifique (PTS)

Il s'agit de l'acquisition des mobiliers et matériels et de leur entretien, de l'acquisition de matériels d'analyse et de contrôle (matériels de sécurité, d'analyse et de contrôle routier, tests et kits réactifs) et de l'acquisition d'équipements et de fournitures destinés à la PTS.

En matière de sécurité routière, 20 éthylomètres et 20 cinémomètres ont pu être renouvelés en 2015. 307 000 kits ADN et 60 000 kits salivaires de dépistage stupéfiants ont été mis en place dans les services.

Plus de 8,5 M€ ont par ailleurs été consacrés à l'aménagement des moyens mobiles, dont notamment les véhicules de reconnaissance et de commandement des CRS acquis en 2014 et 2015 ainsi que tous les véhicules spécifiques de police (véhicules canins notamment).

DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 118,3 M€ EN AE ET 123,6 M€ EN CP

Les crédits de titre 3 afférents à la modernisation technologique et aux systèmes d'information et de communication (SIC) regroupent principalement des dépenses de maintien à niveau du patrimoine SIC de la police, à savoir l'ensemble des éléments d'infrastructure et les applications informatiques qui doivent prendre en compte de nombreuses évolutions juridiques et statistiques.

Ce montant comprend, par convention de budgétisation, la part imputée en dépenses de fonctionnement du loyer du partenariat concernant le projet de vidéo-protection de Paris (12,9 M€ en AE et 13,2 M€ en CP).

Une dépense de 28,26 M€ en AE et 31,93 M€ en CP a été exécutée pour la maintenance et le renouvellement des moyens informatiques des directions et des services. Par ailleurs, dans le cadre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme, 20 M€ ont été consacrés au renforcement des moyens informatiques et radio, ainsi qu'à l'équipement des fonctionnaires nouvellement affectés.

Les dépenses de fonctionnement, de maintenance et de mise à niveau des obsolescences du réseau INPT s'élèvent à 34 M€ en AE et 34,8 M€ en CP. La recherche de nouveaux utilisateurs et de pistes d'économie reste une priorité.

DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 279,09 M€ EN AE ET 267,82 M€ EN CP

Grâce à la poursuite des efforts de renégociation des baux entrepris par les SGAMI et les actions de rationalisation du parc immobilier de la police nationale, l'exécution 2015 sur les lignes correspondant aux dépenses de loyers simples a pu être stabilisée à 77,89 M€ en AE et ramenée à 68 M€ en CP.

Les dépenses de loyers budgétaires ont été exécutées à hauteur de 60,53 M€ en AE et CP soit une baisse de 2,7 % par rapport à 2014.

Les dépenses d'énergie, de fluides et d'entretien courant du parc immobilier (contrats de nettoyage, sécurité incendie, travaux locatifs,...) sont stables. Elles représentent un montant de 114,6 M€ en AE et 112,9 M€ en CP.

Par ailleurs, 22,1 M€ en AE et 18,9 M€ en CP de dépenses relatives aux opérations de maintenance lourde prévues comme des dépenses d'investissement de titre 5 en budgétisation ont été qualifiées en exécution par le comptable en titre 3, eu égard à la nature des dépenses concernées.

DÉPENSES D'ACTION SOCIALE : 9,04 M€ EN AE ET 9,14 M€ EN CP

En matière familiale, plusieurs prestations sociales sont offertes aux agents du ministère :

Le stock des **berceaux** a pu être maintenu par redéploiement des berceaux vacants. La négociation exceptionnelle des tarifs à la baisse obtenue dans le cadre de la procédure de marché public visant à proposer des places de crèche aux agents emménageant sur le site de Garance a permis de réserver 19 nouvelles places. Le parc de berceaux s'élève, au 31 décembre 2015, à 892 places.

La consommation des crédits relatifs aux 2 dispositifs CESU a également progressé de 12,4 %.

Le **CESU monoparental 0-12 ans**, étendu à tout le territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2015, a connu un succès sans précédent avec 1 874 carnets CESU délivrés, soit une augmentation de 53,4 % d'enfants bénéficiaires.

Le **CESU couples 6-12 ans** enregistre, quant à lui, une légère baisse de 4,2 % avec 2 139 carnets attribués.

Par ailleurs, les dépenses d'aide à l'**insertion des personnes handicapées** sont en nette progression en raison de la nature même des demandes dont le coût est variable (transport domicile-travail, auxiliaire de vie, aménagement du poste de travail). L'arbre de Noël a bénéficié par ailleurs à 39 778 agents.

Dépenses de logement : 14,26 M€ en AE ET 20,81 M€ EN CP

La politique de logement du ministère de l'intérieur comporte deux volets : la réservation de logements locatifs sociaux, en particulier en Île-de-France, et la mise en œuvre d'un prêt à taux zéro en faveur de l'accession à la propriété des personnels affectés en Île-de-France et dans certains départements de province.

Concernant la **réservation de logements**, la consommation des crédits est en augmentation en raison de la réservation de nouveaux logements dont la livraison est intervenue la même année.

Au total, en 2015, 220 nouveaux logements ont été réservés, principalement en Île-de-France.

Concernant le **prêt à taux zéro** du ministère de l'intérieur, la consommation est en légère augmentation. Elle est notamment liée à l'extension, au 1^{er} janvier 2015, pour les agents affectés en l'île de France, de la zone d'achat aux 8 départements limitrophes à cette région. Par ailleurs, le taux de bonification du prêt supporté par l'administration est resté historiquement bas en 2015 (il a été compris entre 1,19 % et 1,22 %). En 2015, 288 prêts à taux zéro du ministère de l'intérieur ont été financés.

Par ailleurs, le solde des dépenses de fonctionnement correspond à des erreurs d'imputation et notamment la subvention à la fédération sportive de la police nationale pour 3,8 M€.

CHARGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Charges financières diverses				

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	181 619 825	173 391 207	235 754 172	158 309 377
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	12 368 023	0	9 865 645
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>7 220 000</i>		<i>7 220 000</i>	

Les dépenses d'investissement du programme « Police nationale » s'élèvent à 185,76 M€ en AE et 168,18 M€ en CP. Ces crédits sont destinés à financer des dépenses d'informatique, d'immobilier et d'équipement.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 23,54 M€ EN AE ET 30,11 M€ EN CP

Les dépenses d'investissement pour les réseaux radio s'élèvent à 4,5 M€ en AE et 5,1 M€ en CP. Elles concernent essentiellement le déploiement du réseau radio numérique aux Antilles dans un cadre interministériel. Le remplacement de 2 340 postes radio portables, notamment dans le cadre du plan de lutte anti-terroriste, a conduit à l'investissement de 5,7 M€ en AE et de 3,7 M€ en CP.

Les crédits de titre 5 consacrés aux systèmes d'information et de communication hors ACROPOL sont principalement consacrés au paiement du loyer du plan de vidéo-protection de Paris, pour 6 M€ de CP relatifs à l'infrastructure.

Les crédits restants permettent d'assurer les évolutions importantes et obligatoires des fichiers existants (partie alphanumérique du fichier automatisé des empreintes digitales, amélioration du fichier national des empreintes génétiques, fichier des personnes recherchées, système d'information Schengen) et le développement des évolutions nécessaires de certaines applications spécialisées pour le renseignement, l'investigation ou la lutte anti-terroriste (fichier de traitement des signalisations pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste [FSPRT], plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements [PHAROS], système européen de traitement des données d'enregistrement et de réservation [SETRADER]).

Enfin, 4 M€ en AE et CP ont été consacrés à l'amélioration de l'aide à l'investigation technique, comme les logiciels et matériels d'aide à l'investigation en matière de cybercriminalité ainsi qu'au développement de logiciels et matériels destinés à faciliter les actes d'investigation en matière de téléphonie ou d'analyse sémantique.

DÉPENSES D'IMMOBILIER : 112,68 M€ EN AE ET 94,75 M€ EN CP

En AE, les principales opérations lancées ont été les suivantes :

- les travaux de réhabilitation et d'extension du cantonnement de CRS de Pondorly (36 M€)
- les travaux de construction des hôtels de police de Fort de France (24,93 M€) et de la Rochelle (15,5 M€) et du commissariat de police de Longwy/Saint-Martin (6,7 M€)

Les CP consommés sur les suites d'opérations mises en place avant 2015 concernent essentiellement :

- le relogement de la direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police (DRPJPP) aux Batignolles (31,5 M€) ;
- la poursuite des travaux des commissariats de police des Mureaux (5,4 M€), de Livry Gargan (4,7 M€), de Saint-Chamond (4,2 M€) et de la DZPAF à St Jacques-de-la-Lande (1,05 M€) ;
- la poursuite des études des hôtels de police de La Rochelle (0,373 M€), de Fort-de-France (0,627 M€), du cantonnement CRS de Pondorly (0,564 M€) ;
- la fin des travaux du relogement de la base logistique du SGAMI Nord ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation de la préfecture de police de Marseille (2,1 M€) ;
- la fin des travaux des commissariats de police du Raincy (1,4 M€) et de Sevran (3,9 M€), du relogement de la CRS 48 à Châtel-Guyon (1,6 M€).

Par ailleurs, en 2015, un effort de maintenance a été poursuivi avec la mise en place de 9,55 M€ destinés à financer le plan zonal de maintenance immobilière (PZMI) et de 6,38 M€ pour couvrir les dépenses relatives à la mise aux normes des laboratoires de la police technique et scientifique.

L'écart constaté en CP entre programmation et exécution provient d'une budgétisation uniquement en titre 5 des dépenses de maintenance immobilière lourde alors qu'un montant de 18,9 M€ a été exécuté en titre 3. Par ailleurs, des erreurs d'imputation sont relevées à hauteur de 1,5 M€ sur le titre 3 concernant des opérations de construction prévues en T5. Enfin, une moindre consommation des crédits budgétés en titre 5 de 28,8 M€ sur l'opération de relogement de la direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris à Batignolles explique également ces écarts.

ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 44,5 M€ EN AE ET 38 M€ EN CP

Les acquisitions de véhicules légers et lourds prennent en compte la taille du parc de véhicules de la police nationale et les critères techniques de renouvellement.

Les critères techniques de réforme du parc léger sont le kilométrage (170 000 km) ou l'âge du véhicule (8 ans). Le critère prépondérant est le roulage : ainsi, un véhicule de patrouille atteint ses limites en termes de roulage entre 5 et 6 ans. Pour le parc lourd, les critères sont de 220 000 km ou de 11 ans. Le besoin de renouvellement est donc régulier et important.

Les crédits exécutés au titre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme (16 M€) ont permis de réaliser des dépenses de renouvellement automobile proches des crédits de la LFI.

Au total, 2 339 véhicules ont été commandés en 2015 dont 60 véhicules de reconnaissance, 30 véhicules de commandement et de transmission, 3 poids lourds et 3 engins lanceurs d'eau au titre du parc lourd des CRS. 3 véhicules blindés d'intervention (appelés PVP) et 20 véhicules rapides (10 utilitaires et 10 légers) ont été acquis également pour les unités spécialisées du RAID/FIPN. 2 véhicules blindés « autorités » ont par ailleurs été commandés pour le service de la protection (SDLP).

En fin de gestion, la commande de 121 véhicules légers a pu être engagée au titre du plan BAC.

Le parc automobile de la police nationale a continué de diminuer entre 2014 et 2015 passant de 28 190 à 27 889 véhicules. Pour mémoire, celui-ci était de 29 563 véhicules en 2010.

DEPENSES D'EQUIPEMENTS : 3,26 M€ EN AE ET 4,55 M€ EN CP

Les dépenses d'équipement concernent essentiellement des fournitures et des équipements pour la police technique et scientifique (1,65 M€ en AE et 1,76 M€ en CP).

Le solde des dépenses d'équipement a été imputé à tort à hauteur de 1,61 M€ en AE et 2,79 M€ en CP sur des matériels, moyens de protection et d'armement qui relevaient de dépenses de fonctionnement courant.

Par ailleurs des dépenses de fonctionnement courant concernant des études ont été exécutées à tort en titre 5 pour un montant de 1,78 M€ en AE et 0,77 M€ en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		1 649 685		1 618 862
Transferts aux collectivités territoriales	30 474 137	28 693 622	30 483 315	28 693 622
Transferts aux autres collectivités	10 834 080	25 272 562	10 834 080	25 272 578

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 55,62 M€ en AE et 55,59 M€ en CP.

Elles comprennent :

- le montant des transferts versés aux organisations syndicales et d'autres subventions de moindre importance pour 1,6 M€ ;
- la contribution versée à INTERPOL pour 3,3 M€ ;
- le versement de la subvention au FIPD au titre des actions de lutte contre le terrorisme pour 19,8 M€. Ces crédits ont été obtenus dans le cadre du plan de lutte anti-terroriste et expliquent principalement l'écart à la LFI sur les dépenses d'intervention ;
- la participation de l'État au budget spécial de la préfecture de police pour 28,7 M€ en AE et CP soit une économie de 1,83 M€ par rapport à la prévision initiale. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAP, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit des services de police. Le solde correspond aux contributions de l'État au fonctionnement de l'infirmerie psychiatrique et aux charges des immeubles mis à disposition des services de police par la ville de Paris. La subvention versée au budget spécial de la préfecture de police couvre pour près de 90 % des charges de personnel.

Par ailleurs, l'écart constaté entre la programmation des dépenses d'intervention et leur exécution s'explique notamment par l'imputation de certaines dépenses d'action sociale prévues initialement sur du titre 3 et exécutées sur du titre 6 et, à l'inverse, par l'exécution sur le titre 3 de la subvention versée à la fédération sportive de la police nationale prévue initialement sur du titre 6 pour un montant de 3,8 M€.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres		0		-1 797

La dépense constatée provient d'une erreur d'imputation.

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Nature de la dépense	Réalisation 2014 (RAP)		LFI 2015		Réalisation 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	31 716	31 716	30 703	30 703	27 815	27 815
Dotations en fonds propres					1 812	1 812
Transferts						
Total	31 716	31 716	30 703	30 703	29 627	29 627

La direction générale de la police nationale, qui assure la tutelle de l'ENSP et l'INPS, a versé à ces deux opérateurs une subvention pour charges de service public, qui s'élève en 2015 respectivement à 19,8 M€ et 8 M€. L'INPS a également reçu une dotation ne fonds propres de 1,812 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS POUR LE PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2014 (1)				Prévision 2015 (3)				Réalisation 2015			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police		283	2	0								
	2	281	2	0	0	272	1	0	0	243	5	3
INPS - Institut national de police scientifique		0	0	0								
	733	0	0	0	731	0	0	0	744			
Total ETP		283	2	0								
Total ETPT	735	281	2	0	731	272	1	0	744	243	5	3

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2015 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2015 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2015.

■ PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond au 31 décembre 2014 réalisé ou prévu en 2014	307	281
Solde des transferts T2/T3		
Solde des transferts internes		
Solde des mesures de périmètre		
Corrections techniques	-30	-30
Abattements de la vacance structurelle		-3
Solde net en ETPT des créations ou suppression d'emploi	-5	-5
Emplois sous plafond au 31 décembre 2015 réalisé ou voté en LFI 2015 ou le cas échéant en LFR 2015	272	243
Rappel du schéma d'emplois 2015 en ETP	-5	

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

LES MISSIONS DE L'ENSP

L'ENSP a été érigée en établissement public national à caractère administratif par le décret n° 88-379 du 20 avril 1988. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur.

L'ENSP fait partie de la mission « Sécurités » et est rattachée à l'action « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme « Police nationale ».

En vertu des dispositions des articles R413-1 à R413-26 du code de sécurité intérieure, l'ENSP a pour mission :

- d'assurer la formation initiale et la formation tout au long de la vie des fonctionnaires du corps de conception et de direction et du corps de commandement de la police nationale ;
- d'assurer une préparation aux concours externes de commissaire et de lieutenant de police, selon les modalités fixées par arrêté du ministre de l'intérieur ;
- de participer à la formation continue des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents d'organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la sécurité ;
- d'assurer la formation initiale ou continue des auditeurs et stagiaires étrangers ainsi que leur accueil ;
- d'entreprendre et diffuser des études et des recherches dans le domaine de la sécurité ;
- de développer dans ses champs de compétence des actions de coopération avec des institutions d'enseignement et de recherche françaises ou étrangères.

L'ENSP est donc en charge de la formation initiale et continue des 1 700 fonctionnaires du corps de conception et de direction et des 9 300 fonctionnaires du corps de commandement.

LES OBJECTIFS DE L'ENSP DANS LE CADRE DE SES MISSIONS ÉLARGIES

Conformément aux circulaires du Premier ministre du 26 mars 2010 et du 23 juin 2015 concernant les opérateurs de l'État, l'ENSP s'est dotée d'un Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour une période de trois ans de 2013 à 2015, approuvé par le Conseil d'administration de l'École le 3 juillet 2013. Un nouveau COP pour la période 2016-2018 est en phase de finalisation.

Les orientations stratégiques de l'établissement y sont précisément déclinées.

Depuis le 1er janvier 2013, date de la création du nouvel établissement public ENSP fusionnant l'ENSP et l'ENSOP, et afin d'améliorer sa gouvernance, l'ENSP a été dotée :

- d'un conseil pédagogique auquel participent les directions opérationnelles de la Police nationale pour définir le contenu des formations ;
- d'un conseil scientifique, chargé de proposer des orientations de la recherche sous la présidence de Mme Catherine BRECHIGNAC, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

A- Les cinq orientations stratégiques de l'ENSP, telles qu'elles sont déclinées dans le COP actuel, sont les suivantes :

1. Individualiser et professionnaliser la formation des commissaires et des officiers de police.

- Individualiser la formation initiale des commissaires et des lieutenants de police,
- Professionnaliser la formation continue des commissaires et des officiers de police,
- Développer les formations diplômantes ou certifiantes,
- Mettre en place des mutualisations et/ou des mises en commun de formations des commissaires et des officiers de police,
- Renforcer les compétences internationales des commissaires et des officiers de police.

2. Développer la recherche pour contribuer à l'évolution des formations et des pratiques professionnelles.

- Développer la recherche finalisée à vocation opérationnelle,
- Promouvoir la valorisation de l'innovation et des bonnes pratiques professionnelles.

3. Poursuivre l'action de l'ENSP dans le domaine international.

- Accroître le rayonnement de l'ENSP à l'international,
- Redéfinir les cycles de formation des cadres étrangers francophones.

4. Renforcer l'offre de formation partenariale et extérieure dont celle à destination des cadres de sûreté et de sécurité des entreprises publiques ou privées.

- Participer à l'élaboration des formations diplômantes ou certifiantes,
- Améliorer l'offre de formation.

5. Adapter la gouvernance de l'ENSP aux exigences de son nouveau statut d'établissement public national à caractère administratif, chargé d'une mission d'enseignement supérieur et de recherche.

- Accompagner l'évolution et la performance des missions de l'école par la valorisation des ressources humaines,
- Maîtriser les ressources budgétaires et développer les recettes propres,
- Moderniser le patrimoine immobilier, améliorer sa fiabilité et l'adapter aux prescriptions environnementales,
- Favoriser la performance des systèmes d'information et de communication.

B- La mise en œuvre du COP et ses résultats 2015

Le COP a l'ambition de proposer des formations de qualité à l'ensemble des cadres de la police, tout en maîtrisant le coût de la formation initiale et en augmentant l'offre de formation continue pour répondre aux besoins mais également pour accroître la rentabilité des structures existantes.

Par rapport à ces objectifs, les résultats atteints en 2015 sont les suivants :

- **La maîtrise des coûts de la formation initiale**

L'individualisation de la formation initiale des commissaires et des lieutenants sera généralisée à l'ensemble des élèves, notamment ceux issus du concours interne. Cela permettra de diminuer à terme le coût de la formation initiale par élève et de répondre à une exigence de professionnalisation. Le gain financier (50 000 €) porte sur la part des indemnités de stage non versées durant les deux mois de formation non effectués.

Une première décision adoptée en mai 2014 par la Direction Générale de la Police Nationale aura pour effet de réduire la durée de la formation initiale des commissaires de police de 24 à 22 mois. Cette mesure attendait la publication de l'arrêté interministériel qui concernera la 68^e promotion en septembre 2016.

Dans le même contexte de décision, un processus de formation faisant très largement appel aux technologies et à l'e-formation sera proposé aux élèves volontaires de la 68^e promotion issus des voies internes de recrutement.

Ce dispositif permettra de rendre compatible les acquisitions théoriques liées aux épreuves communes de la scolarité avec une présence efficiente des élèves en situation opérationnelle, toute formation dispensée à distance permettant

de réduire la durée des stages réalisés en école et par conséquent une plus grande présence des stagiaires sur le terrain.

- **La rationalisation des coûts de gestion de l'établissement**

Le maintien des activités de l'École sur deux sites séparés ne permettra pas de dégager des économies substantielles de fonctionnement. Néanmoins, dans l'attente d'un éventuel regroupement sur un site unique, des économies d'échelle ont été poursuivies en 2015 :

- **En matière de fonctionnement :**

- Mutualisation des achats, spécialement en matière d'approvisionnement des produits énergétiques sur les deux sites dès l'automne 2014, externalisation des missions d'entretien et de maintenance multi-technique sur le site de Cannes Ecluse en 2014 et 2015 ;
- Processus d'externalisation des missions de garde et de surveillance sur les deux sites de l'Établissement, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ;
- Réduction du parc automobile d'une unité, le parc automobile de l'ENSP étant composé de 22 véhicules, soit une économie sur le budget véhicule de 4,55 %.

- **En matière de masse salariale et d'emplois :**

- Mise en cohérence entre les deux sites de l'école en matière de formation et de pédagogie et rationalisation des missions d'administration générale et de logistique;
- Rationalisation de l'organisation du service de la restauration sur le site de St Cyr pour permettre une réduction des effectifs (4 postes). Le service de la restauration de St-Cyr-au-Mont-d'Or compte au 1^{er} janvier 2016 16 agents. En réduisant ses effectifs de 4 agents sur ce site, l'ENSP réalise un effort important de rationalisation.

Au total, ces dispositions ont permis d'exécuter le plafond d'emplois à 243 ETPT, en dessous du plafond d'emplois fixé en LFI 2015 (272 ETPT).

L'établissement s'est engagé dans un plan d'action achat respectant les prescriptions interministérielles relatives à la professionnalisation des achats. L'ENSP s'est notamment adossée aux marchés ministériels ou interministériels (marché multi-technique, UGAP, marché carburant...).

Enfin, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'ENSP a été approuvé par France Domaine le 31 mars 2011. Deux conventions relatives à l'exécution des opérations immobilières sur les deux sites ont été signées le 8 juillet 2015 avec les SGAMI Île-de-France et Sud-Est.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014 (RAP)		LFI 2015		Réalisation 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
176 / Police nationale	23 426	23 426	22 432	22 432	19 815	19 815
Subventions pour charges de service public	23 426	23 426	22 432	22 432	19 815	19 815
Total	23 426	23 426	22 432	22 432	19 815	19 815

(en milliers d'euros)

COMPTE FINANCIER 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial	Compte financier (1)	Produits	Budget initial	Compte financier (1)
Personnel	17 341	16 100	Ressources de l'État	22 593	19 815
<i>dont charges de pensions civiles</i>	5 586	5 927	- Subventions pour charges de service public (SCSP)	22 593	19 815
Fonctionnement	6 631	6 683	- Ressources fiscales		0
			- Crédits d'intervention (transfert)		0
Intervention	0	0	Autres subventions	41	20
			Ressources propres et autres	1 528	1 928
Total des charges	23 972	22 783	Total des produits	24 162	21 763
Résultat : Bénéfice	190		Résultat : Perte		1 020
Total : équilibre du CR Charges	24 162	22 783	Total : équilibre du CR Produits	24 162	22 783

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial	Compte financier (1)	Ressources	Budget initial	Compte financier (1)
Insuffisance d'autofinancement	0	542	Capacité d'autofinancement	540	0
Investissements	540	766	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		0	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	540	1 308	Total des ressources	540	0
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		1 308

(1) soumis à l'approbation du conseil d'administration

Pour des raisons techniques liées à la mise en œuvre du modèle de gestion introduit par le décret GBCP dans le nouveau système d'information retenu par l'ENSP, les éléments du compte financier 2015 de cet établissement n'ont pas encore été approuvés à ce jour.

AU TITRE DES RECETTES

Dans le cadre de l'examen de la situation budgétaire fin 2015 du programme « Police nationale » (ressources attendues et besoins opérationnels des services de police) et compte tenu du montant prévisionnel de la trésorerie affichée par l'ENSP, le responsable de ce programme a décidé, en fin de gestion 2015, de procéder à un ajustement de la subvention attribuée à cet opérateur en la portant de 22,593 M€ à 19,815 M€.

Parallèlement, l'établissement a enregistré une forte augmentation de ses recettes propres induite par la progression des actions de formation partenariales et de soutien aux directions opérationnelles. La densification de ces formations accueillies sur les sites de l'ENSP, tout au long de l'année 2015, a entraîné une augmentation sensible des recettes de l'ENSP et un dépassement des objectifs de 0,4 M€, soit + 38%.

AU TITRE DES DÉPENSES

Le flux régulier des mouvements de personnel de l'établissement en entrées (21) et en sorties (27) s'est soldé par 12,25 ETPT vacants. Il en résulte une masse salariale réduite de 17,3 M€ au budget initial 2015 à 16,1 M€ au compte financier 2015.

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées au profit des actions pédagogiques. L'année 2015 a été consacrée au renouvellement des formations managériales et au développement des premières applications de l'e-formation.

Le programme d'investissement a été, quant à lui, renforcé en favorisant la modernisation des structures et des équipements. Le plan d'investissement 2015 a été prioritairement consacré au développement ou à la modernisation des systèmes d'information et de communication (517 659 €), ainsi qu'au domaine immobilier (367 477 €).

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION**Avertissement**

Les dépenses présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Prévision 2015</i>	17 341	5 803		540	23 684
<i>Consommation 2015</i>	16 100	5 727	0	766	22 593
Total des crédits prévus	17 341	5 803		540	23 684
Total des crédits consommés	16 100	5 727	0	766	22 593

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		Prévision 2015 (2)	Réalisation 2015
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur	285	283	273	248
- sous plafond	283	281	272	243
- hors plafond	2	2	1	5
<i>dont contrats aidés</i>	0	0	0	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur		2	0	0
- rémunérés par l'État par ce programme		2	0	0
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		0	0	0
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		0	0	0

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) La prévision 2015 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2015 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2015.

Bilan de la stratégie et de l'activité opérationnelle de l'INPS en 2015 :

-Le bilan opérationnel en 2015 affiche une nouvelle progression avec un volume de 105 300 dossiers traités (+12 % par rapport à 2014).

- **Les traces génétiques** : les efforts déployés ont permis de porter à 77 750 le nombre de dossiers traités, avec l'envoi de 43 500 profils génétiques envoyés au FNAEG, soit 78 % de l'alimentation en provenance des laboratoires publics. Néanmoins, la hausse très importante des saisines (+21%) a provoqué un allongement des délais, et une reconstitution progressive d'un stock.

- **Le génotypage des mis en cause et des condamnés** : le délai de traitement est maîtrisé. Cette mission a continué à augmenter avec 220 295 cartes FTA traitées (+8 %). La question des doublons a fait l'objet d'échanges soutenus avec la tutelle et une sensibilisation des services d'enquête a été menée, en lien avec le service gestionnaire du fichier et le cabinet du DGPN. Toutefois, le nombre de profils déjà connus traités par l'INPS reste à un niveau très élevé.

- **La toxicologie**, deuxième activité en volume de dossiers traités, a enregistré une augmentation de 31 % notamment en sécurité routière. Les matériels acquis en 2014 ont pleinement été utilisés et une base dédiée aux données analytiques issues des saisies en sécurité routière (TOXR) a été mise en production.

- **La balistique** : après plusieurs années consécutives d'augmentation, les saisines se sont stabilisées mais ont davantage concerné des affaires criminelles importantes générant un accroissement du nombre de scellés. Un nouvel outil d'imagerie et de recherche d'antériorité, partagé avec la DCPJ et l'IRCGN, a été acquis et mis en production (FNIB, fichier national d'identification balistique).

-Au plan des ressources propres : le déploiement par le ministère de la Justice du processus de dématérialisation de la transmission des mémoires de frais est terminé. S'il donne de bons résultats en termes de suivi du traitement des demandes de paiements, aucune amélioration notable en revanche n'a été perçue s'agissant de la rémunération des prestations effectuées. Au 31 décembre 2015 la créance détenue par l'institut sur la Justice s'élève à 3,4 M€, niveau inquiétant pour la trésorerie de l'établissement.

-L'immobilier : dans le cadre du projet phare de relogement des laboratoires parisiens sur le site choisi à St-Denis, un cabinet d'architecte a été désigné par le jury du marché de maîtrise d'œuvre fin 2015. Par ailleurs, l'extension du laboratoire de Marseille a été réalisée, permettant d'améliorer significativement l'organisation des flux analytiques et les conditions de travail des agents, pour un coût global de 600 K€.

-Accréditations : l'INPS dispose de 22 accréditations selon la norme 17025. Les renouvellements prévus au titre de l'année 2015 ont tous été obtenus.

-La gouvernance et le pilotage stratégique (contrat d'objectifs et de performance, lettre de mission au dirigeant, rendez-vous stratégiques) :

Comme les années précédentes, l'Institut a entretenu des relations régulières et de qualité avec la tutelle. Des rendez-vous sont régulièrement organisés tant avec les services de la DRCPN qu'avec le cabinet du DGPN. L'INPS participe activement aux réunions du Club des tutelles et des opérateurs du Ministère de l'intérieur (CTOMI) animé par la DEPAFI et à celles du réseau des correspondants RH animées par la DRCPN.

-Le contrat d'objectif et de performance est en cours d'élaboration.

-Une lettre annuelle d'objectifs pour 2015 a été adressée au directeur de l'INPS.

-La politique des achats de l'Institut est conforme aux orientations ministérielles en matière d'achats. Le plan d'action achat 2015 a permis de réaliser des gains sécurisés pour 59 149€ portant sur la maintenance de matériels analytiques en biologie, l'assurance de la flotte automobile et l'achat de consommables d'hygiène. De plus, l'Institut favorise son rattachement aux accords cadre et marchés ministériels et interministériels.

L'INPS est confronté à une progression soutenue de son activité à laquelle l'établissement a dû faire face en maîtrisant fortement ses dépenses.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014 (RAP)		LFI 2015		Réalisation 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
176 / Police nationale	8 290	8 290	8 271	8 271	9 812	9 812
Subventions pour charges de service public	8 290	8 290	8 271	8 271	8 000	8 000
Dotations en fonds propres					1 812	1 812
Total	8 290	8 290	8 271	8 271	9 812	9 812

COMPTES FINANCIERS 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial	Compte financier (1)	Produits	Budget initial	Compte financier (1)
Personnel	12	26	Ressources de l'État	8 000	8 000
<i>dont charges de pensions civiles</i>	0	0	- Subventions pour charges de service public (SCSP)	8 000	8 000
Fonctionnement	12 424	13 834	- Ressources fiscales		0
			- Crédits d'intervention (transfert)		0
Intervention		0	Autres subventions		185
			Ressources propres et autres	4 436	5 158
Total des charges	12 436	13 860	Total des produits	12 436	13 343
Résultat : Bénéfice			Résultat : Perte		517
Total : équilibre du CR Charges	12 436	13 860	Total : équilibre du CR Produits	12 436	13 860

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial	Compte financier (1)	Ressources	Budget initial	Compte financier (1)
Insuffisance d'autofinancement	0	0	Capacité d'autofinancement	864	410
Investissements	2 290	2 215	Ressources de l'État		1 812
			Autres subv. d'investissement et dotations		97
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières		0	Augmentation des dettes financières		0
Total des emplois	2 290	2 215	Total des ressources	864	2 323
Apport au fonds de roulement		108	Prélèvement sur le fonds de roulement	1 426	

(1) voté

Le budget de l'établissement est composé, pour ce qui concerne ses ressources, de trois éléments, avec, principalement, une subvention pour charges de service public (SCSP), des recettes liées aux prestations assurées par l'INPS au profit du ministère de la justice et, accessoirement, les ressources provenant de fonds européens (projet SPICE).

La subvention pour charges de service public a été maintenue par le responsable du programme « Police nationale » à 8 M€ en 2015, mais, afin de permettre à l'établissement de réaliser ses investissements prioritaires malgré le prélèvement de 2 M€ sur le fonds de roulement de l'établissement décidé en loi de finances rectificative du 29 décembre 2014, une subvention d'investissement de 1,426 M€ a été attribuée par ce dernier à l'INPS.

Par ailleurs, des remboursements du ministère de la justice en contrepartie des prestations assurées par l'établissement, représentent des encaissements sensiblement différés par rapport à l'engagement de la dépense. Au 31 décembre 2015, les créances justice s'élevaient à 3,4 M€ dont 0,067 M€ au titre de 2012, 0,185 M€ au titre de 2013, 0,508 M€ au titre de 2014 et 2,64 M€ au titre de 2015.

Au plan opérationnel, l'établissement doit faire face au risque d'une reconstitution importante du stock de dossiers qu'il avait réussi à résorber et, en corollaire, le rallongement des délais de traitement.

L'année 2015 s'est caractérisée par la décision, en loi de finances rectificative pour 2014, de prélever 2 M€ sur les ressources disponibles du fonds de roulement de l'Institut. Ce prélèvement est intervenu en janvier 2015. Après cette opération, la trésorerie de l'institut a été ramenée à 1,7 M€. Cette situation a nécessité le versement, par la tutelle, d'une avance de subvention de 2 M€ au mois de février 2015 pour soutenir la trésorerie de l'établissement.

En **recettes**, l'INPS a disposé d'une subvention pour charges de service public d'un montant de 8 M€ (soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2014), et de ressources propres générées par son activité d'expertise au bénéfice de l'autorité judiciaire. En 2015, ces dernières ont légèrement augmenté par rapport à 2014 et atteint le montant de 4,3 K€, soit 400 K€ de plus que la prévision initiale fondée sur les résultats de l'année précédente.

Les **dépenses de fonctionnement** de l'Institut sont caractérisées par une réalisation supérieure à la prévision, avec une part toujours prépondérante consacrée aux consommables scientifiques (près de 58%). Cette hausse est à mettre en relation avec l'accroissement considérable de la production, notamment dans le domaine de la biologie qui concentre 88 % de ces dépenses.

Pour faire face aux besoins accrus de consommables analytiques en biologie, l'Institut a opéré, en fin d'année, un prélèvement de 800 K€ sur son fonds de roulement, qui a eu pour incidence de ramener la capacité d'autofinancement de 864 K€ à 410 K€.

Le programme **d'investissement** prévisionnel de 2,290 M€ a été réalisé à hauteur de 2,215 M€. Il a été principalement financé par 0,386 M€ de crédits issus de la MILDECA, et plus largement par l'octroi par la tutelle d'une subvention d'investissement de 1,426 M€. Les immobilisations acquises en 2015 sont relatives à l'achat de logiciels (31,7 K€), à des aménagements sur constructions (140,8 K€), à l'achat de matériels de laboratoire (1 360,7 K€) et informatiques (187,6 K€) et aux immobilisations en cours (493,8 K€).

Au final, un bon niveau de renouvellement et de renforcement des outils de production a été assuré.

■ DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement

Les dépenses présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision 2015		Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	Prévision 2015	Consommation 2015					
Activité Autres Sections				800		953	1 753
			0	974	0	1 256	2 230
Activité Biologie				5 857		893	6 750
			0	7 070	0	124	7 194
Fonctionnement courant			12	4 367		444	4 823
			26	4 109	0	835	4 970
Total des crédits prévus			12	11 024		2 290	13 326
Total des crédits consommés			26	12 153	0	2 215	14 394

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		Prévision 2015 (2)	Réalisation 2015
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur	0	0	0	
- sous plafond	0	0	0	
- hors plafond	0	0	0	
<i>dont contrats aidés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur		733	731	744
- rémunérés par l'État par ce programme		733	731	744
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		0	0	
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		0	0	

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) La prévision 2015 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2015 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2015.

PROGRAMME 152

GENDARMERIE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : BERNARD CAZENEUVE, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	86
Objectifs et indicateurs de performance	89
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	103
Justification au premier euro	110

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Denis FAVIER

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

2015 aura été marquée par les tournants pris dans la conduite des politiques de sécurité sous l'effet de deux crises majeures – la crise terroriste et la crise migratoire – dont les effets vont continuer à se manifester.

Dans ce contexte, la gendarmerie a été confrontée à de fortes séquences opérationnelles tout en engageant ou poursuivant des réformes majeures. La dynamique mise en place en 2014 et l'adaptation de sa manœuvre lui ont permis d'obtenir des résultats probants dans la lutte contre la délinquance et d'atteindre la plupart de ses objectifs majeurs pour 2015.

Une mobilisation rapide contre le terrorisme et les nouvelles formes de menaces

Confrontée à des actions terroristes sur le territoire national ou chargée de mener des opérations d'assistance à l'étranger, la gendarmerie a mis l'ensemble de ses moyens au service de cette priorité nationale. Face à cette menace terroriste exceptionnelle tant par son intensité que par le volume inédit d'attaques simultanées que l'adversaire est désormais en mesure de conduire, c'est dans une refonte complète de sa réponse à ce défi qu'elle est désormais engagée.

Après les attentats de janvier, le plan de lutte contre le terrorisme a permis de renforcer les moyens dans les domaines du renseignement et de l'intervention. La création de 210 emplois sur trois ans, dont 100 dès 2015, permettra d'affecter 160 militaires dans les antennes de gendarmerie du renseignement territorial (ART) afin d'améliorer les capacités de détection des phénomènes de radicalisation. 25 de ces antennes ont déjà été créées et pourvues en 2015. Par ailleurs, 50 militaires renforceront les capacités d'analyse de l'information des unités territoriales. Cet abondement budgétaire, de près de 12 M€ en titre 2 et 23 M€ en hors titre 2, a permis l'acquisition rapide de moyens de protection et d'intervention, ainsi que de matériels nécessaires aux déplacements et aux communications. Les unités ont par ailleurs bénéficié du renfort de 100 000 jours de réservistes supplémentaires.

Après les événements de novembre et le pacte de sécurité décidé par le Gouvernement, la gendarmerie a engagé une rénovation en profondeur de sa doctrine d'emploi et de ses capacités en matière d'intervention :

- d'un point de vue capacitaire, il s'agira de renforcer la chaîne et le maillage territorial d'intervention (3 antennes du GIGN – PI2G à Reims, Tours et Nantes – 150 PSIG Sabre, 1 peloton d'intervention à Mayotte) et d'observation-surveillance (création de cellules départementales dédiées) ;
- en matière de doctrine, les conclusions d'une réflexion conduite sur le schéma national d'intervention des unités spécialisées ont pour objectif la mise en place d'un dispositif cohérent avec la police nationale sur l'ensemble du territoire.

La crise migratoire demeure un sujet préoccupant en termes d'ordre public et très consommateur en forces mobiles engagées pour renforcer le contrôle aux frontières, des flux ainsi que des sites de Calais et de Dunkerque où ont été employés jusqu'à dix escadrons de gendarmerie mobile (EGM) simultanément.

En matière d'ordre public, face à la montée en puissance des mouvements contestataires de type « zadistes » et dans la perspective des grands événements prévisibles (Euro 2016), la centralisation renforcée de l'emploi des unités de forces mobiles (escadrons de gendarmerie mobile et compagnies républicaines de sécurité) par l'UCFM (unité de coordination des forces mobiles) rénovée et le renforcement de la gendarmerie mobile (création d'un EGM et de 22 pelotons supplémentaires) notamment prévu par le pacte de sécurité devraient garantir dans le temps une nouvelle liberté d'action.

Une capacité de manœuvre qui a permis de faire baisser la délinquance

Dans ce contexte d'engagement intensif et d'activité soutenue des unités, la gendarmerie a orienté sa réponse opérationnelle selon trois axes principaux :

- renforcer les groupements les plus touchés par la délinquance avec une manœuvre spécifique des EGM disponibles et des réservistes ;
- conduire une manœuvre centralisée dès la survenance d'une crise afin d'appuyer les échelons territoriaux de commandement par une montée en puissance de l'ensemble des capacités nationales ;
- porter effort sur la fonction anticipation en tirant parti de toutes les possibilités offertes en matière de renseignement – territorial comme criminel – et du volet patrimonial des enquêtes.

Elle a ainsi obtenu des résultats probants en 2015 :

- recul des atteintes aux biens (-2 %) pour la première fois depuis plusieurs années et des cambriolages (-1,5 %) pour la seconde année consécutive ;
- stabilisation après plusieurs années de hausse des violences physiques crapuleuses, grâce à la baisse de -3,6 % en métropole et malgré la vive dégradation mesurée dans les outre-mer (+14,9 %) ;
- baisse des vols de véhicules et d'accessoires (-3,1 %) dans le cadre des mesures ministérielles spécifiques mises en place ;
- hausse des taux d'élucidation des vols avec violence comme des cambriolages, traduisant les meilleures performances atteintes dans la généralisation des techniques de police scientifique et dans le recentrage des forces sur leur cœur de métier ;
- augmentation significative de la valeur des avoirs criminels saisis (+21,1 %) pour atteindre 162 M€, grâce à la généralisation des cellules régionales spécialisées créées depuis 2014 ;
- réduction du délai moyen des interventions de nuit, à moins de 13 minutes.

Des marges de progrès sont identifiées :

- le taux d'engagement des effectifs sur le terrain, attendu à 63 %, stagne à 62,2 %. L'analyse de l'activité des gendarmes montre que les exigences accrues de la procédure pénale et des gardes à vues retiennent plus qu'avant les enquêteurs dans leur brigade ;
- l'augmentation du nombre de tués sur les routes (+74, soit +2,9 %) malgré une action répressive soutenue (plus de 2,6 millions d'infractions à la vitesse et plus de 240 000 infractions de conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants) reste une préoccupation.

Malgré ce fort engagement opérationnel, la gendarmerie a poursuivi sa modernisation et accompagné de nombreuses évolutions structurelles

- elle participe à la rénovation du dispositif de prévention de radicalisation à travers sa contribution au fonctionnement de l'État-major opérationnel de prévention du terrorisme (EMOPT) ;
- elle modernise son action opérationnelle en offrant une plus grande mobilité aux gendarmes et une plus grande proximité vis-à-vis du citoyen, grâce à l'expérimentation de l'environnement numérique du gendarme « Neogend » et aux développements d'applications métiers et de téléservices ;
- elle optimise l'étude de la délinquance et innove dans la gestion de ses ressources par le recours accru aux dispositifs d'analyse et de renseignement criminel et plus largement en développant des outils d'aide à la décision, y compris les plus innovants comme l'analyse de données de masse. Le nouveau pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) regroupe ainsi depuis mai 2015, sur le site de Pontoise, l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) le service central de renseignement criminel (SCRC) qui comprend notamment le Centre de lutte contre la criminalité numérique (C3N) doté des capacités d'investigation numérique couvrant désormais pratiquement tous les types de délinquance ;
- elle accompagne pleinement la mise en place des SGAMI en y allouant des ressources et compétences de qualité ;
- elle accompagne la réforme territoriale de l'État avec une ré-organisation de son dispositif depuis le 1^{er} janvier 2016 s'appuyant sur 13 régions ;
- elle poursuit sa démarche participative de simplification – la Feuille de route – destinée à recentrer les gendarmes sur leur cœur de métier en dégageant du temps ou des marges de manœuvre. Au terme de la 6^e phase semestrielle lancée en décembre 2015, ce sont déjà 342 mesures concrètes qui ont été décidées et mises en œuvre pour améliorer la qualité du service des unités.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Evaluer objectivement la prévention de la délinquance
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés
INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières
INDICATEUR 2.3	Bilan des avoirs criminels saisis
INDICATEUR 2.4	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.5	Recentrage des forces sur le coeur de métier
INDICATEUR 2.6	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.7	Délai moyen d'intervention de nuit
OBJECTIF 3	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 3.1	Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité
INDICATEUR 3.2	Nombre de jours de déplacements de longue distance
OBJECTIF 4	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone Gendarmerie
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants
INDICATEUR 4.4	Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse
OBJECTIF 5	Optimiser l'emploi des ressources
INDICATEUR 5.1	Taux de disponibilité technique des véhicules
INDICATEUR 5.2	Taux de vacance moyen des logements
INDICATEUR 5.3	Evolution du coût global des loyers hors caserne
OBJECTIF 6	Optimiser l'exercice des missions militaires
INDICATEUR 6.1	Taux d'engagement des unités dans les missions militaires
INDICATEUR 6.2	Nombre de jours OPEX

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Evaluer objectivement la prévention de la délinquance

INDICATEUR 1.1 mission

Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre des violences physiques crapuleuses	Nombre	13 151	13 251	en baisse	en baisse	13 256	en baisse
Evolution du nombre des violences physiques crapuleuses	%	+3,2	+0,8	en baisse	en baisse	0,0	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nombre	101 580	108 314	suivi	suivi	112 766	suivi
Evolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	%	+9,8	+6,6	suivi	suivi	+4,1	suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26).

Sous-indicateur 1.12 = évolution annuelle du nombre de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26).

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Sous-indicateur 1.14 = évolution annuelle du nombre de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou des violences sexuelles (index 46 à 49).

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 1.2 mission

Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nombre	720 342	728 350	en baisse	en baisse	714 065	en baisse
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	%	+3,9	+1,1	en baisse	en baisse	-2,0	en baisse
Nombre de cambriolages	Nombre	168 256	159 704	en baisse	en baisse	157 280	en baisse
Evolution du nombre de cambriolages	%	+4,7	-5,1	en baisse	en baisse	-1,5	en baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = évolution annuelle des faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.23 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30).

Sous-indicateur 1.24 = évolution annuelle des faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30).

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La mesure de la réalisation de cet objectif a conduit à mettre en place des indicateurs d'évaluation de la prévention de la délinquance construits sur les infractions affectant le plus sensiblement la population. Cette démarche indispensable a permis de mettre en œuvre une stratégie adaptée.

En 2015, l'engagement quotidien des unités, dans une manœuvre opérationnelle associant gendarmes départementaux, mobiles et réservistes, a permis de stabiliser les violences aux personnes et d'amorcer une baisse des atteintes aux biens.

Indicateurs n° 1.1

Engagée chaque jour dans la lutte contre toutes les formes de délinquance, et malgré les crises de haute intensité qui se sont succédées en 2015, la gendarmerie a pu contenir le nombre de violences physiques crapuleuses (VPC).

Ainsi, le dispositif de lutte contre les vols à main armée (VAMA) qui s'est traduit par une visibilité accrue et un redéploiement ciblé des renforts et des moyens disponibles vers les territoires les plus impactés, a permis d'obtenir des résultats significatifs (-15,7 % soit -259 VAMA en 2015).

Bien qu'en hausse, le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses (VPNC) et de violences sexuelles augmente moins fortement que les années précédentes.

Ces faits, bien souvent perpétrés au sein des familles, ont fait l'objet de très nombreuses campagnes de sensibilisation, lesquelles ont permis de libérer la parole favorisant corrélativement la révélation du nombre de faits constatés par les unités. Par ailleurs, la gendarmerie a poursuivi ses efforts pour améliorer la prise en charge des victimes en mettant en place au niveau des groupements des kits de formation sur les violences perpétrées au sein du couple élaborés conjointement par la mission interministérielle pour la protection des femmes (MIPROF) et le ministère de l'intérieur, destinés à parfaire la formation continue des personnels des unités.

Indicateur n° 1.2

En 2015, après quatre années de hausses consécutives, les atteintes aux biens enregistrent une baisse significative avec 14 285 faits en moins. La diminution du nombre de cambriolages (-1,5 % soit -2 424 faits), amorcée en 2014, a contribué à la réalisation de cet indicateur.

Ces résultats probants traduisent le succès de la déclinaison du plan de lutte contre les cambriolages, ou encore du plan de lutte contre les vols de véhicules et d'accessoires. L'occupation marquée des territoires les plus sensibles a été décidée en cohérence avec les mesures de prévention qui se sont intensifiées en 2015, telles que l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet au profit des professions et établissements commerciaux les plus exposés et l'accompagnement des dispositifs de participation citoyenne. Enfin, la mobilisation des gendarmes référents et des correspondants sûreté dans le domaine de la prévention technique de la malveillance a également été renforcée en 2015, ces derniers ayant réalisé des consultations, des diagnostics et des audits de sûreté auprès de 14 333 sites ou personnes (industriels, commerces, collectivités territoriales, professions exposées ou particuliers) exposés à des risques accrus d'atteintes aux biens.

OBJECTIF N° 2**Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance****INDICATEUR 2.1 mission****Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	25,2	25,1	en hausse	en hausse	25,4	≥ 28
Taux d'élucidation des cambriolages	%	14,3	14,8	en hausse	en hausse	15,0	≥ 16,5
Taux d'élucidation des homicides	%	78,5	92,1	en hausse	en hausse	82,6	≥ 85

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages (index 27 à 30) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 2.2**Lutte contre les filières**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nombre	11 187	11 301	en hausse	en hausse	10 200	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nombre	666	627	en hausse	suivi	255	en hausse

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.3**Bilan des avoirs criminels saisis**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Valeur des avoirs criminels saisis	€	101 240 904	133 774 357	en hausse	en hausse	161 972 192	en hausse

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Nouveauté 2015 : données consolidées transmises par la plate-forme d'identification des avoirs criminels.

INDICATEUR 2.4**Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux de couverture des cambriolages	%	92,7	94,8	≥ 95	en hausse	95,3	≥ 95
Taux de signalisation biologique au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	56,3	51,4	en hausse	en hausse	66,5	en hausse
Taux de signalisation papillaire au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales(FAED)	%	ND	64,9	en hausse	en hausse	73,9	en hausse

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.41 = nombre annuel de cambriolages constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de cambriolages constatés.

Sous-indicateur 2.42 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.43 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN)

INDICATEUR 2.5**Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Volume des missions périphériques	Heures	4 572 442	4 703 617	en baisse	en baisse	4 427 272	en baisse
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	4,8	4,8	en baisse	en baisse	4,1	en baisse

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous indicateur 2.51 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques.

Les missions périphériques telles que mesurées dans le PAP et le RAP sont toutes celles qui ne concernent pas directement la sécurité des personnes et des biens. Leur champ est défini par la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale :

- concours au ministère de la justice ;
- garde des bâtiments publics ;
- gardes, escortes et services d'ordre ;
- procurations électorales ;
- participations aux commissions administratives de sécurité et d'accessibilité ;
- contrôles techniques des véhicules légers.

Sous indicateur 2.52 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité missionnelle.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 2.6**Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	67,6	62,3	≥ 67	>63	62,2	≥ 68

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités exécutées à l'extérieur des unités, rapporté au volume horaire annuel d'activité des unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 2.7**Délai moyen d'intervention de nuit**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Délai moyen d'intervention de nuit	Minutes	13'38"	13'06"	≤ 15'	<15'	12'30"	≤ 15'

Commentaires techniquesPérimètre

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions nocturnes de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions nocturnes.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif vise à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités de gendarmerie en recentrant le militaire sur son cœur de métier. Les efforts significatifs portés en 2015 ont conduit à l'amélioration des résultats.

Indicateur 2.1

Les taux d'élucidation connaissent une évolution favorable pour deux indicateurs :

- le taux d'élucidation des vols avec violences, qui progresse de 0,3 point pour se situer à 25,4 % ;
- le taux d'élucidation des cambriolages qui, conformément à la prévision, est en hausse de 0,2 point pour atteindre 15 %.

En revanche, après une année 2014 où le taux d'élucidation des homicides était de 92,1 %, cet indicateur affiche une baisse pour s'établir à 82,6 % en 2015 sans qu'il soit possible d'expliquer cet écart.

L'amélioration des taux d'élucidation des atteintes aux biens est le fruit des efforts portés sur ce type de délinquance, notamment via la mise en œuvre de plans dédiés. Un suivi permanent des faits en temps réel par tous les échelons de commandement a permis d'assurer la réactivité des unités et la montée en puissance des moyens complémentaires de recherche et d'identification des auteurs, via la création de structures d'enquêtes ad hoc quand elles sont utiles.

Indicateur 2.2

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a diminué de 9,7 %.

Les enquêtes réalisées en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants imposent des procédures aux délais parfois longs. Le niveau d'engagement exceptionnel des unités en 2015, n'a pas permis de consacrer le temps suffisant pour obtenir rapidement un résultat conforme à la prévision.

Le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier des étrangers a diminué de 59,3 %. Plusieurs facteurs expliquent la baisse continue de cet indicateur depuis plusieurs années, dont la dépenalisation du séjour irrégulier simple en 2013.

Pour l'année 2015, si le nombre de procédures établies en métropole est resté quasiment stable, c'est dans les outre-mer que se concentre la plus forte baisse (-88,5 %). Ainsi à Mayotte, le commandement de la gendarmerie, confronté à de très nombreuses problématiques de sécurité et d'ordre public, n'a pas pu y consacrer tout le temps utile.

D'un point de vue opérationnel, la menace terroriste et l'intensification de la crise migratoire, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais et les Alpes-Maritimes, ont entraîné un renforcement important des dispositifs de contrôle des flux (routiers et ferroviaires) aux frontières dont l'effet dissuasif peut en partie expliquer la diminution des résultats obtenus en ce domaine.

Indicateur 2.3

Déterminée à agir efficacement contre les profits illicites des délinquants, la gendarmerie a renforcé son action en matière de captation des avoirs criminels, augmentant ainsi sensiblement l'estimation financière du volume des saisies réalisées (161 972 192 € au total).

En outre, cette pratique constitue une ressource inédite. En 2015, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a réattribué 831 250 € à la gendarmerie afin de financer l'acquisition de moyens rares pour mieux lutter contre la délinquance (achat de capteurs biométriques, par exemple).

Indicateur 2.4

La gendarmerie est parvenue à atteindre sa cible avec un taux de 95,3 % de scènes d'infractions couvertes par les opérations de police technique et scientifique (PTS), grâce aux nouveaux progrès réalisés en matière de traitement des scènes de cambriolages. Celles-ci sont désormais systématiquement mises en œuvre en ce domaine.

Le taux de signalisation au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) a progressé d'un peu plus de 15 points en 2015. L'optimisation des chaînes logistiques d'approvisionnement en kits génétiques conduite avec le service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI), et le recours systématique à la signalisation par simple mise à jour (sans prélèvement biologique, la personne mise en cause étant déjà connue au FNAEG) à chaque fois que cela est possible, expliquent ce bon résultat.

Le taux de signalisation papillaire au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) a également connu une amélioration notable (+9 points), notamment grâce à la définition d'un schéma directeur de simplification du traitement des relevés décadactylaires réalisés par les unités élémentaires.

La gendarmerie a privilégié la mise en œuvre d'une PTS de proximité via la formation de nouveaux techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) dès la scolarité pour les sous-officiers.

Indicateur 2.5

Le volume des missions périphériques affiche un recul de 5,9 % en 2015, conforme à la prévision.

C'est l'un des effets attendus de la vaste démarche de modernisation et de simplification interne, baptisée « feuille de route », engagée par la gendarmerie depuis 2013. Au terme de la sixième phase de ce processus participatif lancé en 2015, 342 mesures concrètes permettant aux gendarmes de se concentrer davantage sur les missions de sécurité, ont été adoptées.

Indicateur 2.6

Si le taux d'engagement des effectifs sur le terrain n'a pas progressé, le volume global des heures effectuées en mission de prévention de proximité est supérieur à celui de l'année passée.

La part importante, mais nécessaire, consacrée à l'accueil du public et à la rédaction d'enquêtes judiciaires de plus en plus complexes, n'a pas permis de le faire évoluer davantage.

Indicateur 2.7

Le délai moyen d'intervention enregistre une nouvelle amélioration en 2015.

La réponse aux sollicitations du public a été plus rapide, démontrant de ce fait l'efficacité du processus d'intervention alliant réactivité des personnels et fiabilité du module informatique de gestion des sollicitations et des interventions. Cette réduction des délais d'intervention met également en évidence la pertinence du maillage territorial et des choix opérés en matière de réorganisation des unités.

OBJECTIF N° 3

Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1

Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	1,11	1,20	> 1	>1	0,78	> 1

Commentaires techniques

Dans un souci de convergence avec le programme 176 « Police nationale », le libellé de l'indicateur est modifié à l'occasion de l'exercice 2015 (ancien libellé : indice d'engagement de l'emploi de la gendarmerie mobile en prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale).

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile qu'elles agissent en métropole ou en outre-mer.

Mode de calcul

Evolution annuelle du volume horaire consacré par la gendarmerie mobile en prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale rapporté à l'évolution annuelle du volume horaire consacré à l'activité missionnelle de la gendarmerie mobile.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 3.2**Nombre de jours de déplacements de longue distance**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de jours de déplacements de longue distance	Jours	1 435 463	1 404 888	suivi	suivi	1 516 933	suivi

Commentaires techniques

Dans un souci de convergence avec le programme 176 « Police nationale », l'unité de compte de l'indicateur est modifié à l'occasion de l'exercice 2015. Il s'agit d'exprimer des jours « gendarmes mobiles » et non plus des jours « d'escadrons de gendarmes mobiles ».

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile qu'elles agissent en métropole, en outre-mer, à l'étranger.

Mode de calcul

Nombre annuel de jours de déplacement de gendarmes mobiles ayant ouvert droit à indemnité.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale (DPMGN).
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)?).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2015, les unités de la gendarmerie mobile (GM) ont connu un engagement exceptionnel et intense sur l'ensemble du territoire. Ces unités, particulièrement disponibles, sont également venues renforcer l'action des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents plans de lutte contre la délinquance (cambriolages, vols à main armée, vols liés aux véhicules), et de la sécurisation des zones d'affluence saisonnière (SZAS). En 2015, le taux moyen d'emploi d'un escadron de gendarmerie mobile (EGM) a atteint 221 jours par an, dont près de 6 mois de déplacement.

Indicateurs n°3.1

L'indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité se situe à 0,78 pour un objectif initial supérieur à 1. Une situation qui s'explique par un engagement plus fort dans toutes les missions de maintien et de rétablissement de l'ordre :

- lors des attaques terroristes de janvier et de novembre 2015, par une participation forte à la gestion de la crise, une contribution significative à la montée en puissance du plan Vigipirate qui a sollicité jusqu'à 34 EGM, et par la mise en place de contrôles sur les barrières de péages et les frontières (jusqu'à 11 EGM) ;
- pour répondre à la crise migratoire, en projetant jusqu'à 10 EGM simultanément à Calais ;
- à l'occasion du crash de l'aéronef de la Germanwings en mettant à disposition des échelons locaux 5 EGM pour les opérations de recherches et de protection ;
- sur la conférence internationale sur le climat COP 21, dans un contexte de menace terroriste accrue, en contribuant à la protection du site et de ses abords (7 EGM), et en déployant jusqu'à 13 EGM sur des missions de maintien de l'ordre. Durant toute la période de l'événement, 5 EGM par jour ont en moyenne été employés sur les dispositifs d'ordre public au profit de la préfecture de police de Paris ;
- en conduisant les opérations de contrôle et d'évacuation de plusieurs « zones à défendre » (ZAD), dont Sivens (9 EGM) et Echillais (4 EGM).

Malgré une activité d'ordre public importante, la GM demeure une ressource précieuse et manœuvrable, particulièrement appréciée dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) et les SZAS, comme dans la lutte quotidienne contre les cambriolages. Son action a été déterminante, notamment dans les 12 groupements les plus impactés par ce type de délinquance.

Indicateur n°3.2

Cette année, les EGM ont effectué 1 516 933 de jours de déplacement de longue distance, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2014.

OBJECTIF N° 4

Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 mission**Nombre de tués en zone Gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de tués	Nombre	2 442	2 549	≤ 2 319	<2 335	2 623	≤ 2 000

Commentaires techniquesPérimètre

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).

Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 4.2**Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	Indice	1,08	1,15	> 1	>1	0,91	> 1

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 4.3**Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,22	1,52	> 1	>1	1,16	> 1

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 4.4**Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	indice	0,84	1,00	> 1	>1	0,89	> 1

Commentaires techniquesPérimètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Modes de calcul

Evolution annuelle du nombre d'excès de vitesse enregistrés par les équipements de terrain embarqués du contrôle automatisé, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant le facteur vitesse.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La gendarmerie nationale est un des acteurs essentiels de la sécurité routière. En 2015, son action s'est concentrée sur les comportements susceptibles de générer les accidents les plus graves.

Le programme 152 est l'un des acteurs de la sécurité routière. À ce titre, un bilan des actions réalisées est donc proposé afin d'éclairer le lecteur sur l'analyse des causes, qui est réalisée au titre du programme 207 « Sécurité et éducation routières ». Les analyses sur les causes des accidents sont en cours. Elles seront intégrées à l'objectif fixé au projet annuel de performance du projet de loi de finance au titre de l'année 2017.

Indicateur 4.1

Dans un contexte de hausse permanente des flux de circulation et malgré une présence renforcée sur les axes, le nombre de tués enregistrés sur les routes a augmenté de 2,9 % en 2015. A lui seul, l'accident dramatique survenu près de Libourne en octobre 2015 (43 tués) a alourdi le bilan de fin d'année même si, dans le même temps, le nombre de blessés s'inscrit en légère baisse (-0,7 %) avec 148 victimes de moins que l'année passée.

Malgré une activité particulièrement soutenue, la gendarmerie a mis en œuvre de nombreuses mesures ciblées pour :

- réprimer fermement les infractions les plus accidentogènes en ciblant les lieux, les créneaux horaires et les périodes les plus sensibles en fonction des analyses de l'accidentalité conduites en amont des opérations ;
- assurer une présence visible sur le terrain afin d'éviter les comportements générateurs d'accidents et prévenir les accidents des usagers les plus vulnérables ;
- sensibiliser les jeunes usagers aux risques de la route avec les opérations « permis piétons » (146 434 permis piétons délivrés), « 10 de conduite » (18 277 élèves sensibilisés), ou encore « piste d'éducation routière » (25 874 heures dédiées) ;
- communiquer sur son action dans la presse et les médias sociaux, et participer à l'organisation des campagnes de lutte contre l'insécurité routière.
- développer sa capacité d'analyse de l'accidentalité en poursuivant ses travaux visant à moderniser son logiciel de saisie et de remontée des statistiques des accidents corporels de la route.

Indicateur 4.2

L'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool s'établit à 0,91, en forte diminution.

La constatation des accidents de la circulation routière liés à l'alcoolémie augmente (2,5 %, soit 46 accidents supplémentaires) tandis que le nombre d'infractions relevées en ce domaine diminue de 6,4 %. Pour autant, la détection de ces infractions graves a été maintenue à un niveau élevé avec 9 246 148 dépistages de l'imprégnation alcoolique effectués en 2015, soit en moyenne 25 330 dépistages par jour.

Indicateur 4.3

L'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant leur usage, s'établit à 1,16.

Si ce type d'accidents corporels augmente (+5,3 %, soit 33 accidents supplémentaires), le nombre d'infractions pour conduite sous influence de stupéfiants progresse bien plus significativement (+22,3 %, soit 9 858 infractions de plus qu'en 2014). Les dépistages salivaires ont ainsi augmenté de 20,9 % en 2015.

Indicateur 4.4

L'indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse avec système embarqué de contrôle automatisé s'établit à 0,89.

Le nombre d'accidents corporels liés à la vitesse baisse de 4,6 %. Pour autant, le nombre d'infractions vitesse relevées au moyen d'un système embarqué, bien que dépassant les 1,9 millions, diminue plus fortement (-15 %), ce qui explique la dégradation de l'indicateur.

Dans le cadre d'une politique de répression pragmatique des infractions les plus graves, la gendarmerie a décidé de mettre en œuvre des dispositifs de contrôle automatisé qui tiennent compte de la réalité de l'accidentalité constatée sur les axes routiers dont elle a la charge.

Par ailleurs, la gendarmerie a maintenu un effort conséquent sur la mise en place d'opérations de contrôle de la vitesse avec interception, avec plus de 700 000 infractions relevées en 2015.

OBJECTIF N° 5

Optimiser l'emploi des ressources

INDICATEUR 5.1

Taux de disponibilité technique des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux de disponibilité technique des véhicules	%	88,0	88,6	> 75	>92	86,3	> 75

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniquesPérimètre :

Les données concernent la métropole et l'outre-mer.

Mode de calcul

Somme annuelle des véhicules opérationnels dont l'indisponibilité a été inférieure à 24 heures chaque mois rapportée à la somme annuelle du nombre de véhicules opérationnels existants chaque mois dans les formations administratives de la gendarmerie.

Source des données

Service de l'Achat des Equipements et de la Logistique de la Sécurité intérieure (SAELSI)

INDICATEUR 5.2**Taux de vacance moyen des logements**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux de vacance moyen des logements	%	4,6	5,3	< 4,5	<4,5	5,4	< 4,5

Commentaires techniquesPérimètre

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Moyenne annuelle du nombre de logements vacants (logements non occupés et non attribués) rapportée à la moyenne annuelle du nombre total de logements.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

INDICATEUR 5.3**Evolution du coût global des loyers hors caserne**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Evolution du coût global des loyers hors caserne	%	-4,4	-2,3	- 3	-2,5	-1,5	- 3

Commentaires techniquesPérimètre

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

Mode de calcul

Evolution annuelle du coût global des loyers des logements individuels situés hors caserne concédés aux militaires de la gendarmerie par nécessité absolue de service.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2015, les ressources mises à la disposition de la gendarmerie lui ont permis de ménager les axes d'effort opérationnel primordiaux.

Indicateur 5.1

Le taux de disponibilité des véhicules est supérieur à la prévision (75 %) même s'il se dégrade de 2,3 points (à 88,6 %). Une détérioration prévisible qui rend compte du vieillissement progressif du parc automobile depuis plusieurs années, lequel désormais, atteint une moyenne de 7 ans.

Si la disponibilité des véhicules repose sur la performance des centres de soutien automobile, elle dépend aussi de l'injection régulière de véhicules neufs indispensables au rajeunissement du parc. En 2015, la gendarmerie a augmenté ce poste budgétaire en y consacrant 42,5 M€. Pour la première fois depuis 2010, elle ainsi pu acheter plus de 2 000 véhicules neufs.

Indicateur 5.2

Le taux de vacance moyen des logements (5,4 %) est supérieur à la prévision initiale (4,5 %).

Pour autant, la gendarmerie maintient sa politique de réduction des principales causes de vacance durable identifiées mais certaines contraintes de gestion engendrent nécessairement un seuil structurel. Il s'agit principalement :

- des couples de gendarmes cohabitants ;
- des manœuvres « ressources humaines » liées aux départs en retraite et autres mutations, dans l'attente temporaire de l'affectation d'un nouvel occupant ;
- des réorganisations et redéploiement d'effectifs au profit des zones prioritaires qui s'accompagnent de vacance dans les secteurs moins prioritaires.

Indicateur 5.3

Le coût global des loyers hors caserne est bien orienté (-1,5 %) mais reste inférieur à la prévision initiale (-3 %).

La gendarmerie est tout particulièrement attentive à la rationalisation des loyers puisqu'ils ont représenté 46 % des crédits hors titre 2 de son budget en 2015. Tous les leviers d'action ont donc été mobilisés, principalement l'optimisation de l'occupation des casernes et les transformations de postes. Cet effort s'apprécie sur la durée avec une baisse de 29 % du montant des loyers hors caserne depuis 2009 d'autant plus remarquable que les loyers augmentent en France sur la même période. Cependant, la situation familiale des militaires, les redéploiements d'effectifs, et l'état général de certains logements peuvent entraîner des prises de baux externes. Sur ce dernier point, la gendarmerie a consacré, en 2015, 70 M€ en AE à la résorption de points noirs immobiliers au titre de la première tranche du plan d'urgence immobilier 2015-2017 afin d'éviter des évacuations d'ensembles immobiliers pour raison d'insalubrité ou de sécurité des occupants avec prises à bail corrélatives, tout en améliorant les conditions de vie et de travail des gendarmes et de leurs familles.

OBJECTIF N° 6**Optimiser l'exercice des missions militaires****INDICATEUR 6.1****Taux d'engagement des unités dans les missions militaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'engagement des unités dans les missions militaires	%	3,8	3	≤ 5	<5	3,1	≤ 5

Commentaires techniques

Il s'agit d'un nouvel indicateur.

Périmètre

Unités de gendarmerie départementale, de gendarmerie mobile, de la garde républicaine, de la gendarmerie des transports aériens, en métropole et en outre-mer.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités consacrées à des missions militaires rapporté au volume horaire annuel total.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), mission du pilotage et de la performance (MPP).

INDICATEUR 6.2**Nombre de jours OPEX**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre de jours OPEX	Jours-gendarme	87 864	90 946	suivi	suivi	52 938	suivi

Commentaires techniquesPérimètre

Les données concernent tous les gendarmes déployés à l'étranger quel que soit leur unité d'appartenance.

Mode de calcul

Nombre annuel de jours-gendarmes engagés dans les missions extérieures.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Malgré une année particulièrement dense, la gendarmerie nationale a rempli ses différentes missions militaires, en France et à l'étranger, sans que cela ne modifie son niveau global d'engagement. Pour autant, on observe certaines évolutions significatives, dont un déploiement moins important en opérations extérieures (OPEX) au profit d'un renforcement plus marqué des efforts produits sur le territoire national dans le cadre du plan Vigipirate.

Indicateur 6.1

Le résultat obtenu est stable à 3,1 % (+0,1 point) et conforme à la prévision.

Si le nombre des opérations extérieures a diminué, les missions militaires accomplies sur le territoire national ont augmenté en raison des attentats et de la menace terroriste : surveillance des points sensibles militaires, sécurité des armements nucléaires, ou encore filtrage des accès aux enceintes militaires.

Indicateur 6.2

Le nombre de jours OPEX se contracte pour atteindre 52 938 jours-gendarme en 2015.

Cette baisse s'explique d'abord par le retrait ou la baisse des effectifs déployés dans les opérations PAMIR en Afghanistan, SANGARIS en République Centrafricaine, et EULEX au Kosovo.

Pour autant, la gendarmerie reste présente au cœur des engagements extérieurs de la France :

- en engageant des forces sous 17 mandats internationaux dans 13 pays, principalement en Irak (HERACLES), au Mali (BARKHANE, EUCAP, MINUSMA), et en République Centrafricaine (EUFOR, EUMAM, MINUSCA, SANGARIS) ;
- en détachant des prévôts, essentiellement dans des pays du sud Sahel mais aussi en Jordanie et au Liban ;
- en renforçant la sécurité de la diplomatie française dans 15 États, singulièrement au Mali, au Burundi, en Tunisie, et en République Centrafricaine.

Cet investissement significatif traduit le concours apporté par la gendarmerie nationale à l'action extérieure de la France en matière de stabilisation de pays en crise, de retour à l'État de droit, de respect des droits de l'Homme, de sécurité des représentants et ressortissants, et de défense des intérêts économiques. Si les priorités opérationnelles quotidiennes ne se situent pas hors du territoire national, la sécurité intérieure se bâtit également à l'extérieur de nos frontières.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2015 Consommation 2015</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	3 191 535 501 3 184 691 232				10 000 3 191 545 501	3 191 545 501
02 – Sécurité routière	767 433 128 727 435 980	63 904	0		767 433 128 727 435 980	767 433 128
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 779 199 594 1 917 032 141	657			1 779 199 594 1 917 032 798	1 779 199 594
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	954 090 186 946 134 654	1 092 795 981 1 143 183 791	126 618 412 102 002 104	6 000 000 8 502 313	2 179 504 579 2 199 822 862	2 217 090 216
05 – Exercice des missions militaires	156 640 411 133 328 721				156 640 411 133 328 721	156 640 411
Total des AE prévues en LFI	6 848 898 820	1 092 795 981	126 618 412	6 010 000	8 074 323 213	8 111 908 850
Ouvertures par voie de FDC et ADP	+77 285 181		+36 277 556		+113 562 737	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)	+1 223 317		+27 409 647		+28 632 964	
Total des AE ouvertes	6 927 407 318		1 289 111 596		8 216 518 914	
Total des AE consommées	6 908 622 728	1 143 248 352	102 002 104	8 502 313	8 162 375 497	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2015 Consommation 2015</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	3 191 535 501 3 184 691 232				10 000 3 191 545 501	3 191 545 501
02 – Sécurité routière	767 433 128 727 435 980	82 304	13 223		767 433 128 727 435 980	767 433 128
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 779 199 594 1 917 032 141	657			1 779 199 594 1 917 032 798	1 779 199 594
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	954 090 186 946 134 654	1 115 531 659 1 128 513 679	84 551 357 101 292 329	9 183 977 8 799 089	2 163 357 179 2 184 738 534	2 200 942 816
05 – Exercice des missions militaires	156 640 411 133 328 721				156 640 411 133 328 721	156 640 411
Total des CP prévus en LFI	6 848 898 820	1 115 531 659	84 551 357	9 193 977	8 058 175 813	8 095 761 450
Ouvertures par voie de FDC et ADP	+77 285 181		+36 277 556		+113 562 737	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)	+1 223 317		+4 728 815		+5 952 132	
Total des CP ouverts	6 927 407 318		1 250 283 364		8 177 690 682	
Total des CP consommés	6 908 622 728	1 128 596 640	101 305 552	8 799 089	8 147 322 792	

Consommations sur le titre 4 : -1 217

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2014</i> <i>Consommation 2014</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01 – Ordre et sécurité publics	3 349 792 690 3 151 882 243	74 690	74 505		3 349 792 690	3 349 792 690 3 152 031 438
02 – Sécurité routière	810 924 377 746 985 802				810 924 377	810 924 377 746 985 802
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 797 195 338 1 888 385 596				1 797 195 338	1 797 195 338 1 888 385 596
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	683 910 647 935 621 861	1 074 387 974 1 089 533 388	53 921 416 57 477 322	6 000 000 6 939 140	1 818 220 037	1 851 786 941 2 089 572 514
05 – Exercice des missions militaires	174 727 322 136 501 539				174 727 322	174 727 322 136 501 539
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	6 816 550 374	1 074 387 974	53 921 416	6 000 000	7 950 859 764	7 984 426 668
Total des AE consommées	6 859 377 041	1 089 608 078	57 551 827	6 939 140		8 013 476 889

Consommations sur le titre 4 : 803

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2014</i> <i>Consommation 2014</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01 – Ordre et sécurité publics	3 349 792 690 3 151 882 243	47 998	53 346		3 349 792 690	3 349 792 690 3 151 983 587
02 – Sécurité routière	810 924 377 746 985 802				810 924 377	810 924 377 746 985 802
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 797 195 338 1 888 385 596				1 797 195 338	1 797 195 338 1 888 385 596
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	683 910 647 935 621 861	1 078 129 318 1 097 554 707	117 662 166 108 327 665	13 563 497 11 166 501	1 893 265 628	1 926 832 532 2 152 671 537
05 – Exercice des missions militaires	174 727 322 136 501 539				174 727 322	174 727 322 136 501 539
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	6 816 550 374	1 078 129 318	117 662 166	13 563 497	8 025 905 355	8 059 472 259
Total des CP consommés	6 859 377 041	1 097 602 705	108 381 011	11 166 501		8 076 528 061

Consommations sur le titre 4 : 803

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2014 (*)	Ouvertes en LFI pour 2015	Consommées en 2015 (*)	Consommés en 2014 (*)	Ouverts en LFI pour 2015	Consommés en 2015 (*)
Titre 2 – Dépenses de personnel	6 859 377 041	6 848 898 820	6 908 622 728	6 859 377 041	6 848 898 820	6 908 622 728
Rémunérations d'activité	3 359 918 975	3 337 641 568	3 377 878 200	3 359 918 975	3 337 641 568	3 377 878 200
Cotisations et contributions sociales	3 479 070 757	3 490 907 251	3 509 798 076	3 479 070 757	3 490 907 251	3 509 798 076
Prestations sociales et allocations diverses	20 387 309	20 350 001	20 946 452	20 387 309	20 350 001	20 946 452
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 089 608 078	1 092 795 981	1 143 248 352	1 097 602 705	1 115 531 659	1 128 596 640
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 089 588 199	1 092 795 981	1 143 174 765	1 097 346 426	1 115 531 659	1 128 528 053
Subventions pour charges de service public	19 879		73 587	256 279		68 587
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	803		0	803		-1 217
Charges financières diverses	803		0	803		-1 217
Titre 5 – Dépenses d'investissement	57 551 827	126 618 412	102 002 104	108 381 011	84 551 357	101 305 552
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	56 447 425	126 618 412	100 575 648	106 530 019	84 551 357	100 001 450
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 104 402		1 426 456	1 850 992		1 304 102
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 939 140	6 010 000	8 502 313	11 166 501	9 193 977	8 799 089
Transferts aux ménages	-37 849		-9 556	-37 849		-9 556
Transferts aux collectivités territoriales	6 738 661	6 000 000	7 525 627	10 966 022	9 183 977	7 822 403
Transferts aux autres collectivités	238 328	10 000	986 242	238 328	10 000	986 242
Total hors FDC et ADP		8 074 323 213			8 058 175 813	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+78 508 498			+78 508 498	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+63 687 203			+41 006 371	
Total (*)	8 013 476 889	8 216 518 914	8 162 375 497	8 076 528 061	8 177 690 682	8 147 322 792

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2014	Prévues en LFI pour 2015	Ouvertes en 2015	Ouverts en 2014	Prévus en LFI pour 2015	Ouverts en 2015
Dépenses de personnel	74 119 572		77 285 181	74 119 572		77 285 181
Autres natures de dépenses	36 322 211	37 585 637	36 277 556	36 322 211	37 585 637	36 277 556
Total	110 441 783	37 585 637	113 562 737	110 441 783	37 585 637	113 562 737

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/06/2015		542 800		542 800				
20/11/2015		1 638		1 638				
20/11/2015						425 000		425 000
30/11/2015						28 389		5 548 389
07/12/2015	48 600		48 600					
Total	48 600	544 438	48 600	544 438		453 389		5 973 389

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2015		1 565 786		1 244 390				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/04/2015	11 998 813	23 000 000	11 998 813	23 000 000				
23/10/2015						6 400 000		6 400 000
Total	11 998 813	23 000 000	11 998 813	23 000 000		6 400 000		6 400 000

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/06/2015					2 000 000	8 056 720	2 000 000	8 056 720

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS OUVERTS PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		166 881		370 096	0	0	0	0

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		17 042 651			0	0	0	0
Total		17 042 651		0	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2015	0	85 871	0	85 871				
07/2015	0	8 043	0	8 043				
09/2015	0	1 120 274	0	1 120 274				
10/2015	0	355 839	0	355 839				
11/2015	0	1 077 020	0	1 077 020				
12/2015	0	94 423	0	94 423				
Total	0	2 741 470	0	2 741 470				

OUVERTURES PAR VOIE D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2015	0	2 578 962	0	2 578 962				
03/2015	2 115 617	1 795 995	2 115 617	1 795 995				
04/2015	430 042	1 287 019	430 042	1 287 019				
05/2015	8 898 204	2 239 671	8 898 204	2 239 671				
06/2015	207 485	1 455 129	207 485	1 455 129				
07/2015	1 204 627	1 050 062	1 204 627	1 050 062				
08/2015	0	1 488 525	0	1 488 525				
09/2015	32 573 638	7 747 876	32 573 638	7 747 876				
10/2015	344 144	1 210 073	344 144	1 210 073				
11/2015	31 352 304	7 414 641	31 352 304	7 414 641				
12/2015	159 120	5 109 442	159 120	5 109 442				
01/2016	0	158 691	0	158 691				
Total	77 285 181	33 536 086	77 285 181	33 536 086				

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/12/2015					8 824 096		8 824 096	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	89 332 594	78 597 312	89 332 594	61 436 480	10 824 096	14 910 109	10 824 096	20 430 109

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES³**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2015 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2015. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2015.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif pour 2014	Chiffrage initial pour 2015	Chiffrage actualisé pour 2015
120127 Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter le nombre de réservistes, de personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</i> <i>Bénéficiaires 2013 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - CGI : 81-17°, DM</i>	41	41	41
520122 Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Droits d'enregistrement et de timbre <i>Objectif : Aider les familles des policiers, gendarmes et agents des douanes décédés</i> <i>Bénéficiaires 2013 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - CGI : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales⁴	41	41	41

³ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

⁴ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2015 ou 2014) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 – Ordre et sécurité publics	3 191 535 501	10 000	3 191 545 501	3 191 535 501	10 000	3 191 545 501
	3 184 691 232	63 904	3 184 755 136	3 184 691 232	95 527	3 184 786 759
02 – Sécurité routière	767 433 128	0	767 433 128	767 433 128	0	767 433 128
	727 435 980	0	727 435 980	727 435 980	0	727 435 980
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 779 199 594	0	1 779 199 594	1 779 199 594	0	1 779 199 594
	1 917 032 141	657	1 917 032 798	1 917 032 141	657	1 917 032 798
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	954 090 186	1 225 414 393	2 217 090 216	954 090 186	1 209 266 993	2 200 942 816
	946 134 654	1 253 688 208	2 199 822 862	946 134 654	1 238 603 880	2 184 738 534
05 – Exercice des missions militaires	156 640 411	0	156 640 411	156 640 411	0	156 640 411
	133 328 721	0	133 328 721	133 328 721	0	133 328 721
Total des crédits prévus en LFI	6 848 898 820	1 225 424 393	8 111 908 850	6 848 898 820	1 209 276 993	8 095 761 450
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	+78 508 498	+63 687 203	+142 195 701	+78 508 498	+41 006 371	+119 514 869
Total des crédits ouverts	6 927 407 318	1 289 111 596	8 216 518 914	6 927 407 318	1 250 283 364	8 177 690 682
Total des crédits consommés	6 908 622 728	1 253 752 769	8 162 375 497	6 908 622 728	1 238 700 064	8 147 322 792
Crédits ouverts - crédits consommés	+18 784 590	+35 358 827	+54 143 417	+18 784 590	+11 583 300	+30 367 890

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	6 848 898 820	1 228 801 947	8 077 700 767	6 848 898 820	1 212 654 547	8 061 553 367
Amendements	0	-3 377 554	-3 377 554	0	-3 377 554	-3 377 554
LFI	6 848 898 820	1 225 424 393	8 074 323 213	6 848 898 820	1 209 276 993	8 058 175 813

Le PLF 2015 n'a pas été amendé en titre 2.

En hors titre 2, le PLF 2015 a été minoré de -3 377 554 € au titre des mouvements suivants :

- 3 000 000 € AE = CP au titre de l'amendement N°15 du 14 novembre 2014 ;
- 387 554 € AE = CP au titre de l'amendement N°270 du 12 décembre 2014 ;
- + 10 000 € AE = CP au titre de la réserve parlementaire (amendement N°270 du 12 décembre 2014).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2 :

Par décret n° 2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance, 11 998 813 € ont abondé le programme 152 au titre du plan de lutte anti-terroriste (PLAT).

2 000 000 € de crédits mis en réserve ont été annulés par décret n° 2015-639 du 9 juin 2015.

Par décret n° 2015-1596 du 7 décembre 2015, 48 600 € ont été transférés du programme 147 vers le programme 152 au titre des délégués du préfet.

8 824 096 € ont été annulés par la loi de finances rectificative n° 2015-1786 du 29 décembre 2015.

Pour le hors titre 2, les mouvements réglementaires sont les suivants :

- Reports de crédits entre 2014 et 2015 : + 17,2 M€ AE et 0,4 M€ CP :

+0,167 M€ AE et +0,37 M€ CP de fonds de concours ouverts tardivement (arrêtés ADP des 23/12/2014, 06/01/2015 et 16/01/2015) ;

+17,043 M€ AE affectées non engagées (13,9 M€ d'opérations immobilières, 2,2 M€ de véhicules, 0,7 M€ de matériels PTS et 0,3 M€ de moyens aériens).

- Autres mouvements : +10,2 M€ AE et +4,3 M€ CP :

+ 23 M€ en AE=CP : décret d'avance n° 2015-402 du 09/04/2015 destiné au financement du plan de lutte contre le terrorisme ;

+ 1 M€ en AE et + 0,8 M€ en CP : décret de virement n° 2015-1561 du 30/11/2015 provenant du programme 161 relatif à la participation de la DGSCGC au financement du réseau Quartz à la Réunion ;

+ 0,864 M€ en AE et + 0,78 M€ en CP : décret de virement n° 2015-1561 du 30/11/2015 provenant du programme 161 relatif à la participation de la DGSCGC au déploiement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions aux Antilles (annuité 2015) ;

+ 0,543 M€ en AE = CP : décret de transfert n° 2015-727 du 29/06/2015 provenant du programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » concernant la participation du MAE à la lutte contre Ebola ;

+ 0,133 M€ en AE = CP : décret de virement n° 2015-1561 du 30/11/2015 provenant du programme 161 relatif à la participation de la DGSCGC au financement du fonctionnement du réseau numérisé aux Antilles ;

+ 0,133 M€ en AE = CP : décret de virement n° 2015-1561 du 30/11/2015 provenant du programme 176 relatif à la participation de la DGPN au financement du fonctionnement du réseau numérisé aux Antilles ;

- 0,013 M€ en AE = CP : décret de virement n° 2015-1561 du 30/11/2015 au profit du programme 176 relatif à la contribution de la GN aux dépenses consécutives aux élections professionnelles ;

- 0,028 M€ en AE = CP : décret de transfert n° 2015-1560 du 30/11/2015 au profit du programme 341 « Conférence paris climat 2015 » (Ministère des affaires étrangères et européennes) relatif à la contribution de la gendarmerie nationale aux dépenses liées à la COP 21 ;

- 0,037 M€ en CP : décret de virement n° 2015-1561 du 30/11/2015 au profit du programme 176 relatif à la contribution de la GN au financement du SIRH Dialogue 2 ;

- 0,425 M€ AE = CP : décret de transfert n° 2015-1514 du 20/11/2015 au profit du programme 129 « coordination du travail gouvernemental » relatif à la contribution de la gendarmerie nationale au financement du plan de lutte contre le terrorisme mené par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ;

- 0,550 M€ AE = CP : décret de virement n° 2015-1561 du 30/11/2015 au profit du programme 176 relatif au paiement de la participation de la gendarmerie nationale au fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (annuité 2015) ;

- 5,520 M€ CP : décret de transfert n° 2015-1514 du 20/11/2015 au profit du programme 146 « Équipement des forces » concernant le paiement du dédit sur le marché hélicoptères EC 135 ;

- 6,4 M€ AE = CP : décret d'avance n° 2015-1347 du 23/10/2015 ;

- 8,057 M€ AE = CP : décret d'avance n° 2015-639 du 09/06/2015.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le titre 2 a perçu 77,3 M€ d'attributions de produits liées au remboursement des prestations fournies à divers organismes externes qui ne participent pas directement à la performance du programme 152 (EDF, Banque de France, SNCF...).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	34 244 494	98 033 151	132 277 645	34 244 494	96 741 359	130 985 853
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-72 976 432	-72 976 432	0	-71 684 640	-71 684 640
Annulations / réserve en cours de gestion	-2 000 000	-14 456 720	-16 456 720	-2 000 000	-14 456 720	-16 456 720
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (DA et LFR de fin d'année)	32 244 494	10 599 999	42 844 493	32 244 494	10 599 999	42 844 493

Concernant le titre 2 :

2 M€ de crédits mis en réserve ont été annulés par décret d'annulation du 9 juin 2016 ce qui a porté la réserve de précaution à 32,2 M€.

Concernant le hors titre 2 :

98 M€ en AE et 96,7 M€ en CP ont été gelés en hors titre 2 au titre de la réserve de précaution.

Sur ces crédits HT2 gelés, 14,5 M€ en AE et en CP ont été annulés :

8,1 M€ au titre du décret d'annulation n° 2015-639 du 9 juin 2015 ;

6,4 M€ au titre du décret d'annulation n° 2015-1347 du 23 octobre 2015 ;

Le programme 152 a obtenu le dégel de 73,0 M€ AE et 71,7 M€ CP :

38,0 M€ en AE et en CP par tamponné n°24 du 23 septembre 2015 pour la couverture des besoins des forces mobiles et l'acquisition des véhicules ;

35,0 M€ en AE et 33,7 M€ en CP par tamponné n°37 du 13 novembre 2015 pour la couverture des loyers.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois (ETPT)					Dépenses	
	Transferts de gestion 2014	Réalisation 2014	LFI + LFR 2015	Transferts de gestion 2015	Réalisation 2015	Écart à LFI + LFR 2015 (après transferts de gestion) 5 - (3 + 4)	Réalisation 2015
	1	2	3	4	5	5 - (3 + 4)	
Hauts fonctionnaires		3			3	+3	
Personnels administratifs		1 964	1 748		1 946	+198	97 624 771
Personnels techniques		896	1 603		1 044	-559	49 686 666
Ouvriers d'Etat		572	603		528	-75	30 646 742
Officiers (gendarmes)		6 404	6 896		6 384	-512	762 477 345
Sous-officiers (gendarmes)		72 693	73 975	+1	73 133	-843	5 606 903 176
Volontaires (gendarmes)		12 663	12 390		12 450	+60	361 284 028
Total		95 195	97 215	+1	95 488	-1 728	6 908 622 728

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI 6	Mesures de transfert en LFI 7	Corrections techniques 8	Impact des schémas d'emplois pour 2015 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2014 sur 2015 (9)	dont impact des schémas d'emplois 2015 sur 2015 (10)
Hauts fonctionnaires				0		
Personnels administratifs		+26		-44	-21	-23
Personnels techniques		+89		+59	+19	+40
Ouvriers d'Etat		-2		-42	-26	-16
Officiers (gendarmes)		-18		-2	+23	-25

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI 6	Mesures de transfert en LFI 7	Corrections techniques 8	Impact des schémas d'emplois pour 2015 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2014 sur 2015 (9)	dont impact des schémas d'emplois 2015 sur 2015 (10)
Sous-officiers (gendarmes)		-212		+651	+604	+47
Volontaires (gendarmes)				-213	+77	-290
Total		-117		+409	+676	-267

La principale variation dans la ventilation des transferts en LFI 2015 porte sur les personnels civils. Ces transferts pour ont été arbitrés à l'été 2014, sans présager de l'évolution de la gestion et des difficultés de recrutement.

Transfert en gestion des délégués du préfet

1 ETPT a été transféré en gestion sur le programme 152 « Gendarmerie nationale » par décret n° 2015-1596 du 7 décembre 2015 portant transfert de crédits, au titre de la compensation des délégués du préfet.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre prog. du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
								Réalisation	Prévision PAP
Personnels administratifs	557	24	5,1	938	938		8,6	381	149
Personnels techniques	248	2	8,2	333	333		8	85	123
Ouvriers d'Etat	29	28	4	13	13		8	-16	-22
Officiers (gendarmes)	805	374	9,9	458	75		8,2	-347	-340
Sous-officiers (gendarmes)	3 300	2 408	7,4	3 593	3 149		7,7	293	321
Volontaires (gendarmes)	5 161		6,6	5 009	5 009		7,1	-152	-69
Total	10 100	2 836		10 344	9 517			244	162

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrées et de sorties sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux entre catégories d'emplois, à l'exemple des promotions de sous-officiers en officiers.

Les personnels civils de statut « Berkani » sont comptabilisés avec les personnels « techniques ».

Le schéma d'emplois réalisé sur le programme « Gendarmerie nationale » est de +244 ETP, hors mesures de transferts et corrections techniques. Il s'établit comme suit :

- + 162 ETP du schéma d'emplois arbitré en LFI 2015 ;
- + 100 ETP pour le PLAT ;
- - 11 ETP de sur-réalisation du schéma d'emplois 2014 ;
- - 7 ETP de sous-réalisation du schéma d'emplois 2015 (mouvements intervenus en fin de gestion).

Le total des transferts est conforme à la LFI.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2015

Les entrées, excepté celle des volontaires, ont augmenté en 2015 par rapport aux prévisions indiquées dans le PAP. En effet, dans le cadre de la gestion dynamique des emplois, le volume des recrutements 2015 a été augmenté en cours d'année pour compenser l'augmentation des départs et au titre des effectifs supplémentaires du PLAT.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En ce qui concerne les volontaires, la diminution des entrées s'explique par une atténuation des sorties sur l'année 2015.

SORTIES RÉALISÉES EN 2015

Les sorties constatées en 2015 ont été supérieures aux prévisions indiquées dans le PAP 2015, notamment en raison de départs en retraite plus importants que prévus.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2015
Administration centrale	2 681	2 662	2 677
Services régionaux	5 414	5 887	5 918
Services départementaux	64 594	62 894	63 227
Opérateurs			
Services à l'étranger	102	101	102
Autres	24 424	23 944	24 071
Total	97 215	95 488	95 995

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (groupements de gendarmerie départementale, sections de recherche, état-major régionaux,...).

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2015 exprimées en ETPT, figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 4 784 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale) : 16 935 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 717 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 003 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières et du centre national d'information routière : 40 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 465 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	44 903	43 369
02 – Sécurité routière	11 116	10 360
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	24 767	26 318
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 278	13 720
05 – Exercice des missions militaires	2 151	1 721
Total	97 215	95 488
Transferts de gestion		1

Cette répartition prend en compte les règles suivantes. Pour les unités dont l'activité est exclusivement dédiée à une action (exemple : section de recherches pour l'action 3), l'intégralité des ETPT alimente l'action concernée. Pour les unités multi-actions (exemple : brigades territoriales), une ventilation des ETPT est effectuée en fonction de la répartition horaire des activités des unités dans chacune des cinq actions.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2014	Prévision LFI 2015	Exécution 2015
Rémunération d'activité	3 359 918 975	3 337 641 568	3 377 878 200
Cotisations et contributions sociales	3 479 070 757	3 490 907 251	3 509 798 076
Dont contributions d'équilibre au CAS Pensions	3 123 891 558	3 132 635 142	3 151 457 435
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	40 714 831	48 805 159	44 542 615
<i>Militaires</i>	3 083 176 727	3 083 829 983	3 106 914 820
<i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>			
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>			
Dont cotisation employeur au FSPOEIE	6 107 806	6 380 000	5 572 851
Dont autres cotisations	349 071 393	351 892 109	352 767 790
Prestations sociales et allocations diverses	20 387 309	20 350 001	20 946 452
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	6 859 377 041	6 848 898 820	6 908 622 728
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	3 735 485 483	3 716 263 678	3 757 165 293
<i>FDC et ADP prévus</i>			

Les taux appliqués en 2015 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS Pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS Pensions : 74,28 % ;
- contribution allocation temporaire d'invalidité (ATI) : 0,32 % ;
- contribution employeur ouvriers de l'État pour le FSPOEIE : 34,28 %.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions (en millions d'euros)

Socle Exécution 2014 retraitée	3 668,3
<i>Exécution 2014 hors CAS Pensions</i>	3 735,5
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2015 / 2014</i>	2,6
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-69,8
<i>GIPA</i>	-2
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	-0
<i>Mesures de restructurations</i>	-1,2
<i>Autres</i>	-66,6
Impact du schéma d'emplois	7,6
<i>EAP schéma d'emplois 2014</i>	14,1
<i>Schéma d'emplois 2015</i>	-6,6
Mesures catégorielles	17,3
Mesures générales	2,6
<i>Rebasage de la GIPA</i>	1,8
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	0,9
GVT solde	1,8
<i>GVT positif</i>	57,8
<i>GVT négatif</i>	-56
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	22,8
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	0,1
<i>Mesures de restructurations</i>	1,4
<i>Autres</i>	21,3
Autres variations des dépenses de personnel	36,8
<i>Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23</i>	0,6
<i>Autres</i>	36,2
Total	3 757,2

Le montant affiché dans la ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre » (2,6 M€) correspond aux transferts budgétaires 2015. Le solde des transferts est de -117 ETP mais l'impact budgétaire est positif car le coût des personnels entrants est supérieur au coût des personnels sortant du programme.

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de -66,6 M€ comprend :

- les attributions de produits (-38,9 M€) ;
- les rétablissements de crédits (-4,1 M€) ;
- les ajustements liés au retard de la prise en paye des élèves entrés sur les derniers mois (-3,8 M€) ;
- les dépenses des opérations extérieures « OPEX » (-6,8 M€) ;
- la prime de résultat exceptionnel (-13,1 M€).

La ligne « Autres » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de 21,3 M€ comprend principalement :

- les dépenses d'OPEX pour un montant de 5,4 M€ ;
- la variation des dépenses d'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) pour un montant de 0,8 M€ ;
- la variation des dépenses liées à la réserve opérationnelle pour un montant de 3,5 M€ ;
- l'abattement de l'ISSP-école à hauteur de -4 M€ ;
- la prime de résultat exceptionnel pour 15,3 M€ ;
- l'économie liée à la suppression de l'IECSG évaluée à -0,8 M€.

La ligne « Autres » de la catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » comprend principalement les attributions de produits d'un montant de 40,6 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (*)		Coûts de sortie (*)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Personnels administratifs	31 982	31 695	29 989	30 948
Personnels techniques	27 528	40 588	28 695	28 938
Ouvriers d'Etat		45 201		50 135
Officiers (gendarmes)	33 074	35 788	71 315	69 947
Sous-officiers (gendarmes)	23 325	25 373	45 106	45 847
Volontaires (gendarmes)	13 845	13 845	14 919	14 883

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

La gendarmerie a constaté un écart de coût entre prévision et réalisation pour les personnels techniques.

COÛTS MOYENS

- Coûts d'entrée

Catégorie d'emplois	Hors CAS Pensions	CAS Pensions compris
Officier	35 788 €	66 781 €
Sous-officier	25 373 €	50 906 €
Gendarme adjoint volontaire	13 845 €	24 960 €
Personnel civil « administratif »	31 695 €	47 646 €
Personnel civil « technique »	40 588 €	61 720 €
Ouvrier de l'État	45 201 €	45 201 €

- Coûts de sortie :

Catégorie d'emplois	Hors CAS Pensions	CAS Pensions compris
Officier	69 947 €	126 837 €
Sous-officier	45 847 €	85 882 €
Gendarme adjoint volontaire	14 883 €	26 420 €
Personnel civil « administratif »	30 948 €	46 628 €
Personnel civil « technique »	28 938 €	44 832 €
Ouvrier de l'État	50 135 €	50 135 €

- Coûts moyens :

Catégorie d'emplois	Hors CAS Pensions	CAS Pensions compris
Officier	65 064 €	119 020 €
Sous-officier	39 751 €	75 619 €
Gendarme adjoint volontaire	14 400 €	25 869 €
Personnel civil « administratif »	33 756 €	48 210 €
Personnel civil « technique »	33 493 €	49 600 €
Ouvrier de l'État	49 550 €	49 550 €

MESURES GÉNÉRALES

L'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2009-539 du 6 juin 2009, a représenté une dépense de 1,8 M€.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2015	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2014 ou années précédentes						9 830 000	14 745 000
Grille catégorie B pour SOG	68 676	Sous-officiers	SOG	09-2014	8	9 300 000	13 950 000
Grille catégorie B pour CSTAGN	4 457	Sous-officiers	CSTAGN	09-2014	8	530 000	795 000
Mesures statutaires						3 253 333	5 050 954
Positionnement fonctionnel des colonels	34	Officiers	Officiers de gendarmerie	11-2015	2	16 667	100 002
Grille indiciaire des officiers subalternes	2 066	Officiers	Officiers de gendarmerie	06-2015	7	2 400 000	4 114 286
Mesure catégorielle personnels civils	3 521		B et C	01-2015	12	836 666	836 666
Mesures indemnitaires						4 250 000	7 198 667
Prime de maintien en activité des GAV	5 200	Volontaires	GAV	04-2015	9	2 030 000	2 706 667
Indemnité pour la fonction de trésorier militaire	3 960	Officiers, sous-officiers	OG, SOG, OCTA, CSTAGN	08-2015	5	130 000	312 000
Revalorisation de l'IJAT	12 255	Officiers, sous-officiers	OG, SOG	07-2015	6	2 090 000	4 180 000
Total						17 333 333	26 994 621

17,3 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires.

La revalorisation de l'IJAT, intervenue au 1^{er} juillet 2015 pour la gendarmerie et la police nationales, n'était pas prévue lors de l'élaboration de la LFI 2015.

Deux mesures initialement prévues sur deux années (2014 et 2015) ont été mises en œuvre en une seule fois :

- la prime de maintien en activité des gendarmes adjoints volontaires ;
- la nouvelle grille indiciaire des officiers subalternes.

La mesure concernant le positionnement fonctionnel des colonels a été mise en œuvre au 1^{er} novembre 2015. Le coût en année pleine est inférieur à celui annoncé dans le PAP 2015 car les emplois éligibles ont été restreints.

L'indemnité pour la fonction de trésorier militaire, obligation légale liée à la responsabilité pécuniaire et personnelle de la fonction, est mise en place depuis août 2015.

Suite à la parution tardive des textes réglementaires concernant l'annuité 2015 de la revalorisation des grilles catégorie B des SOG et CSTAGN, la mesure sera appliquée en 2016 avec un effet rétroactif au 1^{er} décembre 2015 comme prévu dans le PAP 2015.

Compte tenu de la parution tardive des textes réglementaires relatifs à l'indemnité de fonctions et de responsabilités (IFR), cette mesure inscrite dans le PAP 2015, n'a été mise en œuvre qu'à compter du 1^{er} janvier 2016.

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est valorisé à + 57,8 M€, soit 1,86 %.

Le GVT négatif est valorisé à -56,0 M€. Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à 1,8 M€.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		190 000	182 180
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité			
Remboursement domicile travail		283 000	392 349
Capital décès	73	1 620 000	1 786 034
Allocations pour perte d'emploi		13 000 000	13 925 880
Autres		5 257 001	4 660 009
Total		20 350 001	20 946 452

La ligne "Autres" comprend la dépense correspondant aux comptes PCE de la catégorie 23 autre que celle mentionnée dans les autres lignes du tableau (allocation de rentrée scolaire, allocation de cessation d'activité...).

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE

En 2015, 6,5 M€ en AE ont été consacrées au renouvellement des ordinateurs. L'écart avec la prévision de dépense (8,4 M€) résulte d'une annulation d'une partie des crédits qui avaient été gelés sur ce poste de dépense dans le cadre de la réserve de précaution.

■ IPMS

La plate-forme centrale d'exploitation de Rosny-sous-Bois et la plate-forme de secours implantée à Nogent-sur-Marne hébergent l'ensemble des applications opérationnelles indispensables à l'exécution des missions de la gendarmerie nationale, ainsi que certains systèmes d'information opérationnels communs de la police et de la gendarmerie.

L'objectif est d'assurer la meilleure qualité de service au profit des utilisateurs des systèmes d'information et de communication jusqu'au niveau des unités élémentaires. A cette fin, la gendarmerie nationale développe une stratégie de continuité de service pour ses applications informatiques, à travers la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activités (PCA) associé à un plan de reprise d'activités (PRA) conduisant au respect des niveaux de criticité des applications centrales.

Le remplacement du parc des serveurs de ces deux plates-formes ainsi que leur maintien en condition opérationnelle constituent une priorité afin d'éviter leur obsolescence. En 2015, 7,4 M€ en AE ont été consacrées à ce poste de dépense pour une prévision de 3,7 M€ e AE. L'écart avec la prévision de dépense (+3,7 M€ d'AE) s'explique par l'acquisition de serveurs supplémentaires dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme.

■ BDSP

Déployée à partir de 2008, la base de données de sécurité publique (BDSP) est un fichier de renseignement administratif et de gestion opérationnelle des événements. En 2015, 3 M€ en AE ont été consacrées à ce poste de dépense pour une prévision de 2,3 M€ en AE. L'écart de +0,7 M€ en AE s'explique notamment par l'achat de 98 serveurs supplémentaires et par la refonte du module RENS.

■ FAED

Le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) nécessite son maintien en condition opérationnelle ainsi qu'une refonte de son sous-système alphanumérique actuel (système de gestion des données alphanumériques des traces et individus identifiés), une modernisation des terminaux d'enrôlement et un transfert de l'hébergement du système sur l'IPMS pour réinternaliser son exploitation.

Le coût global des opérations en 2015 a nécessité l'engagement de 2,8 M€ en AE pour une prévision de dépense de 1,2 M€ en AE. L'augmentation des dépenses est la conséquence des investissements réalisés dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

■ PROJET SOLDE AGORHA

Le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) Agorha constitue l'une des briques de base du système d'information de la gendarmerie.

Il a été nécessaire d'engager 0,8 M€ en AE pour l'aménagement du module de gestion de la solde et 0,1 M€ en AE pour son maintien en condition opérationnelle. Une sous consommation de 0,6 M€ en AE est constatée par rapport à la prévision de dépense (1,5 M€ en AE). Cette baisse de dépense résulte essentiellement du report en 2016 de la reconduction du contrat de MCO (suite à un retard dans la rédaction du support juridique).

NUMÉRISATION DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION AUX ANTILLES

S'inscrivant dans la mutualisation des moyens de l'État, le déploiement de réseaux numériques aux Antilles vise à apporter des services de communication performants reposant sur une infrastructure adaptée aux risques naturels particuliers auxquels sont confrontés ces départements, tout en répondant à l'exigence de remise à niveau du système de radiocommunication actuellement déployé par les forces de sécurité.

La consommation constatée en 2015 (1 M€) est légèrement supérieure aux prévisions de dépense inscrite au PAP 2015 (0,8 M€). Cette surconsommation est la conséquence d'un besoin supplémentaire pour l'acquisition de terminaux.

TAJ

Issu des fichiers JUDEX de la gendarmerie nationale et STIC de la police nationale, le système de traitement des antécédents judiciaires (TAJ) est un outil de rapprochement judiciaire. En 2015, la consommation de crédits est conforme à la prévision (0,4 M€).

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAUROUX – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

L'AOT-LOA (autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat) concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 91 M€.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : CENTOR 36 SNC

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	36 980 759	34 650 414	619 416	0	628 314	0	0	0	0
	2 424 181	93 837	741 423	122 007	804 039	175 725	228 936	294 589	33 735 320
Fonctionnement	0	2 330 344	0	619 416	0	622 112	631 049	640 115	16 705 192
	0	2 330 344	0	619 416	0	622 112	631 049	640 115	16 705 192
Financement	6 061 726	6 061 726	1 548 871	1 548 871	1 543 103	1 543 103	1 539 222	1 524 315	22 739 741
	6 061 726	6 061 726	1 548 871	1 548 871	1 543 103	1 543 103	1 539 222	1 524 315	22 739 741

En application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER (gros entretien renouvellement - investissement) des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. Cette nouvelle disposition explique les écarts constatés entre le PAP 2015 et le RAP 2015.

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64 M€.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Partenaire : DEXIA

Modification du contrat le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	36 564 499	31 587 139	0	632 285	0	659 589	0	0	0
	3 076 167	2 278 021	842 612	632 285	873 224	659 589	688 071	717 784	26 611 389
Fonctionnement	73 986	5 143 856	19 404	19 404	19 592	19 609	19 800	19 993	2 838 128
	73 986	872 132	19 404	229 731	19 592	230 723	234 234	237 800	6 256 170
Financement	5 193 717	5 193 717	1 235 649	1 235 649	1 208 346	1 208 346	1 179 863	1 150 151	14 483 174
	5 193 717	5 193 717	1 235 649	1 235 649	1 208 346	1 208 346	1 179 863	1 150 151	14 483 174

En application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER (gros entretien renouvellement - investissement) des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. Cette nouvelle disposition explique les écarts constatés entre le PAP 2015 et le RAP 2015.

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 138 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	68 387 601	56 687 093	0	0	0	0	0	0	0
	3 613 777	2 774 992	1 533 548	1 185 849	1 589 036	1 231 732	1 279 398	1 328 918	50 886 204
Fonctionnement	1 444 371	11 171 275	585 891	580 549	599 421	583 470	591 737	605 335	23 365 223
	1 444 371	2 283 156	585 891	923 350	599 421	925 304	937 474	960 622	30 867 683
Financement	5 675 950	5 675 950	2 195 791	2 195 791	2 150 130	2 150 130	2 102 464	2 052 945	28 023 918
	5 675 950	5 675 950	2 195 791	2 195 791	2 150 130	2 150 130	2 102 464	2 052 945	28 023 918

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER (gros entretien renouvellement - investissement) des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. Cette nouvelle disposition explique les écarts constatés entre le PAP 2015 et le RAP 2015.

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE RÉGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

L'AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 410 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	185 205 627	176 276 149	0	0	0	0	0	0	0
	5 765 073	3 905 785	4 790 122	3 275 399	4 954 097	3 404 428	3 519 720	3 677 840	158 492 977
Fonctionnement	1 331 013	9 911 679	1 080 184	8 184 970	1 102 515	16 399 128	1 064 459	1 085 748	63 546 177
	1 331 013	3 188 768	1 080 184	2 575 735	1 102 515	2 563 504	2 583 357	2 638 400	86 642 397
Financement	8 998 158	8 998 158	7 047 755	7 047 755	6 918 726	6 918 726	6 803 434	6 645 314	97 005 081
	8 998 158	8 998 158	7 047 755	7 047 755	6 918 726	6 918 726	6 803 434	6 645 314	97 005 081

En application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER (gros entretien renouvellement - investissement) des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. Cette nouvelle disposition explique les écarts constatés entre le PAP 2015 et le RAP 2015.

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 60 M€.

Mise à disposition du bien immobilier : 31 mars 2012

Partenaire : SAS AUREA

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	21 265 517 870 473	20 359 449 552 261	0 521 360	0 337 121	0 541 365	0 353 759	0 321 217	0 389 537	0 18 355 553
Fonctionnement	515 763 515 763	1 179 777 833 976	298 944 298 944	298 944 483 183	303 261 303 261	322 081 484 453	491 325 491 325	501 278 500 468	15 463 930 15 463 930
Financement	1 821 422 1 821 422	1 821 422 1 821 422	1 019 269 1 019 269	1 019 269 1 019 269	1 002 632 1 002 632	1 002 632 1 002 632	985 173 985 173	966 853 966 853	14 536 910 14 536 910

En application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER (gros entretien renouvellement - investissement) des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. Cette nouvelle disposition explique les écarts constatés entre le PAP 2015 et le RAP 2015.

■ AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale comprenant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). 120 logements y ont été construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 2015

Partenaire : SA HLM ERILIA

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature

(en euros)

AE CP	2013 et avant		2014		2015		2016	2017	2018 et après
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	48 290 000 0	44 783 982 0	0 0	0 0	96 544 291 243	0 244 459	0 893 916	0 980 828	0 42 664 778
Fonctionnement	0 0	0 0	0 0	0 0	141 424 141 424	241 988 241 988	897 930 897 930	1 003 633 1 003 633	43 328 257 43 328 257
Financement	0 0	0 0	0 0	0 0	540 035 540 035	438 421 438 421	1 541 984 1 541 984	1 750 693 1 750 693	33 134 937 33 134 937

En application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER (gros entretien renouvellement - investissement) des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. Cette nouvelle disposition explique les écarts constatés entre le PAP 2015 et le RAP 2015.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2015 (*) (E1) 1 289 111 596	CP ouverts en 2015 (*) (P1) 1 250 283 364
AE engagées en 2015 (E2) 1 253 752 769	Total des CP consommés en 2015 (P2) 1 238 700 064
AE affectées non engagées au 31/12/2015 (E3) 20 494 803	dont CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 162 247 539
AE non affectées non engagées au 31/12/2015 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 14 864 024	dont CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 1 076 452 525

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2014 brut (R1) 596 609 685				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014 (R2) -163 213				
Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/ 2014 net (R3) = (R1) + (R2) 596 446 472	-	CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 162 247 539	=	Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R4) = (R3) – (P3) 434 198 933
AE engagées en 2015 (E2) 1 253 752 769	-	CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 1 076 452 525	=	Engagements 2015 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R5) = (E2) – (P4) 177 300 244
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/ 2015 (R6) = (R4) + (R5) 611 499 177
				Estimation des CP 2016 sur engagements non couverts au 31/12/2015 (P5) 181 324 425
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2016 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2015 (P6) = (R6) – (P5) 430 174 752

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2015 + reports 2014 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

25 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 3 pour un montant de 155,8 M€.

72 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 5 pour un montant de 438,3 M€.

3 % de ces crédits concernent le périmètre du titre 6 pour un montant de 17,4 M€.

Le reste à payer hors fonds de concours de 611,5 M€ peut être détaillé comme suit :

- fonctionnement courant pour 1 %, soit 8 M€ ;
- moyens mobiles pour 3 %, soit 21,5 M€ ;
- équipements pour 5 %, soit 30,6 M€ ;
- systèmes d'information et de communication pour 6 %, soit 34,2 M€ ;
- immobilier pour 81 %, soit 493,4 M€ ;
- moyens lourds de projection et d'intervention pour 4 %, soit 23,8 M€.

Le paiement du reste à payer hors fonds de concours à fin 2015 devrait s'échelonner comme suit :

- 30 % en 2016, soit 181,3 M€ ;
- 7 % en 2017, soit 41,9 M€ ;
- 4 % entre 2018 et 2019, soit 25,9 M€ ;
- 59 % entre 2020 et 2042 (AOT), soit 362,4 M€.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**Ordre et sécurité publics**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	3 191 535 501	10 000	3 191 545 501	3 184 691 232	63 904	3 184 755 136
Crédits de paiement	3 191 535 501	10 000	3 191 545 501	3 184 691 232	95 527	3 184 786 759

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		63 904		82 304

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		13 223

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	10 000		10 000	

ACTION N° 02**Sécurité routière**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	767 433 128	0	767 433 128	727 435 980	0	727 435 980
Crédits de paiement	767 433 128	0	767 433 128	727 435 980	0	727 435 980

ACTION N° 03**Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 779 199 594	0	1 779 199 594	1 917 032 141	657	1 917 032 798
Crédits de paiement		1 779 199 594	0	1 779 199 594	1 917 032 141	657	1 917 032 798

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			657	657

ACTION N° 04**Commandement, ressources humaines et logistique**

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		954 090 186	1 263 000 030	2 217 090 216	946 134 654	1 253 688 208	2 199 822 862
Crédits de paiement		954 090 186	1 246 852 630	2 200 942 816	946 134 654	1 238 603 880	2 184 738 534

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 092 795 981	1 143 110 204	1 115 531 659	1 128 445 092
Subventions pour charges de service public		73 587		68 587
<i>FDC et ADP prévus</i>	35 107 637		35 107 637	

Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses de fonctionnement courant liées à l'homme, les moyens mobiles, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier et les moyens lourds de projection et d'intervention, les subventions aux opérateurs.

FONCTIONNEMENT COURANT LIÉ À L'HOMME (FC)**Dépenses de fonctionnement courant**

Cette sous-unité de budgétisation regroupe les dépenses suivantes :

- Fournitures de bureau, papeterie, documentation, consommables ;
- Reprographie ;
- Téléphonie ;

- Affranchissement ;
- Communication, frais de représentation et relations publiques ;
- Autres dépenses de soutien (frais de recrutement, frais d'obsèques, taxes et octroi de mer, alimentation des gardés à vue, autres charges de transport, études, gardiennage) ;
- Dotation de fonctionnement des unités élémentaires ;
- Frais de santé.

La consommation (43 M€ en AE et 44,6 M€ en CP) est conforme à la prévision de dépenses (43,7 M€ en AE et en CP).

Formation

Par rapport à une prévision de 11,8 M€ en en AE et en en CP, la dépense s'élève à 8,6 M€ en en AE et 9,6 M€ en CP. La sous consommation constatée résulte de la non réalisation de certaines formations et de l'absence de règlement d'une facture de 0,6 M€ au profit du ministère de la défense-DRHAT (direction des ressources humaines de l'armée de terre). Cette dette sera acquittée en 2016.

Transport et déplacement

Par rapport à une prévision de 45,8 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 49,6 M€ en AE et 50,1 M€ en CP. L'écart de consommation résulte d'un redéploiement de crédits réalisé par les RBOP zonaux pour couvrir le renforcement des actions de sécurité dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme.

Changement de résidence

Par rapport à une prévision de 45 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 41,8 M€ en AE et 41,9 M€ en CP. Une réduction du nombre de changements de résidence et la mise en place d'un contrôle renforcé des forfaits présentés ont contribué à maîtriser l'évolution de cette dépense.

Alimentation des forces mobiles

Cette dépense concerne le personnel de la gendarmerie mobile employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures. Pour une prévision de 22,2 M€ en en AE et en en CP, la dépense s'élève à 27,5 M€ en AE et en CP. Cette augmentation résulte d'une très forte mobilisation des forces mobiles en 2015 et du recours plus important aux organismes de restauration privés du fait de l'éclatement géographique de l'activité de la gendarmerie mobile.

Alimentation des autres forces

Deux catégories de personnel bénéficient d'une alimentation partiellement ou totalement gratuite :

- les militaires à solde mensuelle des corps de soutien de la gendarmerie placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- les gendarmes adjoints volontaires (GAV), sous forme d'une prestation en deniers.

Pour une prévision de 39,2 M€ en en AE et en CP, la dépense s'élève à 38 M€ en AE et 38,8 M€ en CP.

Frais d'enquêtes et de surveillance

Cette dépense concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à une autre activité (déplacement). Prévus à hauteur de 0,5 M€ en AE et en CP, elle s'élève à 0,3 M€ en AE et en CP.

Déplacements SNCF

Aucun crédit n'a été consommé pour une prévision de dépense estimée à 0,1 M€ en AE et en CP en LFI 2015.

MOYENS MOBILES

Entretien du matériel de transport

La dépense (27 M€ en AE, 26,5 M€ en CP) est supérieure aux prévisions de consommation (21,3 M€ en AE et en CP). La surconsommation est liée à un vieillissement global du parc automobile.

Prestations véhicules

Prévue à 9,3 M€ en AE et en CP, la dépense s'élève à 2,7 M€ en AE et 3,4 M€ en CP.

L'arrêt du marché de location VGCE (3 M€) ainsi que le rachat en avance de phase fin 2014 des véhicules de ce même marché (4,4 M€) expliquent cet écart.

Carburant véhicules

La dépense de carburant s'élève à 43,9 M€ en AE et 47,0 M€ en CP pour une prévision de dépense de 55,3 M€ en AE et en CP. A périmètre de consommation constante, la baisse significative du prix du carburant en 2015 explique cet écart.

ÉQUIPEMENTS

Achat, location et entretien de matériels

Cette sous-unité de budgétisation comprend les achats, les locations et l'entretien, d'une part, des matériels (hors véhicules) et, d'autre part, du matériel d'analyse, de détection et de contrôle (kits de dépistage des stupéfiants, moyens de contrôle de l'alcoolémie).

La dépense 2015 s'est élevée à 23,6 M€ en AE et 23,9 M€ en CP pour une prévision de 14,4 M€ en AE et en CP. Cette augmentation de dépense résulte des achats supplémentaires réalisés dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

Police technique et scientifique

Ce poste couvre les dépenses d'acquisition des kits salivaires ADN, de maintenance des outils d'analyse, d'externalisation des examens, d'acquisition des consommables et d'entretien de matériel de laboratoires pour les investigations de l'IRCGN.

La dépense prévue en 2015 était de 5,4 M€ en AE et en CP pour une exécution de 4,3 M€ en en AE et en en CP. Le retard pris pour les opérations de déménagement du PJGN explique cette sous consommation de crédits.

Armement et munitions

17,4 M€ en AE et 15,2 M€ en CP ont été consacrés à l'acquisition de munitions et d'armement pour une prévision de 8 M€ en en AE et 13,2 M€ en en CP. Des achats supplémentaires ont été effectués dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

Habillement et moyens de protection et d'intervention

23,4 M€ en en AE et 26,5 M€ en en CP ont été consacrés à l'acquisition d'effets d'habillement pour une prévision de 28,7 M€ en en AE et 51,2 M€ en en CP.

L'écart constaté entre la prévision et la consommation s'explique par :

- l'engagement de 5,3 M€ d'en AE en 2014 ;
- la baisse du coût des effets d'habillement à la suite de la passation du nouveau marché Vétigend ;
- le report du paiement de factures de fin d'année 2015 à 2016 ;
- le rachat du stock d'habillement du précédent fournisseur (pour un montant de 11 M€ de en CP), initialement prévu en 2015 mais effectué fin 2014.

11,4 M€ d'en AE et 13,2M€ de en CP ont été consacrés à l'acquisition de moyens de protection et d'intervention pour une prévision de 6,7 M€ en en AE et 1,3 M€ en en CP. Cette augmentation de dépense résulte des achats supplémentaires réalisés dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)

Acquisition telecom et informatique

La dépense s'est élevée à 29,3 M€ en AE et 33,7 M€ en CP par rapport à une prévision de 25,8 M€ en AE et 21 M€ en CP. Cette augmentation de dépense résulte des achats supplémentaires réalisés dans le cadre au plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

Maintenance telecom et informatique

En 2015, la consommation de crédit pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) s'élève à 12 M€ d'en AE et 14,8 M€ en CP pour une prévision de 20 M€ en AE et 22,4 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision et la consommation s'explique par :

- la baisse du coût de certaines prestations de MCO (de la base de données de sécurité publique) ;
- le report du paiement de factures de MCO à 2016 ;
- le paiement du MCO des réseaux numériques fin 2014.

Autres dépenses de fonctionnement liées aux SIC

Ce poste concerne l'entretien courant, les menues fournitures ainsi que les liaisons louées. La consommation (27 M€ en AE et 28 M€ en CP) est supérieure à la prévision de dépenses (23 M€ en AE et en CP) en raison des coûts de migration du réseau Saphir vers le réseau interministériel de l'État (RIE).

IMMOBILIER

Loyers budgétaires

La dépense a été de 25,2 M€ en en AE et en en CP pour une prévision de 24,9 M€ en en AE et en en CP.

Loyers de droit commun

La dépense s'élève à 467,6 M€ en en AE et 471,4 M€ en en CP pour une prévision de 474,5 M€ en en AE et en en CP. Le taux d'inflation appliqué lors des travaux d'élaboration du PLF 2015 s'est révélé surévalué par rapport à l'inflation moyenne finalement constatée en 2015.

Gestion du parc immobilier

Cette dépense couvre l'entretien du casernement (réfections, entretien léger des locaux, mise en peinture, plomberie, etc.) ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager. La dépense s'élève à 49,7 M€ en en AE et 51,7 M€ en en CP pour une prévision de 35 M€ en en AE et en en CP. Le vieillissement du parc conduit à l'augmentation structurelle des dépenses d'entretien.

Énergie, fluides

Cette sous unité de budgétisation intègre pour l'essentiel les dépenses d'eau, d'électricité, de gaz, de fuel domestique et les charges d'occupation.

La dépense représente 80,3 M€ en AE et 81,7 M€ en CP pour un montant prévisionnel de 89,4 M€ en en AE et en en CP. Cet écart est principalement lié à une climatologie particulièrement clémente en 2015.

Opérations immobilières PPP – Titre 3 Fonctionnement

Par rapport à une prévision de 16,6 M€ en AE et en CP, 44,6 M€ en AE et 18,5 M€ en CP ont été consommés pour couvrir les loyers des opérations en AOT/LOA de Châteauroux, Laval, Caen, Sathonay, et Mulhouse.

L'écart constaté entre la prévision et la consommation (+28 M€ en en AE et + 1,9 M€ en en CP) s'explique par les éléments suivants :

- l'écart en en CP s'explique par la prise en compte des hausses économiques. En effet, chaque loyer composant les AOT est révisé chaque année en fonction d'une formule qui lui est propre et qui est différente d'un contrat PPP à l'autre.

- l'écart en en AE (+28 M€ en AE) résulte de l'engagement de 15 M€ en AE en avance de phase sur l'AOT de Sathonay et d'une modification de la comptabilisation des loyers AOT de titre 5 – GER (gros entretien renouvellement) qui a nécessité le recyclage de 15 M€ en AE.

En effet, en raison de l'application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. A cet effet, 15 M€ ont été soustraits de l'activité de titre 5 « Financement AOT » pour être recyclés sur l'activité de titre 3 « Frais de fonctionnement AOT ».

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPERATEURS

1,4 M€ en AE et en CP ont été dépensés en 2015, à destination notamment :

- du fonds interministériel de prévention de la délinquance (0,711 M€) ;
- de l'association de gestion des risques en assurance (0,489 M€) ;
- du centre national de relais des appels d'urgence des malentendants (0,157 M€).

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION

Carburant des hélicoptères

La dépense de carburacteur (3,5 M€ en en AE et 3,2 M€ en en CP) est en phase avec la prévision (3,6 M€ en en AE et en en CP) établie sur la base d'un volume de 18 900 heures de vol.

Maintien en condition opérationnelle (MCO) des hélicoptères

22,9 M€ en en AE et 19 M€ en en CP ont été consacrés au MCO des moyens aériens de la gendarmerie en 2014 pour une prévision de 22 M€ en en AE et 24,6 M€ en en CP. L'écart en en CP s'explique par le report du paiement de factures de MCO prévues fin 2015 à 2016.

CHARGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Charges financières diverses		0		-1 217

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	126 618 412	100 575 648	84 551 357	99 988 227
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 426 456		1 304 102
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>2 478 000</i>		<i>2 478 000</i>	

MOYENS MOBILES

En 2015, la consommation s'élève à 44,3 M€ en AE et 46,4 M€ en CP pour une prévision de 41,4 M€ en AE et 28 M€ en CP. L'écart entre la prévision et la dépense constatée s'explique notamment par l'accélération des commandes de véhicules en raison des impératifs liés au plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

ÉQUIPEMENTS

Achat de matériels lourds et matériels de police technique et scientifique

3,1 M€ en AE et 4,7 M€ en CP ont été consommés pour une prévision de 0,7 M€ en AE et 2,6 M€ en CP. Cette augmentation de dépense résulte des achats supplémentaires réalisés dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Acquisitions telecom et informatiques lourds

En 2015, la consommation s'élève à 12 M€ en AE et 9,1 M€ en CP pour une prévision de 2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP. Cette augmentation de dépense résulte du renforcement et de la modernisation des moyens SIC de la gendarmerie réalisés dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme.

IMMOBILIER

Opérations immobilières PPP – T5 investissement

-15,9 M€ en AE et 6,5 M€ en CP ont été consommés sur l'investissement des opérations en AOT de la gendarmerie pour une prévision de 0,7 M€ en AE et 9,1 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision et la consommation (-16,6 M€ en AE et -2,6 M€ en CP) s'explique par le recyclage de crédits du titre 5 vers le titre 3 en raison d'une modification de la comptabilisation des loyers AOT de titre 5 – GER (gros entretien renouvellement).

En effet, en raison de l'application de la norme 18 du recueil des normes comptables de l'État et de la norme AFNOR FDX 60000, les loyers GER des AOT ne sont plus immobilisables, et doivent désormais être comptabilisés en titre 3 et non en titre 5. A cet effet, 15 M€ ont été soustraits de l'activité de titre 5 « Financement AOT » pour être recyclés sur l'activité de titre 3 « Frais de fonctionnement AOT ».

Constructions domaniales

15 M€ en AE et 9,2 M€ en CP ont été consacrés au financement des opérations du plan de réhabilitation d'urgence du parc immobilier de la gendarmerie. La dépense prévue au PAP 2015 était de 0 M€ en AE et 14,6 M€ en CP.

La surconsommation constatée s'explique par des raisons d'imputation comptable liées à la technicité des opérations de maintenance immobilière. Ainsi, il existe différentes formes de maintenance dites « de réparation » ou « de reconstruction » qui imposent, dans le cahier des charges, de remplacer certaines pièces vitales par des pièces d'origine ou des pièces neuves équivalentes. À ce titre, les dépenses relatives à ces opérations de maintenance sont imputées sur l'activité budgétaire « constructions domaniales ».

En l'espèce, l'intégralité des crédits consommés sur l'activité « constructions domaniales » concernait la réalisation d'opérations de réhabilitation du plan d'urgence immobilier de la gendarmerie et étaient initialement positionnés en LFI sur l'activité maintenance lourde.

Maintenance lourde

Par rapport à une prévision de 79,3 M€ en AE et 24,4 M€ en CP, 59,9 M€ en AE et 30,3 M€ en CP ont été consacrés à la maintenance lourde immobilière pour la réhabilitation et la restructuration des casernes de gendarmerie

Une partie des crédits qui étaient initialement positionnés en LFI sur l'activité maintenance lourde a été consommée sur l'activité « constructions domaniales » pour des raisons d'imputation comptable liées à la technicité des opérations de maintenance immobilière (voir *supra* – activité construction domaniales)

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION

La consommation de crédits constatée sur cette unité de budgétisation (1,6 M€ en AE et 2,9 M€ en CP) résulte des achats réalisés dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme. Ces acquisitions n'étaient pas prévues au PLF 2015.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		-9 556		-9 556
Transferts aux collectivités territoriales	6 000 000	7 525 627	9 183 977	7 822 403
Transferts aux autres collectivités		986 242		986 242

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

Cette aide en capital représente 20 % du montant des coûts plafonds pour les opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités territoriales. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL.

Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL. Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par gendarme d'active et un EUL par fraction de 3 gendarmes adjoints volontaires. Revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC), ce coût-plafond est fixé au 21 décembre 2014 à 187 793 € pour le cas général et à 205 056 € pour l'Île-de-France, les îles métropolitaines et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

L'autorisation d'engagement correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux. L'autorisation revêt un caractère définitif.

Les crédits de paiement correspondent au paiement des engagements antérieurs à 2014. Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions : les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison. La seconde est un paiement global à la livraison.

Les dépenses de titre 6 consacrées à l'immobilier s'élèvent à 7,5 M€ en AE et 7,8 M€ en CP pour une prévision de consommation de 6 M€ en AE et 8,7 M€ en CP. L'écart avec les prévisions de la LFI 2015 résulte de la subvention versée au titre de la construction de la caserne du peloton spécialisé de protection de la Gendarmerie de Chooz. Ce versement est remboursé dans le cadre du partenariat conclu avec EDF.

ACTION N° 05

Exercice des missions militaires

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	156 640 411	0	156 640 411	133 328 721	0	133 328 721
Crédits de paiement	156 640 411	0	156 640 411	133 328 721	0	133 328 721

L'action 05 regroupe l'ensemble des missions de nature militaire, accomplies par la gendarmerie en tant que force armée, sur le territoire national comme à l'étranger, notamment sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle recouvre une grande variété de services qui relève de la mission défense et sécurité nationale : protection des intérêts français à l'étranger, missions de prévôté, sécurité de certains points d'importance vitale utilisés par les forces armées, protection permanente des institutions assurant la continuité de l'État, participation à des opérations de gestion de crise sous commandement militaire.

PROGRAMME 207

SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES

MINISTRE CONCERNÉ : BERNARD CAZENEUVE, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	136
Objectifs et indicateurs de performance	138
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	142
Justification au premier euro	147

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel BARBE

Délégué à la sécurité et à la circulation routières

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Les premières estimations pour 2015 de l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) de l'accidentalité routière (fichier BAAC des accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre) font état de 3 464 personnes tuées et 26 143 blessés hospitalisés plus de 24 heures en France métropolitaine. Par rapport à 2014, la hausse du nombre de personnes tuées sur les routes serait de 2,4 %, ce qui constituerait une seconde année de hausse de la mortalité enregistrée depuis 2001. Cependant le nombre de blessés hospitalisés diminue de 1,8 %. Les résultats définitifs seront connus en mai 2016, et déclinés selon les usagers.

L'objectif de passer sous le seuil des 2 000 personnes tuées sur les routes par an à l'horizon 2020 est maintenu. Il convient toutefois de noter que la réduction de la mortalité entre 2010 et 2015 est de -13 %, légèrement inférieure à celle enregistrée entre 2006 et 2010 (15 %).

Dans la continuité des années précédentes, les axes d'action de sensibilisation du grand public 2015, fixés sur la base de l'analyse de l'accidentalité routière, ont été les suivants : les blessés de la route, les jeunes et l'alcool sur la route, la lutte contre les excès de vitesse, l'alcoolémie et les stupéfiants sur la route, la sécurité des deux-roues motorisés, les distracteurs (téléphones, smartphones) au volant.

Afin de poursuivre les efforts pour réduire l'accidentalité routière, le Gouvernement a annoncé début 2015 26 mesures s'articulant autour de 4 axes :

- sensibiliser, prévenir, former ;
- protéger les plus vulnérables ;
- lutter contre les infractions graves ;
- améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures.

La plupart de ces mesures sont entrées en application au 31 décembre 2015. À titre d'exemple, la limite d'alcool autorisée pour tous les titulaires d'un permis probatoire ou les conducteurs en apprentissage a été réduite de 0,5 g/l à 0,2 g/l d'alcool dans le sang, le 1^{er} juillet 2015 (mesure n° 6).

Le 2 octobre 2015, le comité interministériel de la sécurité routière s'est réuni pour adopter un plan structurant d'actions composé de 22 mesures principales et de 33 mesures complémentaires et organisé selon 4 axes majeurs :

- intensifier la lutte contre les comportements dangereux ;
- protéger les plus vulnérables ;
- faire entrer la sécurité routière dans l'ère du numérique ;
- tous égaux devant la loi.

Concernant les jeunes et l'éducation routière, la réforme du permis de conduire annoncée par le ministre de l'intérieur en juin 2014 comprend un ensemble de mesures simples bénéficiant aux 800 000 nouveaux candidats qui se présentent à l'examen du permis B chaque année avec comme objectif principal, la réduction de moitié d'ici deux ans du délai de passage du permis en cas d'échec à la première présentation, soit 45 jours. Sans remettre en cause la qualité de l'apprentissage à la conduite, cette réduction du délai doit permettre d'abaisser le prix du permis.

Pour atteindre cet objectif, l'activité des inspecteurs du permis de conduire est recentrée sur le cœur de leur mission de service public, à savoir les examens pratiques du permis B. Les premières mesures prises en 2014 (création d'une 13^e unité B par jour, surveillance de l'épreuve théorique générale (ETG) du permis de conduire confié à des réservistes de la police et de la gendarmerie nationales et à d'autres agents publics, refonte de la méthode nationale d'attribution des places d'examen aux écoles de conduite) ont commencé à porter leur fruit. En 2015, la baisse du délai de passage amorcée en 2014, de 2 jours (96 jours en 2014 contre 98 jours en 2013), s'est accentuée. Le délai de passage est porté à 78 jours et s'est donc réduit de 18 jours par rapport à l'année dernière alors même que le nombre d'examens augmente sur cette période (+1,2 %). Le transfert de l'organisation de l'ETG à des organismes agréés à la fin du premier semestre 2016 confortera cette tendance.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes
INDICATEUR 1.1	Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)
OBJECTIF 2	Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie
INDICATEUR 2.1	Délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'utilisateur) (nouvel indicateur)
INDICATEUR 2.2	Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière
INDICATEUR 2.3	Taux de conducteurs novices parmi les conducteurs impliqués dans un accident corporel

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR 1.1

Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nombre	3 268	3 384	3 000	3 000	3 464	2 400
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nombre	159	173	140	140	155	116

Commentaires techniques

Source des données : observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

Mode de calcul

Tout accident corporel de la circulation routière doit faire l'objet d'un bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation (BAAC), renseigné par le service de police ou de gendarmerie compétent géographiquement. Les BAAC centralisés par les services de la police et de la gendarmerie nationales sont ensuite envoyés à l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) pour de nouveaux contrôles s'ajoutant à ceux déjà intégrés aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année n'est arrêtée qu'en mai de l'année n+1.

Les consolidations sont effectuées par l'ONISR, parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures qui entraînent des modifications de données entre RAP et PAP.

A ce stade de l'exercice, les données fournies pour 2015 ne sont donc que provisoires.

Leur valeur définitive ne sera connue qu'en mai 2016 après leur publication par l'ONISR et sera intégrée dans le projet annuel de performance pour 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les premières estimations pour 2015 de l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) de l'accidentalité routière (fichier BAAC des accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre) font état de 3 464 personnes tuées et 26 143 blessés hospitalisés plus de 24 heures en France métropolitaine. Par rapport à 2014, la hausse du nombre de personnes tuées sur les routes serait de 2,4 %. Cependant le nombre de blessés hospitalisés diminue de 1,8 %.

Les estimations de la mortalité 2015 par catégorie d'usagers indiquent une baisse franche pour l'ensemble des usagers vulnérables : -1 % pour la mortalité motocycliste, -5 % pour la mortalité cycliste, -7 % pour la mortalité piétonne et -10 % pour la mortalité cyclomotoriste. Cependant, la mortalité cycliste resterait plus élevée qu'en 2013 (+3 %) et qu'en 2010 (+3 %) ; la mortalité piétonne serait équivalente à celle de 2013 mais en légère baisse (-5 %) par rapport à 2010. La mortalité motocycliste, quant à elle, serait légèrement inférieure à celle de 2013 (-2 %) ainsi que de façon plus sensible la mortalité cyclomotoriste (-6 %).

La mortalité des usagers poids lourds serait relativement stable par rapport à 2014 (+2 tués).

En revanche, la mortalité automobiliste afficherait une hausse de +8 % par rapport à 2014 et +12 % par rapport à 2013. Elle resterait néanmoins 15 % en-dessous de celle de 2010, soit la meilleure progression réalisée par une catégorie d'usagers en-dehors des cyclomotoristes (-40 %).

Le nombre d'usagers d'autocars tués, qui s'élève à moins d'une dizaine par an habituellement, intégrera cette année les 41 passagers tués au mois d'octobre lors d'un accident avec un poids lourd en Gironde.

Les résultats définitifs seront connus en mai 2016 et déclinés par type d'usagers de la route.

OBJECTIF N° 2

Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR 2.1

Délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'usager) (nouvel indicateur)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	98	96	60	80	78	45

Commentaires techniques

Source ces données : ministère de l'intérieur – délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR).

Mode de calcul : les données sont extraites du système d'information « Euclide - Aurige ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire et la sécurité routière d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

INDICATEUR 2.2

Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€ / permis	64,5	60,8	53,7	54,3	60,6	50,0

Commentaires techniques

Source des données : ministère de l'intérieur – délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR).

Mode de calcul : cet indicateur permet de suivre l'évolution annuelle du coût unitaire d'obtention du permis de conduire calculé sur la base des déterminants suivants :

- le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induite par ces activités ;
- e dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-dessous précise les valeurs ayant permis le calcul de l'indicateur 2.2 « hors postes vacants ».

	Unité	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Prévision 2015	Réalisation 2015
Numérateur = coût total d'obtention du permis de conduire pour la délégation à la sécurité routière	€ (C) = (1)+(2)+(3)	60 199 566 €	60 085 662 €	62 446 000 €	60 604 165 €
Masse salariale correspondant aux activités d'examen hors CAS pension	(1)	33 928 878 €	34 329 964 €	34 771 000 €	35 023 029 €
Masse salariale correspondant aux activités d'examen – part CAS pension	(2)	15 785 960 €	16 309 308 €	16 835 000 €	15 181 136 €
Frais de fonctionnement	(3)	10 484 728 €	9 446 390 €	10 880 000 €	10 400 000 €
Dénominateur = nombre de permis délivrés	N= nombre de permis de conduire	933 937	988 088	1 150 000	1 000 096
Indicateur = Numérateur/Dénominateur	€/permis (U) = (C)/(N)	64,5 €	60,8 €	54,3 €	60,6 €

INDICATEUR 2.3**Taux de conducteurs novices parmi les conducteurs impliqués dans un accident corporel**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux des conducteurs ayant leur permis depuis moins d'un an parmi les conducteurs impliqués dans un accident corporel	%	9,7	9,6	<9,5	<9,5	<9,5	<9
Taux des conducteurs ayant leur permis depuis moins de deux ans parmi les conducteurs impliqués dans un accident corporel	%	17,5	17,2	<17,1	<17,1	<17,1	<16,2
Taux des conducteurs ayant leur permis depuis moins de trois ans parmi les conducteurs impliqués dans un accident corporel	%	23,9	23,9	<23,6	<23,6	<23,6	<22,3

Commentaires techniques

Source des données : observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

Mode de calcul :

Le calcul est effectué pour l'ensemble des conducteurs de véhicules de tourisme impliqués dans un accident corporel, en considérant l'ancienneté de leur permis au moment de l'accident, ceci pour la France entière (DOM inclus). Les conducteurs sans permis et les conducteurs dont la date d'obtention du permis n'est pas renseignée ne sont pas pris en compte.

Le suivi de cet indicateur est réalisé pour un an, deux ans et trois ans d'ancienneté du permis en vue d'un meilleur suivi de l'accidentalité des conducteurs novices dont la diminution est une priorité en matière de sécurité routière.

A ce stade de l'exercice, les données fournies pour 2015 ne sont que provisoires.

Leur valeur définitive ne sera connue qu'en mai 2016 après leur publication par l'ONISR et sera intégrée dans le projet annuel de performance pour 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2-1 : délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B.**

Après une forte augmentation des délais de passage à l'examen de conduite entre 2012 et 2013, liée notamment à la mise en œuvre de la directive européenne 2006/126/CE, la valeur de cet indicateur a baissé en 2015 passant ainsi à 78 jours contre 96 en 2014. Cette réduction des délais, constituant un des objectifs majeurs de la réforme du permis de conduire annoncée par le ministre de l'intérieur le 13 juin 2014, s'explique notamment par la mise en place depuis l'été 2014 d'une augmentation de 12 à 13 passages d'examens B par jour pour un inspecteur.

Indicateur 2-2 : coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière.

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration est resté relativement stable entre 2014 et 2015, en passant de 60,8 € à 60,6 € (-0,2 €). La prévision 2015 actualisée en prévoyait déjà une baisse par rapport à 2014.

Le montant des dépenses prises en compte est en augmentation (+0,83 % entre 2014 et 2015) et inférieur à la prévision actualisée. Cette augmentation est liée à l'organisation d'un recrutement exceptionnel d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'augmentation du nombre de permis délivrés en 2015 (1 000 096 en 2015 contre 988 088 en 2014) permet d'obtenir une amélioration du résultat de cet indicateur grâce à une légère baisse.

Il convient de rappeler que la hausse du nombre de permis délivrés en 2014 par rapport à 2013 était liée à la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire annoncée par le ministre de l'intérieur en juin 2014 visant, notamment, à recentrer l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur le passage des examens pratiques B pour augmenter le nombre de places d'examen et, par voie de conséquence, le nombre de permis délivrés.

Indicateur 2-3 : taux de conducteurs novices parmi les conducteurs impliqués dans un accident corporel.

Les conducteurs novices sont généralement considérés comme les personnes les plus à risque en matière d'accidentalité routière du fait de leur manque d'expérience de la conduite et d'une plus grande propension à la prise de risque.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2015</i> <i>Consommation 2015</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 944 000 1 811 656	21 923	1 360 000 976 141	3 304 000 2 809 720	3 304 000
02 – Démarches interministérielles et communication	12 370 000 16 209 280	19 800	4 210 446 3 839 435	16 580 446 20 068 515	16 680 446
03 – Éducation routière	13 222 000 12 680 992	3 300 000 1 564 599	5 057 000 3 905 229	21 579 000 18 150 820	21 579 000
Total des AE prévues en LFI	27 536 000	3 300 000	10 627 446	41 463 446	41 563 446
Ouvertures par voie de FDC et ADP		+37 940		+37 940	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		+1 135 548		+1 135 548	
Total des AE ouvertes		42 636 934		42 636 934	
Total des AE consommées	30 701 928	1 606 322	8 720 805	41 029 055	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2015</i> <i>Consommation 2015</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 944 000 1 640 963	0	1 360 000 970 757	3 304 000 2 611 720	3 304 000
02 – Démarches interministérielles et communication	12 370 000 15 214 016	19 800	4 210 446 3 811 043	16 580 446 19 044 859	16 680 446
03 – Éducation routière	13 222 000 12 632 301	3 300 000 1 407 393	5 057 000 3 909 629	21 579 000 17 949 323	21 579 000
Total des CP prévus en LFI	27 536 000	3 300 000	10 627 446	41 463 446	41 563 446
Ouvertures par voie de FDC et ADP		+37 940		+37 940	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-632 633		-632 633	
Total des CP ouverts		40 868 753		40 868 753	
Total des CP consommés	29 487 280	1 427 193	8 691 429	39 605 902	

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 903 713		1 210 000	4 113 713	4 113 713
	2 049 606	9 913	635 103		2 694 622
02 – Démarches interministérielles et communication	15 232 000		4 668 000	19 900 000	19 900 000
	16 925 128	63 806	4 016 744		21 005 678
03 – Éducation routière	13 115 000	3 800 000	6 777 500	23 692 500	23 692 500
	12 587 304	1 758 354	3 997 187		18 342 845
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	31 250 713	3 800 000	12 655 500	47 706 213	47 706 213
Total des AE consommées	31 562 038	1 832 073	8 649 034		42 043 145

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 903 713		1 210 000	4 113 713	4 113 713
	1 869 387	9 913	974 211		2 853 511
02 – Démarches interministérielles et communication	15 232 000		4 668 000	19 900 000	19 900 000
	17 801 071	63 806	3 991 111		21 855 988
03 – Éducation routière	13 115 000	3 800 000	6 777 500	23 692 500	23 692 500
	12 059 947	2 342 755	4 005 287		18 407 989
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	31 250 713	3 800 000	12 655 500	47 706 213	47 706 213
Total des CP consommés	31 730 405	2 416 474	8 970 609		43 117 488

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2014 (*)	Ouvertes en LFI pour 2015	Consommées en 2015 (*)	Consommés en 2014 (*)	Ouverts en LFI pour 2015	Consommés en 2015 (*)
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	31 562 038	27 536 000	30 701 928	31 730 405	27 536 000	29 487 280
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 339 729	27 536 000	30 447 083	31 510 269	27 536 000	29 225 105
Subventions pour charges de service public	222 309		254 845	220 136		262 175
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 832 073	3 300 000	1 606 322	2 416 474	3 300 000	1 427 193
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 659 543	2 600 000	1 451 864	2 158 590	2 600 000	1 272 735
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	172 530	700 000	154 458	257 884	700 000	154 458
Titre 6 – Dépenses d'intervention	8 649 034	10 627 446	8 720 805	8 970 609	10 627 446	8 691 429
Transferts aux ménages	3 959 774	5 050 000	3 897 279	3 959 774	5 050 000	3 897 279
Transferts aux entreprises	523 692	500 000	521 430	517 921	500 000	582 559
Transferts aux collectivités territoriales	586 580	500 000	489 112	573 833	500 000	494 570
Transferts aux autres collectivités	3 578 988	4 577 446	3 812 984	3 919 081	4 577 446	3 717 021
Total hors FDC et ADP		41 463 446			41 463 446	
Ouvertures et annulations (*)		+1 173 488			-594 693	
Total (*)	42 043 145	42 636 934	41 029 055	43 117 488	40 868 753	39 605 902

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2014	Prévues en LFI pour 2015	Ouvertes en 2015	Ouverts en 2014	Prévus en LFI pour 2015	Ouverts en 2015
Dépenses de personnel			0			0
Autres natures de dépenses	351 240	100 000	37 940	351 240	100 000	37 940
Total	351 240	100 000	37 940	351 240	100 000	37 940

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2015						6 724		6 724

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/11/2015						316 516		1 316 516
Total						316 516		1 316 516

■ ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS OUVERTS PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		297 128		297 128	0	0	0	0

■ ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		0		393 479	0	0	0	0
27/03/2015		1 161 660			0	0	0	0
Total		1 161 660		393 479	0	0	0	0

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2015	0	1 098	0	1 098				
03/2015	0	314	0	314				
04/2015	0	21 067	0	21 067				
05/2015	0	3 069	0	3 069				
06/2015	0	1 037	0	1 037				
07/2015	0	3 025	0	3 025				
08/2015	0	1 402	0	1 402				
09/2015	0	473	0	473				
10/2015	0	3 742	0	3 742				
11/2015	0	764	0	764				
12/2015	0	1 949	0	1 949				
Total	0	37 940	0	37 940				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	0	1 496 728	0	728 547	0	323 240	0	1 323 240

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		3 304 000 2 809 720	3 304 000 2 809 720		3 304 000 2 611 720	3 304 000 2 611 720
02 – Démarches interministérielles et communication		16 580 446 20 068 515	16 680 446 20 068 515		16 580 446 19 044 859	16 680 446 19 044 859
03 – Éducation routière		21 579 000 18 150 820	21 579 000 18 150 820		21 579 000 17 949 323	21 579 000 17 949 323
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>		41 463 446	41 563 446		41 463 446	41 563 446
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	0	+1 173 488	+1 173 488	0	-594 693	-594 693
Total des crédits ouverts	0	42 636 934	42 636 934	0	40 868 753	40 868 753
Total des crédits consommés		41 029 055	41 029 055		39 605 902	39 605 902
Crédits ouverts - crédits consommés	0	+1 607 879	+1 607 879	0	+1 262 851	+1 262 851

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF		44 844 000	44 844 000		44 844 000	44 844 000
Amendements		-3 380 554	-3 380 554		-3 380 554	-3 380 554
LFI		41 463 446	41 463 446		41 463 446	41 463 446

Crédits hors titre 2 :

La dotation prévue en crédits hors titre 2 dans le projet annuel de performances (PAP) pour 2015 était de 44,84 M€ en AE et en CP.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances par le Parlement, cette dotation a été réduite de 3,38 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, un montant de 7 000 € en AE et en CP a été alloué au programme au titre de la réserve parlementaire pour la contribution de diverses associations aux actions de sécurité routière.

Le montant des crédits hors titre 2 voté en loi de finances initiale a ainsi atteint la somme de 41,46 M€ en AE et en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de la gestion 2015, sont intervenus les mouvements réglementaires suivants :

– arrêtés du 27 mars 2015 : le programme 207 a été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2014 à hauteur de 1,16 M€ en AE (AE affectées non engagées) et de 0,39 M€ de CP. Ont également été reportés 0,3 M€ de fonds de concours en AE et CP ;

– décret n° 2015-1561 du 30 novembre 2015 portant virement de crédits de -6 724 € ;

– décret n° 2015-1545 du 27 novembre 2015 portant annulation de crédits à hauteur de 0,32 M€ en AE et 1,32 M€ en CP.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des fonds de concours rattachés en 2015 s'est élevé à 0,04 M€ en AE et CP.
Ainsi, le montant des crédits ouverts en 2015 s'est élevé à 42,64 M€ en AE et 40,87 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant des fonds de concours rattachés au programme 207 au cours de la gestion 2015 s'est élevé à 0,04 M€ en AE et en CP. Ces fonds de concours correspondent à la contribution de collectivités locales au financement d'actions locales menées en partenariat avec la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	3 316 516	3 316 516	0	3 316 516	3 316 516
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (DA et LFR de fin d'année)	0	3 316 516	3 316 516	0	3 316 516	3 316 516

Les crédits de la réserve de précaution initiale se sont élevés à 3,32 M€ en AE et CP, ventilés de manière homogène entre tous les postes de dépenses du programme.

En fin de gestion 2015, le programme 207 a obtenu le dégel de 3 M€ en AE et 2 M€ en CP sur les crédits gelés au titre de la réserve de précaution. Les crédits non dégelés (0,32 M€ en AE et 1,32 M€ en CP) ont été annulés par le décret d'avance n° 2015-1545 du 27 novembre 2015.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2015 (*) (E1) 42 636 934	CP ouverts en 2015 (*) (P1) 40 868 753
AE engagées en 2015 (E2) 41 029 055	Total des CP consommés en 2015 (P2) 39 605 902
AE affectées non engagées au 31/12/2015 (E3) 945 221	dont CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 6 973 504
AE non affectées non engagées au 31/12/2015 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 662 658	dont CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 32 632 398

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2014 brut (R1) 6 973 504				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014 (R2) -10 091				
Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/ 2014 net (R3) = (R1) + (R2) 6 963 413	–	CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 6 973 504	=	Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R4) = (R3) – (P3) -10 091
AE engagées en 2015 (E2) 41 029 055	–	CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 32 632 398	=	Engagements 2015 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R5) = (E2) – (P4) 8 396 657
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/ 2015 (R6) = (R4) + (R5) 8 386 566
				Estimation des CP 2016 sur engagements non couverts au 31/12/2015 (P5) 8 386 566
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2016 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2015 (P6) = (R6) – (P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2015 + reports 2014 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les engagements non couverts par des paiements fin 2015 sont estimés à 8,39 M€. Ils étaient de 6,97 M€ fin 2014.

Ces restes à payer se ventilent ainsi :

- 1,33 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 4,74 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 0,32 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux en faveur de la sécurité routière ;
- 0,38 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 0,61 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 1,01 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés en 2016.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**Observation, prospective, réglementation et soutien au programme**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		3 304 000	3 304 000		2 809 720	2 809 720
Crédits de paiement		3 304 000	3 304 000		2 611 720	2 611 720

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2015, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2015.

Après correction, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 2 565 350 € en AE et de 2 306 104 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 944 000	1 811 656	1 944 000	1 640 963

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant en réalité de l'action 01 est de 1 567 285 € en AE et 1 386 752 € en CP.

1. Observatoires et études : 407 170 € en AE et 321 033 € en CP

L'écart entre la prévision initiale et la consommation s'explique pour les raisons suivantes :

- l'importance des restes à payer au titre des études a entravé la capacité d'engagement des services ;
- certaines études initialement programmées pour 2015 n'ont pas pu être engagées avant la clôture de l'exercice ;
- la réorganisation du pilotage des études, avec la création du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) regroupant un certain nombre de services déconcentrés du ministère de l'écologie, a entraîné des reports de programmation en gestion.

- Fonctionnement des observatoires locaux de l'accidentologie routière : 201 201 € en AE et 225 902 € en CP

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement des observatoires locaux.

- Fonctionnement de l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) : 15 764 € en AE et 11 128 € en CP

L'ONISR est chargé d'assurer la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion des données statistiques nationales et internationales. Il assure par ailleurs le suivi des études sur l'insécurité routière, l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées.

- Études et recherches menées par le réseau scientifique et technique (RST) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour le compte de la DSCR : 190 205 € en AE et 84 003 € en CP

Ces études sont menées en particulier par le CEREMA et l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

2. Soutien au programme : 1 160 115 € en AE et 1 065 719 € en CP- Fonctionnement courant du programme : 911 900 € en AE et 802 867 € en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSCR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- une partie des cotisations de la DSCR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSCR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 248 215 € en AE et 262 852 € en CP

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSCR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics qu'associatifs, à hauteur de 130 215 € en AE et 144 852 en CP ;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour 118 000 € en AE et en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		21 923		0

Des dépenses d'investissement ont été imputées sur le poste « études de recherche du réseau scientifique et technique » au titre de l'acquisition de logiciels informatiques pour la mise en œuvre du projet TENet (transports exceptionnels).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	500 000	499 477	500 000	560 606
Transferts aux autres collectivités	860 000	476 664	860 000	410 151

Après correction, le montant des dépenses d'intervention relevant de l'action 01 est de 976 142 € en AE et 919 352 € en CP.

1. Études de recherche de l'administration centrale : 920 302 € en AE et 863 512 € en CP

- 499 478 € en AE et 560 606 € en CP dans le cadre de conventions passées entre la DSCR et l'Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle (UTAC) pour des études, des expertises et des expérimentations liées aux véhicules, notamment leur sécurité ;
- 420 824 € en AE et 302 906 € en CP correspondant, d'une part, à des paiements dus au titre d'études engagées antérieurement à 2015 et, d'autre part, au lancement de trois nouvelles études (d'un montant de 120 956 € en AE et 32 096 € en CP), relatives aux usages professionnels du téléphone au volant, à la conduite des seniors et à l'accès au code de la route en situation de surdit .

2. Soutien au programme : 55 840 € en AE et en CP

Une partie des cotisations de la DSCR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière a été exécutée sur du titre 6.

ACTION N° 02**Démarches interministérielles et communication**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		16 680 446	16 680 446		20 068 515	20 068 515
Crédits de paiement		16 680 446	16 680 446		19 044 859	19 044 859

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2015 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2015.

Après correction, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 02 est de 20 168 080 € en AE et de 19 121 295 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 370 000	15 954 435	12 370 000	14 951 841
Subventions pour charges de service public		254 845		262 175

Après corrections, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant en 2015, de l'action 02 a été estimé à 16 032 710 € en AE et à 15 021 576 € en CP. Ces dépenses relèvent toutes de la catégorie 31, l'exécution d'une partie d'entre elles sous forme de subvention pour charges de service public étant erronée.

1. Communication nationale : 11 830 980 € en AE et 10 914 654 € en CP

L'écart entre la prévision initiale et l'exécution provient du fait que des marges ont pu être dégagées sur certains postes de dépenses, en particulier celui dédié au financement du dispositif du « permis de conduire à 1 € par jour ».

- Communication nationale : actions « Médias » : 10 939 823 € en AE et 9 988 332 € en CP

Les actions de communication ont consisté en la mise en œuvre de campagnes de prévention dont le budget permet d'élaborer la stratégie et les supports de communication ainsi que d'acheter des espaces de diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage). Est également financée une prestation de contrôle des coûts.

Les principaux thèmes de campagne pour l'année 2015 ont été les suivants :

- les blessés de la route ;
- l'alcool et la conduite ;
- les jeunes et l'alcool ;
- les deux-roues motorisés ;
- le risque « distracteurs » (téléphone au volant).

- Communication nationale : actions « Hors-médias » : 655 284 € en AE et 751 615 € en CP

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux.

Les principales manifestations auxquelles la DSCR a participé ont été les suivantes :

- le festival Solidays ;
- le Mondial de la moto 2015 ;
- la tournée des plages avec les radios NRJ et Fun (budget médias).

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Communication nationale : évaluation et support : 235 873 € en AE et 174 707 € en CP

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale de la politique de sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;
- hébergement du site internet de la sécurité routière.

2. Actions locales et partenariats : 4 201 730 € en AE et 4 106 922 € en CP

L'écart entre la prévision initiale et l'exécution s'explique du fait que certains projets ont été annulés pour permettre le redéploiement des crédits nécessaires au financement des dépenses inéluctables relevant de l'action 03 (fonctionnement des cellules d'éducation routière principalement). Enfin, les critères qui guident l'octroi de subventions aux associations ont été rationalisés au niveau national.

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 4 078 242 € en AE et 3 983 434 € en CP

Les services déconcentrés, sous l'autorité du préfet de département, mettent en œuvre des projets locaux déclinant la stratégie nationale dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR). Ces actions sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense (tous titres confondus) est de 6,85 M€ en AE et de 6,77 M€ en CP.

- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale : 123 488 € en AE et en CP

Des services déconcentrés sont chargés par la DSCR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale. C'est ainsi que les préfetures de la Charente-Maritime et du Cher ont consommé 59 488 € en AE et CP pour représenter la sécurité routière aux Francfolies de la Rochelle et au Printemps de Bourges.

Par ailleurs, une enveloppe de 64 000 € en AE et en CP a été consacrée au financement d'un programme national de formation.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		19 800		19 800

Les dépenses d'investissement relevant de l'action 02 s'élèvent à 19 800 € en AE et CP. Elles correspondent à l'achat de matériel comme les simulateurs de conduite pour la mise en œuvre des plans départementaux d'actions de sécurité routière.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		21 953		21 953
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	486 162	500 000	492 220
Transferts aux autres collectivités	3 710 446	3 331 320	3 710 446	3 296 870
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>100 000</i>		<i>100 000</i>	

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2015, de l'action 02 est de 4 115 570 € en AE et à 4 079 919 € en CP.

1. Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 2 755 931 € en AE et 2 768 119 € en CP

Dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR), des subventions ont été attribuées pour un montant de 2,76 M€ en AE et de 2,77 M€ en CP.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

2. Partenariats nationaux : 487 479 € en AE et 439 640 € en CP

Au niveau national, des subventions sont versées à des associations dans le cadre des actions qu'elles mènent en faveur de la lutte contre l'insécurité routière. Dans ce cadre, la DSCR a apporté son soutien financier à la prévention routière pour son engagement en faveur du service civique.

A noter que des subventions au titre de la réserve parlementaire ont été versées pour un montant total de 7 000 €.

3. Participation au financement du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 872 160 € en AE et en CP

Cette participation est versée sous la forme d'une dotation à l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

ACTION N° 03

Éducation routière

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		21 579 000	21 579 000		18 150 820	18 150 820
Crédits de paiement		21 579 000	21 579 000		17 949 323	17 949 323

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte, hors titre 2, des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2015 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2015. Elles ne tiennent pas compte non plus du fait que 945 221 € d'AE ont été affectés (et donc consommés) sans être engagés sur des tranches fonctionnelles dédiées à la réalisation de travaux dans des centres d'éducation routière.

Après corrections, le montant des dépenses relevant de l'action 03 est de 19 408 300 € en AE et de 18 178 504 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 222 000	12 680 992	13 222 000	12 632 301

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant, en 2015, de l'action 03 s'élève à 12 952 854 € en AE et à 12 861 482 € en CP. Ont été financés :

1. Examen du permis de conduire : 9 262 790 € en AE et 9 160 987 € en CP

- Organisation des examens du permis de conduire (7 887 343 € en AE et 7 826 015 € en CP)

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « éducation routière » : frais de structure (fluides, entretien des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;

- frais de déplacement et de mission des inspecteurs ;
- les fournitures informatiques et la maintenance des matériels utilisés pour les séances de l'épreuve théorique générale (ETG), ainsi que les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- formations et documentation.

- Organisation des examens professionnels (546 181 € en AE et 545 364 € en CP)

Ces dépenses couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs (0,3 M€ en CP, soit près de 50 % de la dépense totale).

- Organisation des commissions médicales (187 284 € en AE et 180 249 € en CP)

Ces dépenses couvrent les frais de fonctionnement des visites des médecins organisées dans le cadre des commissions d'aptitude et des visites des personnes handicapées (hors crédits de vacances), le principal poste étant les frais de location de locaux (0,06 M€ en CP, soit 32 % de la dépense totale).

- Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire (641 982 € en AE et 609 359 € en CP)

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations avait été budgétisé en titre 5.

Cependant, des services déconcentrés ont financé à hauteur de 641 982 € en AE et 609 359 € en CP sur du fonctionnement des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examens font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

2. Formations : 2 575 826 € en AE et 3 025 197 € en CP

- Formation initiale des DPCSR et IPCSR (2 048 220 € en AE et 1 928 449 € en CP)

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) assurée dans le cadre de deux conventions signées avec l'Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

En 2015, 13 DPCSR et 73 IPCSR ont suivi cette formation initiale.

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 22 229 € et pour un IPCSR de 23 874 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules « éducation routière » des services déconcentrés d'affectation.

- Formation continue des personnels des services déconcentrés (527 606 € en AE et 1 096 748 € en CP)

L'INSERR a organisé des formations destinées aux IPCSR et DPCSR déjà en poste. Les principales formations dispensées en 2015 sont celles relatives aux permis poids-lourds, aux qualifications à faire passer les épreuves des permis poids-lourds (C, D et CE).

La formation au passage de l'ETG de 63 enseignants de l'éducation nationale dans le cadre de la réforme du permis de conduire a également été financée.

3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 1 114 238 € en AE et 675 298 € en CP

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services (ex : application informatique métier), ainsi que celles destinées à la mise en œuvre « matérielle » de la réforme du permis de conduire.

Ont été satisfaits les besoins suivants :

- les dépenses liées à l'acquisition de matériels pour le passage des examens du permis de conduire et à l'acquisition des carnets de certificat d'examen du permis de conduire ;
- l'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) ;
- les travaux de refonte des 1 000 questions pour l'ETG de l'examen du permis de conduire ;
- le suivi des applications informatiques métier (AURIGE-EUCLIDE et RAFAEL), leur adaptation aux nouvelles épreuves du permis de conduire et leur hébergement ;
- les frais d'acquisition de licences pour l'utilisation des logiciels.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 600 000	1 410 141	2 600 000	1 252 935
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	700 000	154 458	700 000	154 458

Après correction, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2015, de l'action 03 a été estimé à 2 550 217 € en AE et à 1 407 393 € en CP. Ont été financés :

- Organisation des examens du permis de conduire : 5 063 € en AE et 5 104 € en CP

Les dépenses d'investissement liées à l'organisation des examens, de 5 063 € en AE et 5 104 € en CP, concernent, principalement, des frais d'entretien et d'équipement des centres d'examen du permis de conduire (bâtiments, pistes pour les épreuves hors circulation des catégories moto et poids lourd).

- Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 2 390 696 € en AE et 1 247 831 € en CP

Est prise en compte l'intégralité des AE consommées, à savoir les AE engagées (1 445 475 €) mais aussi les AE ayant fait l'objet d'une affectation sur tranche fonctionnelle sans engagement (945 221 €).

Les dépenses relatives à la construction et à la rénovation des centres d'examen du permis de conduire font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

- Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 154 458 € en AE et 154 458 € en CP

Ces dépenses d'investissement ont été effectuées dans le cadre du suivi des applications informatiques AURIGE-EUCLIDE et RAFAEL.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	5 050 000	3 897 279	5 050 000	3 897 279
Transferts aux collectivités territoriales		2 950		2 350
Transferts aux autres collectivités	7 000	5 000	7 000	10 000

1. Organisation des examens du permis de conduire : 7 950 € en AE et 12 350 € en CP

Les dépenses d'intervention liées à l'organisation des examens s'élèvent à 7 950 € en AE et 12 350 € en CP,

2. Permis à un euro par jour : 3 897 279 € en AE et CP

Il était prévu en loi de finances initiale (LFI) 2015 de consacrer 5,05 M€ au dispositif « permis à un euro par jour » pour le paiement des intérêts aux organismes bancaires partenaires et le cautionnement de prêts par l'État.

À l'issue de l'exercice 2015, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif se sont élevées à 3,9 M€ en AE et CP.

L'écart entre la réalisation par rapport à la prévision initiale s'explique par la faiblesse des taux d'emprunt qui ont permis de dégager des marges lors du remboursement des établissements bancaires.

- Paiement des intérêts aux organismes bancaires partenaires du dispositif « permis à un euro par jour » (3 897 279 € en AE et CP)

Il était prévu en LFI 2015 de consacrer un budget de 4,95 M€ au paiement des intérêts dus aux organismes bancaires partenaires. L'exercice 2015 s'est achevé avec une exécution de ce poste inférieure aux prévisions de 1,06 M€.

La principale raison de cette sous-exécution est un taux d'intérêt de référence pour le calcul de la rémunération des organismes bancaires partenaires moins élevé que prévu.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le tableau ci-dessous présente le bilan du dispositif pour l'exercice 2015 par trimestre et tranche de prêt. Comme pour les exercices précédents, le dernier trimestre de l'exercice n-1, soit 2014, est rattaché à l'exercice de l'année n, soit 2015.

	Trim.4 / 2014	Trim.1 / 2015	Trim.2 / 2015	Trim.3 / 2015	Total
Taux appliqué	0,013 %	0,033 %	0,170 %	0,169 %	
Coût moyen par dossier	38,59 €	38,23 €	35,59 €	35,74 €	
Nombre de prêts	26 642	27 709	24 512	26 160	105 023
Coût lié au paiement des intérêts des prêts	1 028 200 €	1 059 289 €	872 35 €	934 863 €	3 894 686 €

De plus, en cours d'exercice a été régularisé un oubli de déclaration de prêts sur l'exercice antérieur pour un montant de 2 593 € en AE et CP

- Cautionnement des prêts de l'État

Depuis 2010, l'État peut se porter caution des prêts souscrits dans le cadre du « permis à un euro par jour » afin de faciliter l'accès au dispositif à un plus grand nombre, notamment aux jeunes exclus des crédits du système bancaire et inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi. Cette mesure est financée sur le programme 207 et gérée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) via le fonds de cohésion sociale.

Il était prévu en LFI 2015 de consacrer un budget de 0,1 M€ au cautionnement de prêts par l'État. La mise en place de ce cautionnement auprès des organismes partenaires et son utilisation par les usagers ont été inférieures aux prévisions. De ce fait, les crédits versés en 2009 à la CDC ont permis de couvrir intégralement les frais liés au cautionnement au cours de l'exercice.

COÛTS SYNTHÉTIQUES**Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire**

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2015, tous titres confondus, à 2 087 457 € d'AE engagées et 1 857 190 € de CP. Par ailleurs, 945 221 euros d'AE ont été affectées sans être engagées.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations n'avait été budgétisé qu'en titre 5. L'analyse de la gestion révèle que des services déconcentrés ont payé à hauteur de 609 359 € des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen en titre 3.

Les dépenses en titre 3 se répartissent ainsi :

	Crédits de paiement
Travaux sur bâtiments et terrains assimilés à de l'entretien	414 191 €
Frais d'acte, d'étude et autres services	63 120 €
Aménagement intérieur (mobillier, équipements...)	132 047 €
Total	609 359 €

Les dépenses en titre 5 se répartissent ainsi :

	Crédits de paiement
Bâtiments	1 023 342 €
Autres (pistes, aménagements extérieurs...)	224 489 €
Total	1 247 831 €

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-dessous.

	Engagements	Paiements
00- Laon	27 074 €	27 074 €
04 - Manosque	38 062 €	38 586 €
05 - Gap	39 132 €	29 217 €
13 - Marseille Vitrolles	311 029 €	32 910 €
25 - Arbouans-Besançon	17 069 €	6 156 €
31 - Colomiers	39 414 €	39 414 €
38 - La Tronche	23 433 €	23 433 €
40 - Mont de Marsan	828 206 €	582 829 €
42 - Chambon-Feugerolles	11 952 €	11 952 €
47 - Agen	50 000 €	50 000 €
53 - Beausoleil	74 282 €	86 413 €
54 - Mont-Saint-Martin	92 600 €	8 278 €
55 - Belleville-sur-Meuse	1 448 €	42 286 €
56 - Vannes	19 463 €	19 463 €
57 - Pouilly	2 482 €	10 020 €
60 - Beauvais-Tillé	310 504 €	350 768 €
69 - Saint-Priest	9 178 €	28 197 €
73 - Chambéry-les-Landiers	28 056 €	136 558 €
74 - Fillinges	17 648 €	168 297 €
83 - La Crau	6 856 €	6 856 €
86 - Saint Georges les Baillargeaux	40 675 €	40 675 €
92 - Gennevilliers	26 684 €	62 457 €
974 - Saint-Pierre	23 819 €	23 819 €
Autres centres	48 391 €	31 352 €
TOTAL	2 087 457 €	1 857 190 €

PROGRAMME 161

SÉCURITÉ CIVILE

MINISTRE CONCERNÉ : BERNARD CAZENEUVE, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	162
Objectifs et indicateurs de performance	165
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	172
Justification au premier euro	179

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent PREVOST

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'intérieur consacrées à la protection des populations et à la gestion des crises. Il a ainsi repris, depuis le PLF 2014, les attributions des précédents programmes 161 « Intervention des services opérationnels » et 128 « Coordination des moyens de secours » qui composaient la mission « Sécurité civile ».

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) concourt à la politique interministérielle de sécurité civile, conformément à la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile aux termes de laquelle « l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens ».

Pour cela, la DGSCGC s'appuie sur la direction des sapeurs-pompiers et la sous-direction de la planification et de la gestion des crises, afin de définir la coordination des actions interservices ou interministérielles et la définition de la doctrine nationale en matière de sécurité civile. La sous-direction des moyens nationaux organise, prépare et met en œuvre les moyens d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Cette sous-direction regroupe, depuis 2014, l'ensemble des fonctions support et de gestion du siège de la direction générale.

Les moyens nationaux de la sécurité civile rassemblent les moyens d'intervention opérationnels que l'État met en œuvre dans sa mission de protection des populations, quotidiennement (secours à personnes, opérations de déminage) ou en cas de catastrophes majeures, naturelles ou technologiques (feux de forêts, tempêtes, séismes, risques NRBC-E). Ces moyens comprennent la flotte aérienne de lutte contre les feux de forêts, les hélicoptères, les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) et les unités de déminage.

L'année 2015 aura été marquée par un nombre particulièrement important d'événements qui ont mobilisé les services et moyens opérationnels de la DGSCGC. Les attentats de Paris de janvier et novembre en sont les événements majeurs.

Les moyens nationaux de la sécurité civile ont été mobilisés, principalement le service du déminage, dont l'activité a été très soutenue, notamment à la suite des attentats du 13 novembre 2015. La posture opérationnelle du service a été renforcée, des permanences ou astreintes H 24, en particulier dans les grandes agglomérations, ont été mises en place. Deux hélicoptères ont effectué des missions de recherche, de surveillance et de mise en place d'équipes spécialisées ou médicales.

L'année 2015 a également été marquée par l'engagement des formations militaires de sécurité civile (FORMISC) sur deux théâtres extérieurs. Sous l'égide du ministère des affaires étrangères, les FORMISC ont contribué à la lutte contre le virus EBOLA en Guinée. Dans le cadre d'un programme européen, elles ont mis au point la doctrine, l'équipement et la formation initiale de détachements de prévention et de réaction guinéens implantés dans chaque province.

Les FORMISC sont également intervenues au Népal, suite au séisme qui a violemment touché ce pays. Un détachement d'appui à l'ambassade a permis de faciliter le regroupement et l'évacuation de nos concitoyens. Dans le même temps, un module de production d'eau potable a été déployé pour approvisionner certains quartiers de la capitale jusqu'au rétablissement des réseaux d'infrastructure.

L'organisation du dispositif de sécurité de la COP 21 a également mobilisé les moyens nationaux, hélicoptères (jusqu'à quatre hélicoptères en mesure d'intervenir sur toute la durée de la conférence) et service du déminage.

Le crash de l'Airbus de la German Wings, qui a mobilisé deux hélicoptères en mars pour des missions de recherche de rescapés, de reconnaissance sur site, et de transport d'équipes spécialisées, et les inondations dans le département des Alpes Maritimes début octobre (70 personnes secourues par hélicoptère), ont également contribué à générer une activité soutenue des moyens aériens hélicoptères (16 038 personnes secourues par hélicoptères, soit +2 % par rapport à 2014).

La saison « feux de forêt » 2015 a été marquée par une activité particulièrement importante au mois de juillet en raison de températures élevées et d'une pluviométrie déficitaire, en partie compensée par une arrière-saison en dessous de la moyenne quinquennale. 10 600 hectares ont été touchés par le feu, ce qui est conforme à la moyenne des dix dernières années.

Sur la zone méditerranéenne, les surfaces brûlées recensées dans la base Prométhée se sont établies à 3 100 hectares en 2015 et sont sensiblement inférieures à la moyenne des dix dernières années (6 500 hectares). En revanche, les surfaces touchées hors régions méditerranéennes (7 500 hectares) sont supérieures à la moyenne des années précédentes (4 000 hectares). Les feux ont notamment concerné le massif landais (1 700 hectares), la chaîne pyrénéenne (2 500 hectares), ainsi que des départements tels que l'Ain, la Côte d'Or, la Loire, le Rhône et la Sarthe qui ont subi cet été des feux de plus de 100 hectares.

Ce contexte a nécessité une forte mobilisation du dispositif de lutte, en application de la stratégie d'attaque des feux naissants.

Dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, un détachement composé de deux avions Canadair CL415 et d'un avion Beechcraft 200 est intervenu en Grèce du 18 au 21 juillet 2015.

Avec 7 106 heures de vol (+18,5 % par rapport à 2014), l'activité des avions de la sécurité civile s'établit à un niveau supérieur à la moyenne décennale.

Sur le plan international, 2015 a vu l'inscription dans la réserve volontaire européenne de plusieurs modules terrestres (lutte contre les feux de forêts, lutte contre les inondations, lutte contre les catastrophes technologiques, modules de sauvetage déblaiement).

En ce qui concerne les programmes d'investissement, le déploiement du système d'alerte et d'information de la population (SAIP) et du réseau ANTARES s'est poursuivi.

Le déploiement du SAIP est marqué par une volonté d'accélération en réaction aux événements de fin d'année 2015, et par la relance du projet de l'alerte via la téléphonie mobile.

En 2015, l'extension de l'optimisation de la couverture du réseau ANTARES, selon le programme défini en 2012, s'est poursuivie de manière à permettre le raccordement effectif au réseau de tous les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) susceptibles d'y être raccordés. En outre, un vaste projet de convergence et de gestion des obsolescences des réseaux radio s'est engagé, pour lequel la DGSCGC assume une partie des financements aux côtés de la police et de la gendarmerie nationales. Cette mise à niveau augmentera la durée de vie du réseau au bénéfice des utilisateurs et contributeurs que sont les SDIS, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et les services d'aide médicale urgente (SAMU).

Dans le domaine des ressources humaines, la DGSCGC définit et soutient l'action des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile.

S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, les différentes actions menées pour inciter à l'engagement des citoyens en qualité de sapeurs-pompiers volontaires ont commencé à porter leur fruit en 2015. Après une décennie d'érosion des effectifs, la tendance à la baisse des effectifs s'est en effet inversée avec 193 765 sapeurs-pompiers volontaires en 2015.

Dans le domaine statutaire, la direction des sapeurs-pompiers a poursuivi le travail de toilettage des textes relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels, notamment au travers de la clause de revoyure, et aux infirmiers sapeurs-pompiers professionnels. Un important travail a également été conduit dans la concertation pour la construction d'une réforme des emplois supérieurs de direction des officiers de sapeurs-pompiers.

L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) a vu sa tutelle professionnalisée avec la rédaction d'un contrat d'établissement pluriannuel fixant les objectifs et les moyens de cet établissement public d'État pour les années 2016-2018. L'ENSOSP a par ailleurs conduit en 2015 un important travail de rénovation pédagogique des formations d'officiers s'appuyant sur une approche par les compétences.

Par ailleurs, une incitation accrue à la massification des achats des équipements des SDIS a été initiée en 2015, d'une part, grâce à la création au sein du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI) d'une mission d'aide à l'équipement des services d'incendie et de secours et, d'autre part, par la diffusion des premiers clausiers type de véhicules d'incendie et de secours.

L'organisation des moyens nationaux a connu des évolutions en 2015, notamment les moyens aériens qui ont connu des avancées majeures. Le nouveau marché de maintien en condition opérationnelle (MCO) des avions de la sécurité civile est entré en vigueur avec une notification en août 2015 pour un début d'exécution au 1^{er} octobre 2015 en fin de saison feux. À la fin du mois de février 2016, l'ensemble du MCO de la flotte d'avions de la sécurité civile sera désormais assuré via un support juridique unique. Par ailleurs, les principaux marchés de travaux pour la construction de la nouvelle base aérienne de la sécurité civile ont été notifiés en avance de phase sur le calendrier budgétaire initial. Il s'agissait de tenir compte de la durée incompressible des travaux tout en respectant le calendrier de livraison initial, compatible avec l'utilisation des nouvelles infrastructures pour la saison feux 2017.

Les établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) nord et sud ont été intégrés au sein des formations militaires de la sécurité civile afin de favoriser les synergies et d'accroître la capacité de réponse en moyens de secours.

S'agissant du déminage, les attentats subis par la France ont accéléré la réflexion sur la réforme du bureau du déminage avec la décision d'un renforcement substantiel des moyens humains et matériels et la préparation d'un projet de service « déminage 2020 ».

Enfin, les travaux immobiliers des implantations du déminage et notamment de mise aux normes du centre de Suippes, dans le cadre du programme SECOIA de destruction des armes chimiques, se sont poursuivis.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt
INDICATEUR 1.1	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"
INDICATEUR 1.2	Rapport entre les dépenses de maintenance non programmées et les dépenses totales programmées du marché de maintenance
OBJECTIF 2	Assurer l'efficacité et l'efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles
INDICATEUR 2.1	Taux de disponibilité des hélicoptères par flotte en base
INDICATEUR 2.2	Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours
OBJECTIF 3	Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste
INDICATEUR 3.1	Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)
INDICATEUR 3.2	Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)
OBJECTIF 4	Assurer la solidarité nationale à travers la mise en oeuvre de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS
INDICATEUR 4.1	Taux d'utilisation de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS
OBJECTIF 5	Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours
INDICATEUR 5.1	Coût de la journée stagiaire officier de sapeur pompier à l'ENSOSP en budget de fonctionnement
INDICATEUR 5.2	Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 mission

Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	96	94	96	96	93,5	96

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 hectares en été dans les départements méditerranéens.

Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Les départements méditerranéens sont :

- pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse ;
- pour le Languedoc-Roussillon : l'Aude, le Gard, L'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales ;
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud ;
- pour le Rhône-Alpes : l'Ardèche et la Drôme.

Cet indicateur permet de vérifier l'efficacité des actions entreprises dans le cadre de la prévention opérationnelle et de l'anticipation afin d'appliquer la stratégie d'attaque des feux naissants (guet aérien armé, quadrillage préventif du terrain...).

INDICATEUR 1.2

Rapport entre les dépenses de maintenance non programmées et les dépenses totales programmées du marché de maintenance

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
« Canadair »	%	14,51	15	nd	so	nd	nd
« Tracker »	%	9,85	14	nd	so	nd	nd
« Dash 8 »	%	7,69	11	nd	so	nd	nd
« Beech »	%	5,78	14	nd	so	nd	nd

Commentaires techniques

Le marché de maintien en condition opérationnelle de la flotte d'avions de la sécurité civile a été renouvelé le 1^{er} octobre 2015. Dans cette période de transition, il n'est pas possible de renseigner les indicateurs dans leur ancien format.

En attendant qu'un nouvel indicateur soit défini au regard des caractéristiques du nouveau marché, il a été supprimé au PAP 2016.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne « saison feux »

Avec 1 986 hectares touchés par le feu dans les départements méditerranéens durant l'été 2015, le bilan de la lutte contre les feux de forêt apparaît favorable (en moyenne, lors des dix derniers étés, 4 500 hectares ont été parcourus par le feu), compte tenu d'un niveau des risques plus élevé que lors des étés précédents.

Les difficultés rencontrées lors de l'été 2015 dans le Sud-Ouest, la région Rhône-Alpes et l'Ouest, touchés durant la première partie de l'été par des températures élevées et une forte sécheresse, y ont nécessité une mobilisation notable des moyens nationaux aériens (une soixantaine d'interventions, soit quatre fois plus que la moyenne).

La valeur de l'indicateur (proportion de feux rapidement traités, moins de 5 hectares parcourus) peut paraître un peu faible (93,5 %, ce qui est inférieur à la valeur cible 96 %). Cette tendance s'explique notamment par la nécessité d'engager les moyens nationaux hors zone Sud, ce qui a limité ponctuellement le dispositif mis en œuvre dans les départements méditerranéens (sans incidence sur les enjeux puisque, d'une part, il n'y a pas eu de victimes au sein de la population, et d'autre part, les atteintes aux infrastructures et à l'environnement sont restées très limitées).

Indicateur 1.2 Rapport entre les dépenses de maintenance non programmées et les dépenses totales programmées du marché de maintenance

Le marché de maintien en condition opérationnelle de la flotte d'avions de la sécurité civile a été renouvelé le 1^{er} octobre 2015. Dans cette période de transition, il n'est pas possible de renseigner les indicateurs dans leur ancien format.

OBJECTIF N° 2

Assurer l'efficacité et l'efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

INDICATEUR 2.1 mission**Taux de disponibilité des hélicoptères par flotte en base**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	92,2	92,9	95	95	93,5	95

Commentaires techniques

Source des données : bureau des moyens aériens de la sécurité civile, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'hélicoptères disponibles en base sur l'année.

Dénominateur : nombre d'appareils en base sur l'année.

Cet indicateur ayant été introduit dans la maquette de performance lors du PLF 2015, les données 2013 et 2014 ont été reconstituées.

INDICATEUR 2.2**Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours	%	89,3	89,0	88	88	82	88

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles.

Source des données :

Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de missions médicalisées réalisées pendant une année.

Dénominateur : nombre total de missions de secours réalisées pendant la même année.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 : Taux de disponibilité des hélicoptères par flotte en base**

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année correspond à une indisponibilité de 5 %, ce qui est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers.

Pour les années 2013 et 2014, les taux de disponibilité des hélicoptères EC 145 étaient respectivement de 92,2 % et 92,9 %.

La hausse constatée depuis 2013 s'explique par :

- l'optimisation des méthodes de gestion du parc, le calcul des potentiels moyens consommés permettant d'anticiper davantage les relèves d'appareils en fin de potentiel ;
- le développement de synergies avec la BASC (transport de pièces et de techniciens en cas de panne) ;
- une amélioration de la réactivité de la chaîne logistique dans le cadre du renouvellement du marché de support MCO.

Indicateur 2.2 : Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours

La baisse constatée en 2015 s'explique par un accroissement du nombre total de missions corrélé à un accroissement des missions de secours non médicalisées, notamment du fait d'événements particuliers (inondations par exemple), ainsi que par une faible baisse du nombre de missions médicalisées (13 454 contre 13 515 en 2014).

OBJECTIF N° 3

Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1 mission

Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	27,0	9,0	- 10,0	0	6,9	- 10,0

Commentaires techniques

Source des données : les données sont collectées par le biais d'un compte rendu annuel mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes des centres.

Mode de calcul

$$\frac{(\text{tonnage collecté} - \text{tonnage détruit} + \text{variation de stock})}{\text{stock initial détenu}}$$

- stock initial détenu : recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage ;

- tonnage collecté : somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage ;

Sécurité civile

Programme n° 161 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- tonnage détruit : somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage ;
- variation de stock : ajustement comptable de fin d'année.

L'objectif de l'indicateur montre la volonté du bureau du déminage de remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel des agents du bureau du déminage. La destruction dépend cependant de la disponibilité des sites de destruction du ministère de la défense (créneaux de tirs) et des aléas météorologiques.

INDICATEUR 3.2**Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	98,80	98	98,0	98,0	100	98,0
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<3h)	%	99,5	99,7	95,0	99,0	97,7	95,0

Commentaires techniques

Source des données : les données sont collectées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage.

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention cible est fixé à 180 minutes.

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention cible est fixé à 15 minutes.

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions sur engins explosifs improvisés quelle que soit la suite donnée.

Le calcul des délais d'intervention correspond à la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Le mode de calcul a été modifié pour le PLF 2014.

Restituant les interventions dans les délais et non pas hors délais, il devient désormais :

Premier sous-indicateur : interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées =

$$\frac{\text{Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais}}{\text{Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées}}$$

Second sous-indicateur : interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées =

$$\frac{\text{Nombre d'interventions des équipes non prépositionnées dans les délais}}{\text{Nombre total d'intervention des équipes non prépositionnées}}$$

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le bureau du déminage met en œuvre les préconisations des audits dont il a fait l'objet sur la période récente. Un projet de service « Déminage 2020 » a été élaboré dans le cadre plus global du Pacte de sécurité annoncé par le Président de la République. Ce projet vise à mieux prendre en compte la menace terroriste et à renforcer les moyens humains et matériels dont dispose le bureau du déminage.

Indicateur 3.1 Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

L'analyse des données du taux d'évolution des stocks du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 fait apparaître une augmentation de 6,92 % contre 9 % en 2014. 379 296 tonnes ont été collectées en 2015. 403 383 tonnes ont été détruites. Ce résultat traduit des efforts significatifs de destruction réalisés par certains centres. Toutefois, l'objectif de réduction des stocks n'a pas été atteint en 2015. La fermeture du camp de Canjuers (été 2013) s'avère toujours préjudiciable à la destruction des stocks de Toulon et Montpellier. La réduction du stock des munitions anciennes dépend de trois éléments : le volume de collecte, la capacité de stockage et le niveau de destruction : pour ce dernier, la DGSCGC est dépendante des infrastructures militaires largement sollicitées pour les besoins internes des armées.

Indicateur 3.2 Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

Le nombre d'interventions sur engins explosifs improvisés progresse de 20 %, s'élevant à 2 600.

S'agissant des équipes non prépositionnées, 2,31 % des interventions ont été réalisées en dehors du délai imparti.

En ce qui concerne les équipes prépositionnées, 100 % des interventions ont été réalisées dans le délai. Ces chiffres témoignent de la réactivité du bureau du déminage dans le cadre de la lutte anti-terroriste et du respect de son contrat opérationnel, à l'heure où la menace terroriste est particulièrement prégnante.

OBJECTIF N° 4

Assurer la solidarité nationale à travers la mise en oeuvre de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS

INDICATEUR 4.1 mission

Taux d'utilisation de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'utilisation de la réserve nationale par les préfetures et les SDIS	%	nd	nd	50	so	77	50

Commentaires techniques

Source des données : main courante des entrées/sorties de la réserve nationale.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sollicitations annuelles par les services territoriaux, préfetures et SDIS, auxquelles a répondu la réserve nationale.

Dénominateur : nombre de sollicitations annuelles de la réserve nationale.

Commentaires : sont pris en compte dans le calcul, les sollicitations opérationnelles à caractère inopiné donnant lieu à un message de commandement du COGIC, les sollicitations logistiques programmées donnant lieu à une convention entre ESOL et demandeurs et les sollicitations liées à des exercices de sécurité civile agréés par la DGSCGC. Les sollicitations liées à un même événement mais faisant l'objet de messages de commandement distincts sont comptabilisées séparément.

Cet indicateur créé pour l'exercice 2015 n'a pas été maintenu pour celui de 2016.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif n°4 reflète le dispositif de performance attaché à l'action 12 « préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux », et plus particulièrement à la sous-action 5 portant sur la logistique opérationnelle des moyens nationaux.

Ces moyens mettent notamment en œuvre la réserve nationale, stock de matériels destinés au secours et à la protection des personnes et des biens. Elle vient renforcer les capacités d'intervention des collectivités territoriales (communes, SDIS...) lors de catastrophes ou d'événements exceptionnels, imprévisibles, sur le territoire national (outre-mer compris). Elle est également sollicitée lors d'événements planifiés, du type rassemblements de grande ampleur, ou lors de l'organisation de réunions de portée internationale (G8, G20...).

S'agissant d'un nouvel indicateur et tenant compte des événements aléatoires sur lesquels il s'appuie, l'objectif 2015 et la cible 2017 indiqués semblaient raisonnables au regard de l'expérience des six dernières années.

Cependant l'année s'est traduite par un plus faible engagement du matériel de la réserve nationale dans des sollicitations annexes par le biais de convention. Parallèlement les sollicitations préfectorales sont restées élevées en nombre et en valeur, notamment avec la mise en place à Calais de camps pour l'accueil temporaire de migrants de 500 places.

Sécurité civile

Programme n° 161 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 5

Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 5.1

Coût de la journée stagiaire officier de sapeur pompier à l'ENSOSP en budget de fonctionnement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Coût de la journée stagiaire officier de sapeur pompier à l'ENSOSP en budget de fonctionnement	€	nd	307	315,0	so	272	300,0

Commentaires techniques

L'indicateur a été redéfini en 2014 afin de suivre la diminution du coût de fonctionnement de la journée stagiaire sapeur-pompier.

Sources de données : comptages communiqués par l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et validés par son conseil d'administration.

Mode de calcul :

Numérateur : budget global de fonctionnement.

Dénominateur : nombre de journées stagiaires des officiers des SIS.

Cet indicateur ne figure pas dans le PAP 2016, expliquant l'absence de données en prévision 2015 actualisée.

INDICATEUR 5.2

Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée PAP 2016	2015 Réalisation	2017 Cible PAP 2015
Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès	%	79,0	81,9	89,0	86	83,5	100,0

Commentaires techniques

Le plan d'équipement des services départementaux d'incendie et de secours, tel que voté par leur conseil d'administration ou, le cas échéant, encore en préparation, devrait conduire à un achèvement migratoire à l'horizon 2017.

Source des données : recensement des données par la direction des sapeurs-pompiers auprès des SDIS.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sapeurs-pompiers exploitant l'infrastructure Acropole/Antares sur la base d'un poste pour 3 sapeurs-pompiers.

Dénominateur : nombre total de sapeurs-pompiers (SDIS, BSPP, BPPM, moyens nationaux).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 5.1 Coût de la journée stagiaire officier de sapeur-pompier à l'ENSOSP en budget de fonctionnement

Malgré une très légère diminution, en 2015, du nombre de journées stagiaires (91 120 au lieu de 92 178, soit 1,15 %), le coût de la journée stagiaire 2015 a diminué de 13,6 % grâce aux effets conjugués du taux de remplissage des formations dispensées et des efforts de gestion dans tous les postes de dépenses de fonctionnement associées. Cet excellent chiffre est à tempérer au regard d'un nombre de journées stagiaires sur 2015 particulièrement élevé et inégalé à ce jour.

Indicateur 5.2 Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

Le déploiement d'ANTARES évolue favorablement, les SDIS rejoignant progressivement l'INPT. Au 31 décembre 2015, 73 SDIS étaient raccordés à l'INPT et en avaient l'usage opérationnel. Le taux d'adhésion des SDIS, qui s'élève à 83,5 % pour 2015, est légèrement inférieur à la prévision dans la mesure où les SDIS rejoignent l'INPT sur le fondement de leur autonomie de gestion, l'État ne pouvant les y contraindre.

Sécurité civile

Programme n° 161 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2015</i>							
<i>Consommation 2015</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	7 784 505	15 516 654	1 372 141	2 963 768		27 637 068	27 637 068
	9 101 095	13 716 643	9 531 061	2 311 974		34 660 773	
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	154 862 740	54 325 085	25 410 781	1 000		234 599 606	234 849 606
	150 037 616	296 789 231	18 265 237			465 092 084	
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 475 037	18 053 282	7 318 209	97 810 429	3 568 924	129 225 881	142 125 881
	2 231 250	27 879 115	5 152 386	97 562 456	2 800 117	135 625 324	
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	1 489 214	1 688 265		22 438		3 199 917	3 199 917
	2 751 659	3 036 329		240 700		6 028 688	
Total des AE prévues en LFI	166 611 496	89 583 286	34 101 131	100 797 635	3 568 924	394 662 472	407 812 472
Ouvertures par voie de FDC et ADP	+132 840			+14 855 893		+14 988 733	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)	0			+288 671 967		+288 671 967	
Total des AE ouvertes	166 744 336			531 578 836		698 323 172	
Total des AE consommées	164 121 620	341 421 318	32 948 684	100 115 130	2 800 117	641 406 869	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2015</i>							
<i>Consommation 2015</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	7 784 505	14 967 409	7 072 141	2 963 768		32 787 823	32 787 823
	9 101 095	11 609 208	9 469 522	2 267 997		32 447 822	
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	154 862 740	83 410 527	16 346 435	1 000		254 620 702	254 870 702
	150 037 616	87 643 987	6 929 471			244 611 074	
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 475 037	17 412 527	17 509 109	101 610 429	3 568 924	142 576 026	155 476 026
	2 231 250	31 197 959	3 603 536	101 068 765	2 799 234	140 900 744	
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	1 489 214	1 688 265		22 438		3 199 917	3 199 917
	2 751 659	2 877 598		40 700		5 669 957	
Total des CP prévus en LFI	166 611 496	117 478 728	40 927 685	104 597 635	3 568 924	433 184 468	446 334 468
Ouvertures par voie de FDC et ADP	+132 840			+14 855 893		+14 988 733	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)	0			+158 406		+158 406	
Total des CP ouverts	166 744 336			281 587 271		448 331 607	
Total des CP consommés	164 121 620	133 328 752	20 002 529	103 377 462	2 799 234	423 629 597	

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2014</i>							
<i>Consommation 2014</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	7 482 971	11 850 638	820 000	3 377 251		23 530 860	23 530 860
	9 441 263	15 787 622	7 789 712	2 353 358			35 371 955
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	148 817 942	262 745 802	15 931 967			427 495 711	427 709 211
	148 960 907	73 828 148	6 955 766	3 544			229 748 365
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 277 013	16 832 118	8 400 000	100 021 077	3 790 000	131 320 208	142 865 708
	2 460 220	25 971 315	8 075 910	98 691 886	2 418 000		137 617 331
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 181 875	1 987 590		20 500		6 189 965	6 189 965
	4 045 108	2 600 772	-359	19 000			6 664 521
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	162 759 801	293 416 148	25 151 967	103 418 828	3 790 000	588 536 744	600 295 744
Total des AE consommées	164 907 498	118 187 857	22 821 029	101 067 788	2 418 000		409 402 172

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2014</i>							
<i>Consommation 2014</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	7 482 971	11 850 638	7 932 256	3 377 251		30 643 116	30 643 116
	9 441 263	16 772 687	5 545 390	2 355 840			34 115 180
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	148 817 942	95 745 802	15 267 764			259 831 508	260 045 008
	148 960 907	84 492 873	4 046 376	76 725			237 576 881
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 277 013	16 832 118	14 459 263	102 871 077	3 790 000	140 229 471	151 774 971
	2 460 220	36 324 774	3 776 277	103 546 231	2 418 000		148 525 502
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 181 875	1 987 590		20 500		6 189 965	6 189 965
	4 045 108	2 787 398	0	19 000			6 851 506
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	162 759 801	126 416 148	37 659 283	106 268 828	3 790 000	436 894 060	448 653 060
Total des CP consommés	164 907 498	140 377 732	13 368 043	105 997 796	2 418 000		427 069 069

Sécurité civile

Programme n° 161 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2014 (*)	Ouvertes en LFI pour 2015	Consommées en 2015 (*)	Consommés en 2014 (*)	Ouverts en LFI pour 2015	Consommés en 2015 (*)
Titre 2 – Dépenses de personnel	164 907 498	166 611 496	164 121 620	164 907 498	166 611 496	164 121 620
Rémunérations d'activité	98 378 515	98 597 130	97 421 255	98 378 515	98 597 130	97 421 255
Cotisations et contributions sociales	66 276 568	67 736 353	66 428 771	66 276 568	67 736 353	66 428 771
Prestations sociales et allocations diverses	252 415	278 013	271 594	252 415	278 013	271 594
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	118 187 857	89 583 286	341 421 318	140 377 732	117 478 728	133 328 752
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	118 086 676	89 583 286	341 511 301	139 670 905	117 478 728	133 294 160
Subventions pour charges de service public	101 181		-89 983	706 827		34 592
Titre 5 – Dépenses d'investissement	22 821 029	34 101 131	32 948 684	13 368 043	40 927 685	20 002 529
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	22 533 237	34 101 131	31 139 638	13 368 043	40 927 685	19 714 737
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	287 792		1 809 046	0		287 792
Titre 6 – Dépenses d'intervention	101 067 788	100 797 635	100 115 130	105 997 796	104 597 635	103 377 462
Transferts aux ménages	12 878 225	12 217 935	11 770 494	12 878 225	12 217 935	11 770 494
Transferts aux entreprises	40 158	0	39 712	40 158	0	39 712
Transferts aux collectivités territoriales	812 239	83 351 819	252 208	5 099 677	87 151 819	3 361 044
Transferts aux autres collectivités	87 337 166	5 227 881	88 052 716	87 979 736	5 227 881	88 206 212
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 418 000	3 568 924	2 800 117	2 418 000	3 568 924	2 799 234
Dotations en fonds propres	2 418 000	3 568 924	2 800 117	2 418 000	3 568 924	2 799 234
Total hors FDC et ADP		394 662 472			433 184 468	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+132 840			+132 840	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+303 527 860			+15 014 299	
Total (*)	409 402 172	698 323 172	641 406 869	427 069 069	448 331 607	423 629 597

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2014	Prévues en LFI pour 2015	Ouvertes en 2015	Ouverts en 2014	Prévus en LFI pour 2015	Ouverts en 2015
Dépenses de personnel			132 840			132 840
Autres natures de dépenses	11 158 989	13 150 000	14 855 893	11 158 989	13 150 000	14 855 893
Total	11 158 989	13 150 000	14 988 733	11 158 989	13 150 000	14 988 733

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/10/2015		428 794		428 794				
30/11/2015						687 650		727 650
Total		428 794		428 794		687 650		727 650

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2015						2 000 629		1 716 629

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/04/2015		92 823 229						
23/10/2015						4 700 000		4 700 000
27/11/2015						17 209 911		8 052 836
Total		92 823 229				21 909 911		12 752 836

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/06/2015						3 500 000		3 500 000

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS OUVERTS PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		945 234		945 234	0	0	0	0

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/03/2015		175 770 842		17 481 093	0	0	0	0
27/03/2015		46 801 658			0	0	0	0
Total		222 572 500		17 481 093	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2015	0	152 149	0	152 149				
03/2015	0	79 166	0	79 166				
06/2015	0	3 394 543	0	3 394 543				
07/2015	0	5 793 065	0	5 793 065				
08/2015	0	883 828	0	883 828				
09/2015	0	743 109	0	743 109				
10/2015	0	214 142	0	214 142				
11/2015	132 840	424 528	132 840	424 528				
01/2016	0	3 000 000	0	3 000 000				
Total	132 840	14 684 530	132 840	14 684 530				

OUVERTURES PAR VOIE D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2015	0	542	0	542				
05/2015	0	7 050	0	7 050				
08/2015	0	31 862	0	31 862				
09/2015	0	45 047	0	45 047				
10/2015	0	64 635	0	64 635				
11/2015	0	912	0	912				
12/2015	0	21 315	0	21 315				
Total	0	171 363	0	171 363				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/12/2015		400		400				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	132 840	331 626 050	132 840	33 711 414	0	28 098 190	0	18 697 115

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES⁵

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2015 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2015. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2015.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2014	Chiffrage initial pour 2015	Chiffrage actualisé pour 2015
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Impôt sur le revenu <i>Objectif : Aider les sapeurs-pompiers volontaires</i> <i>Bénéficiaires 2013 : 193 000 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - CGI : 81-29°</i>	53	52	53
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours Droits d'enregistrement et de timbre <i>Objectif : Aider les sapeurs-pompiers</i> <i>Bénéficiaires 2013 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2004 - CGI : 796-I-8°</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales⁶		53	52	53

⁵ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

⁶ Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2015 ou 2014) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
11 – Prévention et gestion de crises	7 784 505	19 852 563	27 637 068	7 784 505	25 003 318	32 787 823
	9 101 095	25 559 678	34 660 773	9 101 095	23 346 727	32 447 822
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	154 862 740	79 736 866	234 849 606	154 862 740	99 757 962	254 870 702
	150 037 616	315 054 468	465 092 084	150 037 616	94 573 458	244 611 074
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 475 037	126 750 844	142 125 881	2 475 037	140 100 989	155 476 026
	2 231 250	133 394 074	135 625 324	2 231 250	138 669 494	140 900 744
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	1 489 214	1 710 703	3 199 917	1 489 214	1 710 703	3 199 917
	2 751 659	3 277 029	6 028 688	2 751 659	2 918 298	5 669 957
Total des crédits prévus en LFI	166 611 496	228 050 976	407 812 472	166 611 496	266 572 972	446 334 468
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	+132 840	+303 527 860	+303 660 700	+132 840	+15 014 299	+15 147 139
Total des crédits ouverts	166 744 336	531 578 836	698 323 172	166 744 336	281 587 271	448 331 607
Total des crédits consommés	164 121 620	477 285 249	641 406 869	164 121 620	259 507 977	423 629 597
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 622 716	+54 293 587	+56 916 303	+2 622 716	+22 079 294	+24 702 010

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	166 611 496	234 417 174	401 028 670	166 611 496	272 939 170	439 550 666
Amendements	0	-6 366 198	-6 366 198	0	-6 366 198	-6 366 198
LFI	166 611 496	228 050 976	394 662 472	166 611 496	266 572 972	433 184 468

Les crédits hors titre 2 du PLF ont été modifiés par deux amendements gouvernementaux se traduisant par :

- une minoration des crédits du programme de 6,65 M€ en AE et en CP destinée à gager les mesures décidées au cours des débats ;
- une majoration de 0,01 M€ en AE et en CP dans le cadre de plusieurs corrections des compensations du transfert de la compétence et du service de la sécurité civile versées à la Nouvelle-Calédonie ;
- une majoration non-reconductible de 0,27 M€ en AE et en CP au titre des réserves parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En gestion 2015, les crédits hors titre 2 du programme ont été modifiés par des arrêtés de report de crédits, des décrets de transfert et de virement, des décrets d'avance et d'annulation et une loi de finances rectificative.

Ainsi, des crédits sont venus abonder les ressources disponibles :

- 223,52 M€ en AE et 18,43 M€ de CP de reports de l'exercice 2014 vers 2015 ;
- 92,82 M€ en AE ouverts par le décret d'avance n° 2015-402 du 9 avril 2015 au titre du nouveau marché du maintien en condition opérationnelle (MCO) des avions ;

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 0,43 M€ en AE et en CP en décret de transfert en provenance du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du ministère des affaires étrangères au titre de la lutte contre l'épidémie « Ebola ».

D'autres mouvements ont réduits les crédits disponibles :

- 3 décrets d'annulation pour un montant total de 25,41 M€ en AE et 16,25 M€ en CP (dont 18,22 M€ en AE et 16,25 M€ en CP pris sur les crédits gelés) :
 - décret n° 2015-639 du 9 juin 2015, pour un montant de 3,5 M€ en AE=CP ;
 - décret n° 2015-1347 du 23 octobre 2015, pour un montant de 4,7 M€ en AE=CP ;
 - décret n° 2015-1545 du 27 novembre 2015, pour un montant de 17,21 M€ en AE et 8,05 M€ en CP.
- décret de transfert vers le programme 146 « Équipement des forces » du ministère de la défense (programmes aéronautiques et participation à l'acquisition de Dauphins en Polynésie) pour un montant de 40 000 € en CP ;
- décret de transfert vers le programme 178 « Préparation et emploi des forces » du ministère de la défense en application du protocole Héphaïstos 2013 pour un montant de 0,67 M€ ;
- 3 décrets de virement vers le programme 152 « Gendarmerie nationale » pour les travaux ANTARES aux Antilles et à la Réunion ainsi que pour le fonctionnement de l'INPT aux Antilles pour un montant total de 2 M€ en AE et 1,71 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 161 a perçu 14,99 M€ en AE et en CP en fonds de concours (FDC) et attribution de produits (ADP).

Les FDC s'élèvent à 14,82 M€ dont :

- 14,22 M€ au titre du fonctionnement de l'INPT (infrastructure nationale partageable des transmissions) ;
- 0,15 M€ au titre des participations diverses à l'acquisition des moyens et au fonctionnement des services opérationnels de la sécurité civile ;
- 0,13 M€ en T2 et 0,31 M€ en HT2 au titre de la mise en conformité des équipements NRBCE au contrat général interministériel (CGI) ;

Les ADP s'élèvent à 0,17 M€ :

- 0,04 M€ au titre des cessions de biens immobiliers ;
- 0,13 M€ au titre de la rémunération des services rendus par la DGSCGC.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	833 057	18 222 174	19 055 231	833 057	21 303 934	22 136 991
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-8 200 000	-8 200 000	0	-8 200 000	-8 200 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (DA et LFR de fin d'année)	833 057	10 022 174	10 855 231	833 057	13 103 934	13 936 991

Sur les crédits titre 2, le montant de la réserve initiale était de 833 057 €, il correspondait à 0,5 % des crédits LFI. Dans le cadre du schéma de fin de gestion, l'intégralité des crédits hors CAS mis en réserve, soit 590 398 € ont fait l'objet d'un dégel prévisionnel. L'exécution au 31 décembre 2015, soit 164 121 620 €, ayant été inférieure à la prévision de fin d'année, les crédits hors CAS dégelés n'ont pas été consommés.

Sur les crédits hors titre 2, la réserve de précaution s'élevait en début de gestion à 8 % des crédits de la LFI soit 18,22 M€ en AE et 21,3 M€ en CP.

8,2 M€ en AE et en CP ont fait l'objet d'une annulation de crédits :

- décret d'annulation n° 2015-639 du 9 juin 2015, pour un montant de 3,5 M€ en AE=CP ;
- décret d'avance n° 2015-1347 du 23 octobre 2015, pour un montant de 4,7 M€ en AE=CP.

Dans le cadre des arbitrages de fin de gestion, 5,05 M€ de CP ont été dégelés et consacrés à la participation de l'État au financement de la BSPP. Le reliquat de la réserve de précaution a été annulé.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois (ETPT)					Dépenses	
	Transferts de gestion 2014 1	Réalisation 2014 2	LFI + LFR 2015 3	Transferts de gestion 2015 4	Réalisation 2015 5	Écart à LFI + LFR 2015 (après transferts de gestion) 5 - (3 + 4) 5 - (3 + 4)	Réalisation 2015
Personnels administratifs		120	118		122	+4	7 688 984
Personnels techniques		415	400		412	+12	36 547 551
Militaires (hors gendarmes)		1 409	1 427		1 416	-11	81 735 004
Ouvriers d'Etat		105	111		101	-10	4 958 980
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)		93	97		88	-9	11 588 860
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)		253	251		243	-8	21 602 241
Total		2 395	2 404		2 382	-22	164 121 620

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI 6	Mesures de transfert en LFI 7	Corrections techniques 8	Impact des schémas d'emplois pour 2015 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2014 sur 2015 (9)	dont impact des schémas d'emplois 2015 sur 2015 (10)
Personnels administratifs		-4		+6	+7	-1
Personnels techniques		-6	+1	+2	+1	+1
Militaires (hors gendarmes)			+2	+5	+13	-8
Ouvriers d'Etat				-4	-1	-3
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)			-1	-4	-3	-1
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)		-1		-9	-4	-5
Total		-11	+2	-4	+13	-17

La consommation du plafond d'emplois de 2 382 ETPT, restituée par le système d'information des ressources humaines, est supérieure de 6 ETPT aux données produites par le SIFE CHORUS. Cet écart est lié à des retraitements de données RH qui résultent principalement du décalage entre la prise en charge RH et la mise en paiement du traitement de l'agent ou du décompte tardif d'agents en congés maladie ordinaire passé à demi traitement.

Les corrections techniques apportées en colonne 8 tiennent compte du mode de calcul de l'impact du schéma d'emplois de 2015 sur 2015 pour lequel les mois moyens d'entrées et de sorties sont arrondis à une seule décimale.

L'exécution des dépenses de personnels civils par catégorie d'emplois est issue de l'infocentre de rémunération « INDIA Rému » et celle des personnels militaires de l'infocentre CHORUS.

S'agissant des transferts en ETPT prévus en LFI, ils ont été réalisés au 1^{er} janvier 2015. Il s'agissait de 2 ETPT vers le programme 176 « Police nationale » dans le cadre du transfert de compétence de la coopération technique vers la direction de la coopération internationale et de 9 ETPT vers le programme 152 « Gendarmerie nationale » dans le cadre du transfert du service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure. Le transfert de

l'ETPT relevant de la catégorie « militaires » prévu en LFI a toutefois été remplacé par un ETPT relevant des personnels techniques. Les personnels FORMISC étant considérés comme « mis pour emploi à la DGSCGC », ils ne peuvent pas à ce titre, être transférés.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre prog. du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
								Réalisation	Prévision PAP
Personnels administratifs	37	4	7,6	39	17		8,3	2	-2
Personnels techniques	21	11	7,3	28	23		8,1	7	-8
Militaires (hors gendarmes)	361	11	7,2	344	286		7,2	-17	0
Ouvriers d'Etat	6	2	7,9					-6	-6
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	4	3	8,5					-4	-1
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	13	12	7,8	7			11,2	-6	-7
Total	442	43		418	326			-24	-24

Sont intervenues en 2015 sur le programme 161 : 442 sorties et 418 entrées, soit un schéma d'emplois de -24 ETP conformément au schéma d'emplois voté.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est supérieur à la prévision (43 départs réalisés pour une prévision de 27).

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, quatre départs ont été réalisés pour une prévision de deux ;
- pour les personnels techniques, 11 départs ont été réalisés pour une prévision de 10 ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, trois départs ont été réalisés pour une prévision de un ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, 12 départs ont été réalisés pour une prévision de 10 ;
- pour les ouvriers de l'État, deux départs ont été réalisés pour une prévision de quatre ;
- pour les personnels militaires, 11 départs ont été réalisés pour une prévision de zéro.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2015
Administration centrale	217	210	278
Services régionaux			
Services départementaux			
Opérateurs			
Services à l'étranger			
Autres	2 187	2 172	2 099
Total	2 404	2 382	2 377

La réalisation est de 2 382 ETPT pour un plafond fixé à 2 404 ETPT en LFI 2015.

Sont comptabilisés sur la ligne « Autres », les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, bases d'avions, centre de maintenance et base hélicoptères, établissement de soutien opérationnel et logistique) ainsi que les militaires dans les états-majors de zone.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	126	123
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 223	2 205
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	35	35
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	20	19
Total	2 404	2 382
Transferts de gestion		

L'action n°1 « Prévention et gestion de crises » comprend 18 administratifs, 10 techniques et 95 militaires.

L'action n°2 « Préparation et Interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 65 administratifs, 393 techniques, 1 320 militaires, 97 ouvriers de l'État, 87 personnels de la catégorie « hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction » de la police nationale, et 243 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale.

L'action n°3 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comporte 29 administratifs, quatre techniques et deux ouvriers de l'État.

L'action n°4 « Fonctionnement, soutien et logistique » est composée de 10 administratifs, cinq techniques, un militaire, un personnel de la catégorie « hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction » de la police nationale et deux ouvriers de l'État.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2014	Prévision LFI 2015	Exécution 2015
Rémunération d'activité	98 378 515	98 597 130	97 421 255
Cotisations et contributions sociales	66 276 568	67 736 353	66 428 771
Dont contributions d'équilibre au CAS Pensions	47 513 044	48 531 820	47 319 435
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	12 844 017	13 149 634	12 494 178
<i>Militaires</i>	34 669 027	35 382 186	34 825 257
<i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>			
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>			
Dont cotisation employeur au FSPOEIE	1 121 787	1 170 000	1 181 854
Dont autres cotisations	17 641 737	18 034 533	17 927 482
Prestations sociales et allocations diverses	252 415	278 013	271 594
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	164 907 498	166 611 496	164 121 620
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	117 394 454	118 079 676	116 802 185
<i>FDC et ADP prévus</i>			

CAS PENSIONS

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions a été de 12,49 M€ au titre des personnels civils (taux de 74,60 %) et de 34,82 M€ pour les personnels militaires (taux de 126,07 %).

La contribution versée au titre de la subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers de l'État des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CNAF

Le montant de la cotisation employeur à la caisse nationale d'allocation familiales (CNAF) pour les personnels titulaires et non titulaires du programme a été de 3,45 M€.

FNAL

Le montant de la cotisation employeurs au fonds national d'aide au logement a été de 0,34 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions (en millions d'euros)	
Socle Exécution 2014 retraitée	113,5
<i>Exécution 2014 hors CAS Pensions</i>	117,4
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2015 / 2014</i>	-0,5
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-3,3
<i>GIPA</i>	-0,3
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	-0,5
<i>Mesures de restructurations</i>	
<i>Autres</i>	-2,6
Impact du schéma d'emplois	-0,3
<i>EAP schéma d'emplois 2014</i>	0,5
<i>Schéma d'emplois 2015</i>	-0,7
Mesures catégorielles	0,5
Mesures générales	0,4
<i>Rebasage de la GIPA</i>	0,4
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	-0,7
<i>GVT positif</i>	1,3
<i>GVT négatif</i>	-2
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	3,3
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	0,5
<i>Mesures de restructurations</i>	
<i>Autres</i>	2,8
Autres variations des dépenses de personnel	0
<i>Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23</i>	0
<i>Autres</i>	
Total	116,8

La ligne « Autres » (-2,6 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend :

- les indemnités de service en campagne (ISC) pour -1,3 M€ ;
- le remboursement d'agents mis à disposition au titre d'années antérieures pour -0,6 M€ ;
- les reports de charges pour +0,6 M€ ;
- le remboursement au service de santé des armées pour -0,5 M€ ;
- le programme Héphaïstos pour -0,8 M€.

La ligne « rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » est constituée de l'indemnisation des CET en 2015 pour un montant de 0,53 M€ et de dépenses « Autres » de 2,8 M€ intégrant :

- le remboursement de personnels mis à disposition, montant débasé de l'exécution 2014 pour 0,6 M€ et exécuté en 2015 pour 0,3 M€ ;
- les indemnités de sujétions spéciales à l'étranger pour 0,3 M€ ;
- l'indemnité de départ non officier et de l'indemnité proportionnelle de reconversion pour 0,3 M€ ;
- les indemnités de service en campagne débasées de l'exécution 2014 à hauteur de 1,3 M€ et exécutées en 2015 à hauteur de 2,3 M€ ;
- le remboursement du ministère de la défense suite à des erreurs d'imputation sur le programme 161 pour -0,5 M€ ;

- la diminution de primes versés aux officiers brevetés ou diplômés des formations militaires de la sécurité civile pour -0,1 M€ ;
- les mesures de transferts pour 2016 de 0,2 M€ ;
- le remboursement des frais médicaux pour 0,04 M€.

L'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat débasée de l'exécution 2014 pour 0,3 M€ a été exécutée en 2015 à hauteur de 0,4 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (*)		Coûts de sortie (*)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Personnels administratifs	47 240	38 344	41 985	40 642
Personnels techniques	55 937	77 177	67 911	75 538
Militaires (hors gendarmes)	40 659	32 833	42 017	36 216
Ouvriers d'Etat	0	0	46 696	58 662
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	90 238	0	94 675	94 257
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	57 533	63 853	65 174	66 264

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

COÛTS ENTRÉE – SORTIE

Les coûts moyens d'entrée et de sortie en 2015 pour les personnels civils ont été calculés à partir des données anonymisées de l'infocentre des rémunérations INDIA Rému.

Pour les personnels administratifs, une baisse des coûts moyens d'entrée et de sortie a été constatée entre la prévision 2015 et l'exécution. Cette différence s'explique notamment par le recrutement de personnels moins onéreux et par le recours à des vacataires en cours d'année pour des besoins ponctuels.

A l'inverse, chez les personnels techniques, on observe une hausse des coûts moyens d'entrée et de sortie en raison du recrutement de personnels contractuels navigants et de personnels contractuels de haut niveau à forte rémunération. Ceci explique également que le coût moyen des entrées soit supérieur au coût moyen des sorties.

S'agissant des personnels actifs de la police nationale, seule une sortie a été réalisée en 2015 pour le corps des hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement. Pour les personnels des corps d'encadrement et d'application, les entrées ont été constituées de personnels plus gradés que ceux prévus dans la prévision.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2015	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2014 ou années précédentes						32 742	49 113
Grille 2014 nouvel espace statutaire CEA	244	B	Corps d'encadrement et d'application	09-2014	8	32 742	49 113
Mesures statutaires						329 227	358 619
CIGEM 1ère mesure (création du GRAF) et 2ème mesure (promotion d'attaché à attaché principal)	1	A	Attachés d'administration	01-2015	12	13 948	13 948
Nouvelle cartographie des emplois fonctionnels des adjoints principaux des services techniques (APST)		C	Techniques	01-2015	12	582	582
Revalorisation des grilles indiciaires des agents C	58	C	Administratifs et techniques	01-2015	12	22 714	22 714
Revalorisation de la grille indiciaire des B	8	B	Administratifs et techniques	01-2015	12	2 246	2 246

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2015	Coût	Coût en année pleine
Adaptation de la nouvelle grille indiciaire des personnels CEA de la police nationale	244	Personnels actifs de la police nationale	Corps d'encadrement et d'application	12-2015	1	2 672	32 064
Repyramidage des corps (RULP - GRAF)	3	Personnels actifs de la police nationale	Corps d'encadrement et d'application	01-2015	12	17 625	17 625
Revalorisation du SMIC - impact sur les personnels militaires au 1er janvier 2014	596	Militaires	Militaires	01-2015	12	116 229	116 229
Revalorisation indiciaire des militaires du rang	392	militaires	militaires	01-2015	12	119 929	119 929
Revalorisation des sous-officiers	179	Militaires	Militaires	01-2015	12	33 282	33 282
Mesures indemnitaires						105 055	252 132
Primes dites CAMARI pour les personnels démineurs	179	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement ; corps d'encadrement et d'application	08-2015	5	105 055	252 132
Total						467 024	659 864

Une enveloppe annuelle de 467 024 € hors CAS a été exécutée pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques gérés par la direction des ressources humaines (DRH) du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », en raison de leur caractère transversal et du rattachement à ce programme 216 de la direction des ressources humaines, qui les a conçues et en pilote la mise en œuvre.

Pour 2015, ces mesures catégorielles s'élèvent à 39 490 € pour les personnels affectés sur le programme « Sécurité civile ».

Plusieurs mesures statutaires ont été modifiées en cours d'année :

- le CIGEM pour les attachés prévu pour un montant de 17 567 € a été exécuté pour un montant de 13 948 € ;
- la titularisation des personnels contractuels prévue pour un montant de 52 245 € n'a pas été exécutée ;
- la revalorisation des grilles indiciaires des agents B et C a été exécutée à hauteur de 24 960 € au lieu de 33 568 € prévus initialement ;

En outre, une nouvelle cartographie des emplois fonctionnels des adjoints principaux des services techniques, non prévue, a été exécutée à hauteur de 582 €.

Les mesures concernant les personnels actifs de la police nationale gérés par la direction des ressources et compétences de la police nationale (DRCPN) du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », qui les a conçues et en pilote la mise en œuvre.

Pour 2015, ces mesures s'élèvent à 53 039 €. Elles se décomposent comme suit : 32 742 € au titre de l'extension en année pleine de 2014 sur 2015 du nouvel espace statutaire du corps d'encadrement et d'application et 20 297 € au titre des mesures 2015 dont :

- l'adaptation de la nouvelle grille indiciaire des personnels CEA de la police nationale pour un montant de 2 672 € (montant initial de 47 554 €) ;
- le repyramidage des corps (RULP – GRAF) exécuté à hauteur de 17 625 € pour un montant initial de 3 717 € ;

Les mesures concernant les personnels militaires gérés par le ministère de la défense s'élèvent à 269 440 €. Elles comprennent exclusivement des mesures catégorielles non prévues dans le PAP 2015 en raison de la date de parution tardive des décrets les instituant. Il s'agit :

- de la revalorisation indiciaire des militaires du rang : décret paru le 29 octobre 2014 mais rétroactif au 1^{er} janvier 2014, mis en paiement à partir de février 2015, pour un montant de 119 929 € ;
- de la revalorisation indiciaire au 1^{er} septembre 2014 des personnels sous-officiers prévu par le décret n° 2014-988 du 29 août 2014 mais non payée en 2014. Le coût global de cette mesure pour 2015 est de 33 282 € ;

- de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2015 pour un montant de 116 229 €.

L'actualisation de la solde des volontaires de l'armée de terre présents au sein des forces militaires de la sécurité civile prévue pour un montant de 54 622 € n'a pas été exécutée.

À ces mesures, s'ajoute le versement, pour un montant de 105 055 €, des primes dites CAMARI (certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle) aux personnels démineurs de la police nationale suite à la parution d'un arrêté en juillet 2015. Cette mesure était inconnue lors des travaux préparatoires du PLF.

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le GVT positif est estimé à 1,91 % en 2015, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions de 1,3 M€. Le GVT positif correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives.

Le GVT négatif est estimé à -2 M€.

Le GVT solde est donc de -0,7 M€.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	2	129 450	37 687
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité			
Remboursement domicile travail	137	76 824	76 292
Capital décès			
Allocations pour perte d'emploi	8	67 059	145 212
Autres	2	4 680	12 403
Total		278 013	271 594

La ligne « autres » correspond pour l'essentiel à des prestations sociales diverses tels que l'allocation de rentrée scolaire ou le complément familial mais également à diverses charges sociales comme le remboursement « autres maladies ».

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

PROGRAMME ANTARES

Le projet ANTARES organise l'interopérabilité des réseaux des services publics concourant aux missions de sécurité civile. L'objectif est d'accroître la confidentialité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles, tout en rationalisant les dépenses publiques grâce à une infrastructure de communication partagée s'appuyant sur le réseau ACROPOL déployé initialement pour la police nationale.

Depuis 2007, 118,6 M€ ont ainsi été affectés à ce projet regroupant deux marchés :

- un marché de prestations de services ayant pour objet le pilotage des opérations de déploiement des compléments de l'infrastructure ACROPOL, la conception de projets opérationnels de déploiement, ainsi que la fourniture d'équipement de systèmes (marché dit de conception) ;
- un marché de fournitures dont l'objet est limité à la fourniture, l'installation et la mise en service des compléments d'équipements nécessaires à l'ouverture des services ANTARES (marché dit de fournitures), et dont le financement, lissé sur neuf ans, arrive à son terme fin 2016.

Sur cette partie optimisation, les difficultés d'exécution rencontrées en 2015 n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour l'année.

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les études pour compléter la couverture outre-mer sont en cours de lancement. Jusqu'à présent, les travaux de couverture outre-mer n'ont concerné que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Le comité de pilotage de l'INPT a fixé les priorités sur Mayotte et la Guyane.

Le coût est estimé à ce stade à 1 M€ annuel (en AE=CP) entre 2017 et 2019.

Sur les 320 relais dont l'installation s'avère nécessaire dans le cadre de l'opération, 268 ont été déployés et la mise en place de l'infrastructure nécessaire sur Paris et ses départements limitrophes est à présent achevée.

De plus, depuis 2015, l'État a engagé un vaste projet de mise à niveau, de convergence et de gestion des obsolescences des réseaux radio du ministère de l'intérieur. Ce projet se décline en 3 objectifs :

1. la convergence par les faisceaux hertziens (FH) avec le remplacement des liaisons louées opérées, coûteuses et d'une fiabilité limitée par un réseau de faisceaux hertziens issu de la convergence des réseaux existants INPT et RUBIS rénovés et complétés ;
2. la poursuite de la migration de l'INPT vers la technologie IP (Internet Protocol), déjà utilisée sur RUBIS, en lieu et place de la technologie TDM (Time Division Multiplexing) obsolète. La migration du cœur du système vers une technologie IP permettant de pérenniser le système à horizon 2025/2030 ;
3. la gestion des obsolescences, par l'achat de pièces détachées.

S'agissant essentiellement de maintenance adaptative et de traitement de l'obsolescence, la budgétisation s'effectue en titre 3.

Année de lancement du projet	2007
Financement	Action 13
Bénéficiaire	SDIS, Préfectures
Cadre interministériel	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	Année de lancement - 2013		2014 exécution		2015 Prévision PAP 2015		2015 exécution		2016 Prévision		Post 2016 en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 3					0	0	3,2	0,9	6,4	6,8	27,4	29,3	37	37
Titre 5	93,8	62,6	7,5	12,9	0	0	4	12,8	5,4	15,5	11,1	18	121,8	121,8
Titre 2														
Total	93,8	62,6	7,5	12,9	0	0	7,3	13,7	11,8	22,2	38,4	47,3	158,8	158,8

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	118,6	158,8	33,9
Durée totale en mois	120	168	40

PROJET DE MODERNISATION DE L'ALERTE AUX POPULATIONS (SAIP)

Conformément aux objectifs fixés par le Livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) a pour objectif de doter la France d'un « réseau d'alerte performant et résistant ». Le SAIP a vocation à remplacer le réseau national d'alerte (RNA) de l'État, devenu obsolète, et au-delà, d'ouvrir de nouvelles fonctionnalités en matière d'information des populations.

Ce projet s'appuie sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions (réseau ANTARES) et a été conçu pour faire face aux nouvelles préoccupations de protection des populations face aux risques naturels, technologiques ou sanitaires. Il permettra, sur les bassins de risques identifiés, d'assurer l'alerte des populations, mais aussi de diffuser des informations sur les événements et les mesures prises par les autorités publiques et notamment de préciser les

comportements de sauvegarde à adopter. Les messages seront diffusés par différents vecteurs, afin de garantir la résilience du système.

Le projet se compose d'un logiciel, cœur du dispositif, auquel seront reliées des sirènes mises en réseau (État, collectivités territoriales, entreprises soumises à des plans particuliers d'intervention). Il est complété par une fonctionnalité permettant l'envoi de messages d'alerte et d'information sur les téléphones portables situés dans une zone déterminée, et la mobilisation d'autres moyens d'alerte tels que les automates d'appel ou les panneaux à message variable, à partir d'un serveur accessible aux abonnés souhaitant relayer l'alerte. Dans ce cadre, le dispositif partenarial existant avec Radio France et France Télévisions est maintenu et participe à la dynamique d'ensemble.

Afin de garantir une cohérence d'ensemble et de couvrir les 1 743 bassins de risques identifiés, le SAIP doit, à terme, être constitué de 5 338 sirènes (3 252 sirènes de l'État, 965 sirènes communales et 1 121 sirènes des industriels soumis aux plans particuliers d'intervention) dont 1 889 nouvelles implantations.

En 2015, le déploiement des sirènes sur le territoire s'est poursuivi avec l'installation de 433 sirènes, soit 903 sites mis en place au total. En outre, fin 2015, la moitié des visites de pré-installation de la 1^{ère} vague du volet sirène a été réalisée.

Enfin, les travaux de vérification d'aptitude au bon fonctionnement du logiciel pilote se sont poursuivis ainsi que les différentes phases de test.

La consommation supérieure à la prévision 2015 s'explique par l'avancée sur la partie logiciel mais également par un effort supplémentaire en fin d'année pour accélérer le déploiement des sirènes, suite aux intempéries de l'automne sur l'arc méditerranéen.

La consommation en titre 3 (467 086 € en AE et 15 397 € en CP en 2015) s'explique par le caractère non immobilisable de certaines dépenses liées au projet SAIP.

Année de lancement du projet	2009
Financement	Action 11
Bénéficiaire	État et collectivités territoriales
Cadre interministériel	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	Année de lancement - 2013		2014 exécution		2015 Prévision PAP 2015		2015 exécution		2016 Prévision		Post 2016 en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 3	0,5	0,2	0	0,2	0	0	0,5	0		0,5			1	1
Titre 5	44,2	4,6	-0	4,8	0	0	-0,5	8,6	0,8	6,5	33,3	53,4	77,8	77,8
Titre 2														
Total	44,7	4,8	0	5	0	0	0	8,6	0,8	7	33,3	53,4	78,8	78,8

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	78	78,8	1
Durée totale en mois	60	120	100

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2015 (*) (E1) 531 578 836	CP ouverts en 2015 (*) (P1) 281 587 271
AE engagées en 2015 (E2) 477 285 249	Total des CP consommés en 2015 (P2) 259 507 977
AE affectées non engagées au 31/12/2015 (E3) 38 443 566	dont CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 39 174 088
AE non affectées non engagées au 31/12/2015 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 15 850 021	dont CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 220 333 889

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2014 brut (R1) 101 186 069				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014 (R2) -38 775				
Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/ 2014 net (R3) = (R1) + (R2) 101 147 294	-	CP consommés en 2015 sur engagements antérieurs à 2015 (P3) = (P2) – (P4) 39 174 088	=	Engagements ≤ 2014 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R4) = (R3) – (P3) 61 973 206
AE engagées en 2015 (E2) 477 285 249	-	CP consommés en 2015 sur engagements 2015 (P4) 220 333 889	=	Engagements 2015 non couverts par des paiements au 31/12/2015 (R5) = (E2) – (P4) 256 951 360
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/ 2015 (R6) = (R4) + (R5) 318 924 566
				Estimation des CP 2016 sur engagements non couverts au 31/12/2015 (P5) 88 484 172
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2016 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2015 (P6) = (R6) – (P5) 230 440 394

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2015 + reports 2014 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les CP consommés en 2015 sur les engagements antérieurs à 2015 sont en baisse de 10,2 M€ par rapport à 2014 (notamment sur le MCO avions et le fonds d'aide à l'investissement des SDIS).

L'augmentation de l'estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2016 pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2015 est principalement due à l'engagement du nouveau marché MCO (211 M€ engagés en 2015 pour une durée de 7 ans).

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 11

Prévention et gestion de crises

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	7 784 505	19 852 563	27 637 068	9 101 095	25 559 678	34 660 773
Crédits de paiement	7 784 505	25 003 318	32 787 823	9 101 095	23 346 727	32 447 822

L'action 11 « prévention et gestion de crises » comprend :

– la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises avec l'identification des risques et menaces potentiels, émergents ou avérés (menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique notamment), l'anticipation des crises (préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices). Elle comporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Il s'agit, en ce cas, de l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et de la cellule interministérielle de crise (CIC), lorsque celle-ci est activée. Enfin, la disponibilité du réseau national d'alerte (RNA) est aussi couverte, dans l'attente de l'achèvement du SAIP ;

– le développement et le fonctionnement du nouveau réseau d'alerte – SAIP ;

– la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renforts et les crédits d'extrême urgence.

En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renforts sont mises à disposition des préfets de zone de défense ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres. Ces colonnes de renforts, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont remboursées par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le pré-positionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits d'extrême urgence (CEU), qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter une première réponse financière de l'État ;

– la prévention opérationnelle et protection de la population : chaînes de décontamination, véhicules de détection d'identification et de prélèvement (VDIP) et soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt ;

– l'activité opérationnelle (produit retardant, carburants des aéronefs et application du protocole Héphaïstos).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 516 654	13 716 643	14 967 409	11 609 208

Les crédits de fonctionnement de l'action 11 s'élèvent à 13,71 M€ en AE et 11,61 M€ en CP et ont servi à financer les dépenses relatives :

– au réseau national d'alerte ;

– aux études et exercices ;

– au carburant des aéronefs ;

– au produit retardant ;

– à l'application du protocole Héphaïstos ;

– à la gestion de crise ;

– au soutien logistique ;

- aux activités des centres opérationnels de zone (COZ) et état-major interministériel de zone (EMIZ) ;
- au fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBCE ;
- aux colonnes de renforts (pour la partie directement prise en charge par le programme 161).

Entretien du réseau national d'alerte (0,02 M€ en AE et en CP)

Il a été décidé, en juillet 2015, de mettre définitivement fin au fonctionnement du réseau national d'alerte. Les crédits consommés sont notamment liés au démantèlement du dispositif.

Exercices de gestion de crise (0,06 M€ en AE et 0,07 M€ en CP)

En 2015, 0,08 M€ en AE et 0,09 M€ en CP ont été consacrés au financement des exercices de gestion de crise dans les préfectures de département et dans les préfectures de zones de défense et de sécurité dont 0,02 M€ en AE et en CP imputés en titre 6. 0,06 M€ en AE et 0,07 M€ en CP ont été consommés en dépense de fonctionnement.

Carburant des avions et des hélicoptères (6,78 M€ en AE=CP)

Le budget 2015 a été exécuté à hauteur de 2,59 M€ en AE=CP pour les avions et à hauteur de 4,18 M€ en AE=CP pour les hélicoptères. À ce montant, il convient d'ajouter 2,4 M€ de rétablissement de crédits venant en atténuation de la dépense budgétaire (solde de la provision versée au SEA en 2014). Le niveau de consommation réelle de carburant s'élève ainsi à 9,17 M€.

On constate un écart d'exécution de l'ordre de 0,12 M€ par rapport à la LFI 2015 (prévision de 9,29 M€ en AE=CP dont 4,89 M€ pour les avions et 4,40 M€ pour les hélicoptères).

L'activité forte des avions du fait de l'intensité de la saison feux de forêts a en effet été compensée par un niveau moyen des prix du carburant et une progression de l'activité des hélicoptères inférieurs aux prévisions.

Produit retardant (2,84 M€ en AE et 2,64 M€ en CP)

La stratégie de lutte contre les feux de forêts s'appuie sur l'utilisation de produits retardants, tant par les avions bombardiers d'eau (guet aérien) que par les formations militaires de la sécurité civile, afin de renforcer la protection des points sensibles.

En 2015, 1 646 tonnes ont été consommées par les avions bombardiers d'eau et 40 tonnes ont été utilisées par voie terrestre. Compte tenu des stocks disponibles au début de l'exercice, 1 216 tonnes de produits aériens et 51 tonnes de produits terrestres ont été livrées en application du marché à lots « produits retardants ».

21 stations dites « pélicandromes », permettant d'assurer l'alimentation des avions bombardiers d'eau, ont été maintenues en application de ce marché.

Application du protocole Héphaïstos (0,67 M€ en AE=CP en transfert vers le programme 178)

Ce protocole est conçu pour faire face à une aggravation des risques « feux de forêts » dans la zone méditerranéenne (régions Provence Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse et départements de l'Ardèche et de la Drôme). Il permet la mise à disposition par le ministère de la défense de moyens militaires au profit du ministère de l'intérieur, en complément des formations militaires de la sécurité civile.

En 2015, le montant des crédits transférés à ce titre vers le programme 178 « Préparation et emploi des forces » a été de 0,67 M€ hors titre 2. La consommation 2015 correspond à l'activité opérationnelle limitée de l'été 2014 : jusqu'à 300 militaires et 3 hélicoptères lourds, permettant notamment une intervention opérationnelle dans des secteurs inaccessibles par voie terrestre, pouvaient être sollicités. Cette consommation correspond principalement à la mise à disposition d'hélicoptères (mise en place des machines dans le sud de la France, entraînement, intervention en Corse). Contrairement aux années précédentes, certains postes concernant les personnels (auparavant imputés sur le titre 2 alors qu'ils relèvent du fonctionnement – indemnité d'absence temporaire (IAT) par exemple) ont été remboursés sur les crédits de hors titre 2.

Activités liées à la gestion de crise et soutien logistique à la gestion des crises (0,48 M€ en AE et 0,51 M€ en CP)

Les dépenses couvertes concernent le soutien logistique de gestion des crises (location de liaisons de communication spécialisées notamment).

Activités des COZ et EMIZ (0,08 M€ en AE et en CP)

Cette activité positionnée sur l'action 11 voit en fait ses dépenses réparties sur les actions 11 et 12.

Sont imputées sur l'action 11 les dépenses liées aux frais de déplacement, de changement de résidence et d'alimentation du personnel militaire présent dans les centres opérationnels de zone de métropole et d'outre-mer.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (0,20 M€ en AE et 0,18 M€ en CP)

Le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive (CNCMFE-NRBCE) a été créé par le décret n° 2014-338 du 13 mars 2014, sous la forme d'un service à compétence nationale rattaché à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Il a pour objectif d'assurer les formations et entraînement interministériels, pour les ministères de l'intérieur, de la santé et de la défense, qui sont les partenaires financiers du CNCMFE-NRBCE. Le centre national, basé à Aix-en-Provence, s'appuie sur 7 centres d'entraînement zonaux.

En 2015, le CNCMFE-NRBCE a délivré 302 journées-agents de formation, sur site dans les préfectures concernées par l'Euro 2016. Il a accueilli 171 stagiaires pour un total de 436 journées-stagiaires et 2 569 participants pour 11 sessions d'entraînements (deux par zone de défense et de sécurité, sauf pour les zones Est, Sud-Ouest et Paris dans lesquelles un entraînement a été organisé), pour un total de 4 778 journées-agents.

Sur un montant total de dépenses de 0,31 M€ en AE et 0,3 M€ en CP, 0,20 M€ en AE et 0,18 M€ en CP ont été imputés en titre 3.

Colonnes de renfort (0,76 M€ en AE et 0,77 M€ en CP)

En cas d'engagement opérationnel, l'État prend en charge la mobilisation de ses propres moyens, ainsi que l'engagement des moyens publics ou privés extérieurs au département, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le préfet, tels que les colonnes de renforts. En période de risque soutenu (inondations, feux de forêt, neige...), ces colonnes peuvent être mobilisées et acheminées à titre préventif, lorsque les moyens locaux sont fortement sollicités.

Dans ce cadre, les dépenses prises en compte sont les dépenses de personnel (sur la base, s'agissant des sapeurs-pompier, des indemnités versées aux sapeurs-pompier volontaires en application de l'arrêté du 21 juin 2004), et les dépenses liées aux trajets effectués par les détachements de renforts (carburant, péages, repas, pneumatiques, titres de transport).

Ces crédits sont également utilisés pour le financement des interventions effectuées à l'étranger, lorsqu'elles sont décidées par le Gouvernement.

Le montant des crédits mobilisés est directement tributaire du niveau de l'activité opérationnelle, et en particulier de l'importance de la saison feux de forêt et des crises nécessitant l'engagement de moyens (inondations majeures notamment). Il est donc susceptible de variations considérables.

En 2015, 1,6 M€ en AE et en CP ont été dépensés au titre des colonnes de renfort (titre 3 et titre 6 confondus).

Les principales dépenses ont été les suivantes :

– 660 k€ pour l'activité opérationnelle « feux de forêts », proche de la moyenne des cinq dernières années (étant précisé que 110 000 € complémentaires seront à payer sur l'exercice 2016). L'opération la plus importante est intervenue en Gironde, à l'occasion du feu de Saint-Jean d'Illac, pour un coût de 258 335 € ;

– Inondations dans le Sud : 188 144 € ;

– Rave-parties et Teknival à Cambrai : 197 822 € ;

– Crash de l'A320 : 48 440 €.

La partie fonctionnement comprend les dépenses prises en charge directement par la sécurité civile.

Fonctionnement du SAIP (0,5 M€ en AE et 0,25 M€ en CP)

En 2015, des prestations de pilotage, d'aide à la recette et aux tests du logiciel cœur du dispositif SAIP ont été financées à hauteur de 0,5 M€ en AE et 0,25 M€ en CP.

SAIP Investissement (0,47 M€ en AE et 0,02 M€ en CP)

Ces montants correspondent à des dépenses non-immobilisables liées au projet SAIP (cf. grands projets).

Moyens d'intervention en matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (1,45 M€ en AE et 0,23 M€ en CP)

Ces dépenses concernent la partie fonctionnement des acquisitions de véhicules de détection, identification et prélèvement (VDIP) et de chaînes de décontamination.

1,21 M€ d'AE ont été engagées fin 2015 dans le cadre du Pacte de sécurité (crédits prévus dans la LFI 2016 mais engagés avec des AE 2015). Ces acquisitions (cagoules Evatox, masques et gants poudreux) doivent permettre la mise en conformité des capacités de la DGSCGC avec le contrat général interministériel NRBC-E.

0,08 M€ en AE et 0,06 M€ en CP ont été imputés à tort sur l'action 11 et en fonctionnement (subventions et fonctionnement courant principalement).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 372 141	9 347 461	7 072 141	9 469 522
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		183 600		0

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,53 M€ en AE et 9,47 M€ en CP.

Moyens d'intervention en matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre la menace NRBC-E (0,93 M€ en AE et 0,77 M€ en CP)

Ces montants comprennent :

- 0,77 M€ en AE=CP pour l'achat de berces de décontamination ;
- 0,16 M€ en AE pour l'achat de détecteurs portatifs de contrôle de la contamination chimique .

SAIP Investissement (8,30 M€ en AE et 8,63 M€ en CP) (cf. supra : grands projets)

La consommation supérieure à la prévision 2015 s'explique par l'avancée sur la partie logiciel mais également par un effort supplémentaire en fin d'année pour accélérer le déploiement des sirènes, suite aux intempéries de l'automne sur l'arc méditerranéen.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (0,07 M€ en AE = CP)

0,07 M€ en AE et en CP ont été imputés en crédits de titre 5.

Activités liées à la gestion de crise (0,18 M€ en AE)

Cette dépense concerne une acquisition de logiciels destinés à la gestion des crises.

0,05 M€ en AE de dépenses d'immobilier ont été imputées par erreur sur l'action 11.

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	309 151		309 151	
Transferts aux entreprises		39 712		39 712
Transferts aux collectivités territoriales	2 501 557	593 600	2 501 557	593 600
Transferts aux autres collectivités	153 060	1 678 662	153 060	1 634 685

Les dépenses d'intervention de l'action 11 d'un montant de 2,31 M€ en AE et de 2,27 M€ en CP couvrent pour l'essentiel :

- les secours d'extrême urgence ;
- les colonnes de renfort ;
- les subventions versées à des organismes et associations concourant à des missions de sécurité civile ;
- les actions de prévention contre les feux de forêts ;
- la participation au financement du centre d'alerte aux tsunamis (CENALT).

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (0 M€ en AE et en CP)

Cette ligne n'a pas été mobilisée en 2015.

Colonnes de renfort (0,85 M€ en AE et 0,84 M€ en CP)

En application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2014, l'État prend en charge la mobilisation de ses propres moyens ainsi que l'engagement des moyens publics ou privés extérieurs au département, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

Ces montants concernent les transferts aux collectivités des dépenses de colonnes de renfort.

En 2015, 1,6 M€ (en AE et en CP) ont été dépensés au titre des colonnes de renfort, titre 3 et titre 6 confondus (cf. supra).

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (0,17 M€ en AE et en CP)

Des subventions ont été versées à différents organismes et associations : au centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), au centre européen de prévention du risque inondation (CEPRI), à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), à l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), à l'Association française de génie parasismique (AFPS) et au Haut comité français de défense civile (HCFDC), pour contribuer à la préparation et à la gestion opérationnelle des risques.

Actions de prévention des feux de forêt (0,62 M€ en AE et 0,59 M€ en CP)

L'État participe par la voie de transferts à différentes actions de prévention des feux de forêt :

- Un concours aux départements dotés d'unités de forestiers sapeurs (0,26 M€). Ces unités, composées de 24 agents chacune, sont constituées par des départements méditerranéens pour participer à l'aménagement des massifs forestiers (réalisation de voies d'accès, de zones pare-feu, de réserves d'eau, etc.). Elles participent également au dispositif de surveillance et de première intervention en période estivale, en application des conventions conclues entre les préfets et les présidents de conseils généraux. Les départements de l'Ardèche, des Bouches du Rhône, de Haute-Corse, de Corse-du-Sud et de l'Hérault, qui ont constitué au total une vingtaine d'unités, bénéficient de ce concours ;
- Une subvention à l'Entente méditerranéenne pour son soutien à l'état-major de la zone Sud (0,04 M€). Cette subvention rembourse notamment les frais de mise à disposition des locaux appartenant à l'Entente et utilisés par l'EMIZ Sud ;
- Un soutien à la formation (0,12 M€) : le centre interrégional de formation de la sécurité civile de Valabre est le seul centre habilité par la DGSCGC pour organiser la formation « feux de forêts » des responsables d'intervention (chef de

site, chef de colonne, chef de groupe). Elle lui alloue une subvention au titre de la modernisation des programmes et des aides pédagogiques (réalisation des dispositifs de simulation afin de limiter l'impact de ces actions sur les coûts de formation facturés lors des stages (1 300 stagiaires ont été formés en 2015 dans le cadre des formations feux de forêts) ;

- Un soutien aux actions de développement des systèmes d'information géographiques (SIG), développés en zone Sud, par l'Entente pour la forêt méditerranéenne, et par le groupement d'intérêt public (GIP ATEGERI) pour la zone Sud-Ouest (0,25 M€ dont 0,08 M€ imputés sur l'action 13 et sur l'activité fonds d'aide à l'investissement). Ces démarches fédératrices, associant les utilisateurs, permettent de bénéficier de dispositifs d'analyse et d'anticipation et de supports cartographiques actualisés précieux en situation de crise.

- 0,03 M€ ont été engagés en 2015 et payés en 2016 pour une subvention à l'Entente méditerranéenne.

Fonctionnement du centre national d'alerte aux tsunamis (0,60 M€ en AE et en CP)

La mission d'alerte aux tsunamis a été confiée au CEA, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, conclue entre le CEA, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'intérieur. La convention a été reconduite jusqu'en fin d'année 2014. Le Centre national de recherche scientifique et le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) sont également partenaires de cette mission, pour l'exploitation de données marégraphiques.

Cette mission porte sur la Méditerranée occidentale et l'Atlantique du Nord-Est (pour les territoires ultramarins, cette mission est assurée par d'autres centres, mis en place par d'autres pays dans le cadre de démarches internationales).

Pour l'année 2015, les dépenses sur la ligne d'activité « CRATANEM » (centre régional d'alerte au tsunami de l'Atlantique nord et de la Méditerranée occidentale) se décomposent de la manière suivante :

- 500 000 € pour le centre national d'alerte aux tsunamis (CENALT) ;

- 100 000 € pour le SHOM.

A partir de la loi de finances 2016, 500 000 € sont transférés en base du programme 161 vers le programme 191 « recherche duale (civile et militaire) » pour des recherches dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables, afin de financer le CENALT.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (0,05 M€ en AE et en CP)

Sur un total de dépenses de 0,31 M€ en AE et 0,30 M€ en CP, 0,05 M€ en AE et en CP ont été imputés en titre 6 (cf partie fonctionnement).

Exercices de gestion de crise (0,02 M€ en AE et en CP)

ACTION N° 12

Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	154 862 740	79 986 866	234 849 606	150 037 616	315 054 468	465 092 084
Crédits de paiement	154 862 740	100 007 962	254 870 702	150 037 616	94 573 458	244 611 074

L'action 12 « préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures, tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. Pour 2015, les priorités s'inscrivent dans la continuité de 2014 et portent sur la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte des moyens nationaux et le développement des partenariats. L'action 2 est structurée en cinq sous-actions « métiers » représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles, qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile.

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- La sous-action 1 « préparation et intervention des moyens nationaux aériens – avions » recouvre le périmètre des avions de la base aérienne de la sécurité civile située à Marignane (12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, 11 bombardiers d'eau ravitaillés au sol dont 9 Tracker et 2 avions polyvalents bombardiers d'eau Dash 8 Q 400 et 3 avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King 200). L'État, à travers la DGSCGC, pourvoit au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs. Les moyens aériens nationaux de lutte contre les feux de forêts sont ensuite mis, pour emploi, à la disposition des préfets de zone.

- La sous-action 2 « préparation et Intervention des moyens nationaux terrestres » englobe l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) constituent les renforts nationaux et maintiennent chaque jour 325 militaires en astreinte immédiate, prêts à intervenir sur toute catastrophe (feux de forêt, catastrophes naturelles et technologiques, crises sanitaires, assistance aux populations et participation à la gestion de crise).

- La sous-action 3 « préparation et intervention des moyens nationaux aériens – hélicoptères » présente l'activité de secours à personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne). Sa mise en œuvre s'appuie sur le groupement d'hélicoptères (GHSC situé à Nîmes) chargé de pourvoir au soutien, à la préparation et à la formation des équipages, à la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils, et sur les 23 bases armées (dont 3 en outre-mer) en charge d'assurer une mise à disposition permanente des moyens de secours hélicoptérés.

- la sous action 4 « préparation et intervention des moyens nationaux du déminage » englobe les missions de neutralisation et de destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, la sécurisation des voyages officiels et des grands rassemblements, les missions d'expertise au bénéfice des autorités judiciaires ou la réalisation de missions de sensibilisation ou de formation au bénéfice des services spécialisés français ou étrangers. Il est à souligner que ces dernières missions prennent une importance croissante et que le bureau du déminage est de plus en plus sollicité en la matière. Les 29 implantations du déminage s'attachent à remplir deux objectifs : réduire les stocks de munitions pour garantir la sécurité des intervenants et de la population, adapter et faire évoluer la cartographie des centres, afin d'intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects.

- La sous-action 5 « Préparation et intervention des moyens nationaux de soutien » regroupe l'ensemble des personnels et des moyens mis en œuvre, soit en intervention, soit dans le cadre de la préparation opérationnelle et logistique, par les établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL). Cette composante essentielle de l'intervention opérationnelle permet ainsi, en sus des autres moyens nationaux, d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises, tout en maximisant le recours aux synergies internes aux moyens nationaux.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	54 325 085	296 789 231	83 410 527	87 643 987
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>250 000</i>		<i>250 000</i>	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 296,79 M€ en AE et 87,64 M€ en CP.

Maintenance des aéronefs (268,75 M€ en AE et 59,35 M€ en CP)**Flottes avion (241,57 M€ en AE et 39,73 M€ en CP)**

La flotte des avions de la sécurité civile regroupe :

- 12 Canadair CL415;
- 9 Tracker Turbo Firecat ;

- 3 Beechcraft Super King 200 ;
- 2 Dash8-Q402MR.

La maintenance de ces aéronefs était couverte jusqu'au 30 septembre 2014 par un accord-cadre entré en vigueur en octobre 2008. La tranche conditionnelle du marché n'a pas été affermie et un dialogue compétitif a été lancé. Ce dernier ayant été déclaré infructueux, des engagements juridiques de transition ont été négociés pour assurer la continuité du service. L'ensemble du support du maintien en condition opérationnel (MCO) des quatre flottes a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres qui a abouti à une notification en août 2015 pour un début d'exécution au 1er octobre 2015 en fin de saison feux.

L'écart constaté en AE avec les prévisions du PLF 2015 (6,6 M€) s'explique par :

- l'enveloppe d'AE nécessaire pour engager le nouveau marché de MCO (211,7 M€ compte tenu des résultats de l'appel d'offres) ;
- l'engagement des marchés de transition générés par le décalage du calendrier initial d'attribution du nouveau marché MCO pour un montant de 29,7 M€.

L'exercice 2015 se caractérise par une saison feux relativement élevée (7 106 heures de vol, soit une hausse de 18,5 % par rapport à 2014), supérieure à la moyenne des 10 années précédentes (6 816 heures de vol).

L'écart constaté en CP avec les prévisions du PLF 2015 (36,8 M€) s'explique par :

- l'intensité de la saison feux 2015 ;
- la révision générale anticipée d'un moteur PW 150 de Dash suite à un incident d'exploitation (2,5 M€) ;
- le paiement de l'avance au titre du nouveau marché, qui devait être payée en 2014 (4,5 M€).

Flotte hélicoptère (27,18 M€ en AE et 19,62 M€ en CP)

La flotte de la sécurité civile se compose de 35 EC145. Le groupement d'hélicoptères possède la capacité technique pour assurer l'essentiel de la maintenance en ligne et en atelier de ces 35 appareils. Le marché MCO hélicoptères est principalement composé d'un support logistique (approvisionnement et réparation des pièces de rechange) et du support (logistique et réparation) des moteurs.

Dans un souci de rationalisation, la DGSCGC s'est associée avec le ministère de la défense, au travers de la SIMMAD, pour l'animation de l'ensemble des contrats MCO, afin de mutualiser les coûts de fonctionnement avec la gendarmerie nationale.

L'exercice 2015 se caractérise par une augmentation de 1,7 % des heures de vol réalisées par rapport à 2014.

L'écart constaté avec les prévisions du PLF 2015 (29,9 M€ en AE et 28,8 M€ en CP) s'explique notamment par :

- une surévaluation de l'impact du renouvellement du marché de support logistique MCO passé en novembre 2015 (initialement prévu en mai 2015), qui représente 60 % des dépenses hors titre 2 de MCO ;
- la surévaluation du coût d'acquisition du lot de sécurité opérationnel (LSO) de propriété État (stock de pièces de rechange minimal pour assurer la continuité des missions de secours) : 1,7 M€ au lieu de 2 M€ ;
- le report de paiement en 2016 des sommes engagées auprès du titulaire pour la constitution de ce LSO (1,7 M€ en CP) ;
- le report du solde de l'ancien marché suite à la clôture du marché en fin d'exercice (2,1 M€ en CP).

MCO et carburant des véhicules et matériels majeurs (3,33 M€ en AE et 3,40 M€ en CP)

Le budget MCO des véhicules et matériels majeurs des UIISC est remonté en 2015 à 1 M€ (0,8 M€ en 2013 et 2014), pour un parc vieillissant, quasiment exclusivement constitué de véhicules opérationnels. De plus, le camion « feux de forêts » gravement accidenté en 2014 a été réparé en 2015.

Une campagne feux de forêts 2015 plus longue que les précédentes, suivie immédiatement d'intervention sur des inondations, explique que les dépenses soient légèrement supérieures à la prévision initiale.

Les dépenses de carburant sont en diminution, en raison de la baisse des prix du carburant.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (11,98 M€ en AE et 11,31 M€ en CP)

Ces dépenses couvrent principalement les achats d'énergie et de fluides, l'achat de fournitures courantes, les besoins informatiques, les frais de missions et diverses prestations nécessaires aux activités opérationnelles des moyens nationaux (contrats d'entretien des sites de stockage du déminage, déplacements relatifs aux opérations réalisées sur engins explosifs improvisés...).

Habillement (1,33 M€ en AE et 1,34 M€ en CP)

L'important effort de mutualisation des effets vestimentaires entre les services opérationnels entrepris à partir de 2013 s'est poursuivi en 2015 par le renouvellement des tenues. Un marché mutualisé passé par le SAELSI a permis d'attribuer les polos et des bottes d'intervention au profit des UIISC.

La consommation sur cette activité est en deçà de ce qui avait été programmé. En effet, certains marchés n'ont pu être passés en 2015 comme cela était initialement prévu (divers effets intempéries), ce qui nécessitera de les notifier en 2016.

Le reste du programme a pu être mené à bien. On peut citer notamment :

- les effets « feux de forêts » (1 M€),
- les polos et les pantalons coton portés par le personnel au quartier (149 k€) ;
- du matériel d'ameublement, de couchage et de campement (50 K€).

Travaux d'aménagement et travaux d'entretien (TATE) (1,99 M€ en AE et 1,56 M€ en CP)

Les crédits destinés aux travaux d'aménagement et aux travaux d'entretien ont permis la mise en œuvre des travaux nécessaires à la mise aux normes de sécurité et aux différents entretiens des sites délocalisés de la sous-direction des moyens nationaux.

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ESOL	492 372 €	177 647 €	-893 €	50 473 €	491 479 €	228 120 €
Déminage	416 283 €	392 954 €			416 283 €	392 954 €
GHSC et BH	375 558 €	325 971 €	83 596 €	83 608 €	459 154 €	409 579 €
UIISC	671 890 €	635 499 €			671 890 €	635 499 €
BASC	29 094 €	30 813 €			29 094 €	30 813 €
TOTAL	1 985 197 €	1 562 884 €	82 703 €	134 081 €	2 067 900 €	1 696 965 €

Ces crédits ont notamment permis de financer les opérations suivantes :

- La sécurisation des locaux HSCT des UIISC (logements des militaires) ;
- L'amélioration des zones de vie et la sécurisation des soutes des centres de déminage ;
- Les zones de vie des bases hélicoptères.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (0,06 M€ en AE et 0,32 M€ en CP)

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement induites par les projets d'investissement immobiliers (cf. tableau infra dépenses d'investissement immobilier) :

- études de sécurité et de pyrotechnique pour les sites de destruction du déminage ;
- étude de faisabilité de l'implantation de la BASC à côté du GHSC à Nîmes-Garons.

Formation et sécurité du personnel (1,34 M€ en AE et 1,26 M€ en CP)

Ces crédits couvrent le paiement des formations de maintien des compétences ainsi que les contrôles médicaux obligatoires au profit des pilotes, des démineurs et des agents des ESOL afin de permettre l'exécution des missions en toute sécurité.

Les personnels des ESOL ont par exemple bénéficié de formation pour la remise à niveau de leurs habilitations techniques.

Réserve nationale (0,32 M€ en AE et 0,38 M€ en CP)

Les dépenses de maintien en condition des matériels et de renouvellement des matériels consommables ont été couvertes. En outre, la réserve nationale a assumé en 2015 :

- la remise à niveau de ces stocks à la suite de la mise en œuvre du centre EBOLA à Nogent-le-Rotrou ;
- les acquisitions liées au contrat général interministériel - nucléaire, radiologique, biologique et chimique (CGI-NRBC) ;
- le paiement des barrages anti-pollutions commandés en 2014 ;
- le paiement des barrages anti-inondations commandés en 2014 ;
- l'acquisition d'un radar super définition pour la réserve nationale des Antilles.

L'échange entre fonctionnement et investissement est dû à des corrections d'imputation visant les dépenses programmées.

Loyers budgétaires (0,68 M€ en AE et en CP)

En 2014, les loyers budgétaires (0,32 M€) n'ont pas été payés, du fait des perturbations de la facturation induites par le volet informatique de la réorganisation de la chaîne financière. Ils ont été payés en 2015, ce qui explique le niveau de consommation supérieur aux montants figurant dans le PAP 2015.

Taxes aéronautiques feux de forêts (0,44 M€ en AE et en CP)

Ce budget, qui couvre le paiement des taxes d'atterrissage des aéronefs, est supérieur de 0,25 M€ par rapport au montant du PAP 2015 (0,19 M€ en AE=CP). Cette augmentation s'explique par le développement des missions de transport sur avion Dash et par l'application plus systématique des taxes d'atterrissage aux opérateurs d'État par les gestionnaires d'aéroports.

Neutralisation des engins explosifs (0,24 M€ en AE et 0,2 M€ en CP)

Ces crédits participent directement à l'activité opérationnelle des services du déminage (destruction des munitions collectées et réduction des stocks pour la sécurité des intervenants et de la population). Les capacités de destruction des munitions historiques par le bureau du déminage, qui dispose en propre de très peu de terrains de destruction, dépendent étroitement des créneaux de tir accordés par les autorités militaires. Le camp militaire de Canjuers (Var) est cependant toujours inaccessible au déminage, qui est soumis à présent à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et des sites SEVESO. Les demandes d'autorisation se sont complexifiées et ralentissent le travail de réduction des stocks de munition du déminage.

Gestion de crises / grands rassemblements (1,75 M€ en AE et 2,84 M€ en CP)

Ces dépenses correspondent principalement à l'action de la DGSCGC dans le cadre de la lutte contre le virus Ebola en Guinée et, plus particulièrement, à l'équipement des centres de formation et de traitement en Guinée. La mission s'étant déroulée entre la fin de l'année 2014 et janvier 2015, une grande partie des dépenses a été exécutée en 2015.

Activités des COZ et EMIZ (0,14 M€ en AE et 0,13 M€ en CP)

Cette activité positionnée sur l'action 11 voit en fait ses dépenses réparties sur les actions 11 et 12.

Les dépenses des prises à bail des loyers du personnel affecté outre-mer sont imputées sur l'action 12. Le dernier trimestre payé a été imputé sur l'activité fonctionnement courant des UIISC suite à une erreur d'imputation.

Interventions UIISC (0,33 M€ en AE et en CP)

88 % des dépenses de cette activité se concentrent sur le dernier quadrimestre, en cohérence avec le circuit financier des UIISC engagées dans la campagne de feux de forêts de juillet à octobre, puis dans les interventions liées aux inondations (octobre/novembre).

L'augmentation de ce poste par rapport à la gestion 2014 (+ 40 k€) est à mettre en corrélation avec la plus grande intensité de ces différentes campagnes en 2015.

Modernisation et équipement des aéronefs (0,68 M€ en AE et 0,85 M€ en CP)

Les consommations en AE et CP correspondent à la poursuite d'opérations menées par la direction générale de l'armement (DGA) sur la flotte d'hélicoptères (solde des chantiers d'installation des kits enregistreurs de vol, radar...), et au règlement du second lot pour l'acquisition de 13 kits « BR4M » (réseau ANTARES).

Concernant les avions, les AE programmées pour le marché de certification de configurations mixtes pour le Dash ont pu être engagées par la DGA à hauteur de 0,54 M€ (signature de la délégation de gestion DGSCGC-DGA le 25 novembre 2015).

L'écart constaté avec les prévisions du PLF 2015 (10,7 M€ en AE et 2,1 M€ en CP, budgétés en titre 5) s'explique essentiellement par des retards de notification des marchés gérés par la DGA (rénovation avionique des EC145, remise à niveau du simulateur EC145, intégration de la capacité Tétrapol – réseau ANTARES pour les avions). Ces programmes de modernisation prioritaires, auxquels s'ajoute la rénovation de l'avionique des avions Beechcraft, devraient pouvoir être engagés courant 2016.

Modernisation et équipements terrestres des moyens nationaux (2,79 M€ en AE et 2,99 M€ en CP)

Ces dépenses regroupent les frais d'adaptation et de transformation des matériels acquis en vue de satisfaire aux besoins opérationnels, lorsque les prestations sont réalisées en régie ou avec un prestataire autre que le fournisseur principal. Elles concernent également les équipements spécialisés des services délocalisés (l'achat de tenues lourdes des démineurs par le SAELSI pour un montant de 0,7 M€ ou la consommation de 0,7 M€ d'AE pour des tenues légères).

Des engagements juridiques de 2014 ont été annulés et ont été réimputés en 2015.

Fonctionnement courant des services centraux (0,12 M€ en AE et 0,11 M€ en CP)

Ces montants correspondent à des dépenses liées au déménagement de la DGSCGC vers les sites de Miromesnil et Garance (mobilier, transport). Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 14.

0,52 M€ en AE et 0,15 M€ en CP correspondent à des erreurs d'imputation sur des dépenses relatives à ANTARES (cf. grands projets).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 410 781	18 265 237	16 346 435	6 929 471

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18,27 M€ en AE et 6,93 M€ en CP.

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (2,67 M€ en AE et 3,17 M€ en CP)

Ces acquisitions correspondent au remplacement de véhicules atteints par les critères de réformes. Elles viennent compléter les autres investissements, comme du matériel de sauvetage-déblaiement et de lutte contre les risques NRBC.

En ce qui concerne les UIISC, la DGSCGC a poursuivi le renouvellement de sa flotte d'engins d'attaque ainsi que d'engins de travaux publics dédiés à la lutte contre les feux de forêts. C'est ainsi qu'ont été achetés :

- un camion de lutte contre les feux de forêts CCF 9000 (387 k€ en AE=CP) ;
- un tracto-chargeur et un tracto-niveleur (500 k€ en AE=CP) ;
- des aménagements de véhicules achetés en 2014 (43 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, des dépenses s'inscrivant dans le cadre du pacte de sécurité et relatif à du matériel de détection d'agents chimiques, radiologiques ou bactériologiques ont été engagés en fin d'année 2015 (0,48 M€).

Parallèlement, le plan d'acquisition et de renouvellement du matériel mis en œuvre par les ForMisc a été mené à bien. On peut répartir ces dépenses en 3 familles :

- matériels et effets liés au NRBC (231 k€) ;
- matériels et effets liés au sauvetage-déblaiement (248 k€) ;
- matériels feux de forêts (226 k€).

Il convient enfin d'ajouter une dépense de 245 k€ correspondant à la mise en œuvre d'une convention avec la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) portant sur du ravitaillement sanitaire et de l'équipement chirurgico-médical au profit de l'élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale (ESCRIM).

Pour le déminage, l'exercice a permis :

- le renouvellement de 22 véhicules destinés aux missions EOD (explosive ordnance disposal) ou au transport de matériels destinés à une utilisation mutualisée pour les missions des démineurs ;
- l'acquisition de nouveaux matériels d'intervention tels qu'un dispositif d'imagerie et de radioscopie pour un montant de 0,15 M€ ou d'un système de communication, pour un montant de 0,14 M€ ;
- le renouvellement de matériels d'intervention traditionnels tels que des détecteurs de métaux, du matériel de plongée. Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (15,40 M€ en AE et 3,51 M€ en CP)

Pour l'exercice budgétaire 2015, les crédits ont été consommés selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessous :

	Titre 5		Titre 3		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ESOL	0 €	11 995 €	2 113 €	2 113 €	2 113 €	14 108 €
UIISC	75 623 €	321 608 €	20 318 €	39 150 €	95 941 €	360 758 €
BASC	13 203 261 €	1 747 622 €	-106 217 €	71 925 €	13 097 044 €	1 819 546 €
GH-BH	777 143 €	492 196 €	-5 133 €	59 983 €	772 010 €	552 179 €
Déminage	1 339 639 €	931 978 €	148 115 €	142 267 €	1 487 754 €	1 074 245 €
TOTAL	15 395 666 €	3 505 399 €	59 195 €	315 438 €	15 454 862 €	3 820 836 €

Ces crédits ont notamment permis de financer les opérations immobilières suivantes :

- la notification du marché de travaux pour le déménagement de la BASC à Nîmes, ainsi que le versement des avances forfaitaires au prestataire ;
- le montage du bâtiment HCCA (habillement, couchage, campement et ameublement) de l'UIISC7 ;
- les études de mise en conformité des cuves de ravitaillement des bases hélicoptères ;
- le marché de maîtrise d'ouvrage de Suippes, l'aménagement du terrain du centre de déminage d'Ajaccio et le financement des travaux du site de stockage des munitions du site de Viols-le-Fort du centre de déminage de Montpellier.

D'autres dépenses, pour un montant de 0,2 M€ en AE et 0,25 M€ en CP, apparaissent sur les activités TATE et fonctionnement courant. Il s'agit de petits travaux d'entretien des bâtiments mais qui satisfont aux critères d'imputation des dépenses d'investissement.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	1 000		1 000	

Par amendement au PLF 2015, les crédits de l'action 12 ont été abondés de 1 000 € en titre 6.

Ces crédits qui ont été attribués au titre de la réserve parlementaire ont été imputés en dépense sur l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile ».

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION N° 13

Soutien aux acteurs de la sécurité civile

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	2 475 037	139 650 844	142 125 881	2 231 250	133 394 074	135 625 324
Crédits de paiement	2 475 037	153 000 989	155 476 026	2 231 250	138 669 494	140 900 744

L'action 13 « soutien aux acteurs de la sécurité civile » correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile : services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et associations de sécurité civile.

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la définition des compétences et des niveaux de formation, notamment les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ainsi que les préconisations techniques relatives aux engins et matériels d'intervention ;
- la gestion des carrières des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves communales de sécurité civile ;
- le soutien de l'État aux collectivités territoriales pour le financement des SDIS, à travers le paiement des engagements antérieurs au titre du fonds d'aide à l'investissement (FAI) des SDIS ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante est toujours présente et la DGSCGC multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante...

Le ministère de l'intérieur contribue également au financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SDIS. Le programme ANTARES, enfin, est l'un des leviers de l'activité de coordination. Son déploiement progressif permet d'accroître la confidentialité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles de l'ensemble des services publics concourant aux missions de secours, en substituant aux réseaux actuellement privés d'interopérabilité une infrastructure nationale moderne et mutualisée.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 053 282	27 969 098	17 412 527	31 163 367
Subventions pour charges de service public		-89 983		34 592
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>12 900 000</i>		<i>12 900 000</i>	

Les crédits de fonctionnement de l'action 13 couvrent principalement, outre le projet ANTARES présenté dans la partie relative aux grands projets, le remboursement des sapeurs-pompiers professionnels mis à disposition par les SDIS et la BSPP, et s'élèvent à 27,88 M€ en AE et 31,20 M€ en CP.

Fonctionnement de l'INPT, projet ANTARES (18,31 M€ en AE et 21,52 M€ en CP)

Sur ces dépenses figurent la quote-part des services de secours au fonctionnement de l'infrastructure nationale partagée de transmission (INPT), la partie non-immobilisable des travaux d'optimisation du réseau ANTARES et les travaux de maintenance adaptative (traitement de l'obsolescence) de l'INPT prévus dans le cadre du plan de modernisation de la sécurité intérieure (PMSI). Les deux derniers éléments sont suivis dans la partie « Grands projets informatiques ».

Mise à disposition des personnels par les SDIS et la BSPP (9,35 M€ en AE et 9,40 M€ en CP)

Ces mises à disposition donnent lieu à remboursement sur la base de conventions passées entre la DGSCGC et les SDIS, ainsi qu'entre la DGSCGC et la préfecture de police, agissant pour le compte de la ville de Paris. Le tableau ci-dessous établit un coût moyen des sapeurs-pompiers mis à disposition de la DGSCGC.

Personnels sapeurs-pompiers mis à disposition de la DGSCGC	AE	CP	Effectifs au 31.12.2015	Coût moyen (en €)
Personnels mis à disposition par les SDIS	6 263 401 €	6 263 401 €	56	111 846 €
Personnel mis à disposition par la BSPP	3 083 563 €	3 134 233 €	54	58 041 €
Total	9 346 964 €	9 397 634 €	110	85 433 €

Activités de la direction des sapeurs-pompiers (0,31 M€ en AE et 0,25 M€ en CP)

Cette ligne est essentiellement destinée au financement de l'organisation et de la logistique des concours de sapeurs-pompiers professionnels (frais de convocation et de réservation de salles notamment). En 2015, cette ligne a été fortement abondée par rapport aux prévisions en raison de l'organisation et du financement de certains concours initialement prévus en 2014, mais également en raison du paiement de la contribution versée par la DGSCGC à l'Association française de normalisation (AFNOR), auparavant imputée sur la ligne « subventions aux associations ».

Fonds d'aide à l'investissement des SDIS (- 0,09 M€ en AE et 0,03 M€ en CP)

Ces montants correspondent à des erreurs d'imputation. Les dépenses auraient dû être affectées sur du titre 6.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 318 209	3 526 940	17 509 109	3 315 744
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 625 446		287 792

Projet ANTARES (5,15 M€ en AE et 3,56 M€ en CP)

Les crédits consacrés en dépenses immobilisables pour le PMSI et ANTARES se sont élevées en 2015 à 1,74 M€ en AE et 0,42 M€ en CP.

0,04 M€ de CP correspondant à des paiements relatifs à l'investissement du SAIP ont été imputés sur l'action 13.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	11 908 784	11 770 494	11 908 784	11 770 494
Transferts aux entreprises	0		0	
Transferts aux collectivités territoriales	80 850 262	-541 392	84 650 262	2 767 444
Transferts aux autres collectivités	5 051 383	86 333 354	5 051 383	86 530 827

Les crédits d'intervention de l'action 13 s'élèvent à 97,56 M€ en AE et 101,07 M€ en CP et couvrent :

- les dépenses de pensions, les prestations rattachées et les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents et leurs ayants droit ;
- la participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris, au titre des dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), de la protection civile et du service des installations classées de la préfecture de police ;
- les subventions aux associations concourant à la mission sécurité civile ;
- les subventions de la réserve parlementaire ;
- la subvention versée par l'État à l'ENSOSP ;
- la contribution de la sécurité civile au CNR 114.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) (11,77 M€ en AE et en CP)

Un régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP) a été instauré par la loi n° 75-1358 du 27 septembre 1975, qui a rapproché les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires de celles perçues par les sapeurs-pompiers professionnels et permis aux titulaires des diverses pensions d'opter ou non pour le changement de régime. À ce jour, le RISP gère donc des pensions d'invalidité et de réversion (loi de 1962), des allocations et des rentes d'invalidité, des rentes de réversion et des pensions temporaires d'orphelins (loi de 1975).

En 2015, ce sont 11,77 M€ en AE = CP qui ont été versés à ce fonds, soit un montant inférieur à la prévision 2015.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Brigade de sapeurs-pompiers (80,36 M€ en AE et en CP)

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions, et son organisation est déterminée par un arrêté du 14 février 2014 (JO du 27 février 2014). Sa gestion est assurée dans le cadre du budget spécial de la ville de Paris et son financement est prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L. 2512-19, L. 2522-2 et L. 3421-2). Le ministère de l'intérieur participe à hauteur de 25 % au budget de la brigade. 80,36 M€ en AE=CP ont été versés à ce titre en 2015. Ce montant tient compte de la revalorisation indiciaire de certains militaires et du surcoût du loyer de deux casernes.

La subvention est versée à la Ville de Paris et a donc été budgétée en « Transferts aux collectivités territoriales ». Néanmoins, compte tenu du statut particulier de la BSPP, la dépense a été imputée en « Transferts aux autres collectivités ».

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Service interdépartemental de la protection civile (0,43 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile de la préfecture de police sont remboursées par l'État sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État de ce service étant remboursées à 100 %.

Fonds d'aide à l'investissement des SDIS (-1,4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP)

Le fonds d'aide à l'investissement des SDIS est destiné à soutenir ces établissements publics dans leurs efforts d'investissement en équipements et matériels. En 2015, c'est un montant de 2,1 M€ qui a été attribué aux SDIS en crédits de paiement, les dernières autorisations d'engagement allouées remontant à 2012. Ce montant est inférieur à

celui programmé en loi de finances pour 2015, dans la mesure où les crédits ne sont délégués que sur demande des préfetures, au vu de l'état d'avancement des opérations subventionnées.

Subventions à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile (1,32 M€ en AE et en CP)

0,28 M€ en AE et CP ont été versés à des associations et organismes concourant à des missions de sécurité civile (Œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers, Fédération française de sauvetage et de secourisme, Société nationale de secours en mer...).

Par ailleurs, 0,21 M€ ont été consommés sur l'action 13 au titre de subventions de la réserve parlementaire.

Fin 2015, une subvention de 0,8 M€ a été versée à la préfeture du Pas-de-Calais, dans le cadre de la crise des migrants.

Subvention versée par l'État à l'ENSOSP (4,63 M€ en AE et en CP)

La subvention à l'ENSOSP comprend :

- la participation de l'État au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par l'ENSOSP pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence (1,25 M€ en AE=CP) ;

- la participation de l'État au fonctionnement de l'ENSOSP (3,28 M€ en AE=CP).

Financement du fonctionnement du centre national relais 114 (CNR 114) (0,37 M€ en AE et en CP)

La DGSCGC participe au financement du centre national relais 114 (CNR 114) chargé de la réception et de l'orientation des appels d'urgence des personnes sourdes ou malentendantes, créé par le décret n° 2008-346 du 14 avril 2008, codifié à l'article D.98 du code des postes et communications électroniques, pris pour l'application de l'article 78 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le coût de cette mesure est, en application de l'arrêté du 1er février 2010 relatif au financement du CNR 114, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112. Pour l'exercice 2015, le montant de la participation de la DGSCGC s'est élevé à 371 768 €, soit un montant inférieur au coût initialement estimé pour 2015.

0,08 M€ en AE=CP de subventions aux acteurs de la lutte contre les feux de forêts ont été imputés par erreur sur l'action 13 (au lieu de l'action 11 cf.supra).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	3 568 924	2 800 117	3 568 924	2 799 234

2,80 M€ ont été versés au titre de la participation de l'État au remboursement du capital de l'emprunt contracté par l'ENSOSP pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence.

ACTION N° 14

Fonctionnement, soutien et logistique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 489 214	1 710 703	3 199 917	2 751 659	3 277 029	6 028 688
Crédits de paiement	1 489 214	1 710 703	3 199 917	2 751 659	2 918 298	5 669 957

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'action 14 « soutien à la politique de sécurité civile » comprend les fonctions de soutien général du programme :

- les services d'état-major (bureau du cabinet, mission des relations internationales, pôle communication et pôle santé) ;
- l'inspection de la défense et de la sécurité civiles (IDSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et de soutien logistique et informatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 688 265	3 036 329	1 688 265	2 877 598

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,04 M€ en AE et 2,88 M€ en CP.

Dépenses de fonctionnement courant des services centraux (1,70 M€ en AE et 1,64 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement courant des services centraux recouvrent notamment l'entretien immobilier, la maintenance des matériels et des véhicules, l'achat de fournitures et de mobilier, le téléphone, la formation et les déplacements. 0,5 M€ ont été consacrés au déménagement des services centraux.

Soutien logistique SIC et informatique radio (0,99 M€ en AE et 0,90 M€ en CP)

Les imputations sur cette ligne budgétaire correspondent aux dépenses liées au paiement des communications satellitaires pour l'ensemble des services de la DGSCGC et à l'installation d'un mur miroir et d'un mur immersion dans le nouveau COGIC du site de Garance.

Acquisition de véhicules des services centraux

Le déménagement de la DGSCGC d'Asnières-sur-Seine sur les sites de Beauvau et Garance à Paris, a induit une réduction du parc automobile des services centraux. Aucun véhicule n'a donc été acheté en 2015.

ANTARES (0,35 M€ en AE et 0,34 M€ en CP)

Il s'agit de dépenses relatives au grand projet ANTARES, qui auraient dues être imputées sur l'action 13.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		200 000		0
Transferts aux autres collectivités	22 438	40 700	22 438	40 700

Les dépenses d'intervention sur l'action 14 sont les suivantes :

- subvention de 25 000 € (en AE et en CP) versée à l'association des démineurs de France ;
- remboursement au programme CPPI (contribution du ministère de l'intérieur au groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale » avancée par le programme 216 au titre des années 2013, 2014 et 2015) : 15 700 € en AE et en CP ;
- subvention pour Saint-Pierre-et-Miquelon (participation à l'équipement de lutte contre les incendies par la cession d'un CCF) : 200 000 € en AE.